



HAL
open science

L'école française et l'occitan ou Le sourd et le bègue

Philippe Martel

► **To cite this version:**

Philippe Martel. L'école française et l'occitan ou Le sourd et le bègue. Presses universitaires de la Méditerranée, 196 p., 2016, Estudis occitans, Marie-Jeanne Verny, 978-2-36781-191-8. hal-03050073

HAL Id: hal-03050073

<https://hal.science/hal-03050073>

Submitted on 29 Mar 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

L'école française et l'occitan

ou

Le sourd et le bègue

Collection « Estudis occitans »

Directrice de collection
Marie-Jeanne VERNY

Les études occitanes à Montpellier ont une longue histoire, plus que centenaire, dont témoigne aujourd'hui encore la *Revue des Langues Romanes*, créée en 1870. Et l'histoire continue...

Le champ des recherches en domaine occitan est vaste, comme l'est, à son échelle qui dépasse la seule région Languedoc-Roussillon, l'aire linguistique d'oc. Ce champ inclut aussi bien la linguistique, diachronique et synchronique, que la sociolinguistique, notamment à travers la revue *Lengas*, qui existe depuis 1977 ; la littérature, depuis le temps des Troubadours jusqu'à la littérature d'aujourd'hui, en passant par le baroque ; l'histoire et la civilisation de l'espace occitan. Dans notre catalogue voisinent donc aussi bien des rééditions ou éditions de textes introuvables ou inédits que des anthologies, des ouvrages collectifs faisant le point sur une période ou un problème particuliers, ou encore des outils destinés aux étudiants comme à un public plus large, dans les régions d'oc ou d'ailleurs, qui a envie d'en savoir plus sur une culture millénaire.

Collection « Estudis occitans »

L'école française et l'occitan
ou
Le sourd et le bègue

Philippe MARTEL

Préface de Robert Lafont

2016

PRESSES UNIVERSITAIRES DE LA MÉDITERRANÉE

Photographie de couverture : *Schiste*, Georges SOUCHE, www.cardabelle.fr.

Mots-clés : occitan, école, histoire, revendication, monolinguisme.

Tous droits réservés, PULM, 2016. Première édition : 2007.

ISBN 978-2-36781-191-8

Préface

En France, le divers vaut l'un

Philippe Martel est historien. Historien de l'Occitanie, ce qui revient à se ranger à une organisation et définition des sociétés qui ont pu paraître surprenantes ou scandaleusement arbitraires, idéologiques pour tout dire, lorsque des gens de métier comme lui les ont inscrites en titre de leurs travaux. Je me souviens d'un Congrès de maîtres de la discipline universitaire qui semblait avoir pour fonction de s'en garder comme d'une idée du diable. C'était à Montpellier, lieu qui rendait le délit évident. La monumentale *Histoire d'Occitanie*, où Martel avait été le médiéviste remarqué, venait de paraître chez Hachette. Il fallait d'urgence effacer l'actualité.

On alla donc vers la conclusion qu'il ne pouvait y avoir d'histoire régionale en France que celle des aspects régionaux de l'histoire nationale. Ce qui, bien sûr, n'avait rien d'idéologique ni d'arbitraire. Il ne fut pas nécessaire de prononcer le nom d'Occitanie, et l'on s'en priva. Écrasée entre le monument marmoréen de la Nation et la masse des travaux qui prennent pour objet ses provinces ou de plus modernes découpages de son territoire, elle disparaissait avant d'être prononcée, inexistante par substance. On négligea de cette façon d'évaluer ce qu'il y avait de ferme et de recommandable suivant la tradition dans les méthodes et les découvertes de ceux qui s'étaient groupés sous un tel risque, dont Martel lui-même, tous aussi spécialistes diplômés que leurs zoïles silencieux. On se protégea de la tentation de voir, à la lumière d'un éclairage qu'on n'attendait pas, ce qu'on n'avait jamais su voir.

J'assistais aux débats comme coupable d'avoir, avec mon ami André Armengaud, allumé cette lanterne, et je me disais qu'il y avait bien dans cette cérémonie d'exorcisme une accusation capitale autant qu'implicite, et qui n'était pas contre l'innommable Occitanie. L'exorcisme n'a jamais rien prouvé sur la responsabilité du diable dans les délires, mais tout sur ceux de l'exorciste. J'en vins ainsi à penser qu'on se donnait

beaucoup de mal en ce débat unanime pour assurer dans sa pérennité et son intouchabilité le concept de France et faire le vide autour de lui. Je me mis ainsi à prendre les discours tenus à l'envers de leur intention et de me faire de la France un certain portrait caché sous la louange rituelle.

La même envie m'a saisi en lisant les articles de Martel ici réunis. Martel s'est fait une seconde vocation d'historien des pièces et documents. D'une sorte de compulseur des preuves. Sa thèse de doctorat allait dans ce sens : en exhumant des archives ce que Paris avait dit de Mistral et des félibres, il démolissait la légende bâtie à grands coups de Lamartine mal compris d'un héros du Midi accueilli par l'admiration du Nord. Les réserves reprenaient leur relief et la perfide insinuation perçait au jour : « C'est bon, vous avez du génie, mais que n'écrivez-vous pas comme nous la langue de la Nation ! ». Une estocade sous les palmes.

À lire le dossier réuni aujourd'hui sur la perception française des « langues régionales », où dominent les déclarations officielles et ministérielles, on peut jouer le jeu de la désoccultation. « Vous êtes charmants, les parlers de France, juteux de sève rurale, porteurs de nos émotions d'enfance, parés des charmes de nos vieillards si aimablement chevrotants, mais que ne crevez-vous ! Voyons, soyons sérieux : le Progrès, la Nation moderne, une et indivisible à en frémir d'orgueil, le vigoureux sentiment que l'inéluctable est juste ! »

Nous eûmes récemment, Occitans et Bretons, Basques et Flamands, Morvandiaux et Poitevins, Haut-Limousins et Séquanais maritimes, une fort belle célébration en ce genre à la Villette près de la Grand Ville, et dûmes essuyer la déclaration liminaire d'un Ministre : « La question des langues régionales est une question de souffrance. » Nous eûmes aussitôt honte de ne pas souffrir, mais d'espérer selon ce qui nous avait été promis. Naturellement, rien de positif, qui pût retenir nos larmes éventuelles, ne sortit de l'aventure. Les ministères refermèrent leurs portes, les ministres permutèrent et le linguiste qui nous avait conviés au nom d'un plan de sauvetage que nous avions élaboré avec lui, s'en alla enseigner la francophonie aux Amériques.

D'incidents de ce genre, Martel, qui est un chercheur impeccable, pratiquant l'impartialité d'un juge honnête sans appareil, en signale un bon nombre, et en dévoile que nous ne connaissions pas, car il a eu accès à des archives peu consultées avant lui. On ne trouvera pas chez lui d'indignation pathétique ni de dénonciation facile. Tout au plus, en parcourant son témoignage, percevra-t-on le fil d'ironie qui lui est particulier :

la plus agréable des gloses, car cet historien est un écrivain et aussi un homme d'esprit. L'ironie dévidée, les preuves examinées, on pourra se faire, comme on dit, une idée.

Mais quelle idée? Je crains bien que ce soit la mienne, celle qui me vint au for intérieur, le jour où j'écoutais sans dire mot le discours d'unanimité et d'unité de mes éloquents collègues de l'Histoire de France. Car il y a une Histoire de France, évidente et redoutable. Et puisque j'ai pris la liberté de préfacer le dossier si bien ficelé par Martel, cette histoire, je vais la conter à ma manière. Je jouerai peut-être les avocats, on me pardonnera les effets de manches.

Cette histoire, quand commence-t-elle? J'ai appris à l'école dans un fond de campagne occitane d'un maître qui était descendu vers nous, je crois du Haut-Rhin, qu'elle naît au temps des Gaulois, ces ancêtres qui parlaient celte comme des bas Bretons, avaient le cheveu blond et les yeux bleus comme un regard d'Alsacien repentini. J'aurais pu admettre en la même école qu'elle naquit un peu plus tard avec le Franc Clovis, qui ne jurait qu'en germanique, comme qui dirait en allemand, et jura sa foi catholique à Clotilde la Burgonde. Ou bien avec Hugues Capet qui monta avec secours ecclésiastique romain sur le trône de l'Empereur Charles le Salique. Avec Hugues, c'en était fait, le territoire était consacré. Il ne restait plus qu'à le conquérir sur les provinces. Il devait s'appeler France et parler français, un latin de faux clerc que les *Serments de Strassburg* avaient enregistré.

Pour parfaire la France, il y eut ensuite quarante rois, Capétiens, Valois et Bourbons qui avaient tous une furieuse gloutonnerie de langues. L'un, qui s'appelait François, fit la guerre en Italie pour la perdre, et à Villers-Cotterêts, un lieu où il chassait d'ordinaire le cerf, chassa de l'écrit public tout autre langage que le sien, François bien sûr. Il y en eut un autre qui pour garder les imparfaits du subjonctif des idiomes provinciaux fonda une Académie, française se devait. Celui-là eut un fils qui rayonna soleil sur l'Europe, l'épuisa et son royaume aussi dans la guerre, conquit une Comté espagnole qui ne fut plus franche et pendit force Bretons du bas à bonnets rouges. Sous lui, les écrivains eurent les meilleures plumes françaises et firent des révérences à Versailles. Le dernier, qui ne valait pas un Louis, épousa une Autrichienne qui le trompait dans les devoirs de lit dont il s'acquittait si péniblement, et perdit la tête avec la couronne.

Mécontent de cette France que les souverains avaient faite, le peuple soudain souverain s'en fit une autre en liberté nationale, égalité de droits et fraternité de classes. On parla désormais beaucoup de Nation. Le fran-

çois que peu de sujets du roi savaient devint le français national que tous devaient savoir. Sur ce survint un petit caporal parlant la *lingua corsa*, qui hissa sa petite taille jusqu'à devenir grand Empereur des Français et, à ce titre, se mit à dévorer l'Europe. Après sa chute dans une plaine flamande, il y eut dans une France réduite retour d'un Louis, r'Empire pour Cent jours, remonarques, révolutions et républiques, r'Empire bis, et République éternelle par incident de scrutin. Pendant que les Prussiens campaient devant Paris, que les ouvriers de la Capitale se révoltaient contre le Capital, l'unité de la Nation se dessina alors. Elle bredouillait encore en ses jargons, elle devait parler comme on parlait au Palais Royal. On l'y mit.

Au fond jusqu'alors impénétrable des départements, les maîtres d'école se mirent à l'œuvre : les enfants de crottés se firent propres et ânonnèrent la langue de Racine en perdant les leurs. Ils surent qu'ils descendaient tous, même en Algérie, de Vercingétorix, de Charlemagne le Franc qui les distribuait en bons et mauvais élèves de France, ils apprirent à garder la tête froide quand elle s'échauffait à la gloire de tous ces rois qui avaient fait les angles de l'Hexagone, à pousser la charge avec le Corse qui les vendettait de toute faiblesse. Ils aimèrent la France comme une mère qui les amenait tendrement au combat contre les *Bicots* mal lavés, contre le *Boche* qui pue, mieux que le grand-père qui s'obstinait à patoisier en ses sabots. On les envoya donc mourir en héros, en bel ensemble et en masse sur l'Ardenne, dans un salmis de nègres rameutés d'Afrique pour défendre les trois couleurs. Ils savaient la France par cœur. Ils n'avaient jamais rien su de l'histoire de leurs petits pays, du pourquoi et du non-devenir de ses révoltes de jadis. Ils commençaient à ne plus rien savoir de leur langage natif qui ne leur avait valu que des coups de règle sur les doigts.

J'arrête là l'Histoire de France. De toute façon elle est close dans la tête des Français, verrouillée de certitude. Elle se reconduit reluisante à travers les incidents politiques et belliques. Qui douterait aujourd'hui en France que le français est la plus belle des langues ? Qui douterait que la Nation est grande, et qu'on lui doit tout, y compris de se couper la langue pour mieux causer la sienne ? Des siècles ont préparé cet accord de tout un chacun avec le sentiment commun.

Avocat, je change donc de barre. Je prends l'autre parti. Celui de la diversité d'un héritage. Comment ? vous avez dit diversité ? Où la trouvez-vous, sinon dans l'admirable gamme de nos paysages ? En Armorique ? C'est vrai, on y parla longtemps une langue tordue, où, quand

on demandait *pain et vin*, on comprenait *baragouin*. C'est presque fini maintenant, pour l'unité de la France. Au Pays basque, où, s'il n'y avait pas l'Île aux Faisans sur la Bidassoa, on serait encore en Espagne à tirer des coups de feu? En Roussillon où on roule les erres comme des cailloux dans la Têt? En Alsace, où il a fallu des régiments d'instituteurs pour que les cigognes sachent *sprechen franzōse*? En Provence, té, peuchère! où on galège trop pour comprendre la noble beauté du parler pointu? Où, dites-vous? En Oxytanie? Ça n'existe pas. Que me racontez-vous? Que ces foutus cathares ont inventé les troubadours, qui ont donné la poésie d'amour à l'Europe. L'amour, c'est gaulois, c'est français. On ne baise bien, parlant de poésie, qu'à Montparnasse. L'accent, je vous l'accorde. C'est le charme de la Province. Mais la langue, non! La langue est une comme la République. Il n'est bon bec que de Paris. Fermez le vôtre.

L'Avocat n'a pas pour tâche de répéter les sottises de la partie adverse. Je me drape donc dans la vérité que je défens, que j'ai désapprise de l'École, qui se date du temps où de France il n'y avait mie jusqu'à ce jour d'hui où il n'y en aurait que trop. Dans une préhistoire insondable j'irai chercher la langue basque, ou *euskara*, qui dame à toute l'Europe le pion d'antiquité, et qui a survécu jusqu'à nous mettre les mêmes en *Ikastola*. Dans une péninsule où les druides coupaient jadis le gui-l'an-neuf, je vais trouver les cousins des Gallois, Corniques et autres Irlandais qui ont eu naguère le toupet de se faire bardes sur guitares et de revendiquer le *Brezhoneg ar Skol*. En Corse, l'île de beauté pour blasés du Ve arrondissement, où l'on ne parlait, m'avait-on dit, qu'un mauvais italien, j'ai le front d'aller entendre des chevriers qui se sont inventé une langue et ont presque été reconnus comme un peuple, heureusement le Sénat a réagi. Au sud de la Loire, j'ai mis en gerbe les parlars romans qui ont été les premiers à émerger du latin, qui ont donné à l'Europe une liasse de chefs-d'œuvres en un langage rayonnant, qui ont perdu ce capital sur un chemin de bâillon et de révoltes; se sont quasi retrouvés eux-mêmes et glorieux il y a cent cinquante ans, ont raflé d'un coup de Mistral un Prix Nobel et ont repris à Philippe le Bel le nom d'Occitans qu'il leur avait donné. Trente-deux départements, imaginez! Si soudain ça disait oc en chœur? Je pourrais trouver en un extrême Nord presque belge quelques buveurs de bière qui érucent flamand. Et je m'arrêteraï interdit devant cette cuvette rhénane et mosellane où l'on parle francique comme un Franc de bon aloi et l'alsacien comme l'entendait Goethe.

J'ai l'impression d'avoir fait le tour de France. Je l'ai fait avec deux enfants, l'un échappé de la *Bressola* de Perpignan, l'autre de la *Calandreta* du *Clapas*. Mais que le lecteur se fie plutôt à Martel qui dit la même chose d'autre façon, avec un sérieux impeccable digne d'un régent du Collège de France, qui n'est certes pas le *Collègi d'Occitània*. Il apprendra qu'en langue d'oïl on ne dit jamais que nenni et que l'on y applique le droit avec une intelligence de la glose.

La preuve en est que, pour honorer les progrès mondiaux de la justice culturelle, la France a signé la Charte européenne des langues minoritaires et régionales. Elle s'est depuis lors faite le champion de la diversité universelle. Mais la signature ne valait pas : la République française est une et indiversifiable. Quant à l'universalité, la France des Lumières est elle-même comme l'univers d'Einstein : d'éternité sans bornes, mais fermée.

Robert LAFONT

Avant-propos

Au moment d'envisager la publication de ce recueil, nous avons pensé l'intituler « Deux ou trois choses à propos de l'école et de l'occitan ».

Deux ou trois choses ? Un peu plus peut-être, mais sûrement pas une synthèse complète et définitive.

Le lecteur trouvera ici un certain nombre d'articles publiés sur pas loin de vingt ans à présent, autour de cette question : comment le développement de l'école en France a-t-il affecté la situation de la langue d'oc ? Comment est-on passé du temps où elle n'a aucune place à l'école à celui où on lui entrouvre sans enthousiasme la porte de certaines classes ? Quelles sont les étapes de cet étrange dialogue entre le bègue — le mouvement occitan et ses revendications inlassablement répétées depuis les années 70 du XIX^e — et le sourd — le Ministère de l'Instruction Publique, rebaptisé Éducation Nationale sans en devenir pour autant partisan enflammé de la reconnaissance des langues de France ?

Ce sont là des questions qui ont longtemps intéressé davantage les militants que les historiens. On pourrait citer telle histoire universitaire de l'enseignement en France qui omet totalement le problème.

Depuis, la situation a quelque peu changé, bien sûr. Il y a eu la thèse de Jean-François Chanet, *L'école républicaine et les petites patries*¹, publiée en 1996. Il y a eu celle de Pierre Boutan, *La langue des Messieurs*², publiée d'ailleurs la même année. Notons en passant que la juxtaposition même des deux titres indique bien que plusieurs lectures du phénomène de la francisation de la France sont possibles...

La plupart des articles présentés ici sont antérieurs à ces deux ouvrages. Sur certains points, ils les rejoignent : sans nier l'importance de phénomènes comme celui du « signal », cet apprentissage de la délation, je n'ai jamais pensé qu'il résumait à lui seul l'attitude de l'école

1. Paris, Aubier, 1996.

2. Paris, Nathan, 1996.

face aux « patois ». Je sais aussi que le recul de l'occitan ne s'explique pas seulement par l'action de l'école, et qu'à partir d'un certain moment, l'acquisition du français comme clé pour la promotion sociale devient un enjeu pour les classes populaires. Cela dit, je continue à croire que le fait de ne pas tenir compte en classe de la langue réellement vivante hors de ses murs ne pouvait pas ne pas amener les enfants et leurs parents à finir par la considérer comme un handicap dont il convenait de se débarrasser au plus vite.

Chanet comme Boutan produisent des textes émanant de sommités du monde de l'éducation, Carré par exemple qui juraient leurs grands dieux qu'ils n'entendaient pas chasser les « patois » du foyer. Chanet, et Boutan aussi peut-être, jusqu'à un certain point, semblent le croire. Moi pas.

Ce genre de cohabitation (de partage à peu près harmonieux des fonctions et des registres) entre deux langues, celle de la maison et celle de l'école, est possible dans d'autres contextes culturels, puisqu'elle survit jusqu'à nos jours en Allemagne, en Suisse (alémanique ou italophone) et en Italie par exemple, et pas seulement dans les classes populaires. L'histoire me paraît prouver qu'elle est impossible en France, parce que fondamentalement refusée par les élites. Un adjectif revient parfois sous ma plume dans les divers articles qui constituent ce volume : binaire. Pour le regard des élites, quand deux langues sont en présence, l'une des deux doit disparaître, et leurs rapports sont décrits en termes guerriers. C'est là un fait de longue durée : le grammairien Ramus au xvi^e siècle, racontant l'anecdote — d'ailleurs improbable — de délégués provençaux venus protester devant François I^{er} contre l'Ordonnance de Villers-Cotterêts, leur attribue déjà le projet de « combattre la langue française ». Un des qualificatifs les plus couramment employés pour désigner les militants de la langue est celui de « défenseurs ». Pour beaucoup des auteurs cités dans mes articles, il est clair que tout espace laissé au « patois » est fatalement arraché au français, et le menace donc directement. Poser le problème en ces termes de tout ou rien, c'est se condamner à ne le résoudre que par un combat à mort entre deux entités vues comme irréconciliables : le patois doit être « anéanti », comme le propose avec une belle franchise le rapport Grégoire, sans quoi l'universalisation du français est impossible.

C'est pourquoi je ne suis pas davantage d'accord avec ceux des lecteurs, parfois hâtifs, de Chanet, qui infèrent de ses propos documentés et convaincants sur la place du local dans la pédagogie républicaine

que cette dernière, somme toute, était ouverte aux autres langues, puisqu'elles faisaient partie du local.

C'est négliger de bien lire l'auteur. C'est négliger aussi de lire sa préfacière Mona Ozouf (« *hors du litigieux problème de la langue*, [souligné par moi, Ph. M.] l'école républicaine a sans relâche magnifié la petite patrie », *op. cit.* p. 12 : comment donc aurait-elle dû écrire pour être plus claire ? Et c'est confondre valorisation abstraite et circonstancielle (quoi qu'émue) d'éléments de patrimoine figés et respect de la parole d'une société locale, toute paysanne et rustaude qu'elle puisse paraître aux yeux des élégants).

Pourquoi ce rejet des langues régionales ? Je ne crois pas qu'il faille invoquer la nécessité du combat (encore un ! mais c'en est un vrai, celui-là) contre des cléricaux et des clercs qui auraient fait du « patois » un outil de lutte contre la pénétration des idées nouvelles portées par le français, et bien sûr par lui seul. Le fait que, ça et là, certains clercs, voire certains prélats, aient défendu cette stratégie ne signifie pas qu'elle ait été partagée par tous, ni même qu'elle ait été vraiment pensée collectivement. Ce qu'on voit en Bretagne comme en pays d'oc, c'est que bien des prêtres ne demandaient au contraire qu'à se débarrasser de ces langages encombrants, ne serait-ce que pour bien montrer par leur maîtrise du français qu'ils étaient passés de l'autre côté de la barrière sociale, même et surtout quand ils étaient eux-mêmes d'origine populaire et « patoisante ». Ce en quoi ils risquaient d'ailleurs de ne se différencier que fort peu de leurs doubles diaboliques, les instituteurs. Quant aux écoles chrétiennes, on peut sans peine recueillir des témoignages qui indiquent que les maîtres y imposaient sans faiblir l'usage du seul français. Arrivé à ce point, il n'est même plus nécessaire de signaler l'existence, dans bien des langues régionales, l'occitan notamment, d'une riche littérature anticléricale dont les évêques ne devaient guère goûter la saveur. Bref, l'épouvantail du Parti-Prêtre n'explique pas tout, ni dans notre domaine, ni d'ailleurs dans d'autres.

La dimension sociale du phénomène n'est cependant pas niable, et elle est pour moi la principale. Le problème ne réside pas dans on ne sait quel affrontement abstrait entre la « ruralité » et la modernité urbaine, entre des idiomes liés à des formations sociales et à un mode de production dépassé et la langue de l'efficacité technicienne et capitaliste, comme si le petit peuple des villes, des mines et des usines occitanes ou bretonnes avait, lui, parlé français de toute éternité. Faut-il rappeler ici que les classes existent ? Et que le français diffusé par l'école n'est

assurément pas celui des classes subalternes du Nord, mais celui des Messieurs, qu'ils soient du Nord ou du Midi, de l'Ouest ou de l'Est, ce que Boutan a fort bien vu, et qui permet au passage d'élargir notre perspective en évitant de croire au mirage d'une opposition ethnique (les Franciens contre les Occitans). Toutes choses égales par ailleurs, pour un bon bourgeois français du XIX^e, le parler de l'Est parisien ou du Pas-de-Calais ne vaut pas plus cher que l'occitan ou le breton, même s'il le comprendra mieux que ces derniers.

Dans ces conditions, le combat à mort contre les « patois » reflète d'abord, à un premier degré, le froid mépris des gens qui savent pour ceux qui ne savent pas et leurs jargons risibles, l'absence de savoir renvoyant bien sûr ici tout autant à l'absence d'avoir et à l'absence de pouvoir, le tout étroitement et harmonieusement lié. Tandis qu'au second degré, l'indispensable (pour toutes sortes de raisons, nobles ou moins nobles) diffusion du français, d'un certain français, celui des gens qui savent, qui ont, qui peuvent, eux, doit aussi aboutir à la diffusion, à travers leurs mots et leur code linguistique, de leur vision du monde, de leur hégémonie culturelle et idéologique, comme garante de leur hégémonie tout court. Quand ces gens parleront comme nous, ils penseront comme nous. Dans ces conditions, laisser survivre le « patois », c'est laisser subsister en société des poches d'opacité langagière qui constitueront autant de pôles potentiels de résistance, passive ou non. Bref, le fait totalement incontestable que la diffusion du français ait constitué pour les classes subalternes une chance à saisir et un moyen d'échapper à leur condition ne signifie pas que c'était là le seul objectif qu'aient poursuivi ses initiateurs et ses agents, et la bonne conscience indéniable de beaucoup de ces derniers n'y change rien, sur le fond. Ceux qui s'ofusqueront de voir une telle politique attribuée à ce régime « républicain », que tant de bons esprits tendent aujourd'hui à idéaliser sans y aller voir de trop près, feront mieux d'y aller voir de près, justement, et de méditer sur le sens du mot « contradictions ». Les amateurs de contradictions ne manqueront pas de noter par contre que ce sont précisément de bons élèves de cette école française issus des classes populaires qui fournissent une bonne partie des effectifs des mouvements de « défense » de l'occitan : c'est l'école française qui, dans ce domaine comme dans d'autres, fournit les armes nécessaires à la mise en cause de son action linguistique... Les mêmes amateurs de contradictions noteront tout autant que le mouvement ouvrier, de son côté, n'a globalement pas perçu le contenu de classe de la diffusion du fran-

çais telle qu'elle est menée en France, et s'est contenté de considérer qu'il suffisait, somme toute, que le prolétariat conscient et guidé par le bon parti s'empare de ce français tel quel pour qu'il devienne miraculeusement prolétarien sans taches. Et que, de la même façon qu'il suffisait pour changer la vie et le monde que l'avant-garde s'installe dans les palais nationaux en changeant simplement la couleur du drapeau pendu en façade, il suffirait de mener les ouvriers voir jouer *Athalie* en costumes modernes dans un hangar désaffecté ou au T.N.P. pour que ces monuments de la littérature Louis-Quatorzième modifiée Maintenant soient ipso facto transformés en vraie manifestation de la culture populaire, comme la citrouille devenue carrosse dans le vieux conte, sans la moindre approche critique de la réalité de l'idéologie véhiculée par les purs chefs-d'œuvre de ce style. Ce qui bien sûr dispense à la fois de se demander ce que la culture « populaire » et « traditionnelle » peut contenir de progressiste, et ce que les classes populaires elles-mêmes pourraient éventuellement produire, en détournant et en réutilisant des éléments sortis aussi bien de cette culture traditionnelle que d'une culture savante à laquelle elles auraient désormais accès. Il nous semble qu'une réflexion sur ce genre de problème avait été menée, entre les deux guerres par certain théoricien bossu du nom de Gramsci, un Italien il est vrai. En France apparemment, peu de gens l'ont su. Ajoutons que beaucoup de militants ouvriers des premiers temps étaient des autodidactes, qui attachaient d'autant plus de valeur à la culture des élites qu'ils avaient dû la conquérir au prix d'efforts héroïques, comme une sorte de Bastille. Et cette conquête passait par un arrachement à la culture de leurs origines, arrachement perçu à la fois comme libérateur et sans retour. Tout ceci rend totalement incongrue, pour ces gens, l'idée que l'on puisse bâtir une culture pour les classes populaires en intégrant aussi bien les éléments de la culture des élites que des éléments de la culture populaire vécue, avec la langue qui l'exprime, l'occitan au cas particulier.

Soit dit en passant, et malgré tout le respect que les occitanistes lui témoignent depuis longtemps, il est clair que la pensée de Jaurès, sur la question précise de l'occitan, ne va finalement pas très loin, et ne dépasse guère le niveau des hommages émus que beaucoup de politiciens radicaux méridionaux pouvaient commettre à la même époque... Mais c'est une autre histoire, qui touche en fait, au delà de notre problème, à l'histoire politique et idéologique du dernier siècle tout entier.

Je rassemble ici quelques idées qui me semblent éparées dans les articles proposés, ou implicitement contenues dans certaines de leurs formulations, ou en germe dans d'autres. Le lecteur les retrouvera au passage.

Les articles proposés ne le sont pas dans l'ordre chronologique de leur parution, car il ne s'agit pas de permettre de reconstituer le cheminement de la pensée de l'auteur, mais de suivre l'évolution du problème de l'occitan face à l'école.

On trouvera donc d'abord deux articles envisageant ce problème sur la totalité des deux siècles précédents, jusqu'à nos jours pratiquement, puisque le premier a paru fin 2005. Ce qui, au passage, me dispense de reproduire des articles plus anciens qui eux aussi proposaient une vue cavalière du XIX^e siècle à nos jours (car c'est une des servitudes du métier que de devoir revisiter, à intervalles plus ou moins réguliers, des chantiers déjà fréquentés, pour des publics divers, et des supports non moins divers). Si le premier article envisage la question du point de vue de l'attitude du pouvoir, le second, lui, faisait le point sur la revendication telle qu'elle est portée par le mouvement occitaniste depuis Mistral.

Les articles suivants se proposent d'explorer à chaque fois un aspect particulier de cette histoire, soit à travers l'étude d'un corpus particulier, soit à travers un épisode marquant : on ne pouvait se passer de parler de la période vichyste, pas plus que de la loi Deixonne. D'où d'inévitables et regrettables redites : à chaque nouvelle publication, il fallait bien resituer, pour le lecteur d'alors, l'épisode traité dans la globalité du processus. Il n'était pas possible d'éviter ces redites, sauf à procéder partout comme on l'a fait pour un article, en éliminant d'autorité un long prologue qui ne faisait que résumer un article présent par ailleurs dans le volume : la patience du lecteur d'aujourd'hui aurait dès lors été par trop sollicitée. L'un dans l'autre toutefois, il me paraît que les divers articles se complètent, certains revenant sur des points abordés auparavant, mais qui, du fait des limites de place imposées par les publications-supports, n'avaient pu être développés d'entrée de jeu.

Ces articles n'ont été retouchés qu'en ce qui concerne les coquilles présentes, certaines impropriétés, et la ponctuation. Il n'était pas question pour moi d'actualiser le fond, les références (sauf pour l'article le plus ancien), les données¹, au risque de prétendre donner au lecteur le sentiment que depuis toujours j'en savais long sur le sujet, ce qui

1. Un petit dictionnaire des principaux acteurs de cette histoire a été inséré à la suite de ces articles.

n'est évidemment pas le cas. Au reste, une actualisation véritable aurait exigé une refonte totale, sous la forme d'un ouvrage de synthèse que j'écrirai peut-être un jour, mais qu'il ne serait pas honnête de présenter aujourd'hui alors que sur certains points et certaines périodes je ne maîtrise pas encore assez l'information. Du moins n'ai-je pas eu le sentiment, en relisant ces vieilles proses, qu'elles recelaient des monstruosité, de graves erreurs factuelles, ou d'impudentes manipulations. Bref, elles peuvent encore servir, à leur façon. Il faut donc prendre ces articles pour ce qu'ils sont : des coups de projecteurs sur une histoire complexe, et sur laquelle il y a encore beaucoup à dire.

Mais précisément une de mes satisfactions de l'heure est de savoir que d'autres sont aussi sur le chantier : Michel Lafon a commencé à travailler sur le terrain aveyronnais, dans les archives comme par le biais d'enquêtes orales. Yan Lespoux travaille sur le xx^e siècle, et pourra peut-être un jour éclairer la figure mystérieuse de ce Pierre-Louis Berthaud qui joue un si grand rôle dans l'occitanisme du milieu du siècle. Olivier Moliner travaille de son côté (et à Berlin qui plus est !) sur les débats parlementaires. D'autres, ailleurs, sont à l'œuvre à propos d'autres langues régionales. Dès lors, il devient possible de concevoir un travail collectif sur cette question, qui permettra d'aller plus loin, plus profond et plus vite. Ce travail a déjà pris la forme d'un colloque organisé par notre équipe¹, dont les actes sont sous presse au moment où je rédige ces lignes. De ce fait, il se peut que d'ici quelques années, les présents articles paraissent bien dépassés. Mais ce n'est pas grave.

Il me reste à remercier mes collègues du département d'occitan de l'Université Paul-Valéry qui m'ont permis de publier le présent ouvrage. Celui-ci fournit au lecteur l'accès à des articles d'autant plus difficilement repérables qu'ils ont paru dans des publications qui ne touchaient en principe, par leur vocation, qu'une partie du public susceptible d'être intéressé (les historiens par exemple n'étaient pas forcés de connaître leur existence, et tout porte à croire qu'ils ne l'ont d'ailleurs pas connue). Grâce à mes amis, en particulier à la relecture attentive de Pierre Boutan, Jean-Claude Forêt et Marie-Jeanne Verny, ils sont maintenant accessibles.

Au lecteur de juger à présent s'il valait la peine qu'ils le devinssent.

1. « L'école française et les langues régionales », Montpellier, 13 et 14 octobre 2006, *Actes réunis et édités par Hervé Lieutard et Marie-Jeanne Verny*, Presses universitaires de la Méditerranée, 2007.

Références des premières publications

- « Le patois à l'école ? Retour sur un débat (xix^e-xx^e) », *Marges Linguistiques*, revue en ligne www.marges-linguistiques.com, numéro 10, novembre 2005, p. 301-317.
- « L'impossible politique linguistique occitaniste », *Lengas* n° 25, 1989, p. 51-69.
- « Les pédagogues et les patois sous la III^e République », *Lenga e País d'òc*, n° 23, Montpellier, C.R.D.P., 1992, p. 11-22.
- « Les félibres, leur langue et l'école ; à propos d'un débat de 1911 », à paraître dans un recueil collectif à une date et sous un titre non précisé.
- « L'école de la III^e République et l'occitan », *Tréma*, I.U.E.M. de Montpellier, n°s 12-13, 1998, p. 101-116.
- « Travail, famille, patois. Vichy et l'enseignement de l'occitan, apparence et réalité » *Practicas*, Montpellier, n°s 9-10, 1987, p. 57-63.
- « Autour de la loi Deixonne », *Actes de l'Université occitane d'Été 1990*, Nîmes, Marpoc, 1991, p. 41-57.
- « Albert Dauzat et la revendication occitane : une certaine distance », *Actes du colloque Albert Dauzat et le patrimoine linguistique auvergnat*, s. l. n. d. [2001], p. 47-72.

1

Le « patois à l'école » ?

Retour sur un débat (xix^e-xx^e siècles) _____

Enseigner l'occitan, le breton, le basque... à l'école : voilà une revendication qui ne date pas d'hier, même s'il lui a fallu plusieurs décennies pour commencer à se faire entendre, et même si elle n'a été entendue que jusqu'à un certain point. On ne peut pas dire que la question ait fait l'objet de débats approfondis au Parlement, que ce soit sous la Troisième, la Quatrième ou la Cinquième République, la période 1940-1944 étant hors course pour cause d'absence de tout parlement. Mais on n'en a pas moins vu émerger, de temps en temps, cette épineuse question. Elle survit sous la forme d'interpellations d'élus — parfois sous la forme de projets ou de propositions de loi — et de réponses ministérielles, qui définissent, dans la longue durée, ce que l'on pourrait appeler la doctrine nationale sur le sujet.

On ne cherchera pas ici à reprendre l'ensemble du corpus représenté par les questions des uns et les réponses des autres¹. Mais on peut du moins en dégager les grandes tendances, autour de quelques interrogations simples, à la portée d'un simple historien : qui revendique ? sur quelles bases, et avec quelles propositions concrètes ? Quels arguments sont utilisés par les ministres successifs pour répondre à ces demandes, que ce soit pour les encourager, ou, plus fréquemment, pour les rejeter de façon plus ou moins aimable ? Dans quelle mesure les grands

1. Nous reprenons et précisons ici une problématique que nous avons abordée dans quelques articles, par exemple « Le seuil de tolérance : les hommes politiques et l'occitan sous la Troisième République », in *Actes du colloque Les Français et leurs langues*, Aix, Université de Provence, 1991, p. 259-275. Et, plus récemment, « La France et l'occitan à l'époque contemporaine : histoire d'une étrange politique linguistique », in *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan*, Paris, L'Harmattan, 2001, p. 367-384.

débats politiques de chaque époque conditionnent-ils, directement ou non, la façon dont le débat est mené ? Et la vraie question : qu'est-ce que tout ceci nous apprend sur la vision officielle du problème posé par les langues de France ?

1.1 Le temps du refus fleuri

Nous nous garderons de remonter aux origines, qui se situent d'ailleurs sous le Second Empire finissant, avec la pétition au Corps Législatif déposée au printemps 1870 par les celtisants Gaidoz et De Gaulle, soutenus par le basquisant de Charencey. Cette pétition contient tous les arguments qui seront ensuite repris à satiété et jusqu'à aujourd'hui par les défenseurs des langues « régionales » (le texte dit « provinciales ») : avantages du bilinguisme, nécessité de tenir compte de langues parlées par des citoyens, intérêt culturel de l'étude de ces langues, liens éventuels avec des langues parlées par des États voisins, etc. Ajoutons l'argument socio-moral de la nécessaire lutte contre l'exode rural, qui va devenir un des grands refrains de la Troisième République. Bismarck et Von Moltke aidant, le Corps Législatif n'a pas le temps de se poser la question de cette pétition avant de disparaître avec son Empereur. Par la suite, la question ne sera plus posée avant longtemps ; elle est même absente des débats sur l'école laïque et gratuite de Jules Ferry, car ce qui focalise alors l'attention, c'est la dimension « laïque » : le traitement à réserver à tout ce qui n'est pas le français n'apparaît pas, sinon dans le bref article 14 du règlement intérieur type des écoles primaires, le bien connu « Le français sera seul en usage dans l'école » Il faut attendre le début du xx^e siècle, pour voir enfin la question se poser à la Chambre, à l'occasion des remous provoqués par la Séparation de l'Église et de l'État. Ce n'est absolument pas un hasard si le 18 février 1902 c'est un ecclésiastique, l'abbé Lemire, qui aborde le sujet dans une interpellation à la chambre, et ce n'est pas un hasard non plus si le ministre en exercice, Georges Leygues, répond négativement, non sans glisser au passage que le français doit être d'autant plus privilégié qu'il est « le véhicule de toutes les idées de liberté », ce qui revient à dire que les « patois », eux... Et de mettre les points sur les i :

Si, dans certaines contrées, on se méfie encore de la langue française, précisément parce qu'elle apporte avec elle comme un souffle moderne, il faut vaincre cette méfiance.

D'ailleurs Émile Combes en sa qualité de Ministre des cultes avait déjà pris l'initiative, en 1902 de menacer de sanctions les prêtres bretons qui continueraient à prêcher et à faire le catéchisme dans leur langue. Il s'agissait moins de langue, ici, que de politique, et du désir de l'État de contrôler ce que pouvaient dire ces prêtres. L'enjeu étant la maîtrise des esprits enfantins, ce n'était vraiment pas le moment de prétendre ouvrir l'école à des idiomes que l'État ne comprenait pas. On note simplement que Leygues juge bon pour son image de tempérer son refus par un hommage au parler de son pays (il est du sud-ouest) :

J'aime beaucoup l'idiome de ma province, je le parle et lui trouve un charme et une saveur particulière. Je regretterais vivement qu'il disparût¹.

Maigre consolation. Leygues a côtoyé, dans le milieu associatif parisien, des défenseurs de l'occitan, des félibres. Certains de ces félibres, eux-mêmes élus de gauche, sont présents à l'assemblée : ils se gardent bien d'intervenir, de peur de mêler leurs voix à celles des représentants de la droite que sont Lemire et le marquis de l'Estourbeillon, militant « régionaliste » breton et fort peu républicain de naturel.

Le débat va ressurgir dans l'après-guerre. Il est vrai qu'il est alors induit par le délicat problème de la réintégration dans la communauté nationale de ces Alsaciens que Bismarck et Von Moltke avaient jadis soustraits à l'affection de la France. Au départ, le gouvernement fait comme si la question linguistique ne se posait pas dans ces territoires reconquis, et impose donc tranquillement le français comme seule langue de l'école et de l'administration à des gens qui ont vécu sans lui depuis deux générations. D'où problèmes et protestations². À la fin des années vingt, le gouvernement se sent obligé d'infléchir quelque peu sa politique en Alsace. Mais du coup, la domination inconditionnelle du français a été mise en cause, et d'autres en profitent. Voici un extrait d'un débat parlementaire qui a lieu le 27 juin 1923, à propos de la langue d'oc. Il est lancé par un député d'un genre particulier, Léon Daudet, le lieutenant du leader monarchiste Charles Maurras, qui a réussi à se faire élire dans la Chambre massivement de droite dite Bleu-Horizon.

DAUDET. — Il ne faut pas oublier qu'il y a une autre littérature française, qui est la littérature en langue d'oc. Il s'est trouvé qu'en dehors de la

1. Cité par René Jouveau, in *Histoire du Félibrige*, 1876-1914, Nîmes, s. n., 1970, p. 300.

2. Cf. le journal de Philippe Husser (*Un instituteur alsacien*, Paris, Hachette, 1989).

poésie des troubadours, au XIX^e siècle, cette littérature provençale, qui jusqu'ici malheureusement n'a guère été étudiée que hors de France, a donné des auteurs à mon avis de premier ordre.

HERRIOT (*leader radical*). — Mistral est aussi grand que Virgile! (*très bien! très bien!*)

DAUDET. — Vous le dites très justement, mon cher collègue. Le poète Aubanel est comparable à Catulle et supérieur à Henri Heine. Vous avez, dans un homme comme Roumanille, un des dons de terroir comme on ne peut en retrouver que dans les fabliaux.

VALLAT (*Action Française*). — Roumanille est le meilleur conteur français.

LEYGUES (*centre droit, Lot et Garonne*). — N'oubliez pas Jasmin! (*très bien! très bien!*)

DAUDET. — Oh! il y en a beaucoup d'autres!

RAYNALDY (*centre, Aveyron*). — Et l'abbé Bessou!

VALLAT. — M. Daudet a raison; la littérature d'oïl n'a pas produit beaucoup de conteurs qui soient à la mesure de Roumanille.

DAUDET. — Le maintien d'une littérature comme notre littérature d'oc me paraît indispensable. Et il serait très souhaitable d'instituer dans les écoles du Midi et même pour les provinces au-dessous de la Loire un enseignement bilingue. Qui cela peut-il gêner? Les vieilles histoires de séparatisme, il n'en est plus question après la guerre de 1914... L'homme a le droit de parler la langue de son patelin, et c'est excellent pour sa formation intellectuelle¹.

Bel exemple de théâtre parlementaire. Daudet, qui ne représente que lui-même, et qui le sait, joue son rôle ordinaire de perturbateur des débats. Il choisit ce jour-là un angle d'attaque relativement inoffensif, qui lui permet d'exister dans le compte-rendu de la séance, sans que cela tire à conséquence, puisque, somme toute, il ne propose rien de concret : revendiquer crânement l'enseignement bilingue au sud, sans traduire cette idée en proposition de loi, cela reste dans le registre des paroles verbales.

Du coup, puisque l'on ne risque rien, un certain nombre de ses collègues en profitent pour se manifester eux aussi au bénéfice du compte-rendu sténographique des débats, et pour adresser du même coup des clins d'œil peu compromettants à leurs électeurs. Herriot, le leader radical, a commis en 1912 un article à la gloire de Mistral. Xavier Vallat, député d'Ardèche et maurrassien, est lui même écrivain d'oc à ses

1. *Journal officiel*, 27 juin 1922, p. 2044 sqq.

heures. Quant à Raynaldy l'Aveyronnais et Leygues, notre vieille connaissance, élu de l'Agenais, ils ne manquent pas cette occasion de rappeler les gloires occitanes de leurs départements respectifs. Chacun, ayant fait son petit numéro, peut ensuite revenir aux choses sérieuses. Un coup pour rien, donc, et nulle réponse du ministre de l'Instruction Publique...

Les choses sont un peu plus sérieuses en 1925. Cette année là, se manifeste auprès du Ministère une association d'enseignants du Midi, dirigée par un professeur de lycée, Bonnafous, militant socialiste par ailleurs, soutenue par le Félibrige et par la Fédération Régionaliste Française de Jean Charles-Brun, qui joue le rôle de lobby régionaliste trans-partis : on y trouve des élus aussi bien de gauche que de droite. Du coup, contrairement aux épisodes précédents, on n'a plus affaire à une manœuvre émanant de l'extrême-droite. Mais la réponse du ministre, Anatole de Monzie, (encore un originaire du Sud-Ouest !) n'en sera pas moins négative. Elle prend d'abord la forme d'une lettre à Charles-Brun en date du 2 juillet 1925 :

Vous avez bien voulu me transmettre une requête émanant de diverses personnalités et de la Ligue pour la Langue d'oc, tendant à obtenir que des instructions soient adressées au personnel de l'Enseignement primaire, « autorisant ceux des maîtres qui le voudront à utiliser le dialecte maternel de leurs élèves pour l'enseignement du français » Je dois vous informer qu'il ne me paraît pas possible de répondre aux désirs exprimés. Les programmes des écoles primaires sont trop chargés pour qu'il puisse être question d'autoriser les instituteurs à faire des leçons dans la langue du pays. Mon devoir est de limiter à l'essentiel ce qui doit être enseigné aux enfants. Et l'essentiel, dans l'ordre d'idées qui nous préoccupe, c'est l'enseignement du français.

Cette réponse est faite à une question qui n'était pas posée : la revendication de la Ligue pour la langue d'oc à l'école, bien peu extrémiste, se positionnait prudemment sur le terrain de l'apprentissage du français, que le recours à l'occitan devait faciliter. Bref, il s'agissait d'officialiser et d'autoriser expressément des pratiques pédagogiques que certains instituteurs avaient déjà adoptées. Or, De Monzie choisit de faire comme si ce qui avait été demandé, c'était l'utilisation du « patois » comme langue enseignante.

Sous la ruse, deux arguments, promis à un bel avenir : l'un, explicite, sur la surcharge des programmes — nous le retrouverons. L'autre, implicite, contient en fait la vraie réponse à la Ligue : l'enseignement du français se fera sans le secours du « patois ».

Une circulaire vient tout de suite après compléter cette brève réponse. Elle contient le seul véritable argumentaire que nos ministres aient jamais opposé, sur le terrain de la pédagogie, aux revendications en faveur des langues régionales. On y retrouve l'argument de la surcharge des programmes. Vient s'ajouter l'idée que tant qu'à enseigner des langues autres que le français, autant choisir une langue étrangère, idée intéressante, qui ne débouche d'ailleurs sur rien, en pratique, au moins à cette époque. Surtout, la circulaire s'aventure sur le terrain de la science pédagogique en dénonçant les méfaits du bilinguisme : un enfant à qui on impose deux langues finit par ne plus savoir ni l'une ni l'autre.

Le fait que cette circulaire ait suscité des réactions très vives de la part des défenseurs des langues régionales, occitans ou non, n'y change rien. Ce qui a été exprimé ici, c'est le point de vue du Ministère, quel que soit son titulaire¹. Un peu plus tard, le 15 décembre 1925, le député démocrate-chrétien Trémintin, un Breton que nous retrouverons, interpelle Daladier, alors ministre de l'Instruction Publique. Daladier, radical lui aussi, est, lui aussi, originaire du Midi, du Vaucluse plus précisément. Il parle suffisamment bien l'occitan pour avoir pu prononcer en 1913, en qualité de maire de Carpentras, un discours en cette langue pour célébrer le génie de Mistral. Mais en ce jour de décembre 1925, rien dans sa réponse n'évoque ce temps lointain :

M. Trémintin nous a fait, avec beaucoup de charme, d'éloquence et de sincérité, l'éloge de la langue de son terroir : je suis désolé de décevoir son espérance, mais sur la question des dialectes, je suis en désaccord avec lui ; il y a encore trop de gens qui écrivent et parlent en patois. J'ai pour devoir de m'opposer à tout ce qui peut diminuer, de quelque manière que ce soit, l'unité de la patrie. Mais il va sans dire que je suis partisan de l'étude des dialectes dans l'enseignement supérieur, ayant participé moi-même au mouvement félibréen. Je verrais volontiers nos instituteurs faire devant leurs élèves des rapprochements entre la syntaxe de leur patois et celle du français, mais je suis opposé à l'enseignement d'un idiome local dans les écoles primaires².

Contrairement à de Monzie, Daladier éprouve le besoin de montrer qu'il n'a pas un cœur de pierre, d'où cette autorisation magnanime : le « patois » a sa place dans le Supérieur. Certes. Il y est d'ailleurs déjà, au

1. Voir Pierre BOUTAN, « Langue nationale et langues régionales à l'école : le débat politique de 1925 ». *Mots*, n° 61, décembre 1999, p. 29-48.

2. Cité par René JOUVEAU, *Histoire du Félibrige* 1914-1941, Nîmes, s. n. 1977, p. 97.

moins dans quelques universités, comme complément le plus souvent à des études romanes ou françaises, pour l'occitan, et avec une nette spécialisation soit en dialectologie, soit en littérature médiévale, pour l'occitan encore, ou en études comparatives celtiques ou indo-européennes pour le breton. Le tout pour des auditoires choisis autant que réduits. Bref, voilà une concession qui ne coûte rien. Plus sérieusement, il autorise les instituteurs à évoquer parfois le « patois » en cours de langue française. Mais cette autorisation reste purement orale, et aucun texte, à notre connaissance, ne viendra la confirmer. De la même furtive façon, Daladier confirme, un peu plus tard, l'autorisation donnée par un de ses prédécesseurs de permettre à des élèves de quelques lycées de Provence de suivre des « conférences » sur la littérature d'oc assurées par des félibres. Compte tenu du recrutement bourgeois de ces lycées, dans les années 20, on peut bien accepter que ceux qui le veulent puissent ajouter à leur horaire normal, de loin en loin, une soirée récréative, avec des intervenants qui ne sont nullement des enseignants de leur établissement¹.

Tout est donc à recommencer. Des députés ou des sénateurs, méridionaux comme Feuga et Roustan, ou bretons comme Trémintin, reviendront à la charge les années suivantes. Trémintin ira jusqu'à déposer une proposition de loi prestement enterrée par ses collègues.

Les réponses ministérielles sont toujours les mêmes.

Nous en retiendrons deux. La première, le 12 février 1929, vient de Marraud, encore un radical, encore un originaire du sud-ouest, devant le Sénat :

Ces dialectes méridionaux, je les comprends et je les parle comme Feuga. Ils enchantent mon oreille quand je foule le coin de terre d'où ma vie est partie et où ma vie s'achèvera. Ils nous relient à la longue chaîne des ancêtres obscurs qui vécurent avant nous dans le cadre où se dresse le toit familial ; ils nous viennent de la tradition populaire et trouvent en elle la source abondante de créations savoureuses, alertes, toujours jeunes, audacieuses parfois, impures jamais. C'est un peu de l'âme locale qui chante en eux. Mais combien, mon cher collègue Feuga, y perdraient-ils, s'ils n'étaient plus appris par la tradition orale des générations qui se succèdent ? Que deviendraient leur originalité et leur spontanéité ? Les voyez-vous soumis aux contraintes de l'enseignement et

1. *Ibidem*, p. 98. Nous n'avons pas de renseignements plus précis sur le succès que ces « conférences » ont pu rencontrer dans les rares établissements (Aix, Avignon...) où elles sont autorisées.

de la méthode, livrés aux supplices inséparables de la pédagogie ? Et puis, mon cher collègue, avez-vous réfléchi que cela se traduirait par une surcharge des programmes, alors que partout, aujourd'hui, on me demande de les alléger ? Mon devoir, écrivait mon prédécesseur, M. de Monzie, est de limiter à l'essentiel ce qui doit être enseigné ; et l'essentiel, dans l'ordre d'idées qui nous préoccupe, c'est l'enseignement du français. Nos savants de l'enseignement supérieur peuvent chercher dans l'étude des dialectes locaux un peu de l'histoire de notre langue, mais l'unité de la langue officielle est un des ciments de l'unité nationale, et pour vous, M. Feuga, comme pour moi, l'œuvre de la Révolution de 1789 doit être défendue. « Lire, écrire et parler la langue nationale sont des connaissances indispensables à tout citoyen. L'unité de la République commande l'unité d'idiome et tous les Français doivent s'honorer de connaître une langue qui, désormais, sera par excellence celle du courage, des vertus et de la liberté ». Ainsi parlait Grégoire, à la séance du 3 Pluviôse an II, à propos du décret sur les livres élémentaires. Les dialectes ne demandent qu'à vivre dans l'unité indispensable de la France républicaine : mais pas d'incorporation dans la langue officielle. Nous commençons à connaître un peu le problème du bilinguisme. Que rien n'écarte les esprits, dans notre enseignement populaire, de l'unité de notre langue. Laissons à l'âme populaire le soin de faire revivre, s'ils doivent vivre, les dialectes locaux. Laissons la liberté s'y refléter¹.

C'est beau comme du Leygues. Et c'est diaboliquement rusé. Non content de reprendre le désormais rituel argument de la surcharge des programmes, non content d'appeler à la rescousse les grands ancêtres de 89, Marraud joue avec son contradicteur en se faisant en quelque sorte le défenseur de la fraîcheur et de la spontanéité des parlers populaires qu'il faut sauver du carcan des tristes savoirs scolaires. Mais il y a aussi, sous la rhétorique, une idée-force, celle de la séparation entre sphère du public — l'école — et sphère du privé. C'est dans cette dernière que les « patois » doivent rester cantonnés. Voilà qui est nouveau, mais que nous reverrons.

Face à ce grand artiste, Jean Zay, Ministre du Front Populaire, fait presque pâle figure, dans une réponse adressée en septembre 1936 à l'écrivain d'oc Jørgi Reboul, animateur d'une Auberge de Jeunesse dans la région marseillaise, et fort peu suspect de sympathies droitières :

Les programmes sont déjà trop chargés pour qu'il paraisse possible d'y introduire l'enseignement des langues et littératures dialectales, d'autant plus que cet enseignement ne pourrait être donné qu'au détriment

1. Cité par la revue toulousaine *la Terro d'oc*, janvier-mars 1929, p. 2.

des enseignements réglementaires indispensables à tous les enfants de France. Ces enfants auront plus tard, grâce aux efforts et à la propagande des associations régionalistes, toutes facilités pour connaître et conserver les belles traditions de la langue et de la littérature de leur province natale¹.

Bref, d'accord pour le « patois », mais plus tard, et ailleurs....

1.2 Le temps des concessions maussades

Là-dessus survient la défaite de juin 40, et sa conséquence inattendue, la prise en main du gouvernail par le Maréchal Pétain².

Un des axes de sa propagande, au moins aux débuts du régime qu'il instaure, c'est le régionalisme, la valorisation des petites patries, là où la terre ne ment pas. Il va jusqu'à signer en septembre 1940 un message à la veuve de Mistral dans lequel il fait carrément du poète d'oc un des inspireurs de « la France nouvelle » qu'il veut « restaurer ». Bien que dans ce message il ne mentionne nulle part le fait que Mistral écrivait dans une langue qui n'était pas le français, les félibres accueillent ce message avec un enthousiasme exemplaire. Quelles que soient les opinions politiques qu'ils ont pu professer avant, et qui étaient assez diverses, ils sont alors persuadés d'avoir enfin affaire à un gouvernement qui les comprend, et qui fera ce que la République a refusé de faire. Et dans les mois qui suivent, ils ne manquent pas de prodiguer au Maréchal tous les témoignages de leur profonde reconnaissance.

Mais les mesures concrètes se font attendre. Elles se font attendre jusqu'au 27 décembre 1941. C'est à ce moment-là que le Ministre Jérôme Carcopino signe un arrêté révolutionnaire à sa façon, puisqu'il autorise, pour la première fois depuis les débuts de l'école publique en France, l'enseignement de certaines langues « dialectales » dans le primaire :

Les instituteurs et les institutrices sont autorisés à organiser dans les locaux scolaires, en dehors des heures de classe, des cours facultatifs de langue dialectale (langues basque, bretonne, flamande, provençale) dont la durée ne devra pas excéder une heure et demie par semaine.

1. Cité par la revue *Calendau* n° 32 du 7 décembre 1936.

2. Sur ce qui suit, nous renvoyons à notre article « Le mouvement occitan pendant la seconde guerre mondiale, ou le temps de la grande tentation », *Lengas* n° 51, 2001, p. 15-57.

Et c'est tout. Il faudra attendre plusieurs mois avant qu'une circulaire un peu plus étoffée précise certains détails, comme celui-ci, qui a son importance : sur quelle base seront rémunérés les enseignants volontaires pour prodiguer ces cours de dialecte ?

De fait, il semble bien que les résultats de cette initiative aient été assez médiocres. La plupart des instituteurs avaient été formés à exclure le « patois » de leur classe, il était donc délicat de leur demander de changer leur fusil d'épaule aussi brusquement. Et en décembre 1941, le nombre des partisans enthousiastes du Maréchal a commencé à décroître dans la population en général et chez les enseignants en particulier. À cette mollesse du corps enseignant vient s'ajouter l'hostilité active d'un certain nombre de gens comme l'académicien Jacques de Lacretelle, qui tonne contre l'arrêté Carcopino dans le *Figaro* dès le 24 janvier 1942, sous le titre parlant « le français seul ou le français langue unique » :

La nouvelle voie présente des risques si grands qu'il est utile de lui assigner tout de suite des limites. L'idée procède sans nul doute de la politique de retour à la terre et d'enracinement qui est préconisée avec tant de raison par le gouvernement actuel. Mais la résurrection des dialectes et leur consécration officielle doivent-elles être liées à cette idée ? Pour ma part je réponds non. L'unité française s'est formée contre le particularisme de nos provinces [...] et le plus puissant auxiliaire de cette œuvre a sans nul doute été la langue. Elle est même attachée à l'autorité du pouvoir absolu. [...] J'entends bien que dans l'esprit de l'arrêté il ne s'agit en aucune manière de faire concurrence à la langue nationale, mais plutôt de retenir les traditions provinciales qui tendent à s'effacer, et peut-être aussi de restreindre cette classe de demi-intellectuels futurs fonctionnaires auxquels la République a donné trop d'encouragements.

Ce qui part d'un bon sentiment, pense un Lacretelle qui à cette date n'est pas encore le résistant farouche qu'il sera en octobre 1944. Mais il est cependant plus sensible au risque de séparatisme que l'initiative de Carcopino fait courir à la nation :

Pour rattacher le Français à la terre où il est né, on doit recourir à d'autres moyens que l'usage d'un dialecte qui souvent est mal déterminé et ne correspond plus aux besoins de notre époque. Ressuscitez la tradition provinciale sous toutes ses formes, encouragez les fêtes et les pèlerinages, honorez les gloires régionales, reconnaissez publiquement qu'un Mistral, lorsqu'il en naît un, est un admirable serviteur du pays. Mais ne morcelez pas l'expression du peuple français. [...] Que la

leçon soit faite en bon français, et qu'on ne trace pas toutes ces lignes de démarcation dans notre langage. Nous en avons une pour le moment. Cela suffit.

Bref, d'accord pour le folklore, mais pas de « patois » à l'école. Notre académicien revient sur le sujet le 3 mars pour affirmer encore plus nettement le dogme intangible du monolinguisme français :

La dynamique qui fait les grands peuples, nous ne la trouverons, nous Français, que dans la voie des temps modernes, celle qui nous a représenté non la pluralité de nos origines, mais bien la France indivisible, et qui a su l'exprimer à travers le monde par une langue unique.

Autant dire que l'opinion n'est pas prête à se lancer dans l'aventure d'une prise en compte des langues régionales.

Au demeurant, la défaite de l'Allemagne et la chute du régime de Vichy mettent vite un terme à l'expérience, supprimée sans phrases à la Libération. À ce moment d'ailleurs, un certain nombre de ceux qui auparavant avaient revendiqué pour le breton ou l'alsacien, ou le corse, se trouvent pris dans la tourmente de l'épuration, du fait que leur activité ne s'est pas limitée pendant la guerre à la seule réflexion linguistique et pédagogique. Seuls les Occitans échappent dans l'ensemble à ce sort et du coup, en juin 1945, le *capoulié* (président) du Félibrige, Frédéric Mistral neveu, vieux maurrassien par ailleurs, oubliant les belles paroles qu'il avait jadis prononcées en l'honneur du Maréchal, écrit sans complexe au nouveau ministre pour lui demander de ne pas oublier, lui, l'enseignement du provençal. La réponse du ministre se garde bien de le confronter à ses prises de position passées ; elle se contente, sans imagination, de reprendre des arguments maintenant bien rodés, enveloppés dans de vagues gracieusetés.

Je tiens à vous dire que mes précédents refus n'ont jamais été inspirés par la crainte qu'une telle innovation ne pût favoriser quelque particularisme nuisible à l'unité nationale, les sentiments patriotiques bien connus des félibres écartant d'emblée une telle hypothèse. Ils ont été uniquement dictés par le souci de ne point augmenter prématurément l'effort exigé d'enfants qui ont de grandes difficultés à apprendre les rudiments solides du français.

Ainsi donc, tout est à refaire.

La question n'est pas enterrée, pourtant¹. Le 16 mai 1947, le Parti Communiste, avec le vétéran Cachin, dépose une « proposition de résolution » en faveur de l'enseignement du breton. Cette initiative suscite quelques semaines plus tard une réponse du parti socialiste S.F.I.O., qui impose comme rapporteur à la proposition un des siens, Deixonne, et dépose une autre proposition de résolution, portée par une élue du Nord, M^{me} Lempereur :

Certes, la langue, le dialecte, le patois peuvent être utilisés dans la vie familiale et courante, mais l'école nationale ne peut connaître que la langue nationale de la République « une et indivisible » et mettre l'enfant en mesure de s'exprimer aisément dans l'esprit et selon le verbe de la communauté nationale. Il va de soi que nos diverses régions trouveront toujours dans leurs traditions locales la forme d'expression qui leur est propre folklore, kermesse, fêtes locales, danse, cours spéciaux dans les universités.

C'est une réponse dépourvue d'ambiguïté, qui réduit la culture « régionale » au seul folklore, et entend bien lui interdire l'accès à l'école publique de la République une et indivisible, quitte à lui laisser l'espace des « cours spéciaux » dans les universités, réservés, comme leur nom l'indique, aux seuls spécialistes.

Le combat ne s'arrête pas pour autant ; suivent, en juillet 1948, une proposition de loi communiste (Marty) concernant le catalan, suivie trois jours plus tard par une proposition de loi sur le breton, émanant cette fois du M.R.P., le troisième grand parti politique de la période. Parmi les signataires de ce dernier texte, nul autre que Trémintin.

Face à tous ces textes, un homme, Deixonne, le rapporteur, et son parti, la S.F.I.O. On ne peut pas dire que la situation les enchante. Le rapport de Deixonne prend bien soin d'évacuer tout ce qui dans les propositions à lui soumises risquait d'aller trop loin dans le sens d'une prise en compte franche et ouverte des langues régionales :

En bref, nous sommes partis du principe suivant : la langue, la littérature, le folklore, l'histoire d'une région constituent une richesse dont nul n'a le droit de dépouiller les populations qui en sont dépositaires. Mais ce

1. Nous reprenons et développons ici des éléments de notre article « Autour de la loi Deixonne », *Actes de l'Université d'été 1990*, Nîmes, MARPOC, 1991, p. 41-57. [ici même chapitre 7] Et nous utilisons les documents contenus dans le copieux dossier consacré au débat dans les archives Deixonne, déposées à l'OURS (Office Universitaire de Recherches Socialistes, 86 rue de Lille, Paris 7^e).

ne serait plus enrichir, ce serait appauvrir que de substituer, même partiellement, un idiome local aux prodigieuses ressources de notre langue nationale, qui s'est révélée et qui est universellement reconnue comme le véhicule d'une pensée capable de défier les frontières et le temps. C'est pourquoi, sauf dans l'enseignement supérieur, où l'étudiant ne risque plus de désapprendre le français, nous avons localisé dans les activités dirigées les cours de langue locale. [...] Le même principe, toujours enrichir, ne jamais appauvrir, nous interdit de remplacer, au baccalauréat, les épreuves actuelles dans une grande langue étrangère, par des épreuves portant sur une langue régionale [...]

Ce principe trouve une conclusion logique : l'enseignement des langues régionales, facultatif de toute façon, reste cantonné aux activités dirigées, hors programme par conséquent. Et les modalités pratiques de ces activités dirigées, leur durée en fait, font que ce n'est guère que pour les classes supérieures du primaire que les langues régionales peuvent matériellement y prendre place. Tant qu'il y a des heures d'activités dirigées, bien sûr. Quant au bac, le principe d'une épreuve facultative finit par être accepté, non sans réticences explicites des membres du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, grands universitaires et non moins grands administratifs pour l'essentiel. Pas question bien sûr de donner à ces langues le même statut que les langues vivantes étrangères. Ni de permettre aux candidats qui les choisiront d'avoir le bac avec leur aide, comme c'est le cas avec les autres langues admises aux épreuves facultatives : les points gagnés à l'épreuve orale ne comptent que pour l'attribution d'une mention. Deixonne peut bien prévoir la création de chaires de langues et littératures régionales dans un certain nombre d'universités — ce qui sera plus ou moins réalisé, quand cela ne l'est pas déjà depuis des décennies —, au total, son travail est très réducteur par rapport aux projets initiaux qui lui étaient soumis. Seul progrès à son actif : là où ces projets ne concernaient que le breton et le catalan, il ajoute le basque et la « langue occitane » (c'est la dénomination qu'il préfère finalement à « provençal »), tout en laissant dehors l'alsacien, pour cause de proximité avec l'allemand, et le corse, considéré comme une simple variante de l'italien. Bien entendu ni les créoles ni les langues des territoires d'outre-mer ou des colonies ne sont à cette date pris en compte.

Mais, si prudent que soit Deixonne, il trouve encore plus réticent que lui, au sein même de son propre parti. C'est un sénateur socialiste nommé Lamousse, inspecteur dans le civil, qui se charge du rapport devant le Conseil de la République, le 2 mars 1950, et il fait tout son pos-

sible pour limer encore les quelques aspérités qu'il trouve dans le projet tel que son collègue Deixonne l'a établi :

S'il ne s'agissait que de l'enseignement supérieur, nous accorderions tout notre appui au texte qui nous est proposé. C'est en effet un spectacle affligeant de constater qu'une œuvre comme *Mireille* est régulièrement étudiée dans les universités allemandes alors qu'elle est à peu près ignorée en France [...]

Jusqu'ici nous n'avons pas fait de réserves, nous allons en faire en abordant le domaine de l'enseignement secondaire [...] La loi qui vous est soumise [...] prévoit l'introduction d'une épreuve facultative au baccalauréat. [...] [ici, une référence aux positions du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, déjà cité] Celui-ci a eu à connaître de ce problème dans sa session des 5 et 6 décembre, et il se prononce nettement contre l'introduction de cette nouvelle épreuve au baccalauréat. Il n'est pas concevable en effet qu'une telle épreuve puisse exister sans que soit organisé un minimum d'enseignement. Et voici les langues locales qui, débordant les limites des activités dirigées, feraient leur apparition dans les programmes mêmes !

Lamousse met ici le doigt sur une des implications les plus importantes du projet Deixonne : l'ouverture aux « patois » du sacro-saint baccalauréat ouvre en effet du même coup la porte à un enseignement en bonne et due forme, avec programmes et maîtres compétents.

Bref, ce que Deixonne conçoit comme une concession anodine et sévèrement bridée peut déboucher sur une véritable institutionnalisation des langues en question, au cœur même de la corporation enseignante. Il a fallu des années, sinon des décennies, pour que la réalité se conforme aux craintes de ce sénateur, avec la création des CAPES de langues régionales, valant création d'un corps d'enseignants spécialisés et reconnus. Mais il a bien vu le danger. Il est moins original quand il s'agit de reproduire l'habituelle concession chère aux ministres de la Troisième : dans le Supérieur, pourquoi pas ? Et il est encore moins original quand il aborde la question du primaire, là où sont encore à cette époque les effectifs les plus importants :

Il n'est point de fête scolaire où ne figurent les chants de folklore, les danses régionales, les saynètes en langue locale. Là encore, les augures ont été devancés. Ils peuvent faire confiance aux maîtres : ceux-ci n'abandonneront rien, ne sacrifieront rien de ce qui fait l'originalité et l'âme de leur région. Mais on veut aller plus loin. On veut introduire dans les programmes l'enseignement des langues locales. Et à cette

porte nous sommes obligés de dire « non ». [...] Le mal dont souffre à l'heure actuelle notre enseignement primaire, c'est l'encyclopédisme. On exige d'un élève de douze ans qu'il connaisse l'histoire universelle, les statistiques de l'économie mondiale, les mœurs et traditions des microbes, les catégories de vitamines, la composition des hormones. [...] Le résultat de ces ambitions démesurées, c'est que les disciplines de base sont sacrifiées, c'est que l'élève du cours moyen, le candidat à la sixième, n'est plus capable de faire une division correcte, ne connaît plus ses règles de grammaire, et ne sait plus l'orthographe. [...] Notre enseignement primaire est semblable à une voiture qu'on a surchargée au point qu'elle ne peut plus avancer. Et voici qu'on vient nous dire : « sur cette voiture qui ne peut déjà plus faire un tour de roue, si nous mettions un sac de plus? » [...] Nous nous devons d'écarter l'introduction, sous quelque forme que ce soit, de l'enseignement des langues locales dans nos programmes. Si nous agissions autrement, si nous cédions trop au nostalgique appel du terroir, à une pente sentimentale séduisante, certes, mais infiniment dangereuse, nous porterions un coup mortel à notre enseignement, et je crois, en mon âme et conscience, que nous serions de mauvais serveurs de la France.

Par contre, Lamousse donne peut-être la clé de son opposition dans une petite phrase qui relève que la défense des langues régionales est portée, au parlement, par l'étrange alliance des communistes et des démocrates-chrétiens ; et d'avouer brutalement :

Ce fraternel mélange ne nous inspire pas grande confiance.

Ce qui rejoint ce que dira Deixonne lui-même bien plus tard, dans une interview de 1988, à propos de « ces messieurs de chez les curés et de chez les apparatchiks » unis pour introduire une « bombe à retardement » dans « les écoles de la République¹ ».

Et c'est peut-être de ce côté-là, au moins autant que dans une véritable opposition idéologique, qu'il faut chercher l'explication de l'hostilité des socialistes Deixonne, Lamousse, et Lempereur, aux propositions déposées par le P.C.F. et le M.R.P. On note alors que la proposition communiste survient un peu plus d'une semaine après un évènement fort peu linguistique, mais néanmoins fondamental : la fin du tripartisme né de la Libération, (la cogestion S.F.I.O.-M.R.P.-P.C.F.) et l'éviction par le Président du Conseil Ramadier des ministres communistes présents dans son gouvernement. Et voilà les langues régionales promues à la

1. *Revue du Tarn*, n° 132, 1988, p. 745 sqq.

dignité douteuse de dommage collatéral de la guerre froide commençante...

Cela dit, d'autres peuvent placer au centre de leur opposition à Deixonne des raisons moins politiciennes. Il faudrait ici pouvoir citer des hommes qui ne sont pas des décideurs politiques, mais des faiseurs d'opinion, comme Georges Duhamel, écrivain oublié et membre de l'Académie Française, chroniqueur ordinaire de ce *Figaro* qui avait déjà hébergé la prose anti-« patois » de Lacretelle, ou Albert Dauzat, chroniqueur linguistique au *Monde*, et dialectologue incontesté, du moins à l'époque. Le premier tonne contre la loi Deixonne au nom de l'intouchable unité française, et au nom d'une langue française elle-même déjà menacée à l'échelle internationale. Lui aussi distingue, comme Jean Zay, Marraud, Lamousse ou Lempereur, ce qui est tolérable, le folklore, « les traditions, les coutumes particulières » et ce qui ne l'est pas : l'introduction à l'école de « patois » « qui n'ont ni valeur ni renommée universelle ». Dauzat pour sa part entend parler en spécialiste de la langue, et dénonce les méfaits qu'il prête au bilinguisme. Comme feu de Monzie, il pense que le bilinguisme perturbe la cervelle des enfants, ceux du peuple du moins. Il parle aussi en connaisseur du terrain : les paysans, dit-il, ne veulent pas de « patois » à l'école. Il parle enfin en dénonciateur avisé des menées de ces écrivains dialectaux qui comptent sur l'école pour leur fournir des lecteurs... Comme on voit, le débat atteint parfois d'insoupçonnées hauteurs.

Malgré toutes ces oppositions, la loi Deixonne finit cependant par être adoptée : Deixonne lui-même semble avoir compris qu'on ne pouvait pas évacuer le problème sans faire au moins quelques concessions. Nous le soupçonnons en outre, au ton de certaines de ses interventions à la Chambre, d'avoir été suffisamment agacé par les oppositions qu'il rencontrait pour s'engager finalement davantage qu'il ne le voulait au départ dans la défense de son texte.

Certes, les circulaires d'application de la loi se feront attendre.

La première, à notre connaissance, paraît le 23 novembre 1951. Elle présente plusieurs particularités intéressantes. D'abord, elle précise que les cours de « parler local » — c'est la terminologie utilisée, sur le modèle d'ailleurs de la loi elle-même — ne peuvent être dispensés que dans des classes bénéficiant d'au moins deux heures d'activités dirigées, ce qui, de l'aveu même du texte, ne peut concerner que les élèves âgés de plus de onze ans, à condition qu'un tiers d'entre eux au moins soient volontaires. Autant dire que cet enseignement est réservé aux enfants

parvenus pratiquement au terme de leurs études primaires, et dont on peut supposer qu'ils maîtrisent de toute façon le français. Le cas des enfants qui arrivent à l'école sans en savoir le premier mot — il y en a encore à l'époque — n'est pas pris en compte. On ne saurait mieux dire que les cours de « parler local » sont un luxe, et non un véritable outil pédagogique. Pour le reste, la circulaire promet des instructions pédagogiques dont nous ne sommes pas sûr qu'elles aient jamais été édictées, et s'achève sur cette déclaration :

... d'ores et déjà l'interdiction absolue de l'utilisation éventuelle du dialecte, par exemple pour faire comprendre plus facilement des termes français abstraits, est levée.

Ce qui pose quand même un problème : en dehors du fait que beaucoup de maîtres, depuis le XIX^e siècle, n'avaient pas attendu, pour ce faire, d'y être autorisés, cette « interdiction absolue » ne fait référence à aucun texte, peut-être tout simplement parce qu'il n'en existe aucun. Ce qui revient à dire que la concession faite ici est totalement dépourvue de tout réel contenu. Au total, une circulaire d'application bien modeste¹. Ce qui s'explique peut-être par le fait que son auteur, le Directeur Général de l'Enseignement du Premier Degré, A. Beslais, a figuré, au Conseil supérieur de l'Éducation Nationale, parmi les plus vigoureux adversaires de la loi Deixonne... Dans ces conditions, on devine que les conséquences pratiques de cette loi, dans l'immédiat, n'ont pu être que bien modestes. Mais du moins elle existe, et constitue pour les langues régionales une sorte de tête de pont à l'intérieur du système, à partir de laquelle des avancées ultérieures sont désormais juridiquement possibles.

1.3 Le temps du verrouillage « citoyen »

À condition, bien sûr, de ne pas chercher à passer par une nouvelle loi.

C'est par dizaines qu'on compte, depuis 1958, les propositions déposées par des députés de toute nuance politique, et qui ne sont jamais arrivées au stade de l'inscription à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée. L'essentiel des avancées réalisées depuis 1951 l'a donc été par

1. Nous la citons d'après une brochure émanant du Conseil National de défense des Langues et Cultures Régionales, *Les travaux de la Commission mixte d'Étude de l'Enseignement Régional*, datée de janvier 1968, et qui reprend, p. 6 et 7, la Loi Deixonne et sa circulaire d'application.

la voie réglementaire, à travers arrêtés et circulaires, qui présentent l'inappréciable avantage, du point de vue du Ministère, de ne pas sortir de la maison, et, partant, de ne pas susciter de débat public.

C'est ainsi, presque en catimini, que les ministres Haby en 1976, Savary en 1982, Jospin en 1992, Bayrou en 1995, ont pu procéder à des innovations aussi importantes que l'introduction des langues régionales dans les programmes du collège, puis leur promotion au rang de langue vivante 2 ou 3, puis la mise en place de CAPES bivalents, puis celle d'un enseignement bilingue dans le primaire. Mais du coup, notre corpus ne risque guère d'être enrichi par autre chose que des questions au ministre, recevant en général des réponses brèves et stéréotypées. Le débat se tarit, faute de débatteurs, sauf en de rares et exceptionnelles occasions.

Ainsi en 1982. Peu de temps après la victoire de la gauche en mai 1981, le ministre de la Culture — et non, notons-le, celui de l'Éducation Nationale — a confié à l'occitaniste Henri Giordan une mission concernant les langues régionales, qui débouche sur un rapport en 1982. À l'occasion de la publication de ce rapport, on assiste dans la presse et à l'Assemblée à l'amorce d'un débat de fond, qui n'ira d'ailleurs pas bien loin, les suggestions du rapport n'étant que très partiellement relayées par le gouvernement. Ce qui nous intéresse ici, c'est le moment où ce débat émerge à l'assemblée.

La scène se passe le 21 avril 1982. Ce jour-là, Michel Debré, gaulliste qui s'affirme volontiers jacobin, s'adresse au Ministre de la Culture pour décortiquer le rapport Giordan. Soutenu de la voix et du geste par son collègue de droite Marc Lauriol, co-auteur en 1975 d'une loi de protection du consommateur et du salarié francophone avec un autre député de droite, Pierre Bas, Michel Debré lance cette attaque frontale :

M. Michel DEBRÉ. — L'auteur auquel vous vous êtes adressé se situe à l'opposé de l'effort des générations qui par brassage ont fait la France, c'est-à-dire la nation.

M. Marc LAURIOL. — Ils veulent la démolir.

M. Michel DEBRÉ. — Il se situe à l'opposé de la conception à la fois séculaire et républicaine qui a créé la citoyenneté française. Il se situe à l'opposé de la grande œuvre de l'Instruction Publique hier, de l'Éducation Nationale aujourd'hui.

M. Marc LAURIOL. — Jules Ferry !

M. Michel DEBRÉ. — L'auteur se refuse à mesurer la promotion culturelle qu'a représenté et que représente toujours l'enseignement unique

et uniforme de notre culture et de notre langue. L'auteur méconnaît totalement le fait que sciences et techniques constituent désormais une partie considérable de notre patrimoine culturel, et qu'il faut à tout prix maintenir le français comme langue de notre science et de notre technique. Mais au-delà que voit-on ? L'auteur auquel vous vous êtes adressé confond le respect que l'on doit à des traditions provinciales, à un certain mode de vie, à certains styles d'architecture, à des langues familiales volontairement maintenues, et dans un autre domaine, les facilités de transition que l'on doit à des minorités récemment immigrées, il confond tout cela avec une offensive délibérée contre l'unité de la République et contre la promotion des Français. Derrière cette confusion se dessine une grande ombre. L'auteur nous dit qu'il faut distinguer la citoyenneté culturelle de la citoyenneté politique. Qu'est-ce que cela signifie en bon français, si ce n'est qu'il faut distinguer désormais la citoyenneté ethnique de la citoyenneté nationale ? Or, qui dit ethnique dit race, et qui dit race dit inégalité des races (*protestations sur les bancs des socialistes*)

M. Marc LAURIOL. — Oui, parfaitement.

M. Michel DEBRÉ. — M. le Ministre me dira qu'il ne faut pas pousser au noir. Mais après la lecture de ce document, je lui demande avec gravité, je demande à tout le gouvernement ce qu'il compte faire de cette réputation de tout ce qui a fait la France, de tout ce qui a fait la nation, de tout ce qui a fait la République¹.

Jack Lang répond immédiatement, en se référant à la décentralisation que son gouvernement est justement en train de mettre en place :

M. LE MINISTRE DE LA CULTURE. — ... notre volonté est qu'en respectant pleinement l'héritage républicain, l'héritage de Jules Ferry précisément, nous puissions après des siècles de centralisation qui ont trop souvent dépossédé les provinces et les régions de leurs richesses...

PLUSIEURS DÉPUTÉS SOCIALISTES. — Très bien !

M. LE MINISTRE DE LA CULTURE. — après des siècles qui ont permis à la capitale [...] de drainer vers elle les intellectuels et les talents, en privant ainsi un grand nombre de régions [...] notre volonté est que nous puissions redonner la parole à toutes les provinces, à toutes les régions et à toutes les cultures.

Suit l'expression d'un double espoir : que la loi sur l'audiovisuel qui est à venir fasse leur place aux langues régionales — ce sera fait, dans une assez maigre mesure — et que le Ministère de l'Éducation Nationale

1. *Journal officiel*, séance du 21 avril 1982 à l'Assemblée Nationale.

s'empare lui aussi du problème, ce qui se fera, on l'a dit, sous la forme d'une circulaire peu de temps après.

Chahuté par les députés gaullistes, Jack Lang conclut sa réponse en citant sans charité excessive une déclaration de Jacques Chirac, antérieure aux élections de 81, préconisant rien de moins que le « bilinguisme dans le cadre d'institutions régionales ».

Cet échange dans lequel la théâtralité parlementaire ordinaire occupe une large place (interruptions des uns, applaudissements des autres, et mouvements de manche plus ou moins appuyés) est cependant instructif. Instructive la réponse, assez défensive, de Jack Lang, qui d'une part botte en touche, en renvoyant à des textes à venir, et d'autre part, sur la question de la décentralisation, retrouve presque spontanément un argument qui figurait déjà dans le rapport de Deixonne en date du 6 juillet 1949 :

Le temps n'est plus où la patrie, prenant soudain conscience de son unité, pouvait la croire liée à la disparition de tous les régionalismes, et où le goût nouveau de la justice risquait de s'égarer dans la recherche de l'uniformité. Nous sommes aujourd'hui prémunis contre les excès du jacobinisme. La cohésion nationale est telle que nous pouvons nous orienter sans crainte vers toutes les formes de la décentralisation [...].

Cela étant, on remarque que la réponse de Jack Lang n'affronte pas l'argument central développé par Michel Debré, à propos de la définition de la citoyenneté, alors même que le rapport Giordan proposait précisément un nouveau concept de la citoyenneté culturelle intégrant le pluralisme linguistique.

Plus instructive encore, l'intervention de Michel Debré. On y retrouve un certain nombre des topoï que nous connaissons déjà : la confusion notamment entre les traditions, y compris architecturales, et les langues, la mise en avant des premières étant là pour masquer le refus des secondes. On retrouve l'idée que, somme toute, la défense des langues régionales, ces langues « volontairement maintenues », relève du seul choix privé des individus, ou, au mieux, des familles, et n'a pas à prendre de forme collective. On retrouve la priorité absolue donnée au français, y compris sur la scène internationale. Et l'arrière-plan nationaliste de la prise de position de Michel Debré est évident, même s'il s'abrite derrière la grande ombre, pour parler comme lui, des grands ancêtres, tel Jules Ferry, dont Lauriol scande le nom, comme les Francs de Chateaubriand, dans leur bardit, scandaient celui de Pharamond.

Ce qui est nouveau par contre, et qui est lié à la prise de conscience de la pluralité ethnique croissante de la société française, c'est l'argument final : reconnaître des langues particulières, cela revient à reconnaître l'existence de groupes particuliers, au détriment du mythe fondateur de l'égalité de tous les citoyens membres du Peuple souverain un et indivisible. On note en revanche que face à un ministre qui, certes, n'est pas celui de l'Éducation Nationale, les arguments à prétention pédagogique — la surcharge des programmes, les méfaits du bilinguisme... — sont absents, alors même que de toute évidence, c'est la perspective de voir augmenter la part des langues régionales à l'école qui inquiète.

La question de la citoyenneté et du communautarisme va se retrouver désormais au cœur des rares débats publics concernant les langues régionales.

Ces débats ont rebondi au cours des dernières années, à trois occasions :

- en 1999, avec la question de la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales.
- Puis, en 2002, avec la question délicate de l'intégration dans l'Éducation Nationale des écoles bretonnantes Diwan.
- Enfin, tout récemment, au moment où nous écrivons ces lignes, à la double occasion de la réforme de la Constitution en vue du référendum sur le traité constitutionnel européen, et de la discussion de la loi d'orientation sur l'école.

Que vient faire la Constitution française dans cette histoire ?

Elle constitue tout simplement un obstacle à tout progrès dans la prise en compte des langues régionales depuis ce jour de juin 1992, à deux jours de distance de l'adoption par le Conseil de l'Europe de la Charte des langues régionales, jour où l'article 2 de la constitution gaullienne a été enrichi d'un membre de phrase précisant que « la langue de la République est le français ».

Cet amendement d'allure innocente, sinon pléonastique, était en principe destiné à protéger le français contre l'anglais.

Dans la réalité des faits, c'est essentiellement contre les langues régionales qu'il a été utilisé. Ainsi de certaines circulaires sur l'enseignement par immersion en 2001, d'où le problème posé ensuite par l'intégration de Diwan, au motif qu'on n'y parlait pas assez français. Ou de la fameuse Charte européenne des langues régionales et minoritaires, rejetée au surplus au motif qu'elle risquait d'instituer dans le droit français l'existence

de groupes particuliers définis par leur appartenance linguistique. Ce que la « tradition française et républicaine » refuse. On retrouve là ce que suggérait déjà Michel Debré vingt ans auparavant. Le débat a pour une fois eu lieu, mais plus à vrai dire dans l'opinion et la presse que devant l'Assemblée. On a assisté à une avalanche d'articles et de prises de positions, unissant autour de la défense du français seule langue légitime en France une coalition qui allait des chroniqueurs de l'hebdomadaire satirique *Charlie-Hebdo* et du Parti des Travailleurs au Front National et au Mouvement pour la France de Philippe de Villiers, en passant par certaines fractions de l'U.M.P. ou du Parti Socialiste, les amis de Jean-Pierre Chevènement, et quelques francs-maçons. Avec parfois de délicieux paradoxes comme cet article paru dans une revue maçonnique cité favorablement, au nom de la défense des principes républicains, par les villiéristes d'Alsace¹.

En gros, les partisans du développement des langues régionales sont accusés de militer pour l'explosion de la communauté nationale et citoyenne en communautés ethniques opaques les unes aux autres, quand ils ne sont pas accusés d'être manipulés par des officines allemandes préparant dans l'ombre le démantèlement de la France.

Mais la question des langues régionales peut aussi être traitée d'un point de vue plus traditionnel. C'est le moment de citer un point de vue publié le 9 juillet 1999 dans le quotidien *Libération* et intitulé « Ne perdons pas notre temps », à propos de la Charte. On y lit :

La question des langues régionales, que nul ne menace en France, est, pour notre pays, un sujet anodin.

Notamment face à ce que l'auteur de l'article appelle les questions essentielles : l'adaptation de « notre pacte social », « l'organisation de la mondialisation », la nécessaire « éthique » qui doit présider au « développement des nouvelles technologies... ». Face à ces vraies questions, la défense des langues régionales pèse peu. C'est

un patrimoine certes estimable, mais qui ne mérite nullement de figurer au rang des enjeux culturels du futur.

1. « Lettre ouverte sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et le bilinguisme », M.P.F., fédérations du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, septembre 1998. Dans ce document que m'a communiqué le regretté Fred Urban, on cite avec faveur un article d'un certain Lionel Boissou dans la revue du Grand Orient *Humanisme* de mars 1997.

Ces enjeux sont la nécessaire maîtrise de la langue française, la défense de la francophonie face à « la domination de la langue anglaise » (et de signaler, sans référence, que les Québécois observent le débat français « avec désolation »). Bien sûr, l'auteur comprend que, pour certains,

l'identité locale est un facteur de sécurité face à la mondialisation. Je ne suis pas hostile à cette idée consistant à concilier tradition et modernité, terroir et extension des horizons. Mais ceci ne doit pas nous détourner de l'essentiel.

L'essentiel, c'est le niveau national. Bref, dans « cette affaire un peu dérisoire », le vrai débat est entre

ceux qui regardent l'avenir avec ses priorités, et ceux qui pensent que la France a du temps à perdre pour vagabonder dans le passé. Il est surtout entre ceux qui pensent que la France doit impérativement se doter des armes adéquates pour se projeter vers le monde extérieur et ceux qui pensent que notre intérieur national est à lui seul un monde.

D'où l'on conclut que la priorité donnée à la nation française n'est pas un repli, mais une ouverture.

Ce texte ne fait nulle référence à la citoyenneté à la française ; il se situe plutôt sur le terrain d'une convergence entre la défense des intérêts français et une vague aspiration à la maîtrise des grands problèmes mondiaux qui se posent à la planète, comme si la seule France était en mesure de les régler. Mais ce qui fait l'intérêt de ce point de vue, c'est son auteur. Nous n'avons pas voulu citer ici un de ces nombreux écrivains ou journalistes qui ont tenu absolument à donner leur avis plus ou moins éclairé sur le problème. Notre auteur est un homme politique d'envergure, ancien ministre, éloigné des affaires en 1999, mais qui y est depuis revenu, puisqu'il s'agit de Monsieur François Fillon, actuel¹ ministre de l'Éducation Nationale, celui qui a tiré les conclusions des récents débats sur l'école, et, entre autres sujets, la place qu'elle peut faire aux langues régionales.

De fait, ce problème est apparu ces derniers temps d'abord dans le débat, à l'Assemblée, puis au Sénat, sur la modification de la Constitution en vue de la ratification du traité constitutionnel européen.

Le 26 janvier 2005, un député U.M.P. de Bretagne, M. Marc Le Fur, dépose un amendement concernant l'article 2². Son objectif : permettre

1. [Écrit en 2005...]

2. Transcription du débat récupérée sur le site internet de l'Assemblée Nationale.

la ratification par la France de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires. Son argumentaire souligne le fait que la défense de ces langues, loin de relever de la seule nostalgie, séduit aussi des jeunes ; il souligne également le fait que la France n'est pas obligée d'adopter toutes les dispositions de cette charte¹. Il rencontre sur ce point l'approbation de l'U.D.F., derrière son président François Bayrou, Occitan lui-même et ancien ministre de l'Éducation Nationale. La suite du débat voit intervenir un certain nombre de personnages :

M. LE RAPPORTEUR [il s'agit de M. Pascal CLÉMENT]. — C'est un débat que nous avons déjà eu, qu'il s'agisse du breton, du béarnais, du basque...

M. Pascal TERRASSE. — De l'occitan !

M. Jacques MYARD. — Du verlan !

M. Jean-Pierre SOISSON. — En tout cas pas du bourguignon ! Si l'Assemblée nationale ne défend pas le français, à quoi servons-nous ?

M. LE RAPPORTEUR. — J'ai essayé, par cette énumération, de faire revivre la France d'hier.

M. François BAYROU. — La France d'aujourd'hui !

M. LE RAPPORTEUR. — D'hier particulièrement. Tout l'effort de la III^e République et de ses hussards noirs — et peut-être cet effort avait-il des origines plus lointaines — a consisté à donner une culture commune aux Français, n'en déplaise aux nostalgiques.

M. François BAYROU. — Il ne s'agit pas de nostalgie.

M. LE RAPPORTEUR. — La constitution a consacré cet effort dans son article 2 [...] Au lendemain de la seconde guerre mondiale, il y avait encore dans nos villages des personnes qui ne parlaient que le patois.

Ayant dit, le rapporteur en vient à la Constitution et à l'avis du Conseil Constitutionnel, qui a rejeté la possibilité de ratifier la Charte :

La charte proclame le droit imprescriptible à pratiquer une langue régionale ou minoritaire non seulement dans la vie privée, mais encore dans la vie publique. Or un tel droit serait contraire aux principes d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français, dans la mesure où il reviendrait à conférer des droits spécifiques à certains groupes linguistiques à l'intérieur du territoire.

1. De fait, elle n'a en gros accepté, au moment de la signature par le gouvernement Jospin, que les dispositions qui correspondaient pour l'essentiel à ce qui se faisait déjà (enseignement facultatif, place dans les médias, etc.)

D'où le risque « d'accepter que de pseudo-pays se constituent à l'intérieur de nos frontières ». Bref,

tous ceux qui aiment leur langue régionale peuvent la pratiquer, tous ceux qui aiment la France peuvent la conserver.

Le Garde des Sceaux appuie cette réponse. Le débat se poursuit avec les interventions de la socialiste Marylise Le Branchu, qui signale tranquillement :

on ne peut nous opposer des décisions du Conseil Constitutionnel dans un débat qui a précisément pour objet de modifier la Constitution.

François Bayrou reprend la parole, assez sèchement :

M. le président Clément a dit, et je pense que c'est son inconscient qui parlait : ceux qui veulent défendre les langues régionales pourront le faire, et ceux qui aiment la France pourront défendre le français. C'est une formulation que beaucoup d'entre nous ne sauraient accepter. Nul ici n'aime la France plus que les autres. Le fait que nous voulions préserver et transmettre une langue régionale ne porte pas atteinte à notre amour de la France, de sa langue et de sa culture.

Sommé de retirer la phrase en question, le rapporteur persiste :

Cessons ce romantisme autour des parlers régionaux, qui ne sont interdits nulle part, et essayons plutôt de préserver la langue de la République dans la vie publique. C'est précisément ce que j'appelle aimer la France, Monsieur Bayrou.

Le débat se termine sur une note assez agressive. François Bayrou ayant rappelé que le Président de la République avait bel et bien signé la fameuse charte et qu'il s'est prononcé récemment en faveur de la préservation de la langue inuit — au Canada, à vrai dire — le Garde des Sceaux perd visiblement patience :

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Restons au cœur de notre débat, monsieur Bayrou ! Pas de dérapage !

M. François BAYROU. — Le Président de la République a-t-il ou non signé cette charte ?

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Je vais vous répondre, et en ce qui me concerne, je ne vous ai pas interrompu ! Respectez ma fonction comme je respecte la vôtre.

M. François BAYROU. — On peut tout de même poser des questions !

Mais en réalité il n'obtiendra aucune réponse, sinon l'assurance que l'enseignement des langues régionales est possible, pourvu qu'il reste facultatif, ce qui n'a pas grand chose à voir avec le fond du débat qui précède.

Ce même débat va avoir lieu, le 16 février, au Sénat¹. Un amendement visant à compléter le fameux article 2 par la formule « ... dans la reconnaissance et la promotion des langues régionales et minoritaires » est rejeté par le rapporteur (nous ignorons de qui il s'agit) avec cet argument :

M. LE RAPPORTEUR. — Conférer des droits spécifiques aux locuteurs de langues régionales porterait atteinte à l'unité du peuple français et contreviendrait au statut du français tout en gênant à (sic) l'intégration des immigrés et en favorisant le communautarisme.

M. LE GARDE DES SCEAUX. — Avis défavorable; le gouvernement ne nie pas l'intérêt culturel de pratiques linguistiques qui appartiennent à notre patrimoine. Cependant les administrations publiques ne sauraient accepter des requêtes rédigées dans les langues régionales : imaginez ce que cela représenterait pour la Justice. Évitions de tels problèmes de fonctionnement. (*applaudissements à droite*).

Bref, c'est non. Et un *non* agacé, si on en juge par la réaction du Garde des Sceaux, devant le Sénat, qui, pour étayer son refus, en vient à imaginer un scénario apocalyptique tout à fait inimaginable dans l'état actuel des choses et des revendications. À moins bien sûr qu'il ne s'agisse, là encore, que d'un effet de manche destiné à dramatiser la question pour mieux en masquer les vrais enjeux. Et c'est « non » encore, quelques semaines plus tard, à l'issue du (bref) débat sur le projet de loi d'orientation sur l'école, déposé par ce même François Fillon dont on a vu plus haut l'opinion.

Au total, et par-delà les talents oratoires assez variables des uns et des autres, sur un siècle, on voit quand même que la réponse officielle à la question des langues régionales reste assez stable, moyennant quelques ajustements récents.

- Le refus têtu des langues régionales prend toujours la peine de s'enrober de précautions rhétoriques qui interdisent d'y voir un quelconque désir de persécution. Entre ceux qui affirment parler la langue de chez eux, et ceux qui, faute de compétences, se

1. Débat reproduit sur le site internet du Sénat.

bornent à concéder que les dialectes font partie du patrimoine, tous sont d'accord pour souligner cette évidence : nul n'interdit à qui que ce soit de parler ce qu'il veut.

- À condition, bien sûr, que cette pratique reste dans des limites acceptables. Ce qui apparaît à travers nos textes, c'est une certaine image des « patois » : ils renvoient au passé, à la tradition, et l'avenir leur est inaccessible. D'où la référence fréquente aux « charmes » « savoureux » du folklore, voire des monuments locaux : le patrimoine, mais un patrimoine fossilisé. La modernité, les idées de progrès ne peuvent se dire qu'en français, pas en « patois ».

Nous laissons ici de côté le fait que ces déclarations fièrement progressistes émanent souvent d'élus ou de ministres de droite.

Nous ne laissons pas de côté par contre le fait qu'au fil des décennies, cette vision des choses a rencontré l'assentiment implicite d'une bonne partie de la population française. Les populations concernées elles-mêmes n'ont guère revendiqué autre chose pour leur « patois » familial.

Sur ce point, le sens commun largement diffusé, et depuis longtemps, dans les profondeurs de la société française, prépare les esprits à l'acceptation de la nécessité du français, perçu, et pas du tout à tort, comme une possibilité (réduite ou non, c'est un autre débat) de promotion sociale pour les classes populaires. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si les défenseurs des langues régionales sont de fait, exclusivement, des hommes qui maîtrisent déjà le français et pour qui la pratique maintenue, et l'illustration de leur langue d'origine ne constituent donc plus le handicap (ou l'étrange lubie d'intellectuels) qu'elles peuvent encore représenter aux yeux de ceux qui restent en dehors des possibilités qu'offre le français.

Il est même tout à fait possible qu'au fond, les références émues d'un Leygues, d'un Daladier ou d'un Marraud à leur langue originelle ne soient pas (pas seulement) clauses de style et poudre aux yeux, mais correspondent à la réalité d'une tendresse intime pour la langue de l'enfance.

- Mais du fait même de l'existence de ces locuteurs maîtrisant les deux langues, on aurait pu imaginer, dans un monde idéal, une cohabitation, inégalitaire sans doute, mais réelle, entre deux compétences linguistiques, l'acquisition nécessaire du français ne

remettant pas en cause la place reconnue aux pratiques linguistiques réelles des citoyens. Or ce qui ressort de toute l'histoire du rapport entre les langues en France depuis deux siècles, c'est que cette cohabitation, possible dans les discours éthérés, circonstanciels et nostalgiques des politiciens originaires des régions concernées, ne l'est pas dans la réalité du terrain. Cette réalité-là impose, implicitement, l'élimination d'une des langues en présence au profit du français seul.

- Car la vraie limite, c'est le territoire du français. On a véritablement le sentiment que tout espace laissé aux langues régionales est perçu comme arraché au français, et compromettant donc sa survie, pas moins. La célébration de ses vertus s'accompagne donc systématiquement du sentiment aigu des menaces — indistinctes, d'ailleurs — qui pèsent sur lui.
- Et à travers la langue, si c'était la nation qui était menacée ? Le péril séparatiste affleure parfois dans nos textes, même si c'est plutôt la République qui est perçue comme la plus menacée. Mais la Nation et la République, c'est visiblement tout un.
- Au total donc, le système propose, par la voix de ses représentants autorisés, un strict partage des domaines. Le « patois » appartient au passé, on l'a dit. Il appartient aussi au registre de l'affectif — versant nostalgique — et de toute façon au domaine privé, où on le laisse d'autant plus volontiers survivre qu'on n'a pas les moyens matériels, somme toute, de le traquer jusque dans le secret des foyers. Par contre le domaine du public, qui est en même temps celui de la nation et du progrès, ne peut connaître qu'une langue, le français. Mais on remarque que l'argumentaire « renanien¹ » — la nation politique contre les ethnies — n'apparaît que récemment. Avant Deixonne, les arguments superficiels (surcharge des programmes, etc.) suffisaient. Depuis Deixonne, et surtout depuis l'accélération de la construction européenne, croyons-nous, il a fallu inventer un discours un peu plus élaboré.

1. Parce qu'il se réfère à un texte de Renan — un discours en Sorbonne de 1882 — sur la conception française de la nation, fondée sur « un plébiscite de tous les jours », autrement dit, la volonté active des citoyens, opposée à la conception ethnique des Allemands, pour laquelle le rapport au sang et au sol, comme à la langue surdétermine l'appartenance de l'individu, vu comme inséparable de son lignage. Texte d'ailleurs mal lu, le plus souvent, par ceux qui s'en réclament, et qui, souvent, n'hésitent pas à faire de la langue un des fondements de l'appartenance nationale.

Bien sûr, on ne vit pas seulement dans le monde enchanté des grands principes. Le débat parlementaire oppose par définition des élus de bords différents, une majorité et une opposition. La dimension proprement politique affleure aussi visiblement que régulièrement dans notre corpus. Toute proposition portée par le monarchiste Daudet est fatalement suspecte pour un républicain, même un républicain modéré. La même logique prévaut, avec d'autres protagonistes, pour le débat des années 1947-1951. Plus récemment, une charte signée par Lionel Jospin peut difficilement séduire le Président Jacques Chirac : il consulte donc à son sujet le Conseil Constitutionnel qui ne manque pas de la censurer. De même, l'actuel Garde des Sceaux ne peut voir d'un bon œil les interventions de députés socialistes ou, pire encore peut-être, de M. Bayrou. Même sur un sujet somme toute peu porteur de dangers pour qui que ce soit, le consensus n'est pas de mise.

Plus profondément, on note, du point de vue idéologique, deux réflexes très enracinés qui surdéterminent les refus, au-delà des arguments d'apparence rationnelle qu'ils peuvent mobiliser.

Le débat est vécu sur le mode binaire. Pas de compromis possible : on l'a dit, si les langues régionales progressent, c'est le français qui perd. Pour que le français survive, il faut que les langues régionales finissent enfin par mourir, et plonger définitivement dans ce passé qui est leur seul domaine. On note l'enchevêtrement des binômes qui structurent nos discours : français/« patois », avenir/passé, national/local, public/privé, République/communautarisme, cette version moderne du féodalisme des grands ancêtres, sur fond de hantise des corps intermédiaires qui pourraient s'interposer entre le citoyen-sujet et l'État. Posé en ces termes, le débat ne peut déboucher que sur la récurrence du refus.

Les termes qui s'opposent dans les binômes décrits plus haut ne sont pas innocents. Le positif, le glorieux, se trouve du côté du français, de l'État, et de ceux qui maîtrisent l'un et l'autre. Le « patois », langue du passé, de ceux qui ne savent « encore » parler rien d'autre, est au mieux pittoresque et savoureux, au pire réactionnaire, anodin dans les deux cas comme dit M. Fillon. Où la référence aux valeurs intangibles de la République masque, parfois bien mal, un très banal mépris de la langue des gens de peu, de la part de ceux qui sont devenus quelque chose, ou qui croient l'être. Lorsque tel député de 2005 propose de prendre en compte parmi les langues régionales le verlan, il ne fait que retrouver, très probablement sans le savoir, le type d'humour apprécié par ce journaliste de

l'Aurore qui en 1950 proposait d'inclure dans la loi Deixonne « l'argot de Pantruche ».

On a affaire ici à des réflexes tellement bien enracinés qu'il faut considérer qu'ils résisteront longtemps encore. Les langues régionales pourront-elles leur survivre, comme elles ont survécu jusqu'ici aux Leygues, Daladier, de Monzie et autres Lamousse ?



L'impossible politique linguistique occitaniste

La revendication occitane, depuis ses origines félibréennes, a-t-elle su produire une politique linguistique ?

Formulée telle quelle, la question n'a aucun sens. Une politique linguistique suppose l'existence d'un pouvoir capable de la concevoir et d'un appareil, administratif, scolaire... susceptible de la mettre en œuvre. En d'autres termes, la politique linguistique, c'est l'affaire d'un État, ou du moins d'une collectivité territoriale dotée d'une forte autonomie, que l'on songe à la Catalogne d'aujourd'hui, par exemple. Inutile de rappeler que l'espace occitan n'entre pour l'instant dans aucun de ces deux cas de figure. Il reste donc aux occitanistes la possibilité de rêver à ce que pourrait être une telle politique. Avec deux voies ouvertes :

- celle de l'Utopie pure et simple : on définit ce qu'on ferait/fera si l'indépendance ou l'autonomie survenaient ;
- celle du bricolage pragmatique : l'État français étant, et étant ce qu'il est, on s'attache à lui souffler les éléments d'une politique de la langue d'oc, et on lui demande, parfois avec virulence, de faire lui-même le travail que les occitanistes sont hors d'état d'accomplir. Ce que l'on pourrait appeler une politique linguistique par procuration.

Le choix de l'une ou l'autre de ces voies est bien entendu étroitement lié à l'état réel des forces du mouvement, comme aux fins ultimes, explicitées ou non, qu'il s'assigne :

- dans un cas, ce qui est visé, c'est une reconquête totale du terrain perdu en plusieurs siècles, donc avec, pour l'occitan, le statut de

langue nationale — d'État s'entend — à tous les échelons de la vie publique ou privée ;

- dans l'autre, il s'agit simplement de se voir accorder, dans une France maintenue, un certain espace légitime et légal pour l'occitan.

Ce qu'il va falloir examiner à présent, à travers une promenade dans l'histoire de la revendication occitane, c'est laquelle de ces deux lignes a été le plus souvent suivie, de quelle manière, et avec quels résultats.

Au commencement était cette petite association fondée en 1854 par quelques jeunes poètes de la basse vallée du Rhône. Avant eux, nul parmi ceux qui se mêlaient d'écrire en occitan n'aurait osé se poser le problème du statut de cette langue. L'essentiel pour eux était d'écrire, et de vivre avec plus ou moins de satisfaction morose le statut de derniers des Mohicans que leur accordait l'opinion publique. À ses débuts d'ailleurs, le Félibrige ne se démarque guère. Ses animateurs principaux, Roumanille et Mistral, sont eux aussi persuadés, au début des années cinquante, d'être la dernière génération d'écrivains d'oc. Leur rêve est simplement de jouer ce rôle avec le plus de brio possible, et d'assurer à la langue, par leur travail d'épuration linguistique, esthétique et morale, la consolation d'une mort propre. C'est le succès national de son premier grand poème *Mirèio* en 1859 qui enhardit Mistral suffisamment pour qu'il se prenne à rêver d'un autre rôle, et d'un autre destin pour sa langue. Mais même dans ces premières années, fécondes par ailleurs, la question d'une politique pour la langue reste informulée. Peut-être parce qu'à ce stade, ce qu'espère Mistral, c'est un sursaut national occitan, une place pour le Midi affranchi dans la nouvelle France ou la nouvelle Europe fédérale qu'il appelle de ses vœux, la question de la langue s'en trouvant réglée *ipso facto*. Le premier grand discours public de Mistral, « çò que voulèn¹ », prononcé devant les amis catalans et des représentants de la presse parisienne à Saint-Rémy en septembre 1868 reste somme toute vague sur la question du statut de la langue :

Voulèn que nòsti drole countunion de parla la lengo de la terro, la lengo ounte soun mestre, la lengo ounte soun fier, ounte soun fort, ounte soun libre.

[Nous voulons que nos garçons continuent de parler la langue de la terre, la langue où ils sont maîtres, la langue où ils sont fiers, où ils sont forts, où ils sont libres.]

1. *Discours e Dicho*, Arles, C.P.M., 1980, p. 15-17.

Et d'enchaîner sur la nécessaire conservation du costume féminin — la langue pour les garçons, la coiffe pour les filles — et l'apprentissage de l'histoire régionale. D'enseignement de la langue il n'est pas question. Cette absence peut s'expliquer de deux façons. La conjoncture n'est pas favorable à la présentation d'un cahier de revendications trop précises, car Mistral sort d'une polémique avec la presse libérale sur son séparatisme supposé¹, et des émissaires de cette presse sont là, qu'il s'agit de rassurer. Plus profondément, la langue est encore, en apparence, suffisamment solide dans l'usage pour qu'on puisse faire l'économie de la prothèse scolaire. En tout état de cause, il n'en est pas question, et c'est au seul Félibrige, groupe militant, que revient la tâche de susciter dans le peuple la fierté de son héritage.

En 1875, un autre discours de Mistral, prononcé à Montpellier², montre l'amorce d'une évolution. Mistral admet publiquement le fait du déclin de la langue, et il range au nombre des responsables l'enseignement primaire :

aquelo lengo d'o [...] à l'escolo la coursejon e ié barron la porto au nas
[cette langue d'oc, à l'école on la pourchasse et on lui ferme la porte au nez].

Remarque concluant un passage où est mis en valeur l'apprentissage d'une seconde langue. Mais il reste que pour l'orateur, la responsabilité première du déclin revient à la vanité et à la bêtise des Occitans eux-mêmes, soucieux d'imiter les « messieurs ». Et toujours pas question d'enseigner l'occitan, *la lengo de l'oustau*, de la maison, aux côtés de la *lengo de l'escolo* qu'est le français.

Il faut attendre 1877 pour voir enfin le problème scolaire abordé clairement³ :

Sabèn proun que, a dre faire, lis escolo auto e basso deurièn, dins lou Miejour, adouba l'estrucioun coufourmamen à nòsti usage, à nòsti besoun, à nosto naturo. Se jamai lou bon sèn, la liberta, lou dre règnon en aquest mounde, acò-d'aqui sara.

Mai rapelen-nous bèn que lou gouvèr quinte que siegue, jamai aura l'idèio de douna quaucaren que ié demandon pas. Es dounc indispensable de reviha pertout, e dins tóuti li classo, lou goust emé l'ourguei

1. Sur le contexte, cf. Ph. Martel, « Bleu, blanc ou rouge : la politique félibréenne autour de 1870 », *Amiras/Repères* n° 13, Édisud, Aix en Provence, 1986.

2. *Discours e Dicho*, op. cit. p. 18-23.

3. *Ibidem*, p. 28-31.

de nosto parladuro. E quand lou pople coumprendra lou sèn patriouti e la grandour dóu Felibrige, alor demandara que i'ensignon sa lengo e li governamen i'ensignaran sa lengo

[Nous savons bien qu'à bon droit, les écoles hautes et basses devraient, dans le Midi, adapter l'instruction conformément à nos usages, à nos besoins, à notre nature. Si jamais le bon sens, la liberté, le droit règnent en ce monde, c'est cela qui sera.

Mais rappelons-nous bien que le gouvernement, quel qu'il soit, n'aura jamais l'idée de donner quelque chose qu'on ne lui demande pas. Il est donc indispensable de réveiller partout, et dans toutes les classes, le goût et l'orgueil de notre langage. Et quand le peuple comprendra le sens patriotique et la grandeur du Félibrige, alors il demandera qu'on lui enseigne sa langue, et les gouvernements lui enseigneront sa langue.]

C'est là probablement ce que Mistral a écrit de plus profond sur le sujet. Pour la première fois, l'école est identifiée comme l'un des lieux de la renaissance de la langue. Mais l'entrée de celle-ci dans celle-là est non moins clairement présentée comme devant résulter d'un rapport de forces dans la société méridionale, la mission du Félibrige étant précisément de susciter un mouvement social en faveur de la langue.

La date de ce discours n'est pas indifférente : en 1877, le Félibrige réorganisé a un an, et commence à recruter des centaines d'adhérents. Cette réorganisation a eu pour but d'en faire une association dynamique et structurée. Et Mistral espère pouvoir compter sur ces félibres pour aller enseigner la nation.

Belle preuve d'optimisme. Il faut croire pourtant que tout n'a pas si bien marché. Un autre discours prononcé à Paris en 1884 va nuancer quelque peu la ligne lancée en 1877. Dans ce discours, après un vibrant hommage à la France, Mistral poursuit en ces termes¹ :

O Franço, maire Franço, laissez-ié dounc, à ta Prouvenço, à toun poulit Miejour, la lengo melicouso ounte te dis : ma maire ! Pièi, à nosto lengo, qu'an parla nòsti reire, que parlon eilavau ti païsan e ti marin, e ti soudard e ti felibre, à nosto lengo de famiho, fai-ié dins tis escolo uno pichoto plaço au coustat dóu francés.

[O France, mère France, laisse-lui donc à ta Provence, à ton joli Midi, la langue douce où elle te dit : ma mère ! Et puis, à notre langue, qu'ont parlée nos aïeux, que parlent là-bas tes paysans et tes marins, et tes soldats, et tes félibres, à notre langue de famille, fais-lui dans tes écoles une petite place à côté du français.]

1. *Ibidem* p. 51-53.

Comme on voit, la position a changé. Plus question de mouvement social arrachant au gouvernement l'enseignement de la langue. Plus d'avant-garde félibréenne pour animer ce mouvement. Les félibres ne sont plus qu'une fraction de ce peuple méritant de travailleurs et de soldats filialement soumis à la France. Quant à la langue, elle se satisfera d'une petite place à l'école, à côté de son seigneur et maître, le français.

Là encore le contexte explique bien des choses. Mistral est à Paris et il convient qu'il y tienne un discours plus mesuré que celui qui peut être accepté dans une assemblée de félibres inconditionnels. Et en ce temps où se met en place l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, avec ses propres programmes et ses propres visées, il importe de tenir compte de ces dernières, la diffusion massive du français notamment. Mais plus profondément on a là un changement total de stratégie. On n'exige plus au nom de l'histoire et de la fierté du peuple d'oc. On quémande au nom d'un patriotisme français sans faille. Et c'est à la France qu'appartient la décision : tout au plus peut-on tenter de lui démontrer qu'il serait profitable d'écouter Mistral. C'est que depuis 1877 ce dernier a pu mesurer l'indifférence de l'opinion méridionale sur la question, et l'inefficacité de la propagande menée par un Félibrige dont les membres ne sont pas tous, il s'en faut, des apôtres passionnés.

Une fois arrivé à ce point, le Félibrige va, en gros, s'y tenir. La revendication en faveur de l'entrée de l'occitan dans les écoles primaires se poursuit pendant toute la Belle Époque, en acquérant de plus en plus un caractère incantatoire. Deux traits caractéristiques : d'abord l'argumentaire utilisé, qui ne pose plus guère l'occitan comme la langue « nationale » du Midi, ayant droit à ce titre à une reconnaissance officielle. C'est au contraire toujours au nom de la France et du français que les félibres formulent leurs desiderata. Enseigner le dialecte, c'est d'abord améliorer l'enseignement du français, par les bienfaits d'une pédagogie de la comparaison.

Le grand théoricien est ici un clerc, Joseph Lhermitte, dit le frère Savinien, qui dans sa pratique d'enseignant des écoles chrétiennes en Provence, a mis au point une méthode fondée sur la traduction en français de textes occitans, attribuant à ces derniers les mêmes mérites que le latin des versions telles qu'on les pratique dans les lycées. Son travail, même s'il ne touche directement que quelques centaines d'élèves, débouche sur la confection de manuels et entraîne l'adhésion de quelques enseignants.

C'est là la ligne minimaliste de la pédagogie occitaniste, à la justifica-

tion de laquelle sont d'ailleurs convoquées des sommités de l'Université française comme Michel Bréal, adepte lui aussi dès les années 70 d'une pédagogie comparative pour les zones non francophones. Même si ce minimalisme cache en fait une ambition secrète : après tout, l'écolier qui aura ainsi appris le français aura du même coup découvert que son « patois » pouvait s'écrire. Par rapport à la pédagogie ordinaire de l'instituteur moyen qui fera mine d'ignorer le dialecte, ou dans le meilleur des cas ne l'utilisera que pour des traductions orales de mots isolés, il y a certes un progrès.

Seconde caractéristique de cette revendication félibréenne minimaliste : l'utilisation d'arguments de type moral et patriotique censés prouver aux autorités l'utilité civique du recours à l'occitan à l'école. Apprendre la langue de la « petite patrie », c'est aussi célébrer le culte de cette dernière, culte qui prépare les jeunes esprits à mieux appréhender un autre culte, plus abstrait, mais autrement plus important, celui de la Grande Patrie, la France.

Le couple petite patrie/grande patrie fleurit suffisamment dans la rhétorique habituelle aux maîtres de la Troisième République pour que le détour puisse paraître fructueux aux défenseurs de l'occitan¹.

De la même façon, enseigner l'occitan doit permettre de faire acquérir aux enfants l'amour de la terre, et freiner ainsi un exode rural dommageable à l'équilibre de la société française.

On est, là encore, au cœur d'un débat qui agite périodiquement les politiciens du temps, qu'ils soient par ailleurs de droite ou de gauche. En bref, apprendre le « patois » à l'école, c'est du même coup apprendre les vertus patriotiques, sociales et morales qui font les bons citoyens et protègent la société contre les maux engendrés par le déracinement et le cosmopolitisme sournois des grandes villes. Citons ici un texte de Mistral dans son journal *l'Aioli* en 1894 : après avoir condamné le système du « signe » tel qu'il est pratiqué dans certaines écoles, le maître conclut² :

Vaqui de quente biais abouminable e nèsci a cha pau se derrabo dóu cor de noste pople l'estacamen à soun parla, à soun oustau, à sa prouvinço, e de quento maniero de pàuris abesti, coume aqueu Leauthier, lou groulié de Manosco, qu'èro un enfant de Manosco, placon pièi soun endré per ana à Paris e ié légi e ié segui li leiçoun dóu Père Peinard.

1. Sur ce thème, voir notre article, « L'impossible dialogue », *Revue des Langues Romanes*, XC-2, 1986, p. 207-232.

2. *L'Aioli*, n° 110, 1894, « Lou signe ».

[Voilà de quelle façon abominable et stupide, peu à peu, on arrache au cœur de notre peuple l'attachement à son parler, à son foyer, à sa province, et de quelle manière de pauvres abrutis, comme ce Léauthier, le savetier de Manosque, qui était un enfant de Manosque, plaquent ensuite leur pays pour aller à Paris et y lire et y suivre les leçons du Père Peinard.]

Le Père Peinard étant un périodique anarchiste, on comprend le message : le provençal à l'école, c'est l'assurance anti-Ravachol !

À ces deux caractères internes du discours félibréen sur la question de l'école, il convient d'ajouter un troisième facteur, lié cette fois à la façon dont cette revendication est présentée.

Nous avons écrit plus haut le mot « incantatoire ». Ce qui frappe en effet, c'est l'absence chez ces félibres de bonne volonté de toute réelle stratégie d'approche des pouvoirs publics. Aucun effort pour aller négocier en haut lieu, d'homme à homme, avec le ministre responsable. On en reste au stade de la seule envolée oratoire, plus ou moins bien relayée par la presse, et destinée d'abord, pourrait-on dire, à la fois à prendre date — nous ne renonçons pas — et à conforter la foi des auditoires félibréens auxquels le plus souvent sont adressées ces sortes d'envolées.

Dans ce style, le Congrès d'Avignon organisé en septembre 1896 constitue un sommet insurpassable¹. D'abord parce que devant une centaine d'auditeurs fervents, les orateurs vont fort loin, ne demandant rien moins que le « provençal à l'École, à la Chaire et à la Tribune », en d'autres termes à l'église et dans le système judiciaire. Avec des revendications pratiques comme l'obligation pour le pouvoir de ne nommer en pays d'oc que des magistrats capables de comprendre la langue des justiciables. Mais les résultats pratiques de ce Congrès sont peu concluants : des prêtres félibres organiseront par la suite des concours de sermons en occitan, et défendront, devant leur hiérarchie, l'idée d'un lien étroit entre maintien de la langue et maintien des traditions religieuses, le français étant alors identifié comme vecteur des idées nouvelles, suivant une démarche déjà expérimentée en Bretagne et au Pays Basque².

Mais la dite hiérarchie demeurera sourde à cette argumentation, qui de toute façon comme le savinianisme dans l'ordre pédagogique, réduit

1. Compte-rendu dans *Lou Felibrige*, 1896, p. 81-87. Sur les débats pédagogiques de l'époque, cf. aussi Robert Lafont, *La Revendication Occitane*, Paris, Flammarion, 1974, p. 214-218.

2. C'est l'idée défendue notamment par le Père Xavier de Fourvière dans son bulletin *Lou Gau* au début du siècle suivant.

l'occitan au seul rôle d'auxiliaire dans une démarche dont les enjeux le dépassent largement.

Par ailleurs, l'impact sur l'opinion est dans l'ensemble négatif : la presse parisienne attaque ce Congrès qui d'une part développe des revendications perçues comme dangereuses pour l'unité nationale et qui d'autre part est vite catalogué comme simple manœuvre cléricale, la présence de Savinien et de prêtres nombreux à cette occasion à Avignon constituant la preuve de ce caractère foncièrement réactionnaire de l'entreprise.

Ce n'est pas qu'il n'y ait pas eu, ça et là, des tentatives pour rompre avec ce minimalisme théorique et pratique.

La même année 1896 voit ainsi des félibres parisiens demander audience au Ministre de l'Instruction Publique (c'est alors un Occitan, le légendaire petit père Combes) pour parler avec lui du problème¹. On sort là du discours rituel pour entrer dans celui de la négociation directe. Las ! le ministre ne répond que par de bonnes paroles, d'où ressort principalement l'utilité de l'étude, par les maîtres et les élèves, du patrimoine architectural de leur région — une façon de concevoir la « culture régionale » promise d'ailleurs à un bel avenir. Au surplus, les félibres en question, dissidents du Félibrige parisien rassemblés autour de Charles Maurras, ne représentent guère qu'eux-mêmes.

En ce qui concerne l'approche théorique du problème, il arrive aussi que certains félibres prennent leur distance par rapport à l'idée d'un enseignement du dialecte qui n'aurait d'autre fin que de conforter l'apprentissage du seul français. C'est encore dans *l'Aioli*, en 1898, que Mistral s'exprime sur la question, en ces termes² :

Se deu, la lengo nostro, n'intra un jour dins lis escolo que pèr estre utilisado à l'ensignanço dóu francés, coume se fai pèr lou tudesc e coume se fai per l'aràbi, e, basto se lou prouvençau noun devié dins lis escolo servi qu'à cira li boto de soun desdegnous rivau, autant vau que lou laisson, coume an fa jusquo eici, viéure per orto e pèr campèstre.

[Si notre langue doit un jour n'entrer dans les écoles que pour être utilisée à enseigner le français, comme on fait pour l'allemand et comme on fait pour l'arabe, et, en bref, si le provençal ne devait dans les écoles servir qu'à cirer les bottes de son dédaigneux rival, il vaut mieux qu'on le laisse, comme on a fait jusqu'ici, vivre dehors et dans les champs.]

1. *Lemouzy*, Paris, novembre 1897, p. 327-329.

2. *Aioli* n° 261, 1898, « Lou prouvençau à l'escolo ».

Fortes paroles, qui n'auront au demeurant que peu d'impact. Les choses continuent comme par le passé.

En 1902, le consistoire du Félibrige adresse au gouvernement une requête solennelle pour l'enseignement de l'occitan. Une fois de plus, il s'agit pour le Félibrige de réclamer théâtralement, en quelque sorte de puissance à puissance, une réforme dans les détails de laquelle il n'entre pas davantage, sans que cette démarche soit suivie par d'autres, de plus longue haleine, destinées à engager avec le pouvoir un dialogue pouvant déboucher sur une négociation en bonne et due forme.

Le Félibrige ne tente même pas de faire pression sur les élus du Midi pour qu'ils interpellent le gouvernement à la Chambre, alors même qu'il compte un certain nombre de ces élus dans ses rangs ou parmi ses sympathisants. Les quelques interpellations parlementaires qui sont faites à cette époque (en 1902 ou en 1910) le sont par des députés flamands, ou bretons, ou par des députés conservateurs n'entretenant avec le Félibrige que des liens très distants¹; ajoutons que ces interpellations n'ont pas plus de succès que les mises en demeure du Félibrige.

À la veille de la guerre de 14 on n'a donc pas avancé d'un pouce.

En 1911, la revue *Occitania* du bouillant marquis de Villeneuve lance, à partir de quelques questions posées par le frère Savinien, un grand débat sur l'enseignement de l'occitan².

Les réponses à cette enquête montrent bien l'impuissance et les divisions des félibres sur la question.

Il en est qui comme le docteur Bernard, de Forcalquier, se déclarent opposés à l'idée même d'un tel enseignement, au nom de la fatigue qu'il imposera aux élèves.

D'autres subordonnent la revendication pédagogique à la revendication institutionnelle : on en reparlera après l'instauration du fédéralisme en France.

Seul Charles-Brun, le théoricien du Régionalisme et le leader de la Fédération Régionaliste française, s'exprimant en occitan, ce qui est assez exceptionnel chez lui, indique que la voie à suivre serait peut-être une campagne patiente de sensibilisation des cadres administratifs du ministère et des inspecteurs — une politique qu'il croit plus efficace que la traditionnelle supplique au ministre. Mais ce sont là vœux pieux : dans la Fédération Régionaliste Française elle-même, il n'existe

1. Cf. René Jouveau, *Histoire du Félibrige 1876-1914*, Aix-en Provence, 1970, p. 299-300 et 407.

2. *Occitania*, n^{os} 10-11-12, début 1911.

pas de consensus sur l'utilité de l'enseignement des langues régionales. Toujours soucieux d'éviter les conflits internes, Charles-Brun, dans sa propre organisation, restera toujours remarquablement discret sur la question.

Quant à Villeneuve lui-même, qui affecte volontiers un grand radicalisme félibréen allant jusqu'à un authentique nationalisme plus ou moins bien camouflé, sa conclusion est qu'il est préférable et plus facile d'obtenir un enseignement d'histoire régionale qui redonnera aux enfants d'Occitanie la fierté de leur pays. Et à vrai dire c'est dans ce sens que va, à peu près à la même époque, le seul ministre de l'Instruction Publique qui ait été en même temps félibre convaincu, le radical Maurice Faure, par une circulaire qui introduit l'histoire et la géographie régionales dans les programmes, sans résultats spectaculaires, d'ailleurs¹...

L'entre-deux-guerres, à première vue, n'introduit pas vraiment de réelle rupture. La revendication pour l'occitan reste limitée au domaine scolaire. Les arguments utilisés, même par des militants aussi convaincus qu'Antonin Perbosc, demeurent substantiellement les mêmes : l'avantage que la pédagogie du français peut retirer de la comparaison avec la langue réellement parlée par l'écolier. Tout au plus Perbosc peut-il se prévaloir d'une expérience professionnelle directe que peu de ses prédécesseurs possédaient².

Il y a pourtant des faits nouveaux : le rite de la demande solennelle est toujours respecté, mais il se combine à présent, souvent, avec une politique plus systématique de sensibilisation des politiciens locaux.

Le Félibrige, ou des félibres, adressent ainsi des questionnaires aux candidats-députés, portant sur leur position face à l'enseignement de l'occitan. Ils obtiennent le plus souvent des réponses aussi favorables que de peu de conséquences. Et au total cette action va nettement moins loin que celle lancée à la fin des années trente par les Bretons qui réussissent à amener les conseils municipaux de centaines de communes de leur région à émettre des vœux en faveur de l'introduction du breton dans les écoles primaires³. Et pour ce qui est des interventions parlementaires les députés occitans ne sont pas les plus nombreux, mal-

1. Jouveau, *op. cit.* p. 416.

2. Antonin Perbosc, *Les langues de France à l'école*, collection Oc, Toulouse, 1926.

3. Cf. *Peuples et Frontières*, janvier 1938, p. 191-193. 307 communes bretonnes ont émis ce vœu, dont 272 en Basse Bretagne (sur un total de 637, il est vrai).

gré l'exemple du félibre maurrassien Xavier de Magallon, à interpeller le pouvoir sur ce problème.

Plus nouveau toutefois : le lancement, au début de l'année 1924, de la première association professionnelle créée spécifiquement pour défendre l'occitan à l'école.

Il s'agit de la Ligue pour la Langue d'oc à l'école, fondée par un jeune professeur, Jean Bonnafous, et qui rassemble rapidement des dizaines d'enseignants de toutes régions et de tout niveau¹. On y voit même aux côtés d'un député du Gers, Joseph Barthélémy, la plupart des professeurs du supérieur qui s'occupent alors de langue d'oc, d'Anglade à Ripert en passant par Millardet et Bourciez, voire un Alfred Jeanroy, spécialiste des Troubadours, que rien ne prédisposait pourtant à adhérer à un tel organisme.

Ce qu'il y a de nouveau avec cette Ligue c'est qu'elle rassemble non plus des félibres de bonne volonté n'ayant le plus souvent aucun rapport avec le système scolaire, mais des enseignants directement engagés dans une pratique professionnelle, si peu nombreux qu'ils puissent être par rapport à la masse de leurs collègues, que l'on devine indifférente ou hostile².

Cela n'empêche pas la Ligue de n'obtenir que fort peu de résultats concrets.

Au niveau gouvernemental, son enthousiasme est rapidement douché par la célèbre circulaire du ministre (Occitan, d'ailleurs) Anatole de Monzie, en 1925. Il s'agit là de la réfutation la plus cohérente de toutes les thèses défendues de longue date par les félibres : l'utilité de l'emploi du dialecte pour l'acquisition des structures du français, l'influence morale du maintien du « patois », la dignité littéraire de la langue d'oc, etc. Le concert de protestations indignées qui suit la publication de ce brûlot n'y change rien.

Le successeur de de Monzie, le Provençal occitanophone et à ses heures félibrophile Daladier, persiste et signe un peu plus tard : on ne saurait enseigner les « patois » puisqu'il y a encore (trop) de gens qui les parlent³!

1. *Oc*, 2 février 1924.

2. En attendant du moins les résultats de l'enquête lancée par Jean-François Chagnet sur les comportements des enseignants du primaire face au fait régional [publiés, depuis, dans sa thèse, *L'école républicaine et les petites patries*, *op. cit.*]

3. René Jouveau, *Histoire du Félibrige 1914-1941*, Aix en Provence 1977, p. 97.

Face à un tel mur, il est normal que la Ligue s'essouffle assez vite, d'autant plus que l'irritant problème graphique vient compliquer la cohabitation entre Provençaux et tenants de la graphie occitane. De toute façon on peut se poser des questions sur la motivation réelle de certains de ses membres. On a vu que le dialectologue Georges Millardet avait adhéré. Mais le même Millardet, tout félibre et tout ligaire qu'il soit, répond en ces termes à son collègue Ripert sur l'introduction du provençal dans les épreuves du baccalauréat¹ :

Infliger à un examinateur, éminent félibre, voire poète, comme vous l'êtes, l'audition d'une strophe de *Mireille* expliquée en mot à mot, avec l'analyse des verbes et commentaire littéraire ou soi-disant tel, n'est-ce pas à vous faire frémir d'avance ? Laissons la plante délicate, « la blanche fleur de nos landes salées » pousser où la nature l'a fait naître. Ne traînons pas la muse mistralienne sur les bancs du supplice.

Il est dès lors étonnant de constater qu'il ait pu y avoir, malgré tout, l'amorce d'un enseignement du « provençal » dans certains lycées de Provence, alors même que la mauvaise volonté des pouvoirs publics n'était même pas compensée par l'unanimité déterminée de tous les félibres en faveur d'un tel enseignement.

Sur ces entrefaites, la conjonction des *panzers* allemands, des manœuvres de Laval et de la détresse de la Chambre des députés piteusement repliée à Bordeaux amène la fin de la III^e République au début de l'été 40.

À peine installé, le nouveau régime reçoit l'habituelle supplique du *capoulié* du Félibrige en faveur de l'entrée de la langue d'oc dans les écoles. Et à la surprise générale, la réponse ne prend pas la forme non moins habituelle d'une fin de non recevoir plus ou moins aimablement formulée.

Mieux : le chef de l'État, le Maréchal Pétain lui-même, envoie à Maillane, le 8 septembre, un message d'hommage à Mistral. L'enthousiasme des félibres, quelles qu'aient pu être auparavant leurs opinions politiques, ne connaît, pendant quelques mois, plus de bornes.

On connaît la suite : c'est seulement en décembre 1941, après bien des tergiversations, que le ministre Carcopino signe enfin un texte introduisant les langues de France dans les écoles primaires, à titre facultatif bien

1. Cf. Émile Ripert, « Doit-on admettre la langue de Mistral au baccalauréat ? » Aix, *le Feu*, 1925, p. 45-46.

entendu. Visiblement la pression des félibres n'a pas été assez forte pour obtenir plus¹.

Et la seule contre-attaque qui vienne de ces derniers, c'est une aigre bouderie. Sur la pointe des pieds, comme l'époque, au demeurant, l'exigeait. Les hommages au Maréchal, monnaie courante aux débuts de l'État français, disparaissent peu à peu des revues félibréennes. En attendant la Libération, qui met fin à la petite expérience d'enseignement de l'occitan entamée deux ans plus tôt.

On en est revenu au point de départ. Et il ne reste plus au *Capoulié*, nouveau Sisyphe, qu'à retrouver les anciennes habitudes en écrivant sans faiblir au nouveau pouvoir, une fois de plus, au nom du patriotisme confirmé du Félibrige...

Le pouvoir ayant lui aussi retrouvé ses anciennes habitudes, le dialogue offre toutes les apparences d'un médiocre *remake* de la III^e République, jusqu'à la miraculeuse année 1951 où passe enfin, comme par surprise, la légendaire loi Deixonne.

La genèse de cette dernière mériterait une étude poussée. Pour ce qu'on en sait, il est clair que son adoption doit peu à une mobilisation massive des associations de défense des langues régionales, pour ne pas parler d'une inexistante pression des masses occitanophones.

Le travail de *lobbying* mené patiemment par un occitaniste convaincu, Pierre-Louis Berthaud, auquel sa qualité de journaliste parlementaire et son titre d'ancien déporté ouvraient bien des portes que son intelligence tactique lui permettait de tenir ouvertes, y est sans doute pour beaucoup².

La chance aussi probablement. Car que ce soit du côté de l'administration, ou de celui de l'intelligentsia française, voire de dialectologues éminents comme Dauzat, les obstacles n'ont pas manqué. Et à vrai dire les raisons qui ont amené le pouvoir à accorder, fût-ce parcimonieusement, ce qu'il avait refusé pendant plus d'un demi-siècle, restent obscures. A-t-on considéré en haut lieu que l'état réel des langues régionales dans la société du temps ôtait tout danger à leur introduction dans le système scolaire? Ou bien sont-ce des facteurs purement politiques qui ont joué? Une piste, peut-être : dès 1947 ceux qui défendent avec le plus de mordant, à l'Assemblée, la cause des langues régionales, ce sont les communistes, avec parfois l'aval du M.R.P. On voit ainsi en mai 1947 le

1. Cf. notre article « Travail, Famille, Patois » in *Practicass*, n^{os} 9-10, 1987, p. 53-63, [et ici même chapitre 6].

2. Cf. Lafont, *op. cit.* p. 225-227.

P.C.F. déposer une proposition de résolution en faveur de la langue bretonne. Le député P.C.F. André Marty interviendra bientôt en faveur du catalan. Significativement, à cette proposition répond une autre, moins d'un mois après, émanant cette fois-ci de la S.F.I.O., et visant, elle, la protection de la langue française. On y lit ceci¹ :

Certes, la langue, les dialectes, les patois peuvent être utilisés dans la vie familiale et courante, mais l'école nationale ne peut connaître que la langue nationale de la République une et indivisible. Il va de soi que les diverses régions trouveront toujours dans leurs traditions locales la forme d'expression qui leur est propre — folklore, kermesses, fêtes locales, danse.

On reconnaît là l'immuable position de tous les gouvernements, depuis 1880 au moins.

Ce qui est intéressant, c'est le contexte : la proposition communiste est déposée le 16 mai. Or c'est le 4 du même mois que Ramadier, Président du Conseil et socialiste, s'est séparé de ses ministres communistes. Depuis on s'achemine vers l'affrontement. On peut donc dès lors interpréter la contre-proposition socialiste du 12 juin comme un simple « marquage » de l'adversaire. Peut-on aller plus loin et considérer que l'adoption par les mêmes socialistes, trois ans plus tard, d'une proposition de loi due à l'un des leurs provient du désir tactique d'occuper un terrain jusque là monopolisé par l'ennemi ? On conviendra toutefois qu'au regard des questions fondamentales sur lesquelles s'affrontaient les deux anciens alliés de 45, le champ de bataille des langues régionales pouvait sembler pour le moins secondaire ! Cela dit, le fait est là ; mais ce qui importe dans notre perspective, répétons-le, c'est que ce n'est pas, de toute façon, une offensive victorieuse des Occitans, ou de ce qui restait du mouvement breton qui a pu obtenir une telle « victoire ».

Cette victoire est d'ailleurs bien réduite. Mais ce qui compte, c'est que les langues régionales ont désormais un pied dans l'institution, une tête de pont sur le continent hostile de l'appareil éducatif. Du même coup la revendication occitane en matière d'enseignement peut sortir du domaine de la seule interpellation solennelle et platonique pour entrer dans celui du grignotage pragmatique des positions de l'adversaire.

L'enjeu, désormais, c'est d'améliorer la loi Deixonne. Et la parole est désormais aux praticiens, aux enseignants. D'un côté ils s'organisent, à

1. Cité par l'*Ase Negre*, n° 11, juillet-août 1947.

travers notamment le secteur pédagogique de l'Institut d'Études Occitanes et sa rivale l'association *Lou Prouvençau à l'escolo*, de l'autre, ils maintiennent une pression constante sur l'appareil d'État et les élus, d'où cette bonne trentaine de projets de loi mort-nés qui scandent l'histoire parlementaire de la Cinquième République.

Les vingt dernières années ont vu en gros se prolonger cet état de choses¹. Avec quelques innovations toutefois.

D'abord le fait que la radicalisation de la revendication occitane après 1968 n'a paradoxalement pas entraîné l'élaboration d'un nouveau type de projet de politique linguistique.

Dans la stratégie de Lutte Occitane², pour ne prendre que cet exemple, la question de la langue passe plutôt à l'arrière-plan. Ce qui est alors primordial, c'est le combat pour l'autonomie et le socialisme, le salut éventuel de la langue passant par la conquête préalable, en Occitanie, d'un pouvoir local de type nouveau. Il est vrai que la surdité du pouvoir — gaulliste, pompidolien ou giscardien — à l'égard de toute revendication identitaire ne permettait guère l'amorce d'une négociation réelle sur le sujet.

La langue n'apparaît plus nettement que dans l'argumentaire de deux organisations, par ailleurs bien différentes :

- le Parti Nationaliste Occitan, qui, fidèle à sa logique de construction d'un État national pour l'Occitanie, voit dans l'occitan la langue officielle incontournable, à tous les niveaux, de cet État.
- et l'Institut d'Études Occitanes qui lance périodiquement de grandes campagnes de sensibilisation pour « l'occitan langue nationale » ou « l'occitan à la télévision ».

Les résultats là encore sont modestes. Mais il convient quand même de noter l'entrée dans l'argumentaire occitaniste de thèmes jusque là absents : s'il existait des émissions radiophoniques en occitan depuis l'entre-deux-guerres, c'est sans doute la première fois que les médias sont explicitement désignés comme un des lieux-clés de l'institutionnalisation d'une présence occitane. Il est vrai qu'en ces années, l'importance de ces médias n'est plus niable, y compris dans un mouvement culturel qui a toujours privilégié l'écrit.

1. En ce qui concerne les dernières années, cf. Philippe Gardy, « L'occitan au miroir de la sociolinguistique : vingt ans après, 1968-1988 ». *Lengas* n° 25, 1989, p. 27-49.

2. Qui dans les années 70 représente la gauche occitaniste militant pour l'autonomie socialiste du pays d'oc.

En 1981, l'élection de François Mitterrand donne, un temps, de grands espoirs. Il y a des promesses fermes, il y a de vieilles amitiés personnelles entre certains occitanistes et certains représentants du nouveau pouvoir, il y a aussi l'impression d'une profonde connivence idéologique nouée dans les luttes de l'époque précédente.

Alors même que le mouvement s'enfonce dans une crise qui va liquider pratiquement l'occitanisme politique, on peut croire que l'État va enfin prendre le relais.

On sait ce qui s'est passé en réalité. Malgré le début d'ouverture représenté par la circulaire Savary en 1982 et le projet fantôme de loi Destrade, puis Dollo, la logique propre du gouvernement socialiste l'éloigne assez vite de cette ligne initiale d'attention aux revendications minoritaires. Les contacts nombreux noués à tous les échelons entre organisations occitanistes et représentants du pouvoir ne débouchent guère que sur une plus grande libéralité en matière de subventions aux associations. Et il n'y a toujours pas de réel statut d'officialité pour l'occitan, en dehors de quelques fragiles oasis dans les médias ou le système éducatif, d'ailleurs régulièrement menacées.

On en est là. Si l'on se reporte à la situation initiale, celle du temps où Mistral et ses amis formulaient leurs premières revendications, il faut bien constater que les progrès, indéniables, n'ont pas été à la mesure des ambitions.

Les causes de cet échec relatif sont à chercher du côté, d'abord du mouvement occitan lui-même, et de sa nature.

En premier lieu, il est clair que la nécessité d'une politique de la langue, d'une officialisation plus ou moins grande de son emploi, n'est pas apparue évidente à tous ceux qui ont adhéré depuis plus d'un siècle à l'une ou l'autre des associations qui ont voulu défendre la langue d'oc.

Pour beaucoup de félibres, attachés d'abord à pratiquer le culte de cette dernière comme une sorte de *hobby* culturel peu engageant, la sphère de la revendication et de la négociation avec l'État paraissait étrangère à la vocation du Félibrige telle qu'ils la concevaient. Pour ces hommes, la condition subalterne d'une langue promise à l'effacement final n'empêchait nullement que l'on s'y attachât, si même cette fragilité, ce caractère de souvenir d'un passé aboli ne constituait pas à leur yeux son intérêt profond. Rien de moins mobilisateur que la nostalgie attendrie, même quand elle inspire des strophes charmantes.

Quant à ceux qui, hier et aujourd'hui, refusaient d'en rester au stade de la simple commémoration des gloires disparues, un autre clivage

apparaît vite entre eux. Il en est qui ne séparent pas revendication culturelle et revendication politique ; et dès lors ce qu'on observe, c'est que le poids des considérations institutionnelles l'emporte vite sur celui des ambitions linguistiques.

Ce qui importe aux yeux, déjà, du Maurras de la Déclaration fédéraliste de 1892, comme aux yeux des militants de Lutte Occitane pas loin d'un siècle plus tard, c'est l'autonomie des régions occitanes. La renaissance de la langue est vue comme devant découler, automatiquement on l'espère, sans d'ailleurs se poser trop de questions, du bon fonctionnement d'institutions spécifiques au domaine d'oc. Tout au plus la langue figure-t-elle dans le programme comme trait fondamental d'identification du territoire pour lequel on revendique un pouvoir propre.

Plus profondément, quiconque veut penser une politique linguistique pour l'occitan se trouve vite enserré dans un réseau d'impossibilités théoriques et pratiques :

► Il n'est pas possible de faire sans la France et son État, dès lors qu'on renonce à aller jusqu'au rêve d'une séparation totale d'avec la France, ne serait-ce que parce que ce rêve ne serait partagé par personne dans le Sud.

Faire avec la France, cela veut dire n'avoir d'autre interlocuteur que les représentants du pouvoir national, puisque aussi bien le système politique français ne laisse jusqu'en 1982 aucune place réelle au moindre contre-pouvoir local.

Discuter avec des interlocuteurs aussi puissants implique que l'on cherche à utiliser avec eux un langage qu'ils puissent entendre.

En d'autres termes, il s'agit de les convaincre que la politique linguistique en faveur de l'occitan que l'on veut leur faire endosser, non seulement n'est pas contradictoire avec celle qu'ils mènent déjà — mais en faveur du seul français — mais qu'en plus elle peut venir renforcer cette dernière, sans aucun risque pour la cohésion nationale. D'où l'abandon précoce, chez Mistral, d'une ligne « dure » (l'occitan est par nature la langue du Midi et il faut l'imposer comme telle au pouvoir central oppresseur) au profit d'une ligne plus nuancée, empruntant ses termes à l'idéologie nationale française (aimer sa province, c'est aimer la France, le maintien des traditions, y compris linguistiques, est le garant de l'ordre social, et le « patois » peut aider le maître à mieux enseigner l'indispensable français). Cette ligne est restée en vigueur, somme toute,

longtemps après lui. Le problème, c'est qu'elle n'a jamais pu convaincre des décideurs qui avaient déjà, et de longue date, des idées bien arrêtées sur la nécessité de l'unification linguistique totale du territoire national, l'inéluctable déclin d'idiomes liés à une civilisation traditionnelle à l'agonie, et qui n'ont de place éventuelle que dans l'usage privé, et en aucun cas dans le domaine public.

► Deuxième impossibilité, celle du mouvement populaire susceptible de forcer les réticences du pouvoir.

Un tel mouvement, pour toutes sortes de raisons qu'il serait trop long de rappeler ici, n'existe pas. Mistral a rêvé un bref moment, avant 1880, de le susciter, par un intense travail de propagande accompli par ces félibres en qui il plaçait de grands espoirs. Il a vite déchanté, pour adopter une stratégie toute différente : convaincre d'abord le pouvoir d'État, l'exemple de ce dernier devant ensuite, inévitablement, entraîner à sa suite un peuple fondamentalement perçu comme moutonnier. Au fond, Mistral, et la plupart des félibres à sa suite, n'ont jamais cru dans la capacité du peuple d'oc à se mobiliser pour sa langue. Du même coup, ils n'ont pas cherché d'arguments, ni les relais dans la société civile qui auraient permis la diffusion de ces arguments. Privés, dès lors et consciemment, du soutien de larges masses d'électeurs susceptibles de faire pression sur le pouvoir, ils n'avaient d'autre recours que celui de l'interpellation incantatoire, de la sommation adressée, au nom de l'histoire et d'un peuple muet, à des gouvernements que le prestige réel ou supposé du Félibrige avait peu de chances d'impressionner.

Les grands discours revendicatifs prononcés rituellement par plusieurs générations de *capouliés* et de majoraux, mais aussi, soyons juste, de militants occitanistes convaincus, tiennent ainsi de la bouteille à la mer et du slogan à usage interne destiné à revigorer le cercle des amis de la Cause. À moins que le glissement vers un autre terrain, celui de la revendication institutionnelle (décentralisation) ou, plus récemment, économique (vivre au pays), n'apparaisse comme une ruse, destinée à trouver entre le peuple et l'avant-garde occitane un langage et des intérêts communs, une alliance à travers laquelle on pourra infuser, subrepticement, la nécessité du fait linguistique comme seul marqueur valable de l'identité locale — mais plus tard.

► Dernière impossibilité, la plus profonde peut-être, celle qui se trouve chez les acteurs mêmes de la revendication.

Cette revendication est perpétuellement rongée par un doute, plus ou moins conscient : est-il encore possible de sauver l'occitan ? Les militants n'échappent pas si facilement aux contraintes de la diglossie qui condamne, à terme, la langue à la disparition pure et simple. Pas plus qu'ils n'échappent à la réalité de pratiques linguistiques qui en un siècle ont évolué de façon alarmante. On voit bien la difficulté : une politique linguistique pour l'occitan, pour peu qu'elle soit prise en charge par l'indispensable partenaire français, et pourvu qu'elle soit suffisamment intensive et spectaculaire, peut-elle encore vraiment inverser le processus d'abandon de la langue ?

Il nous paraît que ce n'est pas par hasard si la revendication s'est focalisée surtout sur l'enseignement et fort peu en revanche sur l'emploi public, administratif par exemple. En dehors du fait qu'une telle revendication serait irrecevable en France, la tradition d'État étant ce qu'elle est, le repli sur le rôle de l'école constitue l'aveu de la marginalisation de la langue et du rétrécissement de son registre d'emploi. Avec l'espoir que l'École pourra enrichir, chez les locuteurs, ce registre. Avec le risque aussi que l'occitan n'ait d'autre statut à l'école que celui d'une langue que l'on apprend à maîtriser pour la durée des quelques heures que dure le cours, sans pour autant se sentir porté à l'utiliser en dehors.

Ce qui nous ramène à ce que nous disions au départ, sur les deux lignes possibles pour la définition d'une politique occitaniste de la langue.

La ligne maximaliste est rendue impossible à la fois par l'opposition de l'appareil d'État français, la pesanteur d'un corps social déjà francisé, et les doutes mêmes des militants, dès lors du moins qu'ils ne prennent pas leurs rêves pour la réalité.

Il reste la seconde ligne, celle qui spécialise l'occitan dans un seul registre, celui du « plus » culturel offert par un système scolaire allogène à ceux qui éprouvent le désir de se souvenir de l'occitan.

Le drame de l'occitanisme est qu'il ne peut guère choisir vraiment entre les deux. Adopter la seconde, c'est se nier lui-même, et renoncer à toute ambition autre que la pure et simple maintenance morose d'un patrimoine désuet et rabâché. Vouloir suivre la première, c'est se heurter immédiatement aux trois impossibilités dont nous parlions, sans avoir réellement les moyens, dans l'état actuel des choses, de les surmonter. À moins bien sûr que le fait nouveau des pouvoirs régionaux nés de la loi Defferre ne modifie la règle du jeu (mais à l'instant même où nous formulons cette hypothèse, il nous vient à l'idée qu'elle n'est peut-être

rien d'autre qu'un nouvel et pathétique effort pour imaginer des raisons d'espérer). L'impossibilité du choix explique, fondamentalement, la juxtaposition dans les proclamations occitanistes depuis le siècle dernier, d'une rhétorique orgueilleuse et conquérante, et d'une pratique beaucoup plus modeste et pragmatique — dont les réussites partielles ne doivent d'ailleurs pas être sous-estimées. Et il y a ce fait, aussi : depuis plus d'un siècle, ses échecs successifs n'empêchent pas l'occitanisme de suivre son chemin. Au nom de l'espoir, et du désir.

3 Les pédagogues et les « patois » sous la Troisième République

Une image immédiate, tenace : l'instituteur sévère, mais juste, qui donne le « signal » — un sou, un bout de bois, n'importe quoi — à un élève, dénoncé par un petit camarade pour avoir commis le péché suprême : parler « patois » à l'école...

Soit. On ne va pas aligner ici une fois de plus les témoignages qui fondent cette image.

Pas plus qu'on ne va tenter, au nom du respect dû à cette école laïque qui « nous apprend à vivre et penser librement » (pour reprendre une chanson à la gloire de l'école laïque dont beaucoup de ses anciens élèves se souviennent encore...) de minimiser l'emploi du « signal ».

La vraie question nous paraît être ailleurs : sur quelle base théorique s'appuie la politique d'hostilité aux « patois » ? Comment les spécialistes la justifient-ils ? Plus généralement, comment envisagent-ils le problème pratique posé par la diffusion du français dans des zones où les enfants, le plus souvent, en ignorent les rudiments ? Le rejet du « patois » est-il général et univoque, ou peut-on discerner des nuances, voire des points de vue plus ouverts ? Les historiens de l'éducation se sont peu souciés de cette question. Les « minoritaires » se sont souvent satisfaits de dénoncer le signal, en réutilisant toujours les mêmes textes, sans aller plus loin. Or, il y a là-dessus bien des choses à dire.

3.1 Les chiens de garde

Pour l'État, et au delà des options politiques de ceux qui le dirigent, il y a longtemps que la question est tranchée.

La langue de l'école, ce ne peut être que le français, puisque c'est là la langue de l'État, et que c'est ce dernier qui contrôle l'école, à travers les programmes et les examens. Grégoire l'avait bien dit sous la Convention, et Talleyrand avant lui, dès 1791. C'est même si évident que la plupart des projets discutés devant les assemblées révolutionnaires ne prennent même pas la peine de le préciser. Pas plus que Guizot sous la Monarchie de Juillet, alors même que les inspecteurs rencontrent facilement des instituteurs incapables de parler français. On finit quand même par s'apercevoir qu'il y a loin de la théorie à la pratique : le prouve la grande enquête lancée par Victor Duruy en 1864, sur le degré réel de connaissance du français chez les écoliers.

Mais le dogme du tout-français demeure implicite. Les célébrités Ferry ne le mentionnent même pas. Seul le règlement intérieur de l'école primaire spécifie que les cours sont donnés en français. On notera la nuance : nulle part ne sont mentionnées les langues ainsi exclues, auxquelles le pouvoir ne saurait faire l'honneur de les nommer. On retrouve là un phénomène déjà présent en 1539 dans l'ordonnance de Villers-Cotterêts : « en langage maternel français et non autrement ». Le reste n'apparaît qu'en creux, en négatif, non nommé, donc au fond inexistant. On ne se donne même pas la peine, au contraire de ce qui se passe à la même époque outre-Manche par exemple, de le dénoncer. Du même coup, c'est à un autre niveau, sur le terrain en fait, que l'État confie le soin de traiter concrètement du rapport avec les « patois ». Et c'est aux professionnels de trouver les solutions adéquates.

Le « signal » en est une. Mais ce qui frappe à la lecture de la littérature pédagogique de la III^e République, c'est qu'il n'y apparaît que rarement.

Tout le monde connaît le texte célèbre épinglé par Mistral dans *l'Aioli* en 1893¹, et paru antérieurement dans l'officieuse *Correspondance Générale de l'Instruction Primaire* (13 septembre 1893) ; un inspecteur du nom de Boitiat, sévissant dans les Basses-Alpes, y célèbre les mérites de « l'innocent artifice » (sic) utilisé par un de ses maîtres. Mistral, on ne sait pourquoi, ne cite d'ailleurs que le début du texte, celui où le procédé du signal est décrit. Il omet la suite, qui montre les écoliers dégainant à tout bout de champ leur dictionnaire pour vérifier si tel mot suspect est ou n'est pas français, et surtout la fin, où paraît une petite fille qui

1. *Aioli* n° 10, 1894, repris in *Discours e Dicho*, Arles, C.P.M., 1980 p. 112-114. Pour le texte original et intégral, cf. *Correspondance Générale de l'Instruction Primaire*, 1893, p. 346-347. Pour les réactions, *ibidem* p. 351, 378 (octobre 1893) et n° du 15 septembre 1894, p. 360.

parle français même en famille — domaine théoriquement soustrait à la juridiction du signal — de peur que

ses camarades ne soient embusqués près de la porte ou des fenêtres, prêts à lui lancer le signal au premier mot de patois qu'ils lui entendraient prononcer.

Le texte ne dit pas si ce danger est illusoire, mais se borne à voir dans la réaction de la fillette l'amorce d'un processus aboutissant à l'extinction du « patois » au sein même des familles. Heureux village alpin, où l'école de la République fabrique soit des espions, soit des paranoïaques ou des muets!

Mais Mistral, et ceux qui à sa suite ont repris ce texte, toujours tronqué de la même manière, laissent de côté un fait fort intéressant : les réactions suscitées, dans la *Correspondance Générale*, par ce beau témoignage. Elles sont pourtant significatives.

L'inspecteur Carré des Côtes du Nord, que nous allons bientôt retrouver, fait remarquer que toute persécution peut se retourner contre le persécuté.

Un autre instituteur bas-alpin, dépendant lui aussi du sympathique Boitiat, prend, lui, le parti de punir indistinctement, au nom de la justice, quiconque parle « patois » en classe. Du coup, la délation, inséparable du procédé Boitiat, perd toute raison d'être : gageons que cet instituteur ne devait pas trouver grand monde à punir.

Mais la réaction la plus significative vient d'un instituteur breton, Hélié, qui, allant bien au delà de la prudence cynique de l'inspecteur Carré, se place d'emblée sur le plan de la morale :

Exciter les enfants à espionner leurs camarades, à chercher des ruses pour les faire tomber dans un piège, les pousser à écouter aux portes est absolument mauvais (15 octobre 1893).

Et l'année suivante, la *Correspondance* passe un compte-rendu élogieux des *Lectures ou versions provençales-français* d'un certain René Montaut qui n'est autre que le Frère Savinien, apôtre de l'association du français et de l'occitan dans la pédagogie. Un défenseur du « patois » doublé d'un homme d'Église.

Il nous semble donc que le signal, si utilisé qu'il ait été, était loin de faire l'unanimité : c'est sans doute pourquoi la presse pédagogique se garde bien d'en chanter trop fort les louanges.

C'est donc sous un autre angle que la question sera majoritairement traitée, celui des meilleures méthodes pour acquérir le français.

C'est ici que l'on retrouve un personnage déjà évoqué, l'inspecteur Carré, auteur de nombreux manuels, et pape de ce qu'il appelle la « méthode naturelle » formulée dès la fin des années 80, défendue à partir de 1896 par une revue spécifique, *l'Enseignement pratique*, destinée prioritairement aux instituteurs des zones où l'on ne parle point français.

Qu'est-ce que la méthode naturelle ? Elle s'appuie sur l'observation des moyens par lesquels la mère enseigne sa langue à un bébé qui ne la parle pas, ou qui ne dispose pour s'exprimer que d'un babil. Cette mère enseigne « naturellement » sa langue au bambin, sans se soucier de ce qu'il peut balbutier ; elle ne traduira pas en babil ce qu'elle a à dire, elle imposera ses propres mots jusqu'à ce que l'enfant, à force d'imitation, parvienne à les reproduire convenablement. L'instituteur, disent Carré et ses disciples, procède de même avec les petits Bretons — ou les petits Algériens — auxquels il est confronté : il ne tient aucun compte de ce qu'ils parlent, et qui ne vaut guère mieux qu'un babil. Ce qu'exprime parfaitement un collègue et séide de Carré, Poitrineau, inspecteur à Vannes, parlant du petit Breton :

S'il a huit ans d'âge physiquement, il en a trois à peine pour le développement intellectuel. Y a-t-il lieu, dans ces conditions, de tenir compte des quelques mots bretons qui lui ont suffi pour traîner jusque là une vie rudimentaire ? Je ne le crois pas. Mieux vaut admettre qu'il ne sait rien et commencer avec lui par le commencement, comme on fait à l'école maternelle¹.

Donc, dès le départ, l'instituteur se doit de ne parler que français. Mais bien sûr, sous peine « d'ennuyer² » son auditoire, il ne le parlera pas n'importe comment. Il l'instillera progressivement, en associant à chaque fois aux yeux des élèves le mot et la chose, par le biais de tableaux et d'images. *L'Enseignement pratique* offre ainsi à ses abonnés des leçons modèles où l'on apprend à faire annoncer aux enfants, gestes et images à l'appui, « sou, chou, clou, houx, trou », etc. Et ainsi, progressivement, de notions concrètes en notions concrètes, l'élève non-francophone finira,

1. Cité par Fanch Morvannou, *Le Breton, jeunesse d'une vieille langue*, Brest, 1980, p. 33.

2. *Enseignement Pratique*, n° 1, 1^{er} mars 1896.

au bout de quelques années, par atteindre le niveau initial des francophones natifs.

Cette belle théorie a donné lieu à d'ardents débats, dans *l'Enseignement pratique* comme dans d'autres revues. Non tant sur le principe que sur ses modalités d'application : devait-on vraiment ne tenir aucun compte de ce que parlaient les enfants ?

Certains pensent que oui, et considèrent que les meilleurs résultats sont obtenus par des maîtres qui, ignorant tout de la langue de leurs élèves, ne sont jamais tentés d'y avoir recours pour se faire mieux comprendre¹.

Mais tous ne sont pas de cet avis. Les objections peuvent venir des pays d'oc.

Un inspecteur de Saint-Girons du nom de Combes intervient ainsi dans *l'Enseignement pratique* en juin 1896 pour expliquer que le « patois » peut servir à mieux faire comprendre les règles du français. Et de donner l'inévitable exemple des règles d'accord du participe passé (brassé/brassée = *brassat/brassado*). Cela dit, notre homme prend ses précautions : de telles méthodes ne sont applicables qu'avec des élèves de 10 à 13 ans, qui ont donc déjà acquis suffisamment de français pour être vaccinés en quelque sorte contre ce recours au « patois » honni. Combes souligne par ailleurs qu'il s'agit de se servir du « patois », non bien sûr de l'étudier pour lui même.

L'année suivante, un instituteur ariégeois du nom de Beulaygue, dans une mince brochure intitulée *L'enseignement du français à l'école rurale*, défend la même idée en y ajoutant quelques nuances plus personnelles. Pour lui, l'enfant qui entre à l'école sait bel et bien quelque chose ; son esprit n'est pas la table rase que postule la théorie de Carré, ce qui n'empêche pas Beulaygue de condamner tout recours à la traduction « patois »/français, sauf quand on ne peut pas faire autrement. Par ailleurs, face aux fameux tableaux vantés par Carré, il est critique ; ces tableaux sont les mêmes du Nord au Midi, et ne correspondent donc pas nécessairement aux réalités concrètes que l'enfant connaît par sa propre expérience. Et de terminer par un jugement sur le « patois » autrement plus nuancé que celui de ses supérieurs hiérarchiques :

Avec les grands élèves, il y aurait quelquefois plaisir et profit à mettre en parallèle le patois et le français. Le patois a des ressources que le français n'a pas, mais c'est une langue insuffisante pour répondre aux besoins

1. *Ibidem*, août 1896, p. 223 (causerie de Carré).

d'une société polie et jouissant d'une civilisation avancée. Rien ne met mieux ce fait en lumière que l'embarras dans lequel on se trouve quand on veut traduire en patois un passage d'un classique. Cette comparaison doit faire comprendre à l'élève que, s'il ne doit pas rougir de son patois, il doit mettre tous ses soins à étudier le français.

Il est vrai que l'Ariège à la fin du siècle et au début du suivant voit la diffusion massive d'almanachs occitans : il y en a certaines années jusqu'à quatre en concurrence, le plus répandu tirant à dix mille exemplaires.

Des oppositions se manifestent aussi du côté de certains enseignants en poste aux colonies, voire de certains pédagogues étrangers. En 1894, *la Revue Pédagogique* laisse ainsi se développer un vrai débat sur la façon d'enseigner le français qui s'ouvre sur l'article d'un certain Perrin, ancien directeur d'un collège français de Tunis¹. Il s'agit en fait d'une attaque frontale contre la doctrine Carré. Pour lui, il est indispensable de tenir compte de la langue de l'élève :

à six ou huit ans, l'indigène a un premier fonds de connaissances avec lequel il faut compter.

Et d'évaluer le stock lexical de l'enfant indigène, mais aussi, dit-il, du paysan français, à cinq cents ou six cents mots, ce qui « n'est pas une quantité négligeable. »

Or un des arguments de l'école Carré est précisément que ce chiffre est ridicule : Carré, en 1896, dans *l'Enseignement Pratique*, reprenant l'idée des cinq cents mots, commente :

est-ce vraiment la peine de tenir compte de ces quelques mots rudimentaires² ?

Le plus drôle, si l'on veut, c'est que Perrin, au début de son article, cite l'avis du pédagogue Buisson, qui se félicite, lui de rencontrer des petits Tunisiens qui connaissent déjà... 200 ou 300 mots français. 500 mots arabes ou bretons, c'est rudimentaire et inexistant, mais 300 mots français, c'est la preuve de l'excellence d'un système éducatif !

Mais Perrin ne s'arrête pas là. À quoi bon, dit-il, refuser la traduction, puisque de toute façon il est évident que spontanément, l'enfant confronté à un mot français le traduira pour lui-même dans sa propre langue ? Pourquoi donc ne pas le faire tous ensemble, maître et élèves ?

1. Alfred Perrin, « Le français en Algérie », *Revue Pédagogique*, 1894, p. 107-122.

2. *Enseignement Pratique*, août 1896, p. 183.

Par ailleurs, la méthode Carré enferme l'enfant dans le seul registre du concret : il ne peut connaître que ce qu'on lui montre. Comment passer au niveau de l'abstraction ? Et il donne un exemple : si l'on montre à l'enfant un objet d'une certaine couleur, dans le but de lui apprendre le mot désignant cette couleur, qu'est-ce qui prouve que l'enfant n'associera pas le mot nouveau à tout autre chose, l'objet lui-même, ou sa forme, ou sa taille... Sans parler des idiotismes : comment faire comprendre le sens d'une expression comme « tu me le paieras » sans recourir à un idiotisme de sens équivalent, dans la langue de l'élève ? Bref,

pourquoi ne pas vouloir utiliser le merveilleux outil qu'est la langue maternelle ?

La réponse vient dans le numéro suivant¹, sous la forme d'un article modestement intitulé « De la manière d'enseigner le français aux petits Bretons, et plus généralement aux enfants qui habitent des pays où l'on parle une autre langue que la langue française ? » Article dû à ce Poitrineau que nous avons déjà entrevu et qui se présente d'emblée comme un collaborateur de Carré. Il en reprend le credo essentiel, celui du caractère « naturel » de sa méthode : « comme la mère, nous voulons suivre la nature ». Il note que les résultats sont mauvais là où le maître connaît le breton, car il cède à la facilité et l'utilise. Il considère que toute langue apprise par traduction reste une langue savante aux yeux de l'élève ; et de prendre — fielleusement — l'exemple des langues étrangères enseignées en collège... L'argument de Perrin sur la difficulté de faire comprendre l'abstraction par la méthode « naturelle » ne l'émeut pas : ce n'est pas son objectif. Une fois que l'enfant, par cette méthode, a acquis les rudiments du français, il se trouve dans la situation du petit franco-phone débutant, et on peut lui enseigner les mots abstraits. On peut donc passer sans larmes du chou et du hibou à la vertu et à la patrie, comme si ça allait de soi, sans tenir compte du fait que l'enfant dispose déjà de longue date de ces concepts, mais dans sa langue, comme disait Perrin. Mais puisqu'il ne faut pas traduire !

Le savant Monsieur l'inspecteur Poitrineau termine sur deux arguments imparables : d'abord, comment utiliser la langue de l'enfant dès lors que cette langue change de village en village ? L'instituteur est-il bien certain de parler le même breton que ses élèves ? Voilà un thème promis à un bel avenir. Enfin, Poitrineau affirme que de toute façon les

1. *Revue Pédagogique*, 1894, p. 213-222.

clients, c'est-à-dire les enfants, sont contents, et s'amuse comme des fous.

Ainsi notre homme espère-t-il river leur clou à ceux qui osent critiquer la sacro-sainte méthode naturelle. C'est alors qu'arrivent les Tartares.

Ou, plus exactement, une lettre d'un certain N. Bobrovnikov, directeur de l'école normale de Kazan, que la *Revue Pédagogique* publie à la fin de 1894, sans commentaires, sous le titre « La méthode russe pour l'enseignement du russe aux enfants parlant une langue tartare¹ ».

Ce Bobrovnikov a suivi le débat antérieur, et il commence par expliquer qu'en Russie aussi on a longtemps utilisé le système employé par les Français ; mais le Russe fait malicieusement observer qu'à son avis cette méthode « naturelle » est plutôt d'origine prussienne, ce qui a dû ravir Carré et ses amis. De toute façon, poursuit-il, maintenant c'est terminé. Quand le maître a affaire à des enfants tchouvaches ou tchéremisses, il commence par leur apprendre à écrire leur propre langue en caractères cyrilliques. Ce n'est qu'après que le russe entre en scène, sous la forme de manuels bilingues, permettant à l'enfant de passer d'une langue à l'autre. Le but de l'opération étant de lui faire comprendre en fin de parcours que, somme toute, le russe, langue du tsar, vaut bien mieux que son propre idiome. Le système devait être bon : sous Staline on ne procédera pas autrement, après la parenthèse des premières années post-révolutionnaires où l'on pouvait parfaitement doter les langues sans écriture d'un système alphabétique latin, en se gardant soigneusement de tout impérialisme culturel grand russe. Mais Bobrovnikov n'en sait évidemment rien.

En attendant, il décoche un dernier trait à ses chers collègues français. Ayant eu l'occasion de rendre visite aux instituteurs en poste en Algérie, qui usent avec détermination de la seule méthode naturelle face à leurs élèves arabes ou berbères, il leur a raconté sa propre expérience. En vain :

ils me répondirent que cette méthode n'était pas applicable aux Arabes, vu qu'elle pourrait avoir pour résultat d'encourager le développement de la littérature arabe.

Ce qui eût été bien sûr pire que tout, et bien propre à favoriser la perte de l'Algérie...

1. *Ibidem*, p. 317-321.

Autant dire qu'il n'y a guère de dialogue possible entre ce Russe et des pédagogues français, enfermés dans leur panique face à tout ce qui n'est pas leur propre langue. Il faut pourtant croire que quelque chose du message de Perrin et de Bobrovnikov a dû passer. Carré et ses disciples acceptent ainsi, dans *l'Enseignement pratique*, de dissocier le cas arabe du cas breton ou occitan :

Ils [les maîtres de Tunisie] sont en présence non plus comme nous d'une langue et d'un patois, du français et d'un autre idiome dont l'importance au point de vue pratique est sensiblement inégale, mais bien de deux langues, français et arabe ou kabyle, dont la valeur au point de vue des relations et des transactions est, dans le pays, peut-être équivalente¹.

Cela dit, ce qui se cache sous cette apparente concession, c'est peut-être tout bonnement la prise en compte d'une différence essentielle entre les deux rives de la Méditerranée : les petits Bretons sont appelés à devenir conscrits, contribuables et citoyens français ; les petits Maghrébins, eux, sont destinés à demeurer dans un état de subordination aux colons français tout à fait compatible, somme toute, avec le maintien d'une certaine incompétence dans le maniement de la langue des maîtres — et il ne s'agit pas, au cas particulier, de maîtres d'école...

3.2 Pour une pédagogie bilingue ?

Mais le « signal » et la « méthode naturelle » ne constituent pas la seule réponse du petit monde des pédagogues à la question de l'irritant plurilinguisme français. Il y a eu bien sûr les revendications des félibres et des bretonnants — mais c'est un autre sujet². Pour en rester aux cercles officiels, ou proches du niveau du pouvoir, et aux professionnels de l'éducation, on peut trouver des partisans d'une certaine prise en compte des « patois ».

On pourrait commencer par cette pétition au Corps Législatif, l'assemblée du Second Empire, rédigée en 1870 par trois érudits. Deux spécialistes du breton, Gaidoz et Charles de Gaulle (grand oncle de l'autre), et un basquisant, de Charencey, se prononcent alors pour les « langues provinciales », des langues qu'ils appellent d'ailleurs nationales : ne sont-

1. *Enseignement Pratique*, juin 1896, p. 99.

2. Cf. Ph. Martel, « L'impossible politique linguistique occitaniste », *Lengas*, n° 23, 1989, p. 51-69, [et ici-même chapitre 2, p. 49-68]

elles pas celles de ces nationalités que la France a bâillonnées ? Il faut défendre ces langues, disent-ils, car elles permettent de lutter contre l'attraction des villes, un argument qui aura plus tard un grand succès. Mais l'esprit de 89 exige aussi le respect de la langue/des langues du peuple, argument « de gauche » pourrait-on dire, conforme d'ailleurs aux choix politiques de Gaidoz sinon de ses cosignataires ; enfin, l'amour de la petite patrie favorisé par le culte de la langue locale ne peut que profiter à la grande patrie, encore un argument destiné à être répété à satiété pendant des décennies. Sans oublier les rapports avec les pays voisins, condition nécessaire à la « fraternité humaine », et l'avantage intellectuel du bilingue sur le monolingue.

Une fois légitimé l'usage dans l'éducation des langues provinciales, une fois définies ces dernières — oc, breton, basque, flamand, allemand d'Alsace, italien de Corse —, il est temps d'en venir aux mesures concrètes :

- utilisation de la langue locale, grâce à des manuels locaux, pour l'apprentissage du français en primaire ;
- possibilité d'enseigner aux élèves qui le veulent comment écrire leur langue provinciale ;
- obligation, à partir de 1875, pour tout maître d'école, de connaître la langue de la région dans laquelle il enseigne.

Le secondaire n'est pas oublié : on revendique des chaires de langues provinciales et un statut optionnel au bac, à l'instar des autres langues vivantes — sans oublier les chaires universitaires¹.

Cette pétition est d'une lecture attristante.

D'abord parce qu'on sait bien que la guerre de 70 lui a enlevé toute chance d'être discutée : elle ne sera de fait publiée qu'en 1903 !

Ensuite parce qu'elle résume déjà toutes les revendications ultérieures. On n'ira guère plus loin plus tard dans les exigences, on restera même souvent en deçà ; les arguments de l'exposé des motifs resteront en gros les mêmes.

Rien mieux que cette brochure d'une cinquantaine de pages ne permet de mesurer l'extraordinaire immobilisme français sur cette question : tout était dit dès 1870, il ne manquait que la réponse des autorités.

Le point de vue de nos trois pétitionnaires n'est pourtant pas un point de vue isolé, voire une lubie d'érudits ignorants de tout ce qui n'est pas leur spécialité.

1. *Pétition pour les langues provinciales*, Paris, Picard, 1903.

En 1872, un universitaire de premier ordre, le linguiste Michel Bréal, publie *Quelques mots sur l'instruction publique en France*. Il s'agit de propositions destinées à faire de l'école le lieu de reconstruction d'une intelligence française que la récente défaite face à la Prusse a mise à mal. Et, entre bien d'autres choses, on trouve une prise en compte du problème des « patois¹ » :

La plupart des instituteurs enseignent le français comme une langue tellement au dessus des patois qu'on ne peut même pas songer un instant à les mettre en parallèle : le patois est pour eux non avenu, ou s'ils en parlent, c'est comme d'un antagoniste qu'il faut détruire. L'élève qui arrive à l'école parlant son patois est traité comme s'il n'apportait rien avec lui ; souvent même on lui fait reproche de ce qu'il apporte, et on aimerait mieux la table rase que ce parler illicite dont il a l'habitude.

Rien n'est plus fâcheux et plus erroné que cette manière de traiter les dialectes.

Et de proposer l'utilisation desdits dialectes pour l'apprentissage du français :

La première fois que le maître prononcera une phrase patoise, j'entends d'ici le bruyant et profond éclat de rire qui l'accueillera.

Mais après, l'élève comprendra :

la forme française lui apparaîtra comme une sœur d'un rang plus élevé qui tend la main à sa sœur du peuple, ou comme l'espèce ennoblie par la greffe à côté de l'espèce sauvage.

Le secondaire n'est pas oublié : Bréal propose que le professeur de littérature puisse utiliser des livres de sa province, ceux de Jasmin, de Mistral, de Roumanille :

l'enfant se sentira fier de sa province, et n'en aimera que mieux la France².

Ce livre, plusieurs fois réédité, a eu un grand succès — notamment auprès des félibres —, et bien que l'auteur ait pris soin, des années plus tard, de bien signifier qu'il n'entendait nullement faire du « patois » un

1. *Quelques mots sur l'instruction publique en France*, Paris, Hachette, 1872, p. 32-65.

2. *Ibidem* p. 231.

objet d'enseignement. Mais la confrontation de ses idées avec celles de Carré montre bien que tout le monde ne l'avait pas lu du même œil.

Bréal a pourtant eu des disciples, bien timides et bien peu écoutés au demeurant. *Le Dictionnaire de pédagogie et d'Instruction Primaire* publié à partir de 1887 sous la direction de Fernand Buisson traite rapidement du problème linguistique. Non seulement il fait place à des considérations historiques sur les « patois » dans le cadre de l'histoire du français telle qu'il convient de l'enseigner, mais il accepte l'idée d'une utilisation pédagogique de ces mêmes « patois ». C'est significativement à Bréal lui-même que Buisson a commandé cet article :

pour tous ceux qui à côté du français possèdent un patois, le patois donnera matière à de nombreux et instructifs rapprochements. Que nos enfants accueillent toujours avec affection et curiosité ces frères déshérités du français¹!

D'autres, plus tard, iront dans le même sens. Pas seulement des Occitans, comme Savinien, déjà cité, avec ses versions provençales-françaises, ou le frère Constantius, l'inventeur d'une « méthode de Landivisiau » qui ressemble beaucoup à celle de Savinien. Ou cet instituteur béarnais de *l'Escole Gastou Febus*, Sylvain Lacoste, auteur lui aussi d'une méthode gascon-français, qui conclut en 1900 sa *brochure Du patois à l'école primaire* par cette formule :

Je dirai simplement que le Midi, profondément attaché aux vrais principes de 1789 et jaloux de ses libertés locales soutient vaillamment la lutte de la liberté contre l'autorité absolue et finira par triompher².

Ou Guerlin de Guer, spécialiste des parlers du Nord, qui donne en 1911 à la *Revue Pédagogique* un article « le patois à l'école » dans lequel il prend à son tour la défense de « ce patois naïf et charmant ».

À la même époque, Jaurès tient sur la question des propos que les occitanistes ont souvent reproduits. Et l'ethnologue Van Gennep publie une brochure, *La décadence et la persistance des patois* (1911) dans laquelle il vante les mérites du « patois » comme aide à l'acquisition des langues étrangères :

1. Cité in Ulrike Brummert, *L'Universel et le particulier dans la pensée de Jean Jaurès*, Gunter Narr Verlag, Tubingen, 1990, p. 301 et sqq.

2. *Du patois à l'école primaire*, Pau, Vignancour, 1900, p. 34.

Les seuls Français qui n'ont pas le don des langues, ce sont les vrais, ceux de Paris, de l'Île de France.

Avant d'ajouter quelques formules à l'emporte-pièce :

Il y a des moyens de répandre une langue, et c'est proprement un crime envers les citoyens que d'avoir systématiquement banni les parlers locaux de l'école primaire [...] L'idéal, c'est d'arriver à manier plusieurs langues comme un peintre utilise tour à tour chacun des pinceaux réunis en faisceau dans sa main gauche [...]. On dit « savoir plusieurs langues empêche d'en savoir bien aucune ». Ces formules ont pour auteurs des impuissants intellectuels, et ce sont des impuissants intellectuels qui les répètent.

Oui, ces pauvres « patois » ont des défenseurs, qui valent bien leurs adversaires, mais ce sont ces derniers qui commandent, et qui influent sur la politique suivie par les ministres successifs.

On voit bien que la lutte contre les langues minoritaires ne se résume pas au seul « signal ».

Et qu'elle tente de se fonder sur des arguments rationnels. Il y a bel et bien un effort de théorisation, et de compréhension des mécanismes de l'acquisition du langage. Pas très solide, avec cette idée que l'acquisition du français peut se faire de la même façon que celle de la langue « maternelle » : un enfant de six ans n'est plus un nourrisson. Il a déjà des acquis dont il faut tenir compte. Quand ces acquis sont une langue spécifique, il est dangereux de faire comme si cette dernière n'existait pas.

Par ailleurs, la méthode naturelle prônée par Carré et ses disciples accepte fort bien, et renforce le handicap initial d'élèves confrontés à un enseignement donné dans une langue qu'ils ne comprennent pas. Nos pédagogues expliquent bien qu'une fois acquis le minimum de français nécessaire, les élèves bretons ou occitans se retrouvent dans la même situation que le petit francophone débutant. Mais combien de temps lui faut-il pour en arriver à ce stade ? Et qu'aura fait le jeune francophone dans l'intervalle ? Et on ne parle même pas des implications psychologiques d'une méthode fondée sur le refus brutal de ce que l'enfant apporte avec lui : nos inspecteurs étaient sans doute incapables de voir si loin, et qui en aurait été capable, à l'époque ?

Le plus intéressant, ce sont cependant les arrière-pensées des promoteurs de la méthode naturelle, celles qui expliquent qu'ils ne peuvent accepter l'idée même d'une utilisation fût-elle minimale du « patois » avec les débutants.

Il y a d'abord une dimension politique, explicitée par un certain Corre, inspecteur en Bretagne, dans *L'enseignement pratique* :

répandre la langue, c'est répandre les idées, et il n'est pas de pire frontière que celle qui résulte de l'emploi de langages différents [...] N'est-il pas de la dernière évidence que l'esprit particulariste, trop souvent synonyme d'esprit égoïste et rétrograde se maintient et résiste avec énergie derrière cette barrière à tous les efforts que l'on fait pour le faire entrer résolument dans la voie du progrès. La langue une fait le peuple un¹.

Car l'école ne se borne pas à diffuser un savoir ; elle doit aussi diffuser une orthodoxie culturelle et politique.

Et les « patois » sont intrinsèquement hétérodoxes.

Ainsi parlait Barère, jadis.

Ainsi parlent des fonctionnaires républicains qui semblent croire naïvement que nulle idéologie réactionnaire ne peut utiliser le français comme véhicule, et que leur belle morale empêchera leurs élèves, si tel est leur désir, de lire plus tard *la Libre parole* de Drumont, ou *la Croix*, le « journal le plus antisémite de France », comme il s'intitulait alors, tous deux rédigés dans un français pur de toute infiltration « patoisante »...

Et si au fond de cette hostilité au « patois », il y avait tout bonnement un fantastique mépris pour ces enfants issus du peuple, qui ne peuvent se rédimier qu'à condition d'adopter le point de vue des maîtres ? Ce mépris qui transparait à travers les remarques sur la faible valeur des mots bretons bredouillés par les enfants. La méthode naturelle prétend imiter la mère enseignant le langage à son enfant ; mais du même coup elle entend bien la déposséder, ou corriger la façon dont cette mère « patoisante », donc dénaturée, a effectué son travail...

Il serait exagéré toutefois d'affirmer que la pratique de l'école française, dans son ensemble, se résume à l'attitude de Carré ou aux méthodes policières du brave Boitiat.

On aura remarqué que les pédagogues de cette école acceptent de faire une place à l'arabe d'une part — mais c'est en Tunisie, donc loin de « chez nous » — et à l'occitan d'autre part, mais le plus tard possible et uniquement parce que sa parenté génétique avec le français lui confère des avantages pratiques auxquels ni le breton ni le basque ne sauraient prétendre.

Et on a vu aussi que d'autres voix s'élevaient pour revendiquer une prise en compte du dialecte dans la pédagogie.

1. *Enseignement Pratique*, juin 1896.

Mais ces voix sont vite couvertes par les hurlements des zélés de tout-français, alors même que dès 1890 le ministre italien de l'Instruction Publique donne des consignes précises pour l'utilisation des parlers d'Italie pour l'acquisition du toscan¹.

Et de toute façon, il convient de bien remarquer que nulle part ces quelques hérétiques ne proposent l'entrée des dialectes à l'école comme matière à part entière. Il s'agit uniquement d'utiliser la comparaison avec le dialecte comme moyen de mieux saisir les finesses de l'orthographe française... Comme de toute façon les maîtres ne sont pas formés pour mener correctement ce travail comparatif qui n'est pas si évident que cela, on voit mal quel profit réel ce bricolage peut apporter à qui que ce soit. Qu'il puisse être judicieux d'expliquer *chantée* par *cantada*, c'est possible. Mais nous connaissons une vieille institutrice qui dit spontanément des choses du style « j'ai tombé et je me suis faite mal ». Voilà la syntaxe française bien partie ! Pour éviter ce genre d'accident, il aurait fallu doter les instituteurs de bases sérieuses en grammaire comparée du français et de l'occitan. Mais dès les années 1880 cette voie est bouchée : le grand philologue Gaston Paris n'affirmait-il pas alors qu'il n'existait pas de différences entre la syntaxe du français et celle du « provençal² » ?

Le grand problème, c'est aussi celui de l'institution. Même les partisans du « patois » n'envisagent pas une véritable institutionnalisation de l'enseignement de l'occitan ou du breton ; ils n'envisagent qu'une utilisation au coup par coup de tel ou tel élément du dialecte, là où il peut concourir à l'essentiel, à l'acquisition du français. C'est se condamner à un bricolage que les tenants du monolinguisme ont beau jeu de critiquer.

Une dernière chose : même dans ces conditions, nul en apparence n'était vraiment obligé de se servir du signal, ou de parler imperturbablement français devant des gamins effarés et incapables d'en saisir un mot. En théorie, tout instituteur convenablement informé pouvait trouver, on l'a vu, dans les revues professionnelles des arguments susceptibles de l'orienter vers la prise en compte du « patois », si incomplète soit-elle. L'instituteur félibre Antonin Perbosc a-t-il cru qu'il jouissait d'une telle liberté ? Il donne à ses élèves des devoirs écrits utilisant l'occitan, ce qui lui vaut cette semonce :

1. Cité par Ulrike Brummert, *op. cit.*, p. 307.

2. *Penseurs et Poètes*, Paris, Calmann-Lévy, 1896, p. 119.

Je vous rappelle l'article 15 du règlement aux termes duquel le français seul est en usage à l'école. Je vous invite donc à ne plus donner des devoirs patois à vos élèves¹.

C'est un inspecteur qui a signé ces mots définitifs. Boitiat, Poitrineau, Corre, Carré : tous sont inspecteurs. On oublie trop qu'en ces temps reculés le rôle de l'inspecteur était fondamental et que la marge laissée à l'instituteur était des plus faibles. À trop se focaliser sur les « hussards noirs » de la République, on oublie qu'ils avaient leurs adjudants-chefs, et que ce sont ces derniers qui décidaient. La politique linguistique de la France ne se décide pas vraiment dans le bureau du Ministre, elle ne se décide sûrement pas sur le terrain, au contact des élèves. Elle se dicte dans cet entre-deux obscur où règnent ces fonctionnaires de rang intermédiaire, dépositaires du seul savoir pédagogique qui vaille, celui qu'ils sont seuls en mesure d'imposer.

1. Cité par Perbosc lui-même dans sa brochure *Les langues de France à l'école*, Toulouse, 1925.

4

Les félibres, leur langue, et l'école : à propos d'un débat de 1911

L'enseignement des « langues régionales » et les débats qu'il a suscités, voilà une question sur laquelle il y a encore beaucoup à dire. Non que rien n'ait été écrit à ce propos, bien sûr : est-il nécessaire de rappeler ici, pour ce qui concerne le corse, l'ouvrage de Jacques Fusina paru en 1994¹?

Mais le sujet peut être abordé de plus d'un point de vue :

- celui de l'attitude de l'école française : c'est là un thème qui a été souvent abordé, parfois non sans arrière-pensées polémiques ;
- on peut aussi s'intéresser aux militants des langues régionales, et à leur long combat pour voir ces langues entrer, si peu que ce soit, à l'école.

Il y a l'histoire des discours tenus sur le sujet, qu'ils émanent des adversaires ou des partisans des « patois ».

Il y a l'histoire des pratiques : quelle langue enseigne-t-on, avec quelles méthodes pédagogiques (ou parfois absence de méthodes pédagogiques, d'ailleurs) ?

Si l'on se place à présent du côté des élèves, qu'ont fait de la langue ceux qui ont bénéficié de son enseignement ?

Et bien d'autres angles d'attaque encore sont possibles.

Je voudrais ici aborder la question du contenu de la revendication en faveur de l'occitan telle qu'elle est portée au début du xx^e siècle par le Félibrige, à travers le débat ouvert en 1911 par la revue *Occitania*. Ce

1. FUSINA Jacques, *L'enseignement du corse. Histoire, développements récents et perspectives*, Ajaccio, A squadra di u Finusellu, 1994.

débat, constitué en fait des réponses à des questions ciblées posées par un des pionniers de la réflexion sur l'enseignement de la langue d'oc, permet de voir à la fois les positions défendues par les félibres — et on verra que l'unité ne règne pas vraiment — et la nature des analyses sur lesquelles reposent ces positions.

En janvier 1910 paraît le premier numéro d'une revue à périodicité mensuelle, en principe du moins, car rares sont les publications occitanistes ou félibréennes qui respectent toujours un rythme régulier, et celle qui nous occupe n'échappe pas à la règle. Cette revue présente plusieurs particularités :

- son format d'abord, à mi-chemin entre la revue et le journal (31 × 24 cm), avec une pagination irrégulière — entre 7 et 10 pp. à l'ordinaire, avec une exception pour le n° 6 — une quinzaine, on verra pourquoi ;
- seconde particularité, son titre. Ce n'est pas la première fois que le mot *Occitania* figure comme bannière d'une publication félibréenne. Les félibres montpelliérains avaient eu une publication portant ce titre à la fin des années 1880, et les Languedociens Prosper Estieu et Antonin Perbosc l'avaient repris au début du xx^e siècle¹. La revue de 1910 est donc la troisième à le choisir. Par la suite, il reviendra plusieurs fois dans l'histoire de l'occitanisme, dans l'entre-deux-guerres comme après 45². À l'époque dont nous parlons, cette bannière a toutefois dans le monde félibréen une signification bien précise : dans les trois cas cités, il s'agit de l'émanation d'un courant dissident, ou perçu comme tel...
- Autre caractéristique de la revue : elle est publiée à Paris. Ce qui peut paraître paradoxal, bien sûr, une revue « régionaliste » éditée dans la Capitale ! Mais ce n'est pas une première. En 1885 avait déjà commencé à paraître une *Revue Félibréenne* qui va tenir jusqu'en 1909. Et les Félibres de Paris avaient leur propre bulletin associatif, le *Viro-Soulèu*.
- Mais la particularité la plus importante de l'*Occitania* parisienne de 1910, c'est que c'est l'œuvre, pour ne pas dire la chose d'un

1. Cf. Georges Bonifassi, *La presse régionale de Provence en langue d'oc*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003 p. 286.

2. C'est aujourd'hui le titre du bulletin du Partit Occitan. Au total, on doit bien en être à la septième apparition de ce mot emblématique, sans compter les composés (comme *Occitània Nòva* dans les années 70, *Ousitanio Vivo* dans les vallées occitanes d'Italie ; et nous en oublions sans doute).

homme, dont le domicile (Rue de Prony) sert de siège social à la publication. Cet homme, c'est une personnalité particulièrement controversée du Félibrige, le Marquis Christian de Villeneuve-Esclapon Vence¹.

Il est né à Aix-en-Provence en 1852, dans une famille dont on devine qu'elle appartient à la très vieille aristocratie provençale. Il a découvert le Félibrige à l'adolescence, et s'est assez vite imposé comme confident de Mistral au début des années 1870. Il a ainsi joué un grand rôle dans l'élaboration des statuts du Félibrige adoptés en 1876. Il est à la même époque l'animateur-rédacteur-financeur d'une feuille mensuelle qui va passer un temps pour l'organe officieux du Félibrige, *Lou Provençau*. Au début des années 80 toutefois, notre homme, ayant réussi à se brouiller avec la quasi totalité des félibres importants, prend ses distances avec le mouvement, et entame une toute autre carrière, politique. Ayant épousé une Bonaparte, il est élu député de Corse sous l'étiquette bonapartiste, avant de bifurquer au moment de la crise boulangiste, ce qui lui coûtera son siège corse. Il renoue ensuite avec le Félibrige, menant de front un parcours félibréen qui en fait un des cinquante majeurs cooptés à vie dès 1906, et un parcours politique sinueux, antidreyfusard, puis partisan de l'Action Française avant de rompre bruyamment et de se tourner vers... la C.G.T., voire, pendant la première guerre mondiale, vers un cercle pacifiste où se retrouvent certains des futurs fondateurs du Parti Communiste. On peut en conclure que ce Villeneuve n'est pas une personnalité banale, et c'est le moins qu'on puisse dire. Si l'on en croit le témoignage de ses contemporains et la façon dont en parlent les historiens du Félibrige, on peut aussi deviner que ce n'est pas une personnalité apte à se faire beaucoup d'amis. De fait, sa revue *Occitania* est son organe personnel, au point que son numéro 6, le plus épais de la collection, est pour une bonne part consacré à la mort de sa femme, fort peu félibre par ailleurs. Le plus souvent toutefois, c'est des affaires félibréennes qu'il est question, souvent pour critiquer la direction de l'association, et donner l'opinion du directeur sur les grands problèmes de l'heure. Car Villeneuve adore les longs exposés argumentés où sa dialectique parfois tourmentée se donne libre cours.

Le numéro 10, en mars 1911, va donc aborder un de ces débats fondamentaux, celui du « provençal à l'école ».

1. Nous avons esquissé sa biographie dans un article, « Un félibre nationaliste : Christian de Villeneuve-Esclapon (1852-1931) », paru dans les *Actes du VI^e Congrès de l'A.I.E.O.* de Vienne, en 1999, Vienne, Praesens, 2001, p. 797-809.

Ce n'est pas un débat nouveau bien sûr, c'est même un des points sur lesquels porte le plus souvent la polémique entre les félibres et la presse parisienne¹. C'est à partir de 1875, vingt ans quand même, donc, après la fondation du Félibrige, que les discours de Mistral, le chef incontesté de l'association, commencent à faire une place à ce problème.

C'est à peu près à la même date qu'entre en scène un félibre enseignant, Joseph Lhermitte, dit le Frère Savinien, inventeur d'une méthode pédagogique, le « savinianisme » comme de juste, reposant sur l'apprentissage conjoint du « provençal » et du français à travers tout un système de thèmes et de versions, permettant la comparaison raisonnée entre les deux langues. Cette méthode a été utilisée par Savinien lui-même dans les écoles catholiques dans lesquelles il a exercé son activité enseignante, du côté d'Avignon. Elle n'a bien entendu eu que peu d'échos ailleurs, que ce soit dans la filière catholique ou la filière laïque. Cela dit, elle a suffisamment existé pour être citée favorablement dans la *Correspondance générale de l'Instruction Publique*, une revue professionnelle officieuse généralement peu favorable aux langues régionales².

C'est justement ce Frère Savinien que l'on trouve à l'origine du débat d'*Occitania*. Il le lance dans le n°10 de la revue, en mars 1911, sous la forme alors courante de l'enquête de presse. Quelques questions précises sont posées à des personnalités considérées comme compétentes sur le sujet abordé. Ces personnalités adressent leurs réponses par écrit. Du coup, le débat se mène de façon tout à fait indirecte, et il s'agit davantage d'une juxtaposition d'opinions individuelles que d'une discussion collective et évolutive. Dans le cas qui nous occupe, la revue va recevoir 16 réponses, ce qui est un chiffre assez normal pour ce genre d'exercice, surtout si l'on tient compte du fait que le tirage d'*Occitania*, comme celui de la plupart des revues félibréennes du temps, s'évalue en centaines d'exemplaires.

La liste des personnalités qui répondent est intéressante³.

On y trouve Mistral, le Maître, l'oracle félibréen incontournable.

À ses côtés, des enseignants, ce que Mistral lui-même n'a jamais été.

1. Nous renvoyons à notre article, « L'impossible politique linguistique occitaniste », *Lengas* n° 25, 1989, p. 51-69 [ici-même chapitre 2, p. 49-68].

2. Cf. notre article, « Les pédagogues et les "patois" sous la III^e République », *Lenga e País d'òc*, Montpellier, C.R.D.P., n° 23, 1991, p. 11-22. [ici-même chapitre 3, p. 69-84]

3. La plupart font l'objet d'une notice dans le *Dictionnaire des Auteurs de langue d'oc* de Jean Fourié, Paris, Aisde la Langue d'Oc, 1994.

On trouve là des instituteurs, cinq au total, dont un qui exerce en Catalogne française, tout en étant Languedocien d'origine, Louis Pastre, connu dès cette époque pour ses publications sur l'utilisation en classe du catalan.

À ses côtés un instituteur d'un genre particulier puisqu'il est aussi poète occitan, et majoral du Félibrige : Prosper Estieu, un des fondateurs avec son collègue Perbosc de l'occitanisme du xx^e siècle, et donc l'un des animateurs d'une précédente *Occitania*, comme on l'a vu.

Viennent ensuite trois maîtres moins connus, tous trois Provençaux : un maître dans une école libre, Rivoire, un ex-directeur d'école primaire des Bouches-du-Rhône, Scala, un instituteur exerçant à Alès, Flamme. Si Scala et Flamme sont félibres, Rivoire ne semble pas avoir appartenu à l'association¹.

Au dessus des instituteurs, un inspecteur, Brémond, exerçant à Alès, et donc sans doute supérieur hiérarchique de Flamme. Ce Brémond est peut-être plus connu dans les milieux félibréens sous son pseudonyme, Jousè de Fontviérano. On lui doit au fil des ans plusieurs interventions sur la question de la langue d'oc à l'école.

Le contingent des enseignants est complété par trois professeurs, l'un, Philip dans un pensionnat « libre » de Bordighera, en Ligurie, loin donc du terrain occitan, et deux autres davantage connus dans le milieu félibréen puisque l'un est majoral et l'autre le sera à la fin de la guerre de 14.

Bernard Sarrieu, agrégé de philosophie exerçant à Auch, normalien, est le patron d'un des plus puissants groupes félibréens locaux, *l'Escola deras Pirenéos*, dont le champ d'action se situe entre Ariège et Hautes Pyrénées, le long de la chaîne du même nom².

Quant à Jean Charles-Brun, professeur de lettres à Marseille, ex plus jeune agrégé de France en 1893, ancien du Félibrige montpelliérain — dissident par rapport au Félibrige provençal — il est surtout le fondateur, en 1901, de la Fédération Régionaliste Française, et le théoricien éclectique d'un régionalisme qu'il essaiera toute sa vie de vendre aux gouvernements successifs, jusqu'à la naissance de la IV^e République, sans succès notable au demeurant³.

1. Pour savoir qui est félibre et qui ne l'est pas, nous nous sommes reporté à la liste des félibres publiée en 1914 dans le *Cartabèu de Santo Estello* n^o 11 — le *Cartabèu* est à la fois l'annuaire et le journal officiel du Félibrige.

2. Sur ce groupe, cf. notre article, « Les premiers pas de l'Escola deras Pirenéos », *Revue de Comminges*, t. CXXI, n^o 2, 2^e trim. 2005, p. 237-258.

3. L'homme et son organisation ont fait l'objet d'un ouvrage récent, de Julian Wright,

Au total, le monde de l'enseignement, laïc ou non, fournit neuf réponses.

À côté, les amateurs plus ou moins éclairés.

On a entrevu Mistral, et disons tout de suite que l'on ne fera guère que l'entrevoir dans la suite du débat.

Il est rejoint par un Gardois dénommé Grand, qui exhibe le titre prestigieux de Président de la Nation Gardiane, groupement para-félibréen qui se consacre avec enthousiasme au culte de la Camargue et des courses de taureaux.

Puis Vidier et Favier, deux Avignonnais qui ne se définissent pas professionnellement¹, mais qui utilisent le provençal : d'anciens élèves de Savinien ?

Un troisième Avignonnais, nommé Roussillon, aussi peu précis quant à son statut social, utilise, lui, le français.

Aucun de ces trois personnages ne semble avoir été félibre avant la guerre de 14.

La procession est close par un personnage relativement connu des milieux littéraires méridionaux de son temps, l'homme de lettres toulousain Armand Praviel, animateur à la fin du XIX^e de revues poétiques provinciales à la vie plus ou moins brève, compagnon de route du Félibrige bien qu'il n'ait lui-même, à ma connaissance, pas écrit une ligne en occitan.

Au total, un échantillon qui compte certes des professionnels, mais aussi quelques amateurs dont on verra jusqu'à quel point ils sont inspirés.

On remarque que si les félibres sont majoritaires (dix), la direction d'alors brille par son absence. Ni Sarrieu ni Estieu, suspect d'hérésie occitaniste, ne font partie du premier cercle d'une direction regroupée alors autour du peintre marseillais Valère Bernard. Signe que la revue de Villeneuve ne fait pas partie, en 1911, des publications orthodoxes. Il est vrai qu'après avoir soutenu le *capoulié* (président) Bernard, Villeneuve a commencé à le critiquer de plus en plus âprement, comme il sait le faire.

Une dernière remarque sur notre échantillon : ces amis supposés de la langue d'oc ne sont que neuf à l'utiliser dans leurs réponses, alors que

The regionalist movement in France, 1890-1914, Oxford Historical Monographs, Oxford, Clarendon Press, 2003.

1. Le *Dictionnaire des Auteurs de langue d'oc* (Paris, Amis de la Langue d'Oc, 1994) de Jean Fourié n'en connaît qu'un, François Favier, qui a écrit en oc et exerce la profession de marbrier.

les questions, on le verra, sont libellées dans cette langue. S'il est normal que Praviel s'exprime en français, on est plus surpris de retrouver cette langue sous la plume de félibres encartés, comme le majoral Sarriou dont les compétences linguistiques (il est vrai dans un gascon montagnard assez opaque pour le profane) ne sont pourtant pas niables, ou Pastre, Flamme et Grand. Mais après tout le français est la langue ordinaire de la revue, et des articles de Villeneuve lui-même, y compris ses propres conclusions à l'enquête dont il est ici question.

Le questionnaire de Savinien est donc rédigé en occitan de Provence. Le voici¹ :

— Queto formo deu prèndre l'ensignamen de l'istòri e de la geougràfi loucalo, coume aquéu di sciènci naturalo : òujèt, naturo e pourtado d'aquélis estùdi? [Quelle forme doit prendre l'enseignement de l'histoire et de la géographie locales, comme celui des sciences naturelles : objet, nature et portée de ces études?].

— Ço que coumprendrien d'eisercice, la lengo parlado e la lengo escricho : ourtougرافی, leituro literàri, etimoulougió, esplicacioun de tournuro, versioun, tèmo e compousicioun prouvençalo? [Quels exercices concerneraient la langue parlée et la langue écrite : orthographe, lecture littéraire, étymologie, explication de tournures, version, thème et composition provençale?]

— De qué pensas d'un recours au Gouvèr (ministre ou burèu)? Co que se ié demandarié : la lengo d'o escricho dins la listo di lengo dis eisamen dóu certificat o dóu brevet? [Que pensez-vous d'un recours au Gouvernement, Ministre ou bureaux? Que lui demanderait-on? La langue d'oc inscrite dans la liste des langues aux examens du certificat et du brevet?]

— Après quauco counferènci dins uno vilo o vilaje, cerca d'óuteni un referendum pèr introudurre la lengo d'o à l'escolo. Se poudrié-ti emplega un tau mejan? [Après quelque conférence dans une ville ou un village, chercher à obtenir un referendum pour introduire la langue d'oc à l'école. Pourrait-on utiliser un tel moyen?]

— Li councorsi entre escoulan, versioun, tèmo, declamacioun, coumpousicioun, émé festo publico e recoumpenso prouclamado deurien-ti se faire tóutis lis an? Quau dounarié li près? Quau se cargarié dóu discorsi? [Les concours entre élèves, version ou thème, déclamation, composition, avec fête publique et récompenses proclamées devraient-ils se faire tous les ans? Qui se chargerait du discours?]

— Quete biais vous apareis lou meior pèr faire intra e manteni l'us de la lengo à l'Escolo, pèr lou defendre contro lis ataco de l'endeforo, pèr que

1. *Occitania*, n° 10, p. 97.

li felibre siègon tóuti d'acord sus l'amessioun de la lengo d'o dins li prou-grammo ouficiau e dins l'escolo ? [Quelle manière vous paraît la meilleure pour faire entrer et maintenir l'usage de la langue d'oc à l'École, pour le défendre contre les attaques du dehors, pour que les félibres soient tous d'accord sur l'admission de la langue dans les programmes officiels et dans l'école ?]

— De qué se fai e de-que se poudrié faire encaro pèr l'ensignamen de la lengo d'o dins lis escolo segoundàri e lis escolo superiuoro ? [Qu'est-ce qui se fait et pourrait encore se faire pour l'enseignement de la langue d'oc dans les écoles secondaires et les écoles supérieures ?]

Tel est donc ce questionnaire.

On remarque tout de suite que l'ordre des questions n'est pas particulièrement logique. Mais dans l'ensemble, elles entendent bien faire le tour des problèmes posés par la question de l'occitan à l'école, sans hésiter en plus d'un endroit à suggérer fortement des solutions. On peut les classer en plusieurs catégories.

Certaines concernent le contenu de l'enseignement : c'est le cas de la première qui aborde la question de l'enseignement de l'histoire et d'autres disciplines de proximité, ou de la seconde, qui aborde la pédagogie de l'enseignement de la langue.

Une autre série de questions aborde le problème des outils de la revendication. Sa cible d'abord, l'État lui même, mais aussi la société : c'est le sens des questions portant sur les concours, comme moyen de populariser et de spectaculariser la langue des écoliers, ou de celle concernant ce projet de référendum, exigé par la population d'une ville ou d'un village galvanisée par les discours d'un propagandiste félibréen.

Sans oublier la question 6 qui au fond reprend les précédentes, en ajoutant une idée intéressante : Savinien ne semble pas persuadé a priori que tous les félibres partagent sa revendication. On verra qu'au demeurant, il n'a pas tort.

Enfin on note que pour l'essentiel les questions portent sur l'enseignement primaire, ou primaire supérieur (jusqu'au brevet). Et qu'il faut attendre la dernière question pour voir aborder l'enseignement secondaire. Cela dit, si on se souvient qu'à cette époque seuls quelque 2,5 % d'une classe d'âge accèdent à l'enseignement secondaire, on peut concevoir que l'école primaire ait été au centre de la stratégie des félibres. D'autant plus qu'ils peuvent s'appuyer dans une certaine mesure sur

1. Entendons, les lycées et l'Université.

des espaces qui existent dans l'institution : la première question sur l'histoire locale se comprend parfaitement si l'on songe que Maurice Faure, ministre radical (et majoral du Félibrige dans le civil) de l'Instruction Publique au moment où la plupart des enquêtés rédigent leur réponse a précisément lancé par une circulaire l'idée de développer l'enseignement de l'histoire locale, sans résultats appréciables au demeurant. De même, ça et là, des écoles félibréennes ont pu organiser des concours scolaires avec l'appui ou du moins la tolérance de l'inspecteur d'académie local : *l'Escolo deras Pirenéos* de Sarrieu, comme sa voisine des Basses-Pyrénées *l'Escole Gastou Febus* ont joué sur ce point un rôle pionnier, que salue par exemple la réponse de Praviel.

Par contre, on remarque que l'enquête fait l'impasse sur un certain nombre de points importants :

- la formation des maîtres en premier lieu, qui n'est évoquée à aucun moment. Tout étant donc laissé au volontariat et à la débrouillardise d'éventuels instituteurs félibres ;
- le statut de la langue comme langue enseignante et pas seulement comme langue enseignée n'est pas abordé non plus. Mais en tout état de cause il faudra attendre la fin du siècle pour que cela change.

Tel quel pourtant, ce questionnaire va susciter des réponses dont certaines sont intéressantes¹.

Pas toutes bien sûr. Certains intervenants sont économes de leurs moyens.

C'est le cas au premier chef de Mistral, dont la plupart des réponses ne dépassent pas deux lignes, qui n'ont rien de particulièrement fulgurant. Sur l'histoire, il est partisan, sans originalité, de partir de l'histoire locale pour aborder successivement les niveaux régional, national et général ; et d'ajouter négligemment « *idem per la geougrafio e li scienci naturalo* ». Même laconisme quant aux méthodes d'apprentissage de la langue : c'est au maître de voir ce qu'il a à faire « s'il est intelligent et *afélibri* » (expert en doctrine félibréenne ? félibre enthousiaste ?). Pour maintenir l'usage de la langue, il suffit de faire lire les almanachs félibréens. Quant aux concours, il faut voir en fonction de l'occasion. La réponse la plus longue concerne la dernière question (quatre lignes...). Elle prend la forme d'une prophétie : le jour où la France sera nettoyée

1. *Ibidem*, p. 100-104, et n° 11, p. 105-106.

des « idées jacobines », les gens finirent par comprendre que tout vrai Provençal se doit de parler provençal. Bref, le Patriarche assure un service plus que minimal. Il est vrai qu'il a cette année-là quatre-vingt-un ans et un immense désir qu'on le laisse tranquille, combiné à un vrai découragement : il ne croit pas à l'efficacité de démarches vis-à-vis du Ministère, et pense qu'un référendum serait dangereux. Du moins a-t-il l'excuse de ne pas être un professionnel de l'enseignement.

Alors qu'Estieu, l'instituteur, se montre tout aussi vague, expéditif et désabusé, entre généralités sur l'enseignement de l'histoire locale — partir du « terrain », et affirmation tranquille que de toute façon ni le gouvernement ni les populations ne s'intéressent au développement de l'enseignement de l'occitan. Là encore, quelques lignes lui suffisent.

Grand se borne à des banalités bien intentionnées.

Quant aux Avignonnais Vidier et Favier, ils répondent à côté, ou plus exactement bottent en touche : rien ne sera possible tant que la France ne sera pas devenue un État fédéral dans lequel les provinces auront leur autonomie. Nous soupçonnons ces personnages d'être dans la mouvance de l'Action Française, dont ils utilisent le vocabulaire (franchises des communes, libertés provinciales).

Praviel n'est pas sur des positions fondamentalement différentes, mais se montre un peu plus concret en approuvant les initiatives de concours scolaires prises par les groupes félibréens du Sud-Ouest et en affirmant que l'essentiel réside dans un changement de mentalité dans les populations concernées plus que dans la bonne volonté d'un gouvernement centraliste par nature.

Quant à Roussillon, il se borne à une revendication minimale : que les maîtres puissent utiliser la « langue locale » comme « auxiliaire indispensable pour l'enseignement du français, langue nationale » ; c'est ce que beaucoup font déjà empiriquement, car tout dans les pratiques pédagogiques du temps ne se résume pas au fameux « signal ». On voit donc que l'intervention de ce Roussillon n'apporte pas grand chose au débat.

Pour trouver des réponses un peu plus détaillées et surtout un peu plus concrètes, il faut se tourner vers les autres intervenants.

L'histoire locale, dont on rappelle qu'elle a fait l'objet d'une circulaire officielle, inspire les pédagogues de terrain qui ne se bornent pas à des généralités.

Philip propose d'envisager l'histoire du point de vue du « peuple ouvrier et paysan en action pour défendre la liberté et le sol natal » —

je traduis. La géographie, elle, devant s'associer à l'archéologie, à la géologie, à l'hydrologie, etc.

Scala souligne la nécessité que l'enfant connaisse son milieu et donne des exemples concrets [je traduis] : « Quel est ce château? Qui l'a fait construire? Pourquoi dit-on qu'il y a une chèvre d'or au fond de ce gouffre? Pourquoi appelle-t-on ce chemin le *camin roumiéu*, et cet autre le *camin aurelian*? » Il fait appel à la toponymie et propose tout uniment la fabrication d'un atlas historique de la Provence, qui ne sera réalisé que plusieurs décennies plus tard.

Brémond, l'inspecteur, préconise la confection par chaque commune, et à ses frais, d'une monographie locale. Sans doute n'ignore-t-il pas que certains maîtres en ont eux-mêmes rédigées. Mais il ajoute, en bon connaisseur du terrain, que si le recours à l'histoire locale a été encouragé par le ministère, bien peu de maîtres en fait s'en sont souciés, sans chercher à savoir le pourquoi de cette réticence.

Charles-Brun est nettement plus optimiste, puisqu'il considère que la question est d'ores et déjà réglée et que l'essentiel est à présent la question de la langue.

Quant à Sarrieu, il est le seul à dépasser le cadre local ou provincial pour évoquer l'idée d'une approche interrégionale de l'histoire. Il est le seul aussi à assigner à l'histoire régionale une visée plus ambitieuse que celle admise par les autres (permettre à l'enfant de mieux aimer sa terre natale, etc.). Pour Sarrieu, la leçon de l'histoire des provinces, c'est qu'elles ont longtemps lutté pour leurs libertés et leurs coutumes — où l'on discerne à la fois l'ombre de la vision maurassienne et l'idée de la permanence d'un esprit d'oc contestataire, sinon rebelle.

Les mêmes intervenants donnent un point de vue le plus souvent motivé, voire nourri d'expérience concrète, quant à l'enseignement de la langue.

Philip défend la version, et propose une réforme de l'orthographe du provençal, qu'il n'applique d'ailleurs pas dans sa réponse, graphiquement orthodoxe.

Scala propose quant à lui tout bonnement un manuel comparé du français et du provençal permettant à l'élève de mieux cerner les différences entre les deux langues, et donc de passer commodément de l'une à l'autre. C'était le principe de ces vieux manuels de gasconnismes ou de provençalismes corrigés qui fleurissaient entre la fin du xviii^e et le début du xix^e, et qui étaient depuis passés de mode, la pédagogie du français

préconisant l'ignorance totale de la langue natale des élèves, au risque de favoriser les confusions et les hybridations.

Brémond, conscient de la difficulté de faire entrer la langue à l'école, préfère des méthodes plus souples, presque homéopathiques : autoriser les maîtres à faire réciter des poèmes en langue d'oc et à lire une fois par semaine une page d'un grand auteur provençal. Ce n'est pas un hasard s'il parle d'autoriser, là où les autres semblent croire que le maître peut faire ce qu'il veut : c'est l'inspecteur conscient des réalités administratives qui s'exprime ici.

Charles-Brun est lui aussi conscient de ces réalités. S'il signale que rien au fond n'empêche le maître, dans une leçon orale et en français, de s'appuyer sur la langue des élèves pour leur expliquer une règle de grammaire ou d'orthographe, il est plus prudent face à l'emploi de la langue à l'écrit, car vis-à-vis des règlements ce n'est pas vraiment régulier, et, précise-t-il, « *un cranaire pot toujours cranà* » : (un [inspecteur] grognon peut toujours grogner). Savait-il que c'est ce qui était arrivé des années plus tôt à Antonin Perbosc, tancé par son inspecteur pour avoir donné des devoirs « patois » écrits à ses élèves ?

L'idée de concours scolaires recueille les suffrages de presque tous.

Seul Pastre, de son observatoire perpignanaise, définit explicitement cette idée comme inopportune et dangereuse, et nous apprend que dans son département, une circulaire de l'inspecteur d'académie interdit tout concours scolaire en catalan, une preuve de plus qu'en ces matières tout dépend du bon ou mauvais vouloir de ce grand seigneur qu'est l'inspecteur d'académie.

Philip et Brémond se rejoignent pour souligner que pour être attractifs ces concours doivent être dotés de récompenses en monnaie sonnante et trébuchante, ce qui, pour Brémond, pose la question du mécénat, car le Félibrige n'a pas d'argent.

En revanche ces hommes de terrain sont plus réticents face à l'idée de revendiquer auprès du gouvernement. Seuls Philip et Scala semblent croire à la possibilité d'un succès, Scala en profitant pour glisser un grand couplet sur les droits imprescriptibles de la Provence tels que les garantit l'acte d'union de la fin du xv^e siècle, quand le roi de France devient comte de Provence en respectant l'adhésion de celle-ci comme d'un principal à un autre principal... Les autres professionnels évitent ce genre de langue de bois teintée de nostalgie d'Ancien Régime, et sont exempts de toute naïveté.

On l'a dit, Estieu est peu constructif, se contentant de geindre :

Un recors al Gobern ? Aiceste respondra meme pas.

Plus loquace, Pastre croit tout simplement que

on n'obtiendra jamais ce que demandent les félibres. Ce serait trop beau ou peut-être aussi trop exagéré.

Il ajoute explicitement ce que d'autres se bornent à suggérer elliptiquement :

L'immense majorité du corps enseignant est « hostile à nos idées ».

Il recommande donc la prudence et l'habileté : surtout ne pas faire de bruit ! Il ne croit pas que le Gouvernement soit l'interlocuteur pertinent, et conseille plutôt de convaincre les bureaux. Un point de vue que partagent les plus lucides de ses collègues :

Se sabias ço que s'en f... lou Gouvèr de nouestei revendicacièn regiounalisto,

demande Brémond — est-il utile de traduire ?

Comme Pastre, il ne voit d'autre objectif réaliste que l'obtention d'une circulaire qui recommanderait d'utiliser la langue locale pour enseigner le français.

Charles-Brun s'appuie sur le sort réservé à la Chambre aux (rares) interventions des partisans des langues régionales — Guieysse le Breton, Marin, Gailhard-Bancel le Drômois — pour conclure que le gouvernement n'est pas l'interlocuteur à toucher. Lui aussi mise donc sur un *lobbying* patient soit du côté de l'administration centrale, soit des inspecteurs primaires et d'académie, car « ce sont eux que craignent les maîtres » [je traduis] : voilà une appréciation sans illusions sur la mentalité des instituteurs, mais une juste appréhension des rapports de force sur le terrain. L'objectif, là encore : obtenir soit une circulaire nationale, soit des conférences pédagogiques mettant en valeur la méthode de Savinien. Il ajoute une des rares remarques de notre corpus touchant le secondaire, puisque c'est là qu'il enseigne : c'est pour souligner que le professeur est plus libre que l'instituteur, et qu'il peut donc, comme lui-même, utiliser le provençal dans son cours de latin ou de français, avec des textes de Mistral lus aux élèves. Il signale toutefois que dans la mesure où tous les enseignants et tous les élèves des lycées ne sont pas

originaires du Midi, la méthode ne peut être généralisée. Une façon de confirmer le pragmatisme — habituel au personnage — qui éclate dans la conclusion de sa réponse sur la question des concours :

aqui couma pertout, es d'omes que nous sauvaran, mai que de papafars ouficiaus.

[là comme partout, ce sont des hommes qui nous sauveront, plus que des paperasses officielles.]

L'idée d'un referendum auprès des populations concernées ne séduit pas grand monde. Mistral la trouve imprudente. Estieu pense que les populations ne sont pas prêtes ; c'est aussi l'avis de Brémond, même s'il approuve l'idée de faire des conférences, beaucoup de conférences, précise-t-il. Seul Charles-Brun envisage l'utilisation de cet « *estrument forsa dangereux a manejà* », [très dangereux à manier], mais qui pourrait servir à la condition d'un travail préalable auprès des associations de parents d'élèves — il dit « de pères de famille » — : le *lobbying*, toujours.

Ces réactions mitigées traduisent tout simplement la conscience chez ces hommes de l'état d'esprit de populations pour lesquelles le travail de l'école est d'enseigner le français, et qui ne voient nul intérêt à défendre l'occitan.

Il nous faut à présent aborder un dernier type de réactions, celles des correspondants qui n'ont pas jugé utile de répondre point par point aux questions posées, mais donnent une réponse globale¹.

Les Avignonuais et Praviel sont dans ce cas, au motif, tout à fait valable, en ce qui les concerne, qu'ils ne sont pas qualifiés pour répondre aux questions techniques.

On y trouve aussi la réponse de Flamme, l'instituteur provençal, qui, faute de temps, dit-il, se borne à des généralités, avant de conclure sur l'espoir d'une

régénération de notre enseignement... pour qu'il reste toujours franchement chrétien, très français et très régional, c'est à dire pour nous Méridionaux, très provençal.

Plus intéressante, la réponse de Sarrieu. Il a répondu sagement, on l'a vu à la question I, mais pour les autres, il préfère un développement synthétique.

1. *Ibidem*, n° 11.

Pour l'enseignement de la langue, il est partisan d'une gradation savante, en faisant intervenir l'occitan dès que l'élève sait un peu de français, un français dont il dit explicitement qu'il l'aura acquis par la méthode directe, c'est à dire sans recours à l'occitan. Ce qui revient à accepter la situation telle qu'elle est. Si dans le primaire il considère qu'il ne faut s'occuper que du parler local, pour le secondaire, c'est un vrai programme progressif qu'il dessine, visant à faire acquérir au fil des classes des connaissances de plus en plus larges sur les divers parlers d'oc et leur littérature. On se souvient que pour l'histoire, il préconisait déjà l'élargissement progressif à l'ensemble des pays d'oc. Pour le reste, il croit aux concours scolaires, puisque lui-même en organise dans ses Pyrénées. Il croit que le référendum serait une chose faisable, à condition que les esprits soient préparés, sans indiquer si, à son avis, ils le sont. Il est le seul à envisager la question — pourtant suggérée par Savinien — d'une valorisation de la langue par son admission aux examens : pas au Certificat d'Études, mais au baccalauréat et au brevet supérieur des futurs instituteurs. C'est le seul moment de notre corpus où l'idée de l'indispensable formation des maîtres est effleurée. Au niveau de l'enseignement supérieur, il est également le seul à envisager de faire entrer l'occitan comme langue vivante seconde dans les licences et les agrégations d'italien et d'espagnol, voire à imaginer pour l'oc des « grades équivalents ». Là encore, il faudra plusieurs décennies et deux guerres mondiales pour que ce souhait rencontre un début de réalisation. Et il met enfin l'accent sur le nécessaire volontariat/volontarisme des maîtres qui peuvent parfaitement demander l'autorisation d'enseigner la langue d'oc comme matière supplémentaire facultative, comme cela se fait pour la musique, la sténographie, la boxe, l'escrime dans divers lycées ou collèges. Pour lui, la clé de tout se trouve donc dans l'engagement des félibres, et la qualité de leur propagande.

Il nous reste à voir une dernière réponse, celle du docteur Bernard, de Forcalquier.

Ce félibre répond en occitan de Forcalquier, mais c'est pour se démarquer violemment de tous les autres :

siéu assouludamen òupousa à l'entrouducioun ouficialo de la lengo a l'escoro.

Car, ajoute-t-il, nos enfants ont trop à apprendre ce qu'il y a dans les programmes (et ils n'en savent pas la moitié quand ils sont censés les

connaître) pour essayer de leur bourrer le crâne de la grammaire occitane. Un père de famille ne peut rien dire d'autre.

On retrouve ici un des arguments assénés par le Ministère chaque fois que la revendication pour les langues régionales émerge publiquement. La seule marge que Bernard laisse à la langue, c'est la cour de récréation, et les classes supérieures du primaire, quand le maître peut se permettre « en marge de l'enseignement officiel », de parler de la langue et de l'histoire, afin de mieux attacher les enfants à leur pays natal — air connu. Si on arrive à ce résultat, conclut-il, les jeunes ainsi formés pourront, « le jour de la reconstitution des anciennes provinces », imposer leur langue à l'État et à l'école. Bref, on verra plus tard. Et notre docteur de conclure crânement cette philippique félibriquement tout à fait incorrecte :

vias, siéu pa'ncaro dóu bos que se n'en fai de majourau [vous voyez, je ne suis pas encore du bois dont on fait des majouraux].

De fait, il ne le sera jamais. Mais son intervention a du moins le mérite de montrer que l'entrée de l'occitan à l'école ne constituait pas un objet de consensus chez tous les félibres. On mesure dès lors quels obstacles, dans leur camp même, devaient affronter les partisans de cette entrée avant même de devoir affronter les bureaux, les inspecteurs... et la masse anonyme et silencieuse des « pères de famille », dont beaucoup, en ce temps, auraient pu se rallier à la position de Bernard si quelqu'un avait eu l'idée de leur poser la question.

Au terme de la lecture des réponses à l'enquête lancée par Savinien, le lecteur risque fort de demeurer perplexe. Il se trouve confronté à un éventail de prises de position, évoluant entre le découragement pur et simple et l'affirmation haute et forte de slogans de peu d'impact pratique dans la société de la Belle Époque. Avec, entre ces deux pôles, aussi bien l'expression d'un refus total — celui de Bernard — que des points de vue nuancés, nourris d'expériences concrètes, mais qui demeurent de nature purement théorique.

Comment trouver à la fois des raisons d'espérer — car on suppose que le lecteur d'*Occitania* croit que le combat vaut encore la peine d'être mené — et des moyens pour le mener? On attend donc une synthèse. Elle va venir. Mais pas sous la plume qu'on attendait.

Cette plume, en bonne logique, devrait être celle de l'enquêteur, celui qui a formulé les questions, donc, au cas particulier, le Frère Savinien. Or, les conclusions de son enquête, qui occupent quand même plus de huit pages sur deux numéros de la revue, et sur deux colonnes! sont dues à

Villeneuve¹. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait qu'après tout la revue lui appartient. Mais il fournit une seconde explication, qui lui permet de se débarrasser élégamment de Savinien :

Si les réponses que j'ai reproduites donnent l'impression d'un désaccord [entre les intervenants], cela tient surtout à ce que le questionnaire n'était pas construit logiquement (sic!) et mêlait, dans presque tous ses paragraphes, deux questions différentes, LE BUT et LES MOYENS. Je ne suivrai donc pas l'ordre des questions de Savinien et je suis persuadé qu'en mettant chaque chose à sa place, on peut formuler un avis qui ne trouvera pas, dans le Félibrige, de contradicteurs sérieux.

Ayant dit, et ayant donc rejeté ce pauvre Savinien dans les ténèbres extérieures de l'absence de logique, Villeneuve peut entamer sa longue démonstration.

Elle s'articule d'abord autour de l'opposition entre deux philosophies, ou plus exactement, deux principes, dit Villeneuve, qui se réfère à « la vieille doctrine orientale des forces contraires ». Il n'en dit pas plus, mais on reconnaît là le manichéisme, et ce que Villeneuve considère comme sa version occitane, le catharisme, car il se définit volontiers comme cathare. Les deux principes en question, qui se sont combattus tout au long de l'histoire de France, sont le fédéralisme et l'unitarisme. Le fédéralisme, doctrine hautement félibréenne, fait tout partir de l'individu, là où l'unitarisme fait tout partir de l'État, auquel tout (individus, familles, provinces...) doit être subordonné. Si l'on suit la doctrine fédéraliste, il est logique de partir de l'environnement immédiat de l'individu, à savoir son lieu de naissance et sa langue maternelle. C'est seulement en partant de là, du connu pour aller vers l'inconnu, qu'on peut aborder les niveaux plus larges, région, nation, monde ; mais dans ce cadre, c'est, pour un félibre, l'Occitanie et l'occitan qui ont priorité. Alors que la vision unitariste part, elle, du global, et lui subordonne le local. Mais, argumente Villeneuve, dans ce cas, la logique veut que l'on aille jusqu'au bout, et que l'on ne raisonne qu'à partir de la planète, comme le préconisent les internationalistes, non sur des entités intermédiaires. Autrement dit, ceux qui raisonnent sur la base nationale française se trompent.

Fort bien. Malheureusement, constate Villeneuve, le conflit entre les deux principes s'est conclu en France en faveur de l'unitarisme. Et ici, notre théoricien enfourche un de ses dadas favoris : ce triomphe de

1. *Ibidem*, n° 11, p. 107-111 ; n° 12, p. 113-115.

l'unitarisme, quoique préparé par la monarchie absolue, est l'œuvre d'une entité particulièrement maléfique, la franc-maçonnerie, lancée au départ par les Juifs avec comme objectif la maîtrise du monde. Ces francs-maçons étant peu nombreux, et donc incapables de contrôler tous les échelons d'une société complexe, leur grande tâche a été d'amener l'État français à éliminer tous les corps intermédiaires — provinces, communes, métiers, etc. — pour ne laisser en place que l'État. Il leur suffit ensuite de s'emparer de l'administration, les « bureaux », ces

bureaux obscurs et bas de plafond où des hommes à titres modestes, débutant à 1 800 francs et dépassant rarement 6 000, préparent des rapports et des pièces à signer. Beaucoup sont affiliés à la franc-maçonnerie.

Tous les détenteurs apparents du pouvoir, députés, ministres, présidents, n'ont en fait aucune vraie influence. Bref, qui tient les bureaux tient l'État, ce qu'il fallait démontrer.

Dans ces conditions est-il possible de convaincre ces bureaux de faire leur place à la langue d'oc comme l'espèrent certains de ceux qui ont répondu à Savinien, et font preuve d'un « incurable illusionnisme » ? Pour Villeneuve il est clair que non : ceux qui détiennent le pouvoir ne vont pas accepter — « allons donc ! » — de favoriser à travers les langues locales la restauration de certains de ces corps intermédiaires qu'ils se sont ingéniés à détruire « depuis deux cents ans ». Bref, il est inutile de leur demander quoi que ce soit, il faut le leur prendre, car

on n'a quelque chose dans le monde que quand on le prend.

D'où une question : les Occitans sont-ils en mesure de prendre quoi que ce soit ?

Je ne vois pas des masses refusant l'impôt ou assiégeant des préfectures pour obtenir une modification dans les manuels scolaires.

Ce qui veut dire que si les félibres veulent parvenir à leur but, la restauration de la langue, il leur faut passer par plusieurs étapes, progressivement. Et c'est à ce moment, au bout de trois pages serrées, que Villeneuve commence enfin à aborder les questions posées par Savinien : faut-il privilégier l'enseignement de la langue ou celui de l'histoire ? Villeneuve tranche : c'est par l'histoire locale qu'il faut commencer. Car la population n'est pas disposée à soutenir l'introduction de la langue à l'école :

Dans le peuple, on regarde comme une infériorité le fait de la parler et ce préjugé est tenace. Dans les classes moyennes, on craint que la langue d'oc ne nuise à l'étude du français et ne soit un obstacle à l'avenir de l'enfant. Partout, on répète ce que disait le docteur Eugène Bernard dans sa réponse : les programmes sont comblés. Bien loin de les surcharger, il faudrait les diminuer.

Voilà une première difficulté. Mais il y en a d'autres, poursuit Villeneuve, « des difficultés pratiques presque insurmontables », en fait : où trouver des enseignants compétents ? Qui enseignera dans les écoles normales ? Et quelle langue enseigner, compte tenu de l'émiettement dialectal et graphique qui est le lot de l'occitan ? Bref, l'enseignement de la langue pose, pour l'heure, trop de problèmes.

Il n'en va pas de même avec l'histoire locale, autorisée par « l'excellente circulaire » de Maurice Faure, un franc-maçon notoire, pourtant, comme Villeneuve le sait fort bien par ailleurs. Cette histoire, parlant à l'enfant de choses, de lieux et de gens qui lui sont familiers à priori peut permettre de développer chez lui cette fierté qui constitue un des fondements du patriotisme. Élevé dans ce patriotisme, pourvu qu'il soit d'oc, l'enfant sera ainsi progressivement sensibilisé à la nécessité de défendre la langue de son pays. Comment y arriver ? L'instituteur n'a besoin d'aucune formation préalable pour l'enseigner, il lui suffit d'avoir les manuels nécessaires. Ces manuels, constate Villeneuve, n'existent pas encore. Il n'y a donc qu'à les mettre en chantier. Pour l'histoire régionale, pas de problème (croit-il !) : on trouvera bien assez de félibres cultivés pour se charger du travail. Villeneuve oublie opportunément l'*Istòri naciounalo de la Prouvènço e dóu Miejour*, travail pionnier, dès 1897, de Pierre Dévoluy, mais il est vrai que ce Dévoluy est son ennemi mortel (et que par ailleurs, cette histoire, alors largement inédite sauf quelques fragments, laisse à désirer sur le plan scientifique). Quant à l'histoire locale, il suffit de mobiliser les communes (pour le financement de la chose), mais aussi les félibres, regroupés dans une section spécifique du Félibrige, dont la tâche serait justement de coordonner les travaux d'histoire locale. Bref, le passage par l'histoire locale présente tous les avantages : il est permis par les textes officiels, ne choque pas les parents, n'exige pas une formation spécifique pour les maîtres. Et l'histoire locale doit permettre de développer « l'affection pour le sol et l'orgueil de race » et de créer

un ÉTAT D'ESPRIT qui deviendra une FORCE et permettra d'obtenir plus tard l'enseignement régulier de la langue, but définitif de notre campagne.

Ces longues et légèrement pontifiantes conclusions portent la marque de l'individu Villeneuve, un individu dont nous avons déjà suggéré qu'il était peu banal. On y retrouve donc les caractéristiques du personnage, et notamment cette logique formelle qui parfois dérape en considérations monomaniaques.

Mais on y retrouve aussi sa lucidité aiguë sur l'état réel des forces, et de la société occitane.

Et sur ce point, somme toute, son diagnostic, et ses propositions si peu ambitieuses au fond, reflètent assez bien le point de vue de certains des félibres qui répondent à l'enquête. Malgré ses imperfections et son côté fourre-tout, ses lacunes aussi (sur la question de la formation des maîtres par exemple), cette enquête tranche sur l'ordinaire des propos tenus sur l'enseignement dans les milieux félibréens. Le plus souvent en effet, on en reste dans ces milieux au stade de l'interpellation solennelle au Pouvoir Jacobin, le sommant dans une langue qu'il ne risque pas de comprendre de faire sa place à la langue d'oc « à l'école, à la chaire et à la tribune » — pour reprendre le slogan d'un congrès tenu à Avignon en 1896. À moins qu'on ne se contente de montrer patte tricolore en essayant de vendre au même pouvoir l'idée que, somme toute, l'amour du sol natal symbolisé par l'amour de sa langue prépare les esprits à l'amour de la grande patrie — c'est l'argument de Maurice Faure lui-même tout au long de sa carrière félibréenne — ou l'idée minimaliste que le recours au « provençal » peut aider à mieux enseigner le français. Les réponses à l'enquête *d'Occitania* permettent d'aller plus loin et de proposer l'ébauche d'une analyse et d'un projet. Ce que l'on peut résumer en quelques points :

- Il convient d'être très prudent car la société n'est pas prête à emboîter le pas aux défenseurs de l'occitan. Ce que démontre superbement d'ailleurs la réaction épidermique de Bernard, sorte de loup incrusté dans la bergerie félibréenne, mais bien représentatif du point de vue de maints « pères de famille ».
- Les grandes proclamations ne servent pas à grand chose ; il vaut mieux passer par un travail de couloir, et se faire des alliés dans les bureaux où s'élaborent les circulaires.

C'est le point de vue des deux plus gradés de notre échantillon, les professeurs de lycée Sarrieu et Charles-Brun. Il n'est pas indifférent de noter qu'ils sont aussi les seuls à exercer de vraies responsabilités associatives — l'un dans un groupe félibréen local, l'autre dans un lobby régionaliste d'ampleur nationale — qui les amènent à en savoir un peu plus long sur les réalités du système administratif et politique français que de modestes instituteurs de province.

Cela étant, on est bien obligé de constater une chose : les conséquences pratiques de ce débat sont nulles.

Le Félibrige ne lancera pas de grande campagne de conférences dans les villes et les villages pour convaincre les pères de famille de la justesse de ses positions.

Ses groupes locaux, en général, ne se signaleront pas par leur capacité à organiser des concours scolaires.

Il n'exercera pas davantage de pression efficace sur les bureaux ou les inspecteurs d'académie.

Et il ne sera pas à l'initiative de ces manuels que Villeneuve et d'autres appellent de leurs vœux, et qu'au demeurant ils se garderont bien d'écrire eux-mêmes.

On peut comprendre, bien sûr, que la direction du Félibrige n'ait pas jugé utile de suivre les recommandations d'un Villeneuve plus apte à se faire des ennemis qu'à convaincre. Mais au delà, c'est la capacité d'intervention sociale du Félibrige, association d'écrivains amateurs avant tout, qui est en cause. Des amateurs qui peuvent éprouver parfois le désir — abstrait — de voir l'école sauver leur langue, mais qui au fond ne sentent pas le besoin vital de se mobiliser vraiment pour satisfaire ce désir. C'est une des raisons pour lesquelles il faudra attendre quarante ans pour que la langue fasse enfin une timide entrée dans l'école de la France.

5 L'école de la III^e République et l'occitan

Lorsqu'elle se met en place, l'école de Jules Ferry (complétant un dispositif qui avait commencé à fonctionner bien avant) rencontre dans un certain nombre de régions, et notamment en Languedoc, un problème considérable : bien des enfants, en entrant à l'école, ignorent le français.

Comment l'école primaire réagit-elle face à ce défi ? Les réponses des historiens ont été variables. En laissant de côté ceux qui ont omis de se poser la question, on pourrait en gros distinguer deux familles de pensée.

Il y a ceux qui considèrent que l'école a tout misé sur la répression, le refus absolu de prendre en compte la réalité des pratiques linguistiques des enfants. C'est le point de vue longtemps défendu par les occitanistes par exemple¹.

D'autres, plus récemment, ont proposé une vision beaucoup plus nuancée. Tout en reconnaissant, non sans réticences, la réalité de pratiques parfois bien répressives, ils ont voulu montrer que, somme toute, les instituteurs, proches de leurs élèves par leur origines géographiques et sociales, ont souvent été plus tolérants qu'on ne le croit vis-à-vis des « patois » comme on dit en France. C'est la position développée dans la belle thèse de Jean-François Chanet, *L'école de la République et les petites patries*². Pierre Boutan, s'appuyant sur les idées du linguiste Michel Bréal en 1872, nous paraît assez proche de cette position, même s'il signale les réactions mitigées de certains instituteurs de l'époque³.

1. Voir *Le Petit livre de l'Occitanie*, Ardouane, Comité Occitan d'Études et d'Action, 1971, qui titre « l'école du mépris et de l'ignorance », ou, de Claude Gendre et Françoise Javellier, *École, Histoire de France et minorités nationales*, Lyon, Fédérop, 1978.

2. Paris, Aubier, 1996.

3. « Michel Bréal, ami des patois : linguistique, pédagogie, politique », in *Langages*, décembre 1995, p. 33-51.

C'est sur cette question que nous voudrions revenir ici, à partir de recherches que nous avons pu mener antérieurement¹, et, d'autre part, sur la foi d'un sondage, malheureusement trop rapide, à travers les revues consacrées à l'enseignement primaire et à ses maîtres dans le département de l'Hérault sous la III^e République. En essayant de voir ce qu'est la position « officielle », si tant est, on le verra, qu'il en existe vraiment une, et les réactions, sur le terrain, des praticiens que sont les instituteurs. En nous demandant s'il existe des textes proscrivant explicitement l'occitan, ou au contraire le valorisant, et en cherchant à déterminer l'attitude — les attitudes —, des acteurs pédagogiques face à la langue d'oc.

[Ici prend place, dans le texte original, une partie « Théories et débats », qui résume en fait, avec quelques ajouts documentaires, les idées antérieurement exposées dans notre article « Les pédagogues et les “patois” sous la Troisième République ». Cet article étant à présent consultable dans ce même volume, il nous a paru inutile de reproduire le résumé que nous en proposons en 1997. Nous passons donc directement et quasiment sans phrases à la seconde partie, intitulée]

[2] Vu d'en bas...

Nous avons sondé un certain nombre de publications spécialisées du Département de l'Hérault pour notre période. Et d'abord le très officiel *Bulletin de l'Instruction Primaire du Département*, à partir de ses débuts en 1876. Les références au problème qui nous occupe y sont rarissimes.

Sur plusieurs dizaines de conférences pédagogiques portant sur les sujets les plus divers, nous n'en avons trouvé qu'une, organisée à Montagnac en 1900, portant explicitement sur « l'influence du patois dans l'enseignement de la langue française ». Le *Bulletin* n'en donne évidemment pas le contenu². Les rapports réguliers de l'Inspecteur d'Académie (à partir de 1900) parlent de tout, sauf du « patois ». Tout au plus l'inspecteur note-t-il parfois que « le point faible, c'est la composition française » (*Bulletin* n° 6, 1904), mais, à la limite, est-ce bien spécifique aux seuls départements occitanophones ?

1. Nous avons abordé ce problème en passant, dans notre thèse d'État, sous la direction de Maurice Agulhon (*Les félibres et leur temps ; renaissance d'oc et opinion, 1850-1914*, Paris I, 1993). Et également dans un article de la revue pédagogique montpelliéraine *Lenga e país d'òc*, n° 23, 1991 : « les pédagogues et les patois sous la III^e République » [ici même chapitre 3].

2. *Bulletin de l'Instruction Primaire du Département*, n° 2, février-mars 1900.

Sa seule concession à la prise en compte de la culture du lieu, c'est une notation ethnotypique dans un discours de distribution des prix des écoles primaires supérieures, cette même année 1904. Il y annonce, de façon d'ailleurs mensongère, que son discours sera dépourvu de toute fioriture rhétorique, de

cette musique des mots dont nos oreilles méridionales peuvent, il est vrai, se montrer friandes, mais qui ne laisse après elle que le souvenir d'un bruit confus et vain.

Avant de récidiver en conclusion, pour inviter les maîtres à persévérer dans leur foi, leur zèle, et leur « méridionale bonne humeur ».

Il faut attendre le rapport de son successeur, en 1929, pour voir vraiment surgir la question de la langue. Cette année-là, l'Inspecteur glose sur l'attention qu'il faut porter au langage des élèves. Il le fait en termes séduisants¹ :

Il faut laisser les enfants s'exprimer à leur guise et dans leur langage, accepter leur vision du monde. Sans doute, ils s'exprimeront à leur manière, qui n'est pas celle d'un auteur ni d'un pédagogue. Mais souvent leur langage parlé est plein de tournures vives et gracieuses qui ne sont pas nécessairement incorrectes [...] Il faut donc partir de la seule expérience réelle pour eux : le langage parlé.

Fort bien. Mais tout de suite après vient ce correctif :

évidemment ces remarques ne s'appliquent pas aux enfants qui ne parlent que le patois en dehors de la classe.

Évidemment... Mais alors, si se pose vraiment le problème de ces enfants qui ne parlent pas le français chez eux, pourquoi en parler si peu ? Nos pédagogues font comme si le problème ne se posait plus. Mais il leur arrive, au détour d'une phrase, de laisser échapper l'aveu qu'il se pose encore bel et bien...

Et du côté des maîtres eux-mêmes ? Nous avons consulté quelques revues professionnelles, en général plus syndicales que vraiment pédagogiques.

Il s'agit du *Midi Scolaire* et *l'École du Jeudi* (réunis) qui a paru entre 1927 et 1929, de *l'Hérault enseignant*, organe du Syndicat National des Instituteurs, entre 1922 et 1926, de *La Forge*, bulletin d'un groupe de jeunes

1. *Bulletin de l'Instruction Primaire du Département*, n° 6, 1929, p. 208.

instituteurs visiblement très proches du P.C.F. (1935-1937) et du *Bulletin de l'Association professionnelle des Instituteurs et Institutrices publics de l'Hérault* (1920-1924) qui exprime les opinions de maîtres hostiles à la C.G.T.

Pour l'essentiel, le contenu de ces revues est de nature strictement professionnelle : il y est beaucoup question de statuts, de rémunérations, d'affectations et de rapports avec l'inspection. Il est beaucoup plus rare d'y rencontrer des articles pédagogiques. Par contre ils ne dédaignent pas, à l'occasion, de se doter d'une rubrique culturelle, voire de s'ouvrir aux productions littéraires de leurs abonnés.

Si nous lisons ce corpus en fonction de notre sujet, nous constatons vite la quasi absence de renvois à la situation linguistique régionale.

L'Hérault enseignant peut bien faire une place, dans un article pédagogique consacré à Sète, à l'ethnotype méridional : on y apprend en effet que le Sétois est « insouciant, hâbleur, généreux, volontiers frondeur », caractère qu'il doit au « mélange de races » qui a donné la population de la ville (n° 7, octobre 1925), mais de telles références sont rares. Toutefois dans sa partie plus proprement syndicale, il y a des choses à glaner dans le compte-rendu en octobre 1926 du Congrès de Strasbourg. Glay, secrétaire adjoint du Syndicat, y stigmatise, à propos de l'Alsace, l'aspiration à un « régime malsain de régionalisme », avant d'ajouter :

il y a des Basques, des Bretons, des Alsaciens, c'est entendu, mais il y a par dessus toutes les particularités, la France.

On reconnaît là une méfiance à l'égard des cultures ou des revendications « régionales » qui marquera d'ailleurs toute l'histoire du SNI, y compris au moment du vote de la loi Deixonne.

Mais le *Bulletin de l'Association professionnelle...* qui ne cesse de polémiquer avec le Syndicat National, est tout aussi peu ouvert à la prise en compte des spécificités régionales. Le numéro d'avril 1920 offre ainsi une « lettre d'Alsace » dans laquelle l'Alsacien est décrit comme éminemment français : « vif, exubérant, tout proche de son frère méridional ». Tout au plus possède-t-il aussi la capacité de réflexion propre aux races du Nord, et dont le « frère méridional » semble donc dépourvu !

Et pourtant, ces revues font une place, parfois, à la « différence » régionale. Mais exclusivement dans leurs rubriques culturelles. E. Malavialle, dans *L'Hérault enseignant*, peut rendre compte de romans régionalistes : il célèbre les mérites de Pergaud, « conteur terrien » ; promis d'ailleurs à une belle fortune scolaire. De la fin prématurée de cet auteur franc-

comtois, il tire un enseignement moral, bien dans l'air du temps : « loin de sa province, l'écrivain s'anémie » (n° 70, novembre 1926). Le même, dans le n° 67 de juillet 1926, salue le régionaliste languedocien Georges Beaume, qui « reflète dans ses livres sa race et son pays ».

Mais il s'agit là d'auteurs en langue française. Et l'occitan ? Aussi étonnant que cela puisse paraître, il est présent. Parfois sous la forme de citations : l'article sur Sète déjà signalé, et qui se poursuit sur plusieurs numéros, donne ainsi un refrain typique (lié aux joutes sétoises) : « Maridàs, tenès-vous ben/Aqui i a la jouinessa qu'arriba ». (n° 54, juillet 1925). Mais parfois aussi, l'occitan apparaît comme langue de création littéraire, dans les rubriques ouvertes aux œuvres des adhérents. Dans le même numéro, *l'Hérault enseignant* publie un poème occitan (et en graphie « classique ») « de notre sympathique camarade Arnaud ». Il s'agit d'Albert Arnaud, dit « Lou Pinsard », félibre depuis 1912 et lauréat du concours occitan de l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse. Rien de particulièrement régionaliste, à la Pergaud, dans ce poème qui se veut regard nostalgique sur le parcours d'un couple, au soir de sa vie. Et on pourrait s'étonner de voir ici saluée une Académie toulousaine qui n'avait certes pas grand chose de commun avec les choix idéologiques affichés par le syndicat ! Mais puisqu'il s'agit de signaler la distinction flatteuse accordée à un « sympathique camarade »... Un autre camarade, paré sans doute de qualités équivalentes, Avinens, donne lui aussi de loin en loin, quelques petits textes familiers en occitan. Lui n'est pas félibre, signe que le goût de la langue pouvait dépasser le seul cercle des convaincus.

Sur ce terrain, les rivaux ne sont pas en reste.

Le Bulletin de l'association professionnelle... publie en juin 1922, dans sa rubrique « le coin des poètes », un texte de l'instituteur cantalien (et félibre, et par ailleurs vieux syndicaliste) Louis Delhostal, « l'Institutour »... traduit en parler de Béziers par René Fournier, hôte régulier de la revue, instituteur lui-même, et accessoirement majoral du Félibrige¹.

Il reparait d'ailleurs dès décembre 1922, cette fois-ci avec une de ses propres œuvres, tandis qu'en décembre 1924, c'est tout bonnement l'animateur principal de la revue, Marcel Lignières, qui délaisse la polémique avec les mal-pensants pour saluer d'un poème occitan son vieux professeur d'école normale Paul Chassary, lui-même majoral du Félibrige. Mar-

1. Rappelons que les Majoraux au nombre de cinquante et cooptés à vie, représentent en quelque sorte l'état-major du Félibrige.

cel Lignièras a été félibre lui même, du moins à certains moments. Son intérêt pour sa région l'a même amené à s'aventurer, bien plus tard, sur le terrain de l'histoire, avec un ouvrage consacré à la Croisade contre les Albigeois¹. Il n'est pas jusqu'à la *Forge*, l'organe des « jeunes de l'enseignement du Midi » qui ne fasse parfois une place à l'occitan, entre deux articles sur la condition féminine ou la défense de l'URSS. Le n^o 21 de février 1937 publie ainsi un conte traditionnel en occitan concernant (et ridiculisant) les habitants de Nevian.

En bref, pour le monde des instituteurs, l'occitan n'est pas totalement une langue inconnue, ou uniformément détestée. Le prouve d'ailleurs la présence, dans le Félibrige, d'un certain nombre d'instituteurs, parfois à des postes importants.

En 1914 parmi les cinquante majoraux du Félibrige, cinq sont ou ont été liés à l'instruction primaire, soit 10 % de l'effectif, à égalité, et ce n'est sans doute pas un hasard, avec les prêtres. Certains de ces majoraux, Perbosc, Estieu, ont joué un rôle considérable dans l'histoire de l'association. L'Hérault à lui seul fournit deux noms, Fournier, déjà entrevu, et Gustave Théron, directeur d'école à Sète. On peut y ajouter Paul Chasary, professeur à l'école normale de Montpellier.

À l'échelle de la totalité des effectifs félibréens, en tenant compte des adhérents de base, les « *manteneires* », les instituteurs représentent 4%, parmi lesquels quatre Héraultais. En 1936 encore, on retrouve la même proportion de maîtres d'école, parmi lesquels Arnaud et Lignièras, nos vieilles connaissances. Et il n'y a pas de raison de considérer ces instituteurs comme totalement coupés des sensibilités politiques de leur corporation. Ce peut être en partie vrai pour Lignièras ou Fournier, aussi peu à gauche que possible. Ce ne l'est assurément pas pour Théron, militant de la S.F.I.O. avant la guerre de 14, et du P.C.F. après².

Le « patois » est même suffisamment légitime aux yeux de la corporation, à sa manière, pour qu'on le voie parfois affleurer au cœur même de l'institution que représente l'école normale. Nous renvoyons ici à ce que dit Jean-François Chanet des débuts de l'Auvergnat Louis Delhostal, ou de l'organisation de cours de provençal dans l'école normale du Var entre les deux guerres, ou de la participation d'instituteurs béarnais

1. *L'hérésie albigeoise et la Croisade*, Paris, 1964. Fidèle à ses engagements de jeunesse, Lignièras y manifeste un grand amour de l'ordre social menacé par l'hérésie, et un patriotisme français dépourvu de tout état d'âme.

2. Chiffres et noms tirés des *Cartabèu de Santo Estello* de 1914 et 1936. Le *Cartabèu* est en quelque sorte l'annuaire des félibres.

aux concours organisés par l'*Escole Gastou Febus*, ou de la présence de l'occitan dans tel manuel de lecture départemental¹.

On pourrait y ajouter l'action de certains inspecteurs animateurs de revues pédagogiques, comme le félibre Anfos Martin et sa revue *le Bassin du Rhône* à la veille de la guerre de 14.

On pourrait enfin signaler que la Ligue pour la langue d'oc à l'école de Jean Bonnafous, fondée dans les années 1920 pour relayer les revendications félibréennes en matière d'enseignement, compte dans ses rangs dès le début, 189 instituteurs publics². Il suffit de chercher un peu pour voir surgir en foule les exemples.

Bien sûr, il ne faut rien exagérer. Rapporté au nombre total des instituteurs du département de l'Hérault, ceux d'entre eux qui sont félibres doivent représenter quelque 0,4 %. Il est peu probable que les autres départements fassent beaucoup mieux. Tout au plus quelques maîtres d'école peuvent-ils adhérer, par ailleurs, à des groupes félibréens locaux sans s'inscrire au Félibrige lui-même. Cela dit, la proportion des instituteurs dans d'autres associations culturelles — on pense par exemple aux sociétés savantes locales, au recrutement à vrai dire souvent élitiste — ne doit pas être bien plus forte.

Plus grave : nous savons que tel ou tel instituteur a pu être félibre ou a pu taquiner la muse d'oc dans les colonnes de sa revue syndicale. Mais cela ne nous dit rien sur la façon dont il pouvait traiter le « patois » dans sa pratique quotidienne, au contact de petits paysans qui ne faisaient certes pas de beaux vers. Pour un Perbosc, qui donne des « devoirs patois » à ses élèves (jusqu'à ce que son inspecteur le rappelle à l'ordre) ou qui les lance à la recherche des contes ou des proverbes de leur coin, combien y a-t-il eu de maîtres qui ne mélangeaient pas les genres, et ne retrouvaient la langue d'oc que dans le secret de leurs heures de loisir ?

Or c'est bien vers le second cas de figure que nous oriente la lecture de nos revues héraultaises. Rien sur le « patois » dans les articles sérieux, mais une petite place, sous le signe de la connivence et de la convivialité, dans le supplément « littéraire ». La langue d'oc ne serait-elle donc, ne saurait-elle être qu'un *hobby*, soigneusement distingué de la vie professionnelle ? Où l'on retrouve le dédoublement cher à Chanet, entre une

1. Chanet, *op. cit. passim* et notamment p. 134 sqq., 338 sqq.

2. Revue *Oc*, Toulouse, n°2, février 1924. Sur ce nombre, 5 Héraultais, 2 Gardois, 6 Audois, 1 Lozérien. Les départements qui fournissent le plus d'instituteurs membres de la ligue sont les Basses-Pyrénées (13), le Var (12) et la Dordogne (10).

sphère publique toute française, et une sphère privée, celle de la culture personnelle et du loisir, où l'occitan peut apparaître sans dommage.

Au total, nous éprouvons au terme de cette enquête une lancinante impression de flou.

L'occitan est là, mais sans y être. Il apparaît en creux dans les instructions officielles, on le croise parfois, mais comme par hasard, dans la presse des pédagogues, on le voit surgir sans crier gare au moment où on s'y attend le moins, sous la forme de vers plus ou moins bien venus épars dans de minces bulletins. Le tableau qui se dégage de l'ensemble est contrasté. Il y a eu des instituteurs pour manier le « signal », mais d'autres s'y sont refusés.

Il faut pourtant aller plus loin. On aura compris que les deux points de vue mentionnés au début de cet article — l'école a opprimé l'occitan / l'école n'a pas opprimé l'occitan — sont tous deux trop sommaires, et par ailleurs trop marqués d'arrière-pensées idéologiques, pour rendre compte de la réalité. Par contre, nous pouvons nous interroger sur le fait que, somme toute, ce problème a suscité bien peu d'interventions, officielles ou officieuses, comme nous pouvons nous interroger sur le fait que si peu d'historiens s'y soient intéressés.

Nulle loi ne réprime l'usage de l'occitan, ou de toute autre langue. Peu de circulaires se penchent sur la question de la langue, à l'exception de la circulaire de Monzie (1925), promptement enterrée. Il y a, bien sûr, des articles savants consacrés à l'enseignement du français langue étrangère dans nos revues pédagogiques. Mais sur la masse de papier que représentent ces revues, force est de constater que la question qui nous intéresse ne les mobilise que marginalement. Ce qui n'enlève rien à la valeur intrinsèque des études publiées, et des débats qui se mènent à travers eux. Mais précisément ces débats ne sont jamais tranchés. Bréalistes, savinianistes, carréistes, signalistes : tous font leur apparition, donnent leur point de vue, sans plus. Aux lecteurs de se faire leur opinion. Mais au fait, combien d'instituteurs de base ont-ils vraiment lu ce type de littérature ?

Ce qui nous amène à une conclusion brutale, mais qui nous permet de mettre d'accord, en les renvoyant dos à dos, les deux avis extrêmes que nous citions plus haut : la question linguistique en France n'a absolument pas été pensée par l'école primaire.

- ◆ Elle n'a pas été pensée pédagogiquement.

Il n'y a eu ni proscription généralisée et explicite des « patois », ni capacité à mettre au point une méthode efficace pour les utiliser dans l'enseignement, ni préparation réelle pour des enseignants appelés à fonctionner en face de petits alloglottes. Ce qui règne, c'est le bricolage, plus ou moins brutal, plus ou moins heureux, plus ou moins astucieux.

- ◆ Elle n'a pas été pensée politiquement, ni, dirions-nous, d'un point de vue civique.

Il y a des manières de répandre une langue, et c'est proprement un crime envers les citoyens que d'avoir systématiquement banni les parlers locaux de l'école primaire.

C'est Arnold Van Gennep qui tient ces rudes propos dans une mince brochure de 1911 : *La décadence et la persistance des patois*. Mais Van Gennep, ethnologue et marginal, n'a rien à voir avec le monde de l'école. Pas plus que Jaurès, qui aborde la question la même année dans la *Revue de l'Enseignement primaire*. S'il voit les avantages d'une éducation bilingue, nulle trace, chez ce responsable socialiste doublé d'un penseur, d'une réflexion sur le statut politique et social du problème linguistique en France. Nul ne semble s'être posé de questions sur le défi que représentait, pour la définition de la Nation Française, la coexistence possible de plusieurs langues. Ni sur la contradiction qu'il pouvait y avoir entre une affirmation généreuse mais théorique de l'égalité de tous et l'inégalité de fait que représentait la non prise en compte des langues parlées par des millions de citoyens.

- ◆ Elle n'a pas été pensée culturellement.

Même les plus chauds partisans d'une prise en compte des « patois » n'entendent pas laisser ces « patois » jouer dans le même registre que la langue nationale, nonobstant les compliments machinaux adressés parfois aux Félibres. Il est clair que pour tous ces gens, les « patois » ne sont pas des langues, et n'ont donc pas de vraie littérature. Même la présence de petits poèmes d'oc dans les colonnes de telle ou telle revue ne change rien au fond du problème, car ils demeurent marginaux et minoritaires par rapport aux productions en français. En d'autres termes, et ceci rejoint notre point précédent, l'idée que la culture française puisse être plurielle et s'enrichir de cette pluralité est à cent lieues des esprits du temps. Seule la culture française est une vraie culture...

Reste à savoir pourquoi la question n'a pas été pensée. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer.

Il ne s'agit pas d'un problème national.

D'abord parce qu'il ne concerne pas l'ensemble du territoire et de la société française, mais seulement ses périphéries, et les moins développées de surcroît. Il n'y a donc pas lieu de légiférer, depuis le centre, sur une question qui ne le concerne pas.

De plus, la question linguistique n'est pas un de ces problèmes de société qui émergent fatalement à travers un conflit, et qu'il faut donc bien se résoudre à régler.

La société française se divise sur le statut de la religion par exemple, ou sur la propriété des moyens de production. Mais la question linguistique ne sera jamais, sauf en Alsace après 1918, un lieu de clivage. Droite et gauche, cléricaux et libre-penseurs ont sur ce point une attitude largement commune, se partageant entre adversaires ou partisans des « patois » sans que cela compte vraiment. Quant aux principaux intéressés, les locuteurs des langues autres que le français, leur désir d'acquiescer ce dernier est indéniable dès la fin du XIX^e siècle, et dans bien des régions sans doute bien avant. Que l'Église, localement, ait parfois pu voir dans les langues minoritaires un rempart contre les idées nouvelles ne suffit pas à leur donner une place stratégique dans les débats du temps, d'autant moins que l'Église elle-même est souvent aussi francophone que le camp d'en face. Et, bien sûr, nul ne prend vraiment au sérieux l'éventualité de mouvements séparatistes se nourrissant, contre la France, des spécificités « régionales ». En balayant d'un revers de main les « patois » pour mieux faire avancer le français, l'École, et au delà l'État, pouvaient croire en toute sincérité ne faire que refléter un consensus tellement massif qu'il n'avait plus besoin d'être formulé.

Mais il y a autre chose, que l'on distingue à travers les propos des partisans de la méthode Carré sur le niveau culturel des petits patoisants. Ou qui se lit dans les plaintes régulières de nos revues syndicales à propos des « mauvais postes » ou des « postes déshérités », ces écoles de hameau où le pauvre instituteur, la pauvre institutrice sont au contact avec des populations grossières.

Ce qu'il y a là, c'est tout bonnement le mépris pour ce bas-peuple qu'on commence à peine à éduquer et qui a encore bien du chemin à parcourir. Un enfant, un adulte qui pense en « patois » ne pense pas, pour tous ces gens. Il est donc inutile de penser le statut de l'idiome

dans lequel il pense. Quant à le valoriser comme élément de la culture nationale...

Nous sommes sur ce point bien moins indulgent que Jean-François Chanet, et sa théorie du dédoublement, en vertu de laquelle le « patois », absent de l'école, aurait toute latitude de triompher au dehors, y compris dans l'oralité des maîtres eux-mêmes, après leurs heures de service.

Il y aurait donc une langue publique, le français, et une langue privée, le « patois », chacune dans sa sphère propre pour le plus grand bien des valeurs républicaines.

C'est méconnaître le fait que les deux langues ne sont ni égales ni également légitimes. Absent de l'école, cette porte de la promotion sociale, du moins en théorie, comment le « patois » pourrait-il bénéficier du moindre prestige, dans la société qui l'utilisait jusque là normalement ? Il est perçu au mieux comme inutile dans le nouveau monde qui se met en place, au pire comme un obstacle à l'ascension de ses locuteurs qui, dès lors, n'auront de cesse de s'en débarrasser. La hiérarchie établie par le système entre les langues, et qui reflète au demeurant, faut-il le rappeler ? la hiérarchie sociale, tout simplement, rend impossible leur cohabitation harmonieuse. Quant à la place, indéniable, de la référence au « pays » et à la région dans l'enseignement primaire, elle ne nous paraît pas contradictoire de ce qui précède.

C'est une chose de montrer aux enfants ce qu'est un château-fort en leur montrant les ruines du château voisin, c'est une chose de célébrer à leur bénéfice les bienfaits de la vie à la campagne ; c'en est une tout autre de laisser entrer leur langue à l'école.

Là, plus question de suivre l'adage « du connu à l'inconnu ». Célébration du pays natal et refus de la langue de ce pays peuvent tout à fait cohabiter, et cohabitent fort bien à notre sens, parce qu'ils s'inscrivent dans un même projet implicite : la mise en conformité des mentalités et de la culture populaires avec les modèles « nationaux » dominants. La mode régionaliste, avec son contenu souvent moralisateur, est le versant doux de ce projet, la mise hors-jeu du vécu linguistique des enfants est son versant dur.

Le problème n'est donc pas pensé, puisqu'il n'a pas besoin de l'être. Ce qui ne l'empêche bien sûr pas de se poser.

On peut ainsi se demander si l'ignorance délibérée de l'occitan a vraiment permis aux enfants d'apprendre plus facilement le français. Quel français d'ailleurs ? Un problème qui n'est jamais posé par nos textes, c'est celui du francitan, ce français régional résultant du placage

des structures phonologiques, syntaxiques et lexicales de l'occitan sur le français de l'école. Ce francitan, qui n'est pas vraiment le français théorique de nos pédagogues, a survécu jusqu'à nos jours, y compris d'ailleurs parfois dans les performances linguistiques des instituteurs eux-mêmes. Petite revanche du « patois » sur la langue des maîtres, mais revanche inévitable à partir du moment où nulle réflexion n'est menée sur les différences entre les deux langues. Nous avons évoqué ailleurs ces « gasconnismes corrigés » qui fleurissent au début du XIX^e siècle pour disparaître avec la montée en puissance de l'école. Ils auraient pourtant été bien utiles. Sans eux, sans leur travail d'inventaire patient, quoique malveillant, des points sur lesquels l'occitan impose sa marque, soterainement, au français du Midi, que pouvaient faire nos instituteurs ? Paradoxalement, le refus de prendre en compte la langue des enfants a permis le développement, à l'oral, d'un français bien différent de celui que souhaitaient voir triompher les défenseurs de la langue nationale unique.

Une dernière remarque, qui nous ramène à ces instituteurs obligés de se débrouiller, tant bien que mal, avec la réalité du contact des langues sur le terrain.

Ils ont joué, globalement, le rôle qu'on leur demandait de jouer. Nul doute que certains n'y aient mis un zèle particulier, décuplé par leur propre malaise face à cette langue de leur propre enfance qu'on leur suggérait de chasser de l'enfance de ceux dont ils avaient la charge. Parmi les utilisateurs du signal, combien d'ex-patoisants qui ne se pardonnaient pas de l'avoir été et réglaient, à travers la répression, leurs propres comptes avec leurs origines ?

Mais contradictoirement, comment ne pas penser à ces maîtres pour qui la langue d'oc, exclue du système, n'en continuait pas moins à exister, et qui, une fois posée la blouse grise de leur sacerdoce, y revenaient, à travers ces poèmes plus ou moins malhabiles qu'ils envoyaient ensuite aux revues que lisaient leurs collègues ? Sous l'apparente efficacité du monolinguisme d'État, combien de souffrances intimes, chez les enfants comme chez les instituteurs ?

6

Travail, famille, patois : Vichy et l'enseignement de l'occitan, apparences et réalités

Les instituteurs et les institutrices sont autorisés à organiser dans les locaux scolaires, en dehors des heures de classe, des cours facultatifs de langue dialectale (langues basque, bretonne, flamande, provençale) dont la durée ne devra pas excéder une heure et demie par semaine.

Ainsi s'exprime Jérôme Carcopino, Ministre de l'Instruction Publique dans un arrêté en date du 27 décembre 1941.

En apparence, il s'agit là d'une véritable révolution : pour la première fois depuis que le Félibrige revendique l'enseignement de la langue d'oc, il reçoit une réponse positive. Les langues régionales entrent officiellement à l'école.

Or, dès sa parution — dont on verra qu'elle a pris un certain temps — ce texte suscite, de la part des chefs du Félibrige, une certaine méfiance. Frédéric Mistral, neveu du poète et futur chef du Félibrige, exprime bien cette méfiance quand il affirme ne vouloir voir dans l'arrêté du 27 décembre « qu'une étape ».

Jamais contents, alors, les défenseurs de l'occitan, même quand, comme Mistral neveu lui-même, ils sont idéologiquement très proches du Maréchal ?

Il convient de chercher pourquoi, et comment, après des débuts placés sous le signe de l'idylle, les militants occitans commencent à prendre leurs distances par rapport à la « Révolution Nationale ».

6.1 1940 : le temps de la divine surprise

Été 40 : lâchée par son armée, la Troisième République s'effondre. Aux yeux de la plupart des Français, elle porte la responsabilité d'une défaite particulièrement cinglante face à l'Allemagne. Avant de se disperser, ses députés procèdent à leur dernier vote : c'est pour confier les pleins pouvoirs au Maréchal Pétain.

Ce dernier, depuis la mort de Joffre et de Foch est devenu, en quelque sorte à l'ancienneté, le symbole vivant de l'armée bleu-horizon qui avait remporté la première guerre mondiale. C'est à ce vainqueur qu'on demande de gérer la défaite, dans l'espoir qu'il saura bien retourner la situation. En outre, il n'arrive pas les mains vides : il réserve à ses nouveaux sujets une collection d'aphorismes qui délimitent les contours d'une politique de restauration des valeurs que le triomphe de la République avait éclipsées, et auxquelles sa mort permet de revivre. Qu'ils adhèrent vraiment à ces valeurs, ou que simplement, dans leur désarroi, ils soient disposés à expérimenter n'importe quel type de solution, les Français, au moins pendant quelque temps, vont faire confiance au « vainqueur de Verdun » pour lancer le redressement national.

C'est là le contexte général. Un examen rapide des prises de position des dirigeants du Félibrige permet de voir que l'association est alors au diapason de l'état d'esprit prédominant.

Le Félibrige, à travers ses publications, avait soutenu l'effort de guerre : on trouve dans la revue *Oc* des éditoriaux de Pierre-Louis Berthaud qui opposent nettement les valeurs de la civilisation d'oc à celles du nazisme. Et l'on ne discerne pas, chez les occitanistes du temps, les hésitations que montrent les hommes des extrêmes-droites bretonne ou alsacienne quand il s'agit de se battre pour la France.

Après la débâcle, l'arrivée au pouvoir de Pétain rassure un Félibrige déboussolé, qui au surplus a perdu certains de ses éléments les plus dynamiques (Camproux et Reboul sont prisonniers).

Aux raisons générales qui motivent chez les Français l'adhésion au charisme du Maréchal s'ajoute dans le cas des Félibres l'illusion d'une parenté entre la « pensée » du vieux brave et le mistralisme : apologie de la Terre, des Traditions, de la saine province, tout cela ne peut qu'évoquer des souvenirs à des gens qui pour comprendre le mistralisme, disposent essentiellement des gloses que les maurrassiens ont entassées entre les deux guerres.

Or les maurrassiens comptent, ou croient compter, parmi les inspireurs du nouveau régime. Du coup, les vagues projets « régionalistes » du Maréchal peuvent donner l'impression que ce dernier prête l'oreille aux revendications félibréennes. Impression renforcée, le 8 septembre, par un extraordinaire message à la veuve de Mistral, où le Grand Soldat rend hommage au Grand Poète, présenté comme « un sage [...] qui ne cesse de répandre autour de lui la contagion des plus hautes vertus », et le « culte des autels, des foyers et des tombeaux », sans parler de « l'attachement à la petite patrie ». Bref, et en quelques lignes, le concentré du discours de la droite sur le Maillanais.

Et de toute façon, dès la fin de l'été, le *capoulié* du Félibrige, Marius Jouveau — que ses convictions personnelles classent plutôt à gauche — écrit au nouveau ministre de l'Instruction Publique pour lui présenter la même requête qu'à ses prédécesseurs : la langue d'oc à l'école.

L'enthousiasme né du message empêche les félibres d'apprécier le contenu hautement dilatoire des réponses des deux titulaires successifs du poste, Riveau et Mireaux, comme d'ailleurs le silence religieux observé par le message lui-même sur tout ce qui concerne la langue.

Commence alors une longue négociation.

Les félibres dans leurs revues alternent savamment coups d'encensoir au Maréchal et rappel insistant de leurs revendications.

Parallèlement, les groupes félibréens prêtent volontiers leur concours dès qu'il s'agit d'animer une de ces fêtes champêtres que le nouveau régime affectionne.

Plus concrètement, la création de Comités d'action régionaliste destinés à soutenir l'action décentralisatrice du pouvoir permet à certains notables félibres de s'engager.

Tandis que pour l'aile maurrassienne du Félibrige l'heure est à l'euphorie : c'est Philadelphie de Gerde qui immole pour le Maréchal « l'antique querelle » remontant à Simon de Montfort. C'est Henriette Dibon qui invite les félibres à s'engager plus encore dans la Révolution Nationale sous peine de la voir se faire sans eux. C'est Xavier Vallat, félibre ardéchois et auteur de contes en occitan d'ailleurs anodins qui chapeaute à l'époque les affaires juives. Sans parler de Maurras lui-même qui émaille ses éditoriaux de *l'Action Française* de souvenirs mistraliens et de variations mille fois ressassées sur la sagesse du Maillanais. En bref, les félibres payent de leur personne, et ne dédaignent pas de donner des gages, fussent-ils du seul ordre du discours, au Maréchal. En attendant le retour de l'ascenseur.

6.2 Le temps passe

Or l'ascenseur se fait attendre. La « régionalisation » promise se fait attendre. Et les félibres découvrent vite — on le lit en filigrane dans leurs revues — qu'ils ne sont pas les seuls inspirateurs de la politique officielle en la matière, d'où les attaques fielleuses contre les « régionalistes de la onzième heure », notables et technocrates dont les avis pèsent davantage que ceux de ces amateurs que restent les mistraliens. Quant à l'enseignement...

Le 9 octobre 1940, Georges Ripert, nouveau Ministre de l'Instruction Publique et frère du Majoral Émile Ripert, produit une circulaire encourageant vaguement l'enseignement de l'histoire régionale (ce qui suscitera d'ailleurs la publication de quelques manuels d'histoire provinciale).

Le mois suivant, Pétain, reçu par l'Académie des Jeux Floraux de Toulouse, est soumis à un feu roulant de discours revendicatifs émanant de compagnons de route du Félibrige. Il y répond par de vagues politesses.

En juillet 1941, alors que l'attente des félibres se prolonge, l'un d'eux, le chanoine Salvat, réussit à rencontrer Ripert, qui lui explique que :

- a. il n'est pas question d'introduire l'occitan dans les écoles primaires ;
- b. on peut toujours essayer dans le Supérieur.

Ce qui n'est rien d'autre que la fin de non-recevoir traditionnelle sous la Troisième République. Le choc est rude.

La participation du nouveau ministre de l'Instruction Publique, encore un, l'historien Carcopino à un congrès pédagogique à Toulouse en novembre 1941 permet aux félibres de relancer leur offensive, avec l'aide de l'anthropologue André Varagnac, futur membre de l'I.E.O.

Directement pris à partie, Carcopino s'en tire par un hommage à l'occitan « latin du pauvre » qui peut apparaître comme une promesse. De fait son arrêté paraît un mois plus tard.

On comprend mieux maintenant, au vu de ce long parcours, pourquoi cet arrêté est accueilli sans enthousiasme excessif par des félibres échaudés par une trop longue attente. Et ils ne sont pas au bout de leurs peines.

Car le moins qu'on puisse dire c'est que la décision de Jérôme Carcopino ne fait pas l'unanimité dans les rangs des partisans du régime. *Le*

Temps, dès le 24 novembre 1941, pressentant peut-être ce qui va se passer, publie un éditorial, « L'unité française », où, entre autres considérations, on lit ceci :

Prenons garde toutefois de poser des problèmes que l'histoire a déjà résolus, de soulever des querelles, celle des langues et des dialectes par exemple, depuis longtemps apaisées [...] Il y a assez de frontières, hélas, dans notre pays pour n'en pas forger de nouvelles.

Et le 10 décembre *le Temps*, décidément très vigilant sur la question, publie une lettre d'un certain Pecquard contre le « mauvais régionalisme ethnique et linguistique », avec cette question :

Le français, qui recule dans le monde, va-t-il reculer en France aussi ?

Le 24 janvier, c'est au tour du *Figaro* d'entrer en jeu, avec un article de l'académicien Jacques de Lacretelle, « le français seul, ou le français langue unique ». On y lit à propos de l'arrêté du 27 décembre :

L'idée procède sans nul doute de la politique de retour à la terre et d'enracinement qui est préconisée avec tant de raison par le gouvernement actuel. Mais la résurrection des dialectes et leur consécration officielle doivent-elles être liées à cette idée ? Pour ma part, je réponds non.

Et de rappeler le rôle fondamental de la langue dans l'unification de la France, avant de poursuivre :

Ressuscitez la tradition provinciale sous toutes ses formes, encouragez les fêtes et les pèlerinages, honorez les gloires régionales [...] Reconnaissez publiquement qu'un Mistral quand il en naît un est un admirable serviteur du pays. Mais ne morcelez pas l'expression du peuple français.

Et il reprend l'idée déjà exprimée par *le Temps* : ne créons pas de nouvelles lignes de démarcation, « nous en avons une pour le moment, cela suffit ».

Il revient à la charge le 28 février, sous le titre « Sursaut ».

Visiblement son article précédent lui a valu une abondante correspondance, qui lui a montré que le terrain était mouvant. Car après avoir rappelé que le « patois », ça empêche de bien parler français, et que Mistral était hostile à l'enseignement du provençal (idée extraordinaire dont on se demande d'où il l'a sortie), il veut bien concéder que ce même « patois » peut éviter l'uniformité. Mieux encore :

En somme, par cette consécration officielle des dialectes, on souhaite de donner au peuple une culture, mais une culture inoffensive, débarrassée de ces idées qu'il risque de s'assimiler mal et qui deviennent vite toxiques à la tête trop chaude du Français. On cherche à constituer une nappe saine et vive d'où s'élèvera ensuite le génie propre de la France.

En bref, il vaut mieux lire du « patois » que Voltaire ou *le Populaire*¹ ! On voit que le dialecte n'est pas si inutile que ça, pourvu qu'il serve expressément à murer le bon peuple dans une bienheureuse ignorance. Les défenseurs des langues régionales n'avaient certes pas besoin d'approbations de cette nature !

Comme de juste, dans la presse nationale, le seul soutien aux mesures de décembre vient de *l'Action Française*, renforçant ainsi les observateurs éventuels dans l'idée que la question des dialectes est la chasse gardée des maurrassiens.

Thierry Maulnier répond à Lacretelle dès le 26 janvier 1942.

Le lendemain, c'est Maurras lui-même, dans son éditorial quotidien (« La politique ») qui prend la défense des « langues provinciales, seules susceptibles d'attacher l'homme à sa terre ».

Et les revues de presse de Maulnier du 30 janvier, du 5 février reviennent sur le problème, avant de céder la parole au vieux Martégal qui se déchaîne les 18 février, les 4, 6 et 23 mars, les 13, 17, 18-19 avril ! Sans préjudice des allusions à la sagesse de Mistral, des souvenirs félibréens, déjà évoqués, des comptes rendus d'ouvrages en oc, ou de ces récits de conférences en province où Maurras explique à ses auditeurs que Mistral a été le premier à chanter le travail, la famille et la patrie. Mais que pèse cette prose partisane et répétitive face à l'opinion majoritaire du public « cultivé » ?

6.3 Sur le terrain

Pendant que les honorables académiciens s'étripent dans leurs quotidiens préférés, que se passe-t-il en pays d'oc ?

Il y a des signes encourageants : les effectifs du Félibrige, qui avaient baissé régulièrement jusqu'à la veille de la guerre, redémarrent sous Vichy.

Le cours d'occitan par correspondance géré par *l'Escola Occitana* de Salvat remporte un certain succès : 430 élèves en 1941, 700 en 1943.

1. Feu l'organe de la S.E.I.O.

Des municipalités comme celle d'Hyères subventionnent l'enseignement dans les écoles communales.

Mieux : dans les écoles des Basses-Alpes et dans celles du Gard s'organise un grand concours scolaire destiné à récompenser les meilleurs élèves d'occitan ; des centaines d'enfants y participent, sous l'œil attendri des autorités locales, des sociétés savantes et bien entendu des félibres.

Il y a donc, semble-t-il, une certaine demande qui se manifeste. Pour la satisfaire d'ailleurs, des félibres éminents se mettent au travail. À peine rentré — non sans mal — de sa captivité allemande, Charles Camproux publie en 1942 un petit manuel d'occitan à l'usage des classes languedociennes.

Cela dit, on ne saurait parler d'un grand succès. En l'absence de toute statistique générale, on ne peut que discerner de grandes tendances. Ainsi il est clair que tout le monde n'est pas convaincu, en pays d'oc, de l'intérêt d'enseigner « le patois ».

On trouve un bon exemple des débats suscités par la question à travers une petite revue du Lot, *Quercy*, expressément fondée en décembre 1941 pour soutenir l'effort régionaliste du gouvernement. Dès le numéro 3, en février 42, le problème de l'enseignement de la langue est posé par un certain Ernest Lafon, membre de la commission départementale de la propagande régionaliste, accessoirement instituteur, et poète « patois » à ses heures. Son point de vue est clair : il n'est pas souhaitable d'enseigner le « patois » à l'école. D'abord parce qu'on n'a pas le temps, l'essentiel du temps scolaire étant consacré à l'apprentissage du français. Tout au plus peut-on se servir parfois du « patois » pour expliquer telle ou telle difficulté du français. Par ailleurs, enseigner l'occitan écrit ne pourrait que troubler les cervelles enfantines : face au français « nation », et à l'occitan « *nacion* », comment ne feraient-ils pas les plus redoutables confusions ?

Le n° 5, en avril 42, revient longuement sur la question, avec d'abord l'opinion de Jean Bonnafous, vieux militant de l'enseignement de l'occitan, puisque fondateur en 1923 d'une Ligue pour l'enseignement de la langue d'oc qui a rassemblé en son temps des centaines d'enseignants.

Bonnafous est bien entendu à fond pour l'occitan à l'école. Mais il est contredit par un certain Jean de Laramière qui, après quelques fleurs à l'adresse des beautés du « patois », lui refuse le droit à un véritable enseignement : c'est le français qui doit primer, le « patois » étant une « langue de luxe », pour « plus tard ».

Le n° 6, un mois plus tard, redonne la parole à Bonnafous, pour un exposé plus circonstancié. Pour lui, il faut enseigner l'occitan non seulement pour aider à l'apprentissage du français, mais aussi pour lui-même. Il ne faut pas croire que l'enfant entrant à l'école est une « table rase », il a des pré-acquis dont il faut tenir compte, au premier rang desquels sa langue. Et de clore dans une belle ambiguïté, en citant à la fois Pétain et... Jaurès. Il est vrai que Bonnafous a un passé de militant S.F.I.O.

Le même numéro offre en contrepoint l'avis d'un pédagogue local du nom de Laporte, qui, lui, est contre l'occitan à l'école :

c'est à la maison que l'enfant l'apprendra. Il va à l'école pour y apprendre le français.

Et il se réfère au souvenir du poète « patois » Jules Malrieu qui considérait qu'il ne fallait pas écrire la langue d'oc !

Le n° 7 approfondit le débat.

Lafon revient à la charge avec des arguments affinés : il revient sur le danger qu'il y a à encombrer des programmes déjà bien lourds, affirme ne pas voir en quoi la défense de la langue pourrait entraver la dépopulation des campagnes (argument favori des mistralo-maurrassiens) tout en répétant qu'il aime bien parler et écrire son « patois » du Quercy. Il est même prêt à accueillir des textes d'oc dans la revue *Quercy*, pourvu qu'ils ne soient pas écrits dans une « graphie alambiquée » — allusion directe à la graphie « classique » défendue par Bonnafous.

Suivent des apologies de l'occitan dues cette fois-ci à des occitanistes étrangers au Quercy, comme le Pyrénéen Lizop : preuve que le débat, en se poursuivant, commence à focaliser l'attention de l'ensemble des félibres.

Cette tendance se poursuit dès le numéro suivant, avec l'entrée en lice d'un ténor, le Majoral Boussac, Président de la Societat d'Estudis Occitans, directeur de *Terra d'oc*, une des plus importantes revues occitanistes du temps.

Boussac, fort d'un message à lui adressé par le Maréchal en décembre 1940, entend faire cesser le vacarme causé par les adversaires de l'occitan à l'école, puisque celui-ci est autorisé par l'arrêté du 27 décembre 1941 :

quand le Chef a parlé, les hommes n'ont qu'à s'incliner et à se taire.

Point de vue renforcé par celui d'un autre ténor, Pierre-Louis Berthaud, déjà cité, ex-rédacteur en chef d'*Oc*, et qui dirige à Vichy le *lobby*

occitaniste en sa qualité de journaliste ayant pignon sur rue. Lui aussi considère que les décisions du Maréchal n'ont pas à être discutées, et fait rebondir la discussion en proposant d'unifier la graphie de l'occitan.

Pour rebondir, la discussion rebondit.

Le n° 10 offre, à côté des fiches pédagogiques de Bonnafous, un point de vue d'instituteur hostile à l'enseignement du « patois ». Il change de village en village, il ne possède pas de grammaire, il ne peut que nuire à la connaissance du français, qu'il transformera en « petit nègre ». Politiquement enfin, l'enseignement des dialectes ne peut qu'entraîner la diffusion d'idées séparatistes. Point de vue partagé par d'autres lecteurs qui en outre attaquent Boussac pour sa brutalité, ce qui lui permet d'ailleurs de répondre plus brutalement encore !

Bref, de fil en aiguille la controverse se poursuit jusqu'en septembre 1943, date à laquelle Bonnafous en résume l'ensemble sur le mode humoristique en imaginant une Europe Nouvelle unifiée sous la houlette de son « *furair* », dans laquelle l'unité se ferait au profit de « l'euro-péen », langue qu'on devine germanique. Et d'imaginer le destin des jeunes patriotes français essayant un jour de ressusciter la vieille langue d'oïl, en écrivant des chefs-d'œuvre en leurs dialectes, comme le Normand Friedrich Akilon, l'auteur des vers illustres « j'cantons ün garse d'Normandi¹ ». Effort qui ne leur vaut que moqueries. Et Bonnafous reprend ici, à propos d'un hypothétique français survivant dans une future Europe allemande, tous les arguments développés par les adversaires du « patois ». Texte en forme de défoulement, qui ne peut guère convaincre qui que ce soit ; le français, n'est-ce pas, ce n'est quand même pas la même chose !

De toute façon, il nous paraît qu'à travers la longue série des interventions des instituteurs dans *Quercy*, c'est le point de vue d'une bonne partie de la corporation qui s'exprime. On pourrait le résumer en quelques points.

- Les programmes officiels sont trop chargés. Y ajouter de l'occitan ne pourrait que troubler l'esprit des élèves qui ont déjà suffisamment de mal à maîtriser le français.
- D'ailleurs, on ne peut pas enseigner une langue qui change de village en village, n'a pas de grammaire ni d'orthographe fixe, que

1. On reconnaît bien sûr le démarquage en normand des premiers vers de la *Mirèio* de Frédéric Mistral, « *Cante uno chato de Prouvènço* », [je chante une jeune fille de Provence].

les auteurs écrivent parfois de façon incompréhensible. De plus on manque tout bêtement de manuels.

- Enfin, politiquement, non seulement le « patois » ne servira pas à favoriser le retour à la terre mais en divisant les Français il met en cause l'unité nationale.

Ces arguments, qui ne sont pas tous négligeables d'ailleurs, traduisent bien l'état d'esprit de gens qu'on invite brutalement à enseigner, en sus de leur service et pour une rémunération minimale, une langue qu'on ne leur a pas enseignée à eux-mêmes, pour laquelle on ne leur offre aucun outil pédagogique utilisable, et qu'au surplus on les avait jusque là dressés à combattre ! Le virage est de toute évidence difficile à négocier.

Sans parler de l'hostilité montante contre le régime, qui a dû jouer aussi pour les enseignants comme pour les parents d'élèves. Nous signalerons simplement le témoignage d'une stagiaire toulonnaise d'une école occitane d'été en Provence, qui a bénéficié dans son enfance de cours de provençal qui ont amené sa famille occitanophone mais « rouge » à rompre avec la pratique d'une langue ressentie brusquement comme outil aux mains de la réaction.

En bref, la tardive ouverture de décembre 1941 n'ouvre en fait sur rien du tout, ne permet au mieux qu'un vague bricolage sous le signe du bénévolat.

Elle se heurte aux réticences profondes de la Droite française, qui entend bien utiliser le régionalisme tant qu'il se résume à la glorification abstraite du terroir, de la province profonde, de la terre-qui-ne-ment-pas et de la petite patrie avec ses costumes et ses usages pittoresques, mais qui ne veut connaître d'autre langue que le français.

Elle se heurte aussi, sur le terrain, à d'innombrables difficultés, pratiques d'abord : quels manuels utiliser, comment former les enseignants dans une matière dont ils ignorent tout, même quand ils sont occitanophones, comment surtout intégrer cet enseignement nouveau à un programme global qui a été pensé sans lui, sinon en fait contre lui ?

À ces difficultés qui ne sont pas négligeables et que les autorités n'ont évidemment pas cherché à résoudre, s'ajoutent les réticences d'ordre idéologique des enseignants qui, quand ils ne sont pas félibres, véhiculent sur la question linguistique les mêmes préjugés que tout le monde.

Il ne faut dès lors pas s'étonner de voir que la politique de Vichy ne va pas au delà de ce qui a été concédé en décembre 1941. La question de l'enseignement des langues régionales n'est assurément pas dans ses priorités, et l'évolution de la situation générale lui ôte vite le goût et les moyens de se lancer dans de grandes réformes.

Du coup, les félibres reviennent de leur enthousiasme initial.

Ils en reviennent parce que la majorité des Français en reviennent aussi, au fur et à mesure que le « vainqueur de Verdun » révèle son incapacité à maîtriser quoi que ce soit, et au fur et à mesure que, l'espoir changeant de camp, le combat change d'âme.

Ils en reviennent aussi parce que rien de ce à quoi ils tiennent ne leur est donné : ni la régionalisation, ni l'enseignement réel de la langue.

Quelques uns, les maurrassiens, se cramponnent jusqu'au bout au mythe de Pétain : ont-ils seulement le choix ?

D'autres, rares, optent pour la résistance, comme Camproux, comme Berthaud, déporté à Dachau en 1943.

Pour la plupart de ceux qui restent, l'heure est à la morosité.

Les coups de chapeau au Maréchal disparaissent pratiquement de la presse félibréenne au début de 1943.

Fleurissent au contraire les articles commémoratifs : on aura rarement autant célébré de centaines d'hommes illustres qu'en 1944 ! Le retour à l'histoire, et à l'histoire interne de la renaissance d'oc, signe ici la déception devant une actualité bien peu favorable à la satisfaction de la revendication occitane.

Cette tentative pétainiste d'ouverture de l'école à l'occitan, menée sans conviction, débouche donc sur peu de choses. La demande sociale, si elle existe ici ou là, ne suffit pas à lancer une dynamique. On ne saurait d'ailleurs reprocher cela aux Occitans du temps dont on conviendra qu'ils avaient d'autres soucis.

Et la Libération met fin à l'expérience.

Pour toujours ? À peine la guerre finie, Frédéric Mistral neveu, nonobstant son lourd passé maurrassien, et alors même que le Félibrige ne se résigne qu'avec la plus extrême répugnance à exclure Maurras, écrit tranquillement au nouveau Ministre de l'Instruction Publique pour revendiquer... la langue d'oc à l'école, au nom du patriotisme dont le Félibrige a fait preuve les années précédentes. Le ministre quant à lui renoue instinctivement avec la tradition de tous ses prédécesseurs en noyant poliment le poisson.

Et tout est à recommencer.

Bibliographie de l'article original

Sur Vichy en général

PAXTON, Robert O. *La France de Vichy*, Paris, Le Seuil, Points Histoire, 1974.

Sur l'histoire de l'occitanisme

BARIS, Michel. *Langue d'oïl contre langue d'oc*, Lyon, Fédérop, 1978.

BARSOTTI, Claude. « Félibrige et collaboration », *La Bugada* n^{os} 31 et 32, sept.-déc. 1978.

BERGÈS, Michel. « Le provincialisme pétainiste », *Amiras* n^o 3, septembre 1982, p. 27-51.

JOUVEAU, René. *Histoire du Félibrige, 1914-1941*, s. n., Nîmes, 1974.

LAFONT, Robert. *La Revendication Occitane*, Paris, Flammarion, 1974.

À compléter depuis par

ABRATE, Laurent. *Occitanie 1900-1968, des idées et des hommes*, s. l. I.E.O., 2001.

FAURE, Christian. *Le projet culturel de Vichy*, Lyon, presses universitaires et éditions du C.N.R.S., 1989.

TABOURET-KELLER, Andrée. « Les langues dialectales ou encore locales sous le régime de Vichy », *La Bretagne linguistique*, 12, 1998, p. 89-116.

7

Autour de la loi Deixonne

Chaque fois que quelque part un enseignant donne un cours d'occitan, ou de basque, ou de breton, ou de catalan, dans les conditions ô combien optimales qu'on connaît, c'est à une loi votée en janvier 1951 qu'il le doit.

Cette loi, c'est l'œuvre d'un député socialiste, Maurice Deixonne. Cela suffit-il pour ranger ce personnage aux rangs des bienfaiteurs des langues de France ? Pas si sûr.

En dehors même du fait que l'espace ouvert dans le système scolaire par ce texte, au demeurant assez court, reste somme toute bien restreint (et à peine élargi depuis quarante ans par quelques textes réglementaires), l'étude attentive de la genèse de la loi Deixonne montre bien qu'il ne s'agit en aucun cas d'une reconnaissance éclatante de la dignité des langues concernées, mais bien plutôt d'une concession mitigée qui n'a d'ailleurs pas fait l'unanimité dans le monde politique et intellectuel du temps. C'est cette genèse que je voudrais analyser ici, à partir de quelques questions simples :

- Pourquoi cette loi n'est-elle votée qu'en 1951, alors que les premières revendications présentées au Parlement pour obtenir l'entrée des langues de France dans l'enseignement remontent à 1870 ?
- Pourquoi est-ce un socialiste qui la fait passer, alors que les projets et propositions déposées jusque là l'ont toujours été par des représentants d'autres partis ?
- Comment s'effectue le travail de mise au point du texte, avec qui, et en fonction de quels principes ?
- Quel accueil lui réserve-t-on dans l'opinion ?

7.1 Un peu de préhistoire

Il serait oiseux de rappeler ici toute la longue série de textes, de vœux, d'interpellations qui a traversé pendant pas loin d'un siècle la vie parlementaire française à propos des diverses langues parlées sur le territoire national¹.

Aux origines se trouve une pétition adressée en 1870 au Corps Législatif (l'assemblée législative du Second Empire), par trois celtisants : Gaidoz, de Charencey et De Gaulle, le grand-oncle du général.

Ce texte, relativement étoffé, formule déjà l'essentiel des arguments qui serviront par la suite : dignité historique des langues concernées (essentiellement le breton, le basque et la langue d'oc) ; intérêt social (lutte contre l'exode rural par la valorisation de la langue du lieu, mais aussi progrès démocratique), pédagogique (meilleur apprentissage du français, vertus du bilinguisme).

Malheureusement pour les auteurs, la guerre de 1870, qui survient peu après, liquide le Corps Législatif et place la France devant des soucis bien éloignés du problème des langues « provinciales ».

La question refait cependant surface sous la Troisième République, à partir de 1902. Par la suite, régulièrement, les défenseurs des diverses langues se font entendre. Quelques remarques générales s'imposent à ce propos :

- Ces défenseurs interviennent le plus souvent à titre individuel, sans s'appuyer sur une démarche globale du parti auquel ils appartiennent, ce qui ne signifie pas, toutefois, que leurs collègues oublient de quel côté ils se situent, pour mieux les combattre s'ils se situent du mauvais côté.
- Il s'agit le plus souvent de simples interpellations, ou de questions au ministre. Autant dire de vœux pieux, rarement étayés de propositions concrètes quant à la forme que devrait prendre l'enseignement en question. Il faut attendre 1936 pour voir un Breton, Trémintin, républicain modéré de son état, mettre sur pied une véritable proposition de loi.
- Les ministres concernés répondent toujours de la même façon, par une fin de non recevoir, parfois explicable en termes politi-

1. Cf. Robert Lafont, *La Revendication occitane*, Paris, Flammarion, 1974, et Michel Baris, *Langue d'oïl contre langue d'oc*, Lyon, Fédérop, 1978. L'exposé des motifs de la proposition des députés M.R.P. Vourc'h et Trémintin, en 1948, contient aussi un utile rappel des interventions concernant le breton.

ciens (celui qui interpelle appartient à un parti d'opposition : comment répondre favorablement, quand on est ministre de la République, à un Léon Daudet par exemple ?), mais le plus souvent fondée sur un raisonnement standard : la langue en question est très intéressante (les ministres d'origine occitane ne manquent pas, en général, d'ajouter qu'eux-mêmes parlent « patois » avec plaisir) ; elle est surtout intéressante à l'Université, ou dans le cadre d'associations ad hoc ; mais l'école de la France se doit de n'enseigner que le français, que d'ailleurs beaucoup d'enfants ignorent encore.

Et le plus souvent, l'histoire s'arrête là. Le député, ayant fait sa bonne action, se rassoit, communique son intervention à ceux de ses électeurs que le sujet intéresse, et l'on passe à l'ordre du jour.

La proposition Trémintin est la seule à connaître un itinéraire plus long, du fait de sa nature ; mais il suffit de la transformer, après passage devant la Commission de l'Instruction Publique, en simple vœu au gouvernement pour qu'elle retrouve le chemin obligé de toutes ces interventions : l'enterrement en bonne et due forme. Et ce alors même qu'une grande campagne en faveur du breton a amené quelque 40 % des conseils municipaux de basse Bretagne à prendre position pour son enseignement. Autant dire que la porte est bien cadenassée, et qu'elle le reste même devant les élus du peuple souverain.

Il faut attendre la catastrophe de 1940 et le temps de l'État Français pour voir prendre les premières mesures, et encore avec quelle timidité !

Nonobstant le salut du Maréchal à l'œuvre de Mistral en septembre 1940, nonobstant le goût du régime pour une certaine thématique « régionaliste », c'est seulement en décembre 1941 que paraît la circulaire Carcopino, qui autorise l'enseignement facultatif de quelques langues régionales dans le primaire, à raison d'une heure et demie maximum par semaine. Mesure qui semble d'ailleurs n'avoir eu qu'un succès mitigé, avant que la Libération ne l'abolisse¹. On pourrait croire, après un tel épisode, et une si visible collusion entre la cause des dialectes et un régime honni, que l'affaire est définitivement enterrée. Or on va la voir ressurgir dès les premières années de la Quatrième République.

1. Cf. Martel, « Travail, Famille, Patois », in *Practicas*, nos 9-10, 1987 [et ici même, chapitre 6].

7.1.1 Textes et contre-textes

Indépendamment des associations de défense des diverses langues concernées, qui recommencent dès 1945 le petit jeu des pétitions et des vœux, la Chambre des députés va être bientôt saisie d'un certain nombre d'initiatives.

Le 16 mai 1947, quelques députés communistes de Bretagne, parmi lesquels Pierre Hervé et le vétéran Marcel Cachin déposent une proposition de résolution

tendant à inviter le gouvernement à prendre les arrêtés et mesures nécessaires à la conservation de la langue et de la culture bretonnes.

L'année suivante, quelques députés communistes des Pyrénées-Orientales, dont un autre vétéran, André Marty, qui fait encore figure de numéro deux du P.C.F., déposent un autre texte, mais cette fois c'est une proposition de loi en faveur du catalan.

On est le 24 juillet 1948 ; le 27, des députés bretons du M.R.P., dont Trémintin, l'homme de la proposition de 1936, apparemment décidé à conforter l'ethnotype du Breton têtu, déposent à leur tour une proposition de loi qui cite d'ailleurs avec bienveillance le texte Hervé-Cachin.

Ces diverses propositions se recoupent assez bien, il est vrai, dans leurs demandes concrètes : développement de l'enseignement universitaire pour le catalan (le P.C.F. demande la création de quatre chaires à Toulouse, Montpellier, Bordeaux et Paris, et pour 1951, une licence de catalan). Mais aussi les divers textes demandent l'entrée du breton et du catalan dans les lycées, leur reconnaissance comme langues vivantes admises au baccalauréat ; et le primaire n'est pas oublié puisque tous demandent l'entrée des langues concernées dans le cursus des écoles normales d'instituteurs, avec examen obligatoire à la clé.

On voit qu'on n'est pas là dans le seul domaine symbolique¹. P.C.F., M.R.P. : ce sont deux des trois grands partis qui se partagent alors les travées du Palais Bourbon et du Luxembourg. Le troisième, c'est la S.F.I.O. Que font les socialistes dans cette histoire ?

Le 11 juin 1947, presque un mois après le dépôt de la proposition de résolution communiste à propos du breton, la commission de l'Éducation Nationale se réunit pour désigner, conformément aux usages, un

1. Cf. Bernard Gardin, « Loi Deixonne et langues régionales : représentations de la nature et de la fonction de leur enseignement », *Langue Française*, n° 25, février 1975, p. 29-36.

rapporteur. Les communistes ont un candidat, Hamon, corédacteur de la proposition ; le M.R.P. propose Marie-Madeleine Dienesch, députée de Bretagne. Mais c'est un député socialiste, Maurice Deixonne qui est finalement élu après le désistement en sa faveur de Dienesch. Le lendemain, 12 juin, la S.F.I.O. dépose à son tour une proposition de résolution, due entre autres à Rachel Lempereur, députée du Nord, portant sur le perfectionnement et le renforcement de la langue française. On y lit ces mots :

Certes, la langue, le dialecte, le patois, peuvent être utilisés dans la vie familiale et courante, mais l'école nationale ne peut connaître que la langue nationale de la République une et indivisible, et mettre l'enfant en mesure de s'exprimer aisément dans l'esprit et selon le verbe de la communauté nationale. Il va de soi que nos diverses régions trouveront toujours dans leurs traditions locales la forme d'expression qui leur est propre — folklore, kermesse, fêtes locales, danses, cours spéciaux dans les universités.

Le tout précédé de considérations sur le danger séparatiste tel qu'il s'est manifesté pendant la guerre.

On est ici dans la droite ligne des réponses ministérielles de la Troisième République, y compris dans le renvoi au folklore. On ne saurait être plus éloigné du projet déposé par le P.C.F. Du coup, l'élection de Deixonne prend une signification toute particulière. Hamon ne s'y trompe d'ailleurs pas, qui l'apostrophe en ces termes : « tu es désigné pour saboter le projet¹? » et reçoit d'ailleurs une réponse... positive !

De fait, rien ne prédispose Maurice Deixonne à travailler sur un tel sujet ; il est né en 1904 à l'Ile Maurice. Son père, vétérinaire, est originaire du Maine. Sa mère est lorraine. Ancien élève de la rue d'Ulm, agrégé de philosophie en 1930, sa carrière est vite entravée par son engagement politique. Membre de la S.F.I.O. depuis 1926, candidat à Aurillac (au hasard d'une mutation) en 1934, révoqué en 1940 par Vichy, il a milité, au sein du parti, dans des tendances marginales : planiste puis, un temps, pivertiste, à l'extrême gauche du parti, il appartient pendant la drôle de guerre à une tendance ultra-pacifiste aux côtés de Georges Lefranc, historien du syndicalisme et futur pétainiste, et de Zoretti, futur collabora-

1. Extrait d'une lettre figurant dans le dossier Deixonne conservé à l'OURS (Office Universitaire de Recherches Socialistes, 86 rue de Lille, Paris 7^e).

teur¹. À la Libération, cet incident de parcours a néanmoins été oublié, et, élu du Tarn, il a la réputation d'un bourreau de travail toujours prêt à assurer les tâches les plus ingrates du travail parlementaire. C'est visiblement cette réputation qui amène Lempereur à lui demander, selon son propre témoignage, de s'occuper du texte Hervé-Cachin. Le fait qu'il ne se soit jamais intéressé au problème des langues de France constitue d'évidence une qualité supplémentaire aux yeux des gens qui veulent étouffer la demande communiste, ainsi que celles qui suivront : en mars 1949, il sera ainsi confirmé à son poste de rapporteur unique pour les trois propositions déposées.

Pourquoi tant de haine, au fait ? Pourquoi ce refus immédiat de la S.F.I.O. ? En dehors des questions de principe — hostilité aux « patois » traditionnelle dans une partie de la gauche et des syndicats d'enseignants — il semble bien que le contexte politique, sinon politique, ait été déterminant. Le témoignage a posteriori de Deixonne lui-même est sans équivoque : la défense des « patois » ne pouvait être qu'une manœuvre sournoise de l'ennemi :

Voilà que ces messieurs de chez les curés et de chez les apparatchiks déposent des propositions de loi pour attaquer l'œuvre de Jules Ferry, et introduire les langues régionales comme machine de guerre, comme bombe à retardement dans les écoles de la République.

On ne comprend pas cette crispation si on ne tient pas compte de deux faits.

D'abord, des trois grands partis de la Libération, la S.F.I.O. est celui qui a perdu le plus de terrain au cours des élections successives : des 135 députés de 1946, il ne reste plus après les élections de novembre de la même année que 91 rescapés. Les communistes sont 165, le M.R.P. conserve 158 sièges². Autant dire que les socialistes se sentent menacés.

Deuxième fait : le 5 mai 1947, quelques jours donc avant le dépôt de la proposition Hervé-Cachin, le Président du Conseil socialiste Ramadier s'est débarrassé de ses ministres communistes. La guerre froide naissante et les difficultés économiques mettent ainsi fin au précaire tripartisme de l'après guerre. On peut donc comprendre que, pour les socia-

1. L'autobiographie de Deixonne, que je résume ici, tente d'atténuer la portée de l'épisode.

2. Sur le contexte, voir Jean-Pierre Rioux, *La France de la Quatrième République*, Paris, le Seuil, 1980, t. 15 de la *Nouvelle Histoire de la France contemporaine*, (*Lardeur et la nécessité, 1944-1952*).

listes, toute proposition émanant de leurs rivaux ne peut qu'apparaître dangereuse. Quant aux langues régionales, qui s'en soucie ?

Il serait tout à fait légitime, dès lors, d'imaginer un enterrement rapide et sans phrases de la question, moyennant quelques fleurs de rhétorique. Ce n'est pourtant pas ce qui va se passer. L'entrée en scène du M.R.P. à l'été 48 peut bien confirmer Deixonne dans l'idée d'un complot anti-Ferry, elle n'en signifie pas moins l'existence virtuelle d'une majorité parlementaire pour la prise en compte, au moins, du breton. Deixonne est donc forcé d'aller plus loin, et de proposer quelque chose : ce sera une synthèse des projets présentés, plus large en ce qui concerne l'éventail des langues concernées, plus étroite au niveau des mesures concrètes. La « Loi Deixonne » peut naître.

7.2 Course d'obstacles dans les palais nationaux

Commençons par poser quelques dates-jalons :

- Le 16 février 1949, après une première intervention de Deixonne le 2 février, la Commission de l'Éducation Nationale le confirme comme rapporteur commun des propositions déjà existantes, avec mandat d'ouvrir sur d'autres langues, essentiellement le « provençal ».
- Après une autre réunion le 15 juin, Deixonne, au nom de la Commission, propose son premier rapport, assorti d'un projet en 13 articles, concernant le breton, le catalan, le provençal et le languedocien. Il demande le vote sans débat, mais le gouvernement impose un délai de réflexion.
- Le 5 décembre 1949, le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale marque son opposition à l'introduction des langues régionales dans les épreuves du bac.
- Le 15 décembre, Deixonne propose un second rapport, en recul sur le précédent, mais qui ajoute le basque aux langues sélectionnées, et introduit le concept de langue occitane. L'Assemblée vote ce texte sans débat.
- Le 2 mars 1950, au Conseil de la République (l'équivalent du Sénat de la III^e République), le sénateur socialiste Lamousse, au nom de la commission de l'Éducation Nationale, propose un rapport qui « amende » le texte initial.

- Le 23 mars le Conseil de la République renvoie le texte amendé à l'Assemblée.
- Le 28 juillet, à l'Assemblée, Deixonne rapporte pour la troisième fois...
- Le 11 janvier 1951, le texte définitif est adopté en seconde lecture à l'Assemblée.

Rien que de bien classique en apparence dans cet itinéraire sinueux, mais constitutionnel. En réalité, chacune de ces dates, pratiquement, représente une rude bataille.

a) Sur les langues concernées

On l'a vu, les propositions parlementaires ne s'intéressaient qu'au breton et au catalan¹. Assez vite se pose la double question des revendications pour d'autres idiomes, et de la limite à fixer à leur prolifération. C'est dans le cadre de la commission spécialisée que s'effectue ce travail. Le provençal est introduit le 6 février, sur intervention de députés des Basses-Alpes et des Bouches-du-Rhône (Farine et Cayol). Le 15 juin, le député Monteil obtient le remplacement de l'expression « langue d'oc », proposée par Deixonne, par « provençal et languedocien », afin, dit-il, d'éviter des « patois » comme le limousin. C'est la formulation retenue par le rapport du 6 juillet. Le basque ne fait son apparition que le 15 décembre dans le second rapport. Les correspondances reçues par Deixonne semblent indiquer que la première intervention parlementaire en faveur de cette langue n'est pas antérieure au 12 décembre. En tout état de cause, une fois admise la langue d'oc dans son ensemble et le basque, on ferme, le souci essentiel des députés étant visiblement d'éviter l'extension de la loi à l'allemand d'Alsace, malgré la pression de certains élus de cette région, pour des raisons politico-historiques alors évidentes à défaut d'être sérieuses.

Plus généralement les correspondances de Deixonne comme ce que l'on sait des débats en commission montrent bien la peur de voir déferler toutes sortes d'idiomes et « patois » incontrôlables²...

1. Félix Castan m'a signalé un article de Marty dans la *Dépêche de Toulouse*, dans lequel il démolit la langue d'oc.

2. Signalons au passage que pour Deixonne, il n'existe, au moins dans la loi proprement dite, que des langues et dialectes locaux. L'exposé des motifs hésite entre cette expression, celle de « langues régionales » qui prévaudra par la suite, et l'inévitable « patois ».

b) Sur l'extension à donner à l'enseignement des langues sélectionnées, les moutures successives du texte sont d'entrée de jeu en retrait par rapport aux propositions antérieures.

On insiste lourdement sur le caractère facultatif desdits enseignements renvoyés hors programme, dans le cadre des activités dirigées. Plus question non plus de formation obligatoire des maîtres dans les écoles normales : il n'y aura que « des cours et des stages facultatifs » organisés « dans la mesure du possible ». On appréciera la précaution. Ajoutons qu'alors qu'un brouillon manuscrit non daté du texte Deixonne indique que tout instituteur volontaire « sera autorisé » à donner des cours de langue régionale, la version soumise à l'Assemblée corrige : « pourra être autorisé », ce qui, en langage administratif ne veut pas dire tout à fait la même chose. Il n'est pas indifférent par ailleurs de noter l'entrée dans le texte de Deixonne d'une notion étrangère aux propositions antérieures, celle d'un « folklore » mis sur le même plan que la langue, et donc réduisant d'autant la place de celle-ci dans le programme.

c) Sur les examens appelés à sanctionner l'enseignement reçu, le combat a été également assez intense.

Deux points font problème. Au niveau de l'enseignement supérieur, d'abord, le texte de Deixonne institue des certificats de licence pour les langues concernées. Les sénateurs introduisent un amendement spécifiant que ces certificats « n'ouvriront pas droit à l'enseignement », ce qui leur enlève beaucoup de leur intérêt. Et Deixonne dans son troisième rapport de juillet 1950 de souligner aigrement :

autant avouer que l'on veut faire de l'enseignement régionaliste une activité de luxe, susceptible de n'intéresser qu'une poignée de dilettantes, et qu'on se soucie bien peu de recruter les maîtres qui, aux échelons inférieurs, auront à dispenser l'enseignement nouveau.

Et il exige le retrait de l'amendement sénatorial. On voit qu'on l'a échappé belle.

Mais l'essentiel du combat se mène à propos du baccalauréat. Le brouillon initial de Deixonne, en son article 9, prévoit une épreuve facultative de langue régionale — plus question d'en faire une seconde langue vivante comme le voulaient les propositions antérieures — et stipule que les points obtenus au dessus de la moyenne comptent pour l'admission. C'est le régime des autres langues facultatives. La rédaction

proposée en juillet 1949 ne prend déjà plus en compte que les points « obtenus en dessus de la note 12 ». Sur ces entrefaites intervient, tel le diable hors de sa boîte, le Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale. Les grands et vieux universitaires qui le composent, avec des représentants des personnels d'ailleurs discrets sur le sujet, produisent le 5 décembre 1949 un avis d'où il ressort que l'absence de normes fixées pour la plupart des langues concernées¹ interdit de « donner un texte unique » aux candidats. Seule reste possible, dès lors, une sorte de conversation banale, propre à avilir le niveau d'un bac déjà bien bas, selon eux. La conclusion, à peine adoucie par la reconnaissance d'un enseignement supérieur sérieux de ces langues, est sans appel :

Au baccalauréat les épreuves envisagées auraient nécessairement un caractère trop élémentaire pour des garanties de culture, ou au contraire, réclameraient une préparation de nature à compromettre, au détriment des disciplines obligatoires, l'équilibre des études.

Comme on voit, le Conseil a pensé à tout, y compris à la possibilité d'un enseignement cohérent, en lycée, qui préparerait les candidats : la porte est bien fermée.

Au terme d'un marchandage avec le Ministère, Deixonne finira par arracher, dans son rapport du 15 décembre, un compromis : on maintient, malgré le Conseil Supérieur, une épreuve facultative au bac, mais les points obtenus ne comptent plus que pour l'obtention d'une mention autre que passable. Autant dire que ça ne sert pas à grand chose. Il faudra attendre plus de vingt ans pour revenir enfin au stade primitif, celui du brouillon initial...

Si l'on ajoute à tout cela les contraintes financières agitées par le Ministère des Finances, réticent à l'idée de créer et de payer des chaires de langue régionale, on voit bien que Deixonne, qui se gardait pourtant bien de demander la lune, finit par trouver encore plus frileux que lui. Ce qui n'est guère étonnant, compte tenu du long passé d'hostilité aux « patois » du monde politique français.

1. L'exposé des motifs de la proposition Vourc'h-Trémintin cite cruellement une lettre du ministère en date du 3 mai 1947 où le fonctionnaire de service affirme qu'il existe... 77 dialectes bretons différents, interdisant donc tout enseignement normalisé. Le pauvre diable s'était contenté de compter les points d'enquête de l'*Atlas Linguistique de Basse Bretagne* ! Dans les milieux scientifiques français, l'impression produite par une telle réponse a été pénible. Quant à l'étranger, « on aimerait mieux ne pas y penser, si les échos ne nous en revenaient », commentent les auteurs de la proposition. Sans convaincre personne, naturellement.

Ce qui peut étonner, par contre, c'est l'action de Deixonne lui-même, qui, plutôt hostile a priori, finit, une fois fixée la limite des concessions qu'il entend faire aux tenants de l'ouverture, par se retrouver en position de défenseur des langues régionales, à partir du moment où son projet se trouve menacé de laminage par des forces malveillantes.

Résultat d'une évolution personnelle, qui l'aurait progressivement sensibilisé au problème, à travers notamment la découverte des positions de Jaurès sur la question ? C'est ce qu'il indique dans ses souvenirs. On peut aussi faire intervenir le rôle des réactions suscitées, au delà du petit monde parlementaire, par son projet.

7.3 Pour ou contre

Car les réactions n'ont pas manqué. Il y a d'abord celles des adversaires de toute promotion scolaire des « patois ». On a vu que ceux-ci veillent dans les couloirs du Ministère.

Encore ne sait-on pas tout : l'avis motivé du Conseil Supérieur ne doit pas faire oublier la masse des fonctionnaires petits et grands qui s'emploient et s'emploieront dans l'ombre à saboter le projet Deixonne.

Sa correspondance révèle ainsi les manœuvres de tel ou tel inspecteur désireux de lui expliquer, en privé, les dangers de ses propositions. Et il convient de s'arrêter un moment, dans cette perspective, sur l'intervention du sénateur Lamousse, socialiste mais aussi inspecteur primaire ; dans tous les sens du terme d'ailleurs, car son rapport au Conseil de la République offre tous les poncifs des adversaires des langues de France.

— Le bac :

l'introduction d'une épreuve même facultative de langue locale dans le cadre du baccalauréat n'est pas possible. Et fût-elle possible, elle ne serait pas souhaitable, car elle aurait inévitablement pour effet, soit de déséquilibrer l'examen, soit d'abaisser un niveau que nous jugeons déjà insuffisant

— Le « patois » à l'école primaire : ici intervient l'expérience de l'homme de l'art, de l'inspecteur :

Tous mes instituteurs et institutrices m'ont déclaré [tous !] qu'ils considéraient le dialecte comme un fléau pour leur enseignement, les enfants des hameaux étant obligés d'apprendre le français comme une langue étrangère et supportant de ce fait un lourd handicap par comparaison à

ceux qui avaient eu la chance de naître dans une famille où l'on parlait le français.

S'y ajoutent, pêle-mêle, le souci de programmes déjà bien lourds, et des arguments plus politiques, la peur de voir l'allemand s'introduire en Alsace, et la méfiance face à l'étrange alliance des communistes et des chrétiens-démocrates au service des dialectes :

ce fraternel mélange ne nous inspire pas grande confiance.

La presse parisienne relaie cette méfiance et cette hostilité. Pas loin d'une soixantaine d'articles ont salué, pendant l'année 1950, l'examen du texte de la loi¹. Pratiquement la moitié attaque ce texte. Mais si les partisans des langues régionales s'expriment d'abord dans la presse régionale, à l'exception notable du journal royaliste *Aspects de la France*, fidèle aux positions de Maurras², l'essentiel des attaques vient de la presse parisienne : *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Aurore* mais aussi *Le Populaire*, le journal des amis de Deixonne, qui offre un bel échantillonnage de propos hostiles émanant de philologues comme Mario Roques ou de syndicalistes : le secrétaire général du Syndicat National des Instituteurs, Henri Aigueperse, est d'ailleurs cité par Lamousse comme adversaire décidé des « patois » à l'école. Tandis que sans cesse revient, dans les colonnes du *Populaire*, le souvenir de l'Alsace, preuve vivante, pour ces gens, des méfaits du bilinguisme.

Si l'organe de la S.F.I.O., qui est censé soutenir Deixonne, laisse défendre ce genre de positions, on devine ce que peut être le ton de la presse non socialiste.

Le dialectologue Dauzat tonne dans la revue qu'il dirige, *Le Français Moderne*, comme dans sa chronique linguistique régulière du *Monde*.

Ses arguments : la confusion que l'enseignement du dialecte introduira dans de jeunes cervelles, le fait que les parents, foi de dialectologue, ne veulent entendre parler que du français, sans oublier les périls politiques. En juillet 1950, sous le titre « l'enterrement du projet Deixonne », il écrit

1. Cf. l'inventaire dressé par Jean Lesaffre dans le *Gai Saber* n° 247, octobre 1952. Dans ses numéros antérieurs, cette revue donne plusieurs articles substantiels du même Lesaffre et de Berthaud sur l'élaboration de la loi et les débats qu'elle suscite.

2. Maurras lui-même, qui est alors en prison, intervient dans le débat contre Duhamel dans son livre *Jarres de Biot*, Paris, 1951.

les lettres des fanatiques [qu'il a reçues après ses premiers articles] qui clament la haine de Paris et de la France semblent sortir d'une même officine. Et l'on s'est rappelé les efforts des Allemands pendant l'Occupation pour favoriser les dialectes dans un but de séparatisme.

Un peu plus tard, il citera le discours prononcé par le vieux cacique radical Édouard Herriot pour le centenaire de Vaugelas, où le péril « patois » est de même dénoncé¹.

Dans *le Monde* du 7 mai 1950, Dauzat dépense beaucoup d'ingéniosité pour nier qu'il y ait en France des langues minoritaires. De telles langues, dit-il, sont parlées par l'ensemble de la population, toutes classes confondues ; les « patois », eux, ne sont parlés « que » par les paysans.

Il est utilement secondé dans son effort par l'humoriste de service, Robert Escarpit, qui ne savait pas alors qu'il existait une nation gasconne, et qui égaye le débat d'articulets comme celui où il décrit la grande polémique linguistique entre Cro-magnons et Magdaléniens, au cours de laquelle un linguiste cro-magnon meurt assommé par le livre de son adversaire magdalénien. Il faut dire que le livre est en grès.

C'est évidemment à mourir de rire, comme un autre article du même auteur, astucieusement intitulé « félibres fébriles », où il pourfend les Périgourdins du *Bournat* (le Félibrige de Dordogne) qui prétendent empêcher Georges Duhamel (de l'Académie Française) de parler dans leur bonne ville de Périgueux².

C'est que Georges Duhamel (de l'Académie Française), titulaire d'une chronique régulière au *Figaro*, compte parmi les adversaires les plus féroces du pauvre Deixonne. Il attaque dès les 29-30 mars 1950, sous le titre « Un attentat contre l'unité française ». On y lit :

Que les régionalistes se rassurent : je ne songe pas à leur chercher querelle quand ils s'efforcent de maintenir les caractères de leur province, les traditions, les coutumes particulières. Mais je dis, mais j'affirme, que si l'école communale ouvre sa porte aux dialectes et aux patois — car on commence à parler aussi des patois — c'est l'esprit même de la nation

1. *Le Français Moderne*, n° 2 (mars 1950), 3 (juillet), 4 (octobre) : c'est là qu'interviennent Camproux et Rostaing.

2. *Le Monde*, 17 mai 1950 (Dauzat), 3 juin (Escarpit) 11 juillet (discours d'Herriot) 21 janvier 1951 (encore Escarpit), 24 janvier (un commentaire de Dauzat sur l'adoption de la loi : « il sera intéressant de voir quelles seront les réactions des instituteurs et surtout des familles rurales ». Le même Dauzat milite à la même époque pour la francisation des toponymes et aussi des patronymes étrangers....

qui se trouve en cause, c'est le génie même du pays que je vois menacé de décrépitude et d'anéantissement [...]. Si le Parlement accepte bénévolement la déchéance de la langue française, si le Parlement accepte de voir se dissoudre l'unité intellectuelle de la nation qu'il est censé représenter, je récusé un tel parlement, et je ne serai pas le seul à prononcer une telle sentence.

Terrible menace, qui fait planer le spectre d'un putsch mené à bien par les académiciens en grand costume.

Cette diatribe épique vaut à Georges Duhamel (de l'Académie Française) un courrier peu amène. Il revient du coup plusieurs fois sur le sujet, étonné lui-même des réactions qu'il suscite.

Le second article, plus politique, reprend la vieille idée du complot allemand pendant l'Occupation, ce qui permet à Duhamel de saluer le courage de Jacques de Lacretelle (de l'Académie Française) qui avait publié en 1942 contre la circulaire Carcopino un vigoureux article dans... *le Figaro*, décidément obsédé. Et notre chroniqueur de signaler qu'après tout les dialectes subsistent surtout dans les zones frontalières, avant d'imaginer d'ultérieures dérives, qui verront apparaître une monnaie bretonne, et des avis en flamand et en basque aux portières des wagons¹.

Toutes choses qui ne désarment pas les « patoisants », ce qui amène Georges Duhamel (de l'Académie française) à produire le 12 mai 1950 un nouvel article (« Pour les contradicteurs de bonne foi ») où il se sent obligé de jeter un peu de lest.

Il rappelle ainsi que c'est grâce à lui que Joseph d'Arbaud avait eu un prix de l'Académie en 1943 ; et d'ajouter que c'était la première fois qu'un livre écrit dans une autre langue que le français recevait un tel prix, ce qui semble indiquer une belle ignorance des récompenses jadis reçues par un certain Frédéric Mistral.

Il reconnaît même la beauté des « patois », et leur utilité dans l'enseignement supérieur. Mais pas dans le primaire. Il ne lui reste plus, par la suite, qu'à clore le débat par deux articles boudeurs (« Bilan d'une controverse » et « Amertume de journaliste ») d'où il ressort que toute cette histoire l'a bien peiné, et qu'en plus on ne l'a pas bien compris. Et la loi passe quand même.

1. *Le Figaro*, 29-30 mars 1950, 5 mai (« La tour de Babel »), [dans le même numéro le ministre de l'agriculture Gabriel Valay défend, lui, la loi], 12 mai (« Pour les contradicteurs de bonne foi »), 19 mai (« Bilan d'une controverse ») et 26 mai (« Amertume de journaliste »). À noter que Dauzat et Duhamel se citent volontiers mutuellement.

Dauzat, Lamousse, Duhamel : l'Université, le Luxembourg, l'Académie...

Ce sont là quelques unes des têtes, moyennement séduisantes, de l'hydre qui défend l'entrée de l'école face aux « dialectes ».

Si on y ajoute les plumitifs comme Escarpit, et, plus importants, le Syndicat National des Instituteurs et les bureaucrates du Ministère, on a l'effectif assez complet des adversaires des langues régionales. Tous n'ont pas la même efficacité. Les articles et les rapports seront vite oubliés, les bureaucrates demeurent : on le verra au moment où il faudra appliquer le modeste texte de janvier 1951. Et que faire avec les instituteurs, même si tous ne partagent pas l'hostilité de leur appareil syndical ? Autant dire que la loi Deixonne a eu d'implacables ennemis.

Mais il y a eu aussi des défenseurs des langues de France pour agir. Dès la genèse de la loi, Deixonne reçoit des lettres individuelles ou des textes collectifs, voire des pétitions pour le breton, ou l'occitan.

Ce sont parfois des camarades de parti, les uns peu convaincus, comme ce Reeb, député de Bretagne, qui demande amicalement à Deixonne d'expliquer aux associations bretonnes qu'il est intervenu auprès de lui à propos de « cette putain de question à la noix » (sic).

D'autres, en revanche, prennent l'affaire au sérieux, comme Armand Keravel connu aujourd'hui encore comme militant actif du breton à l'école, ou Max Rouquette, animateur avec d'autres du Cartel National de Défense des Langues Dialectales Françaises, délégué général de l'Institut d'Études Occitanes, et par ailleurs, donc, militant S.F.I.O. Il y a aussi des instituteurs ou d'incontestables laïcs comme ce Ch. Le Seach qui écrit le 9 octobre 1948 :

c'est en breton que mes parents m'ont appris à aimer la France et la République.

ou les animateurs du tout jeune *Prouvençau a l'escolo*, ou, à Marseille, l'incontournable Jørgi Reboul.

Bientôt le travail de *lobbying* va s'organiser, avec l'aide des Bretons ou des Occitans de Paris.

Il y a ceux qui luttent par la plume : Dauzat a l'honnêteté — minimale au demeurant — de publier dans *Le Français moderne* les points de vue de Charles Camproux et Charles Rostaing, tous deux universitaires, tous deux militants de la langue d'oc, dont les points de vue ne coïncident évidemment pas avec le sien.

Il y a ceux qui négocient directement avec les parlementaires intéressés : le Breton Toulemont et, du côté de l'association félibréenne à Paris, les « Amis de la langue d'oc », Gausson, Lesaffre, et surtout Pierre-Louis Berthaud, auquel sa qualité de journaliste parlementaire et son caractère d'ancien de Dachau confèrent un certain poids dans les couloirs.

Mais c'est là une autre histoire, bien plus souterraine, et dont les archives Deixonne ne permettent que de deviner les contours.

On le sait, la loi Deixonne ne répond que très imparfaitement aux vœux des associations de promotion des langues de France, qui n'ont cessé depuis de réclamer son actualisation, sans autre résultat que quelques aménagements réglementaires, d'ailleurs non négligeables. Mais le Parlement, depuis, n'a plus rouvert le dossier. Comme si pour les gouvernements successifs, le cadeau de 1951 réglait définitivement la question.

Bien sûr, le contexte incite à l'indulgence pour cette pauvre loi.

Née d'une configuration politique particulière, la décomposition du tripartisme, elle doit beaucoup aux manœuvres désespérées de la S.F.I.O. pour désamorcer la bombe élaborée par les partis rivaux. Lesquels, soit dit en passant, se sont laissés assez facilement priver de leur bébé, qui globalement, ne devait intéresser que certains de leurs membres. Il n'est pas impossible que l'entrée progressive de Marty en disgrâce face à la direction du P.C.F. ait à voir avec la discrétion remarquable de ce dernier dans la décisive année 1950.

De toute façon il est bien clair que la loi Deixonne doit peu, au fond, à un désir de réparer une injustice, ou de reconnaître pour de bon la pluralité culturelle française.

Compte tenu de l'hostilité suscitée un peu partout par le projet, il est même à la limite étonnant qu'il n'ait pas été enterré de façon définitive. À titre de comparaison, il a fallu beaucoup moins de temps au gouvernement, en 1985, pour laisser glisser loin de l'ordre du jour de l'Assemblée la proposition Destrade-Dollo. Sans doute Deixonne avait-il l'épiderme plus dur. Il est même assez fascinant de voir cet homme, au départ étranger au problème et fondamentalement hostile, finir par prendre son travail suffisamment à cœur pour refuser de le laisser totalement dénaturer, une fois que lui-même s'est employé à le débarrasser de toutes les audaces que ses prédécesseurs voulaient y mettre. Comme si les oppositions, intellectuellement bien épaisses, souvent, l'avaient fait basculer. Il est vrai que le vote de 1951 ne les désarme pas... Ne viennent-elles

pas, après tout, de fort loin ? Les arguments utilisés naissent à la fin du XIX^e siècle ; certains sont encore utilisés de nos jours.

Ce que prouve l'histoire de la loi Deixonne, c'est l'extraordinaire immobilité de l'opinion française sur cette question. Une immobilité presque désespérante.

Et pourtant elle est passée, cette fameuse loi.

Elle le doit à l'obstination de son auteur, certes ; au coup de pouce donné in fine par le ministre de l'Éducation Nationale Delbos, député de la Dordogne au demeurant.

Elle le doit aussi à la pression patiente exercée par les associations minoritaires, enfin réunies dans une structure commune, après des décennies de combat en ordre dispersé.

Et peut-être le doit-elle aussi à la conscience plus ou moins claire, chez les maîtres du jeu, du fait que l'état réel, dans la société, des langues concernées — pourvu qu'on sache tenir l'allemand d'Alsace à l'écart — ne constituait plus une vraie menace pour ce pauvre français persécuté. Les maigres mesures de janvier 1951 faisant alors figure, pour les « patois » à l'agonie, d'équivalent laïc à l'absolution *in articulo mortis*, pour ne pas évoquer le *consolament* cathare !

Il peut être consolant, justement, de constater que tout compte fait le moribond avait encore assez de ressources pour survivre à Dauzat, à Duhamel et à Deixonne.

N. B. : L'essentiel de la documentation utilisée dans cet article provient des archives Deixonne, conservées à l'OURS (Office Universitaire de Recherches Socialistes, 86 rue de Lille, Paris 7^e) que je remercie.

On trouve là la série des propositions, annotées par Deixonne, en général sous la forme de « non » comminatoires, les trois rapports de Deixonne lui-même, ceux de Lamousse et du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, les lettres reçues par le rapporteur, et un petit dossier de presse. En dehors du dossier de la loi proprement dite, l'OURS conserve aussi une autobiographie de quelques pages de Deixonne, et une interview du même, donnée à la *Revue du Tarn*, n^o 132, 1988, p. 745 sqq.

8

Dauzat et la revendication occitane : une certaine distance

Dans son ouvrage sur les « Patois » (Dauzat 1927, 58), les quelques pages consacrées à la « défense des dialectes, les félibres et le régionalisme » s'ouvrent par ces mots :

À la suite ou à l'exemple de Mistral, les régionalistes l'ont essayé [de sauver les dialectes]. Quelle qu'en soit l'issue, on ne peut qu'applaudir à cette tentative, qui a au moins pour résultat d'enrichir la littérature de notre pays, sinon de notre langue, de quelques chefs-d'œuvre comme l'immortelle *Mireille* et d'un certain nombre de poésies originales ou estimables.

Et bien plus tard, dans son « Que sais-je ? » sur *l'Histoire de la langue française*, revenant sur le même problème, il conclut :

Désormais, la littérature dialectale, que Mistral a brillamment ressuscitée en Provence, peut reflourir : elle ne mettra plus en danger l'unité de la nation. (Dauzat 1944-1958, 127)

À se fonder sur ces seules citations, on pourrait en conclure que Dauzat a toujours éprouvé une certaine sympathie pour ces écrivains militants du Sud, félibres du XIX^e rejoints par les occitanistes du XX^e, dont le projet est de sauver la langue d'oc. Et pourquoi pas après tout ? Dauzat était occitan. Mieux : professionnellement, il avait eu à s'occuper de la langue d'oc, pour ses premiers travaux comme pour son dernier grand chantier, celui du *Nouvel Atlas Linguistique de la France*. Comment ne pas croire qu'il ait pu entretenir avec cette langue des liens affectifs susceptibles de le rapprocher de ses défenseurs ?

Or, ce n'est pas si simple. Le dépouillement des listes d'adhérents du Félibrige, publiées régulièrement au xx^e siècle par les *Cartabèu* de l'association, révèle son absence totale tout au long de sa vie.

Des romanistes comme Anglade ou Bourciez ont pu être félibres, voire dignitaires du Félibrige comme le premier nommé, sans parler de Charles Rostaing, qui en sera le président dans les années cinquante. D'autres ont pu au moins figurer dans la catégorie des *sòci*, des membres étrangers associés, comme Millardet et le médiéviste Jeanroy, et comme Paul Meyer ou Gaston Paris à l'époque antérieure. Ce n'est pas le cas de Dauzat.

Il n'est pas davantage à la Ligue pour la langue d'oc à l'école, fondée en 1923, où l'on retrouve pourtant Millardet et Jeanroy, sans parler de Jean Bonnafous, l'animateur de la Ligue, qui comptera bien plus tard aux rangs des enquêteurs du *Nouvel Atlas Linguistique de la France*. Enfin, il ne figure dans aucune des instances de l'Institut d'Études Occitanes, fondé en 1945, alors qu'on y trouve Jeanroy, une fois de plus, ou Walter von Wartburg, sans parler de disciples directs de Dauzat comme Louis Michel, Jean Séguy ou Charles Camproux.

Bref, notre dialectologue auvergnat semble éviter avec soin toute implication dans le mouvement occitan, au sens large, fût-ce pour y faire simplement de la figuration, comme un certain nombre des personnages nommés plus haut.

Nous allons tenter ici d'expliquer cette distance, à partir des écrits consacrés par Dauzat à la question, et qui ne se résument donc pas aux citations lénifiantes que nous avons données. En essayant de comprendre ce qui sépare sa vision du destin des « patois » de celle de leurs défenseurs. Pour ces derniers, depuis 1854, date de la fondation du Félibrige, il existe, par delà les divers dialectes du Midi, une langue d'oc, illustrée jadis par les Troubadours, et qui a vocation à retrouver le niveau de dignité et de créativité culturelle qui avait alors été le sien. Cette langue est menacée par la diffusion du français. Il importe donc de la protéger, notamment en lui accordant le droit d'entrer dans les programmes scolaires. Ce qui ne commence à devenir possible que près d'un siècle après le début de la « renaissance d'oc », avec la loi Deixonne de 1951. Comment Dauzat a-t-il réagi face à ces revendications ? Qu'est-ce qui sous-tend ses réactions, fort peu favorables on le verra ? Pour répondre, un détour par son imposante production bibliographique s'impose.

8.1 Avant Deixonne : le temps des convictions tranquilles

Une première remarque : la question de l'avenir des « patois » en général et de l'occitan en particulier (car c'est lui en fait qui pose le plus de problèmes à Dauzat, et c'est lui aussi qu'il connaît le mieux) n'est pas assez centrale à ses yeux pour qu'il lui consacre de grands efforts de réflexion, avant les débats sur la Loi Deixonne du moins. Pour trouver trace de ses idées sur le sujet, il faut donc aller pêcher les passages, souvent très brefs, qu'il lui consacre dans le cadre d'ouvrages dont le propos est tout autre. Cela dit, et dans ces limites, la pêche est bonne. Le thème qui nous occupe revient somme toute assez régulièrement, et nous disposons donc d'un corpus qui se révèle à la lecture assez cohérent, structuré autour de quelques idées.

8.1.1 Les « patois » se meurent, et c'est plutôt une bonne nouvelle

C'est ce qui est dit dès 1906, dans la thèse de Dauzat, son *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans* :

Chaque pas nouveau fait par la civilisation est une brèche ouverte dans le patois. Avec les vieux usages, les vieux objets, les anciens mots disparaissent. (p. 201)

[Le savant] ne veut pas enrayer sans doute la décadence des patois et les préserver de la mort. On n'arrête pas les évolutions naturelles et une pareille prétention serait ridicule et antiscientifique au premier chef. Mais de grâce, qu'on recueille ces parlers et qu'on les catalogue dans un grand herbier national, comme le disait excellemment mon éminent maître Gaston Paris. (p. 231)

Ainsi meurent et mourront peu à peu les patois : c'est le terme d'une évolution nécessaire, comme tous les phénomènes scientifiques, et qu'aucun effort ne saurait arrêter. (*ibidem*)

Près de quarante ans plus tard, il revient sur la question, dans *Le Village et le paysan de France* (Dauzat 1941). Mais les métaphores et le déterminisme quasi biologique ont cédé la place à une approche plus sociologique, déjà sociolinguistique :

Un dialecte est parlé, en principe, par toutes les couches de la population ; il s'écrit suivant une tradition, et il peut être un instrument de culture. C'est du jour où les classes cultivées abandonnent le dialecte,

cessent de le parler après avoir cessé de l'écrire, que celui-ci tombe au rang de patois, ou, si l'on préfère, de parler rural. (p. 177)

C'est, manifestement, le stade atteint par les « patois » de France. Seul le français, affiné par des siècles de civilisation urbaine, est désormais propre à servir de langue nationale, apte à tous les usages. Partant, les « patois » ne peuvent que reculer devant lui. Ce n'est d'ailleurs pas une situation propre à la France. Dans *l'Europe linguistique* (Dauzat 1940), il aborde la politique linguistique de l'URSS, qui à ses débuts a prétendu développer les langues de ses innombrables nationalités. C'est pour saluer l'infléchissement récent de cette politique :

L'évolution naturelle reprendra son cours en faveur d'une langue de culture unique, qui en face des patois finnois et tartares, et même de l'ukrainien si proche parent, ne pourra être que le grand russe. Il y a déjà trop de langues de culture dans le monde. (p. 252)

Voilà qui est clair, même si l'auteur se contredit dans la conclusion du même ouvrage :

Vouloir murer chaque nation dans une langue unique pour l'abêtir par la propagande de l'idéologie chauvine la plus étroite et la plus dangereuse est une conception rétrograde et dangereuse. (conclusion, p. 263)

Mais il est vrai que ce sont les pays fascistes qui sont ici visés implicitement, notamment cette Italie épinglée p. 119 pour avoir osé supprimer l'enseignement du... français en Val d'Aoste et dans les vallées vaudoises.

Cette réduction du nombre des langues dignes de ce nom a aussi un autre avantage, d'ordre politique. Elle permet une meilleure cohésion nationale. C'est l'idée qui apparaît dans *Les Patois* (Dauzat 1927) : « la déchéance des dialectes est la rançon de l'unité nationale » (p. 59). Et, dans *Le Village et le paysan de France* : « une nation unie et cohérente comme la France n'a et ne saurait avoir qu'une langue nationale, politique, administrative et scolaire, que tous les Français doivent apprendre et pratiquer, et qui est un des principaux symboles du patriotisme. » (p. 177)

8.1.2 Les efforts des défenseurs des patois ne peuvent rien changer à leur destin. Là encore, le ton est donné dès 1906

Le patois, pour le paysan, ne fait pas partie du patriotisme local [...]. En Auvergne, un mouvement analogue à celui des félibres serait tout à fait inconcevable, car la classe bourgeoise a méprisé [...] le patois. Intéressants au point de vue littéraire, puisqu'ils nous ont valu quelques chefs-d'œuvre, les essais des félibres ne sauraient donc avoir aucune portée linguistique durable. (p. 215)

Car il est déjà trop tard :

Le glas des patois a sonné, et cette sollicitude d'antiquaires prouve elle-même que nous sommes déjà en présence de choses passées, presque défuntes. (p. 216)

D'ailleurs, les félibres, car c'est essentiellement d'eux qu'il s'agit, ne sont pas à la hauteur de leurs propres ambitions :

Même au point de vue littéraire, les productions patoises contemporaines sont d'une nullité rare.

Tout au plus Dauzat, réflexion faite, concède-t-il dans une note :

Je mets naturellement hors de cause un génie tel que Mistral et quelques autres écrivains provençaux de moindre envergure. (p. 272)

Au demeurant, la confection d'une langue littéraire bâtie à partir de « patois » ruraux ne peut se faire que sous le signe de l'artificiel. Un éventuel succès des félibres n'aboutirait donc qu'à la diffusion chez les locuteurs naturels d'un idiome qui n'aurait plus grand chose à voir avec la réalité de ce qu'ils parlaient jusque là :

Un patois guéri ne serait plus, à beaucoup près, un patois sain. (p. 215)

La doctrine ici établie sera développée et précisée dans les ouvrages postérieurs. Un paragraphe de la *Géographie linguistique* (Dauzat 1922) revient sur le cas du génial Mistral :

Celui-ci, avec une conscience profonde du génie de la langue, a emprunté à l'idiome populaire toutes ses possibilités stylistiques, qu'il a développées, en affinant, sans le déformer, un instrument redevenu gauche et imparfait à la suite d'une longue phase plébéienne, et adulté par l'influence prépondérante du français. [...] Malheureusement

pour sa langue, Mistral est resté isolé, autant dire, et n'a pas eu de continuateurs. Sa tentative était condamnée à un échec, car le dualisme des langues, qui reposait au XII^e siècle sur un dualisme d'organisation politique et surtout de civilisation n'a plus aucune justification sociale dans la France contemporaine où l'unité de nation et de culture, l'hégémonie économique et intellectuelle de Paris [...] sont aujourd'hui trop anciennement et trop solidement enracinées pour qu'il soit possible, même sur un point particulier du fleuve, de remonter l'irrésistible courant. (p. 123)

On ne peut revenir en arrière, et on ne peut pas davantage effacer le travail de décomposition opéré par les siècles. Pas question de faire de la prose en « patois » :

la syntaxe et le vocabulaire abstrait sont trop pauvres dans les idiomes que les milieux intellectuels ont cessé de parler depuis des siècles ; termes et tournures nécessaires ne pourraient être demandés qu'au français, ce qui submergerait et dénaturerait l'idiome. (Dauzat 1927, p. 58)

Et d'insister un peu plus loin :

Pour relever des idiomes socialement déchus, on a dû, même en poésie, enrichir le vocabulaire et assouplir la syntaxe ; qu'on recoure, dans ce but, aux archaïsmes, au Moyen-Âge, comme le font de plus en plus les félibres, voire au latin... ou plus simplement au français, on fera une langue plus ou moins artificielle. Le contact de la littérature ainsi créée avec le langage populaire est à peine assuré qu'il est aussitôt perdu, car le patois parlé continue à évoluer suivant ses impulsions propres. Si le provençal de *Mireille* est une langue, et une belle langue, le provençal du paysan de la Crau est et reste un patois. C'est même un des patois du Midi qui ont été, à l'heure actuelle, le plus pénétrés et abîmés par le français, malgré la production félibréenne, malgré Mistral : la région du bas-Rhône ne se trouve-t-elle pas au débouché du plus grand couloir naturel d'échanges de toute la France ? Le génie lui-même ne peut rien contre la nécessité inéluctable des évolutions économiques et sociales.

La langue de *Mireille* était déjà archaïque en 1859, car Mistral avait demandé abondamment au passé les éléments qui manquaient au langage vivant : aujourd'hui, pour le jeune paysan de la Crau, c'est à peu près l'équivalent du français de Rabelais pour un Parisien. Qu'on s'éloigne vers Nice ou vers Toulouse, et le texte devient encore plus difficile à comprendre [...]. En Auvergne, il faut voir la physionomie du paysan à qui on récite des vers de Vermeuzouze, et son ahurissement devant l'orchestration trop savante de son idiome, dont il ne reconnaît plus la simple et primitive mélodie. (Dauzat 1927, 60-61)

Il reprend l'antienne en 1940 :

La renaissance félibréenne du XIX^e siècle, qui a donné un poète de génie, Mistral, avec quelques autres de moindre envergure, mais qui n'a pas eu de prose en dehors des conteurs, n'a pas eu d'action profonde sur les masses et n'a pu enrayer la francisation toujours plus rapide du Midi rural. (Dauzat 1940, p. 66)

[Une note précise : « Aucun ouvrage didactique, philosophie, sciences, grammaire etc. n'est et ne peut être écrit en provençal. »]

Le passage consacré, plus loin dans l'ouvrage, à la description de la situation linguistique en France, ne fait que confirmer, répéter et délayer ce qui précède :

Depuis François I^{er}, les écrivains du Midi, à part quelques poètes et conteurs du cru, écrivent en français, et si la renaissance félibréenne a donné de nos jours un poète de génie, Mistral, avec quelques autres de valeur, le provençal a cessé d'être une langue véhiculaire, car il n'a pas de prose en dehors de ses conteurs, il n'est pas employé dans les ouvrages didactiques, d'enseignement, de science, de philosophie, de discussion ; il n'est plus parlé par les classes cultivées, sinon à titre d'amusement. En outre il s'est morcelé en nombreux dialectes et il est de plus en plus pénétré par le français. Les félibres ont bien senti ce double danger, mais ils ne peuvent y parer qu'en éloignant leur langue écrite, ramenée à l'archaïsme, du parler populaire vivant, et en masquant la profondeur des divergences dialectales sous une unité orthographique de façade. (ibidem p. 150-151)

Et il reviendra encore sur le sujet dans un de ses derniers textes publiés, « Quelques aspects de la langue de Mistral » (Dauzat 1955) :

Mais peut-on créer des chefs-d'œuvre avec un patois de berger ou de vigneron sans malaxer cette pâte fruste, sans affiner un outil de pensée rudimentaire, sans l'enrichir des mots et des tournures qui lui manquent ? (p. 327)

Pour pénétrer le génie de l'occitan, Mistral devait s'apprendre à penser en provençal. Il avait d'abord pensé en français : son éducation l'y obligeait, et ses lettres de jeunesse le prouvent. Mais dès *Mireille*, ses poèmes sont pensés en provençal.

Mistral est arrivé à temps pour créer une poésie vivante (dont son génie a fait une grande poésie) avec un dialecte qui commençait à s'altérer et à sortir de l'usage de la classe cultivée. Son œuvre n'a pas été continuée, et sans doute ne pouvait-elle pas l'être... (p. 337-338)

En d'autres termes, pour penser, Mistral a dû passer par le français !

À cela s'ajoute un autre obstacle, évoqué plus haut comme en passant : les félibres pensent en termes de « langue d'oc ». Or, il n'y a que des « patois » mutuellement inintelligibles, donc non unifiables. C'est ce qui ressort déjà de l'ensemble de la thèse de 1906 : en gros, il y a un « patois » par commune, et ces communes se sont bâties sur l'ignorance, voire l'hostilité, vis-à-vis de tout ce qui leur est extérieur. Commentant la carte qu'il donne dans son *Europe linguistique*, Dautzat le dira très nettement :

... un Gascon n'est pas compris par un Provençal ; de même un Auvergnat des environs d'Aurillac ne peut converser en patois avec un Auvergnat de Riom. (Dautzat 1940, 152)

Dautzat n'ignore pas le mot « occitan », et connaît, bien sûr, « langue d'oc ». Mais ces termes semblent chez lui réservés au temps les plus anciens : ce sont les « trois groupes originaires » (oc, oïl, franco-provençal) qu'il voit naître aux alentours de l'an mil, et qui regroupent les divers dialectes gallo-romans (Dautzat 1927, p. 63). Dans le même ouvrage, il parle de littérature « occitanienne » à propos des Troubadours. Tandis que tel passage de *l'Europe linguistique* s'ouvre sur l'identification d'un « Midi occitan » au Moyen Âge, devenu comme par hasard quelques lignes et quelques siècles plus tard un « Midi rural » (pp. 65-66). Plus loin, il revient sur la question, dans des termes assez voisins, dans un sous-chapitre consacré aux « dialectes romans » de France :

Le Moyen Âge opposait la langue d'oc à la langue d'oïl. La situation a bien changé : s'il existe toujours un type linguistique occitan [...] ce groupe a subi une déchéance progressive depuis la Croisade des Albigeois [...] (p. 151)

La carte qui illustre ce développement est encore plus claire : les seules vraies limites linguistiques en France séparent le « gallo-roman » des langues germaniques, ou du breton, ou du basque. Et la « zone de transition approximative » qui sépare l'occitan du français au nord du Massif Central n'est guère plus épaisse que celle qui sépare l'angevin du poitevin, à l'intérieur du domaine d'oïl. On ne saurait mieux dire qu'à l'heure où Dautzat écrit, le statut des parlers du Nord et du Sud, tous ramenés à un même modèle gallo-roman, est identique. En bref, le concept de langue d'oc ou d'occitan est une simple référence historique,

qui n'a plus de réelle validité, en dehors des utilisations pragmatiques qu'il peut en faire dans tel ou tel développement technique où il faut bien étiqueter le mot ou la forme que l'on cite. Au risque d'ailleurs d'hésiter et de s'embrouiller, faute d'une vraie réflexion sur la dénomination de cette langue à l'existence de laquelle on n'est pas sûr de croire : dans le passage de *l'Europe Linguistique* déjà cité, on passe de « l'occitan » au « provençal », avant de revenir, à propos de la frontière nord du catalan, à « occitan », orné de cette parenthèse « (ici le languedocien) ».

Le terme de « provençal » n'est pas inconnu de Dauzat, mais il est pour l'essentiel réservé à la langue de Mistral. Tandis que d'autres dialectes d'oc (Dauzat préfère parler de « groupes d'oc ») ont droit eux aussi à un nom : la carte déjà évoquée distingue donc « gascon », « béarnais », « causenard », « bas languedocien », « haut languedocien » (de Mende à Annanay!), « provençal », « provençal alpin » etc., sur le même plan donc que « poitevin », « saintongeais », « gallot » (sic), etc. Aucun terme générique n'établit de regroupement entre ces idiomes éclatés.

En dehors de cela, seules fonctionnent vraiment, dans les textes de Dauzat, des dénominations plus générales, du type « dialecte », et, bien sûr, « patois ». Dauzat suit en cela l'usage général des dialectologues, jusqu'à nos jours d'ailleurs, sans se poser, sinon de façon rhétorique, la question du caractère fortement péjoratif du vocable, qu'il applique sans états d'âme à d'autres idiomes, comme le finnois de Russie ou le « tartare ». Mais ce qui est le plus intéressant, c'est le jeu d'adjectifs qui accompagne « patois » et ses synonymes ordinaires : on relève dans *Les Patois* et à quelques lignes de distance, des formules du type : « langage populaire », « idiomes pittoresques », « parlers régionaux et locaux », « parlers provinciaux », « idiome régional », « dialecte régional », « idiomes socialement déçus », « patois parlé » (p. 58 sqq., passim).

Le choix des adjectifs souligne ici deux faits, qui sont les deux limites posées devant les « patois » : ils sont « locaux », alors que les grandes langues, (comme le français) sont générales voire universelles. Et ils sont « populaires » : il suffit de parcourir les divers textes de Dauzat pour voir décliner explicitement cette dernière dimension. Les « parlers » sont « ruraux », *Mireille* est une « épopée rurale de la Provence » écrite dans un « idiome populaire » qui a connu une longue « phase plébéienne », à moins qu'il ne s'agisse d'un « patois de berger ou de vigneron », « pâte fruste », « outil rudimentaire » : bref, « le patois que parle le paysan ». Le « patois » n'est pas la langue d'un peuple mais la langue d'une classe. Et

il ne peut servir qu'à exprimer le vécu, non le penser, de cette classe. On est loin du grand Midi des Alpes aux Pyrénées de Mistral, et on est loin de la littérature...

Mais le problème n'est pas seulement littéraire et linguistique. Il touche aussi au politique — et se heurte donc aux impératifs d'unité nationale évoqués plus haut — à partir du moment où les félibres prétendent revendiquer pour leur « langue » son entrée dans le sanctuaire de l'école de la France !

Les régionalistes — j'y reviendrai — nourrissent même des illusions sur l'efficacité de leur action pour sauver les patois, et ils prônent parfois, dans l'exagération inévitable propre à toute réaction, des utopies, comme l'enseignement des patois à l'école primaire. (Dautzat 1927, 8)

Les régionalistes, afin d'assurer une clientèle (sic) à leurs productions dialectales, voudraient qu'on apprît à lire le patois à l'école primaire. C'est une utopie. (*ibidem*, p. 59)

Quand un dialecte est tombé au rang de patois, quand un idiome même n'est plus parlé par la classe cultivée, de quelle utilité serait son enseignement ? C'est le cas de la France, Alsace à part. (Dautzat, 1940, p. 119)

Utopie de petits cénacles littéraires, ou jeux de politiciens de clocher. (*ibidem*, p. 122)

Pour augmenter le cercle restreint de leur lecteurs, ils ont demandé l'enseignement du provençal à l'école, projet irréalisable, ne fût-ce qu'à cause de la multiplicité des dialectes. (*ibidem*, p. 151)

On devine, rien qu'au ton employé, que c'est là un sujet délicat, aux yeux de l'auteur. Il va donc prendre la peine de réfuter ces prétentions utopiques et irréalisables, sur la base de plusieurs arguments.

Il y a bien sûr la multiplicité des dialectes, fait patent aux yeux du dialectologue, et pour cause, mais qui est ici mise au service d'un refus de nature d'abord idéologique. Mais Dautzat est quand même capable d'aller plus loin :

Les programmes sont déjà trop chargés de matières bien plus utiles, et l'on a déjà assez de mal à apprendre aux enfants à lire sans brouiller leurs jeunes cervelles par la juxtaposition de deux types d'associations visuelles. (Dautzat, 1927, p. 59)

Il n'y a pas lieu d'enseigner les parlers ruraux à l'école primaire. Si c'est pour les apprendre, la question ne se pose même pas, puisque les paysans les parlent par définition. S'agit-il de les analyser au point de vue linguistique, cette étude relève de l'enseignement supérieur, où, depuis longtemps, il y a des chaires de dialectologie. En ce qui concerne

les littératures dialectales dignes de ce nom, comme la félibréenne, la bretonne, la flamande, un cours sur cette littérature pourrait être fait dans quelques lycées de chaque région. L'école primaire, dont les programmes sont déjà trop chargés, a suffisamment à faire avec l'enseignement de la langue française, que les enfants de nos campagnes parlent plus ou moins mal, et qu'ils doivent apprendre à lire et à écrire correctement, puis à mieux comprendre par l'étude des bons auteurs. (Dauzat 1941, p. 178)

Ce point de vue n'est pas original. Il est défendu depuis longtemps par les ministres successifs de l'Instruction Publique, régulièrement sollicités par les défenseurs de l'occitan ou du breton. On le trouve sous sa forme la plus pure dans la fameuse circulaire de Monzie en 1925, le seul texte officiel dans lequel la question soit d'ailleurs traitée en profondeur. On y retrouve sans surprise l'argument de la surcharge des programmes, comme celui des dangers du bilinguisme. On retrouve de même l'idée que la place de l'étude des « patois » est à l'Université. Tout au plus envisage-t-on, sans d'ailleurs donner vraiment suite, sinon localement, en Provence par exemple, et de façon plus qu'homéopathique, la possibilité de cours ou de conférences sur la littérature « provençale » dans certains lycées : le recrutement social de ces lycées garantit de toute façon que les élèves qui suivront ces cours sont déjà hautement francophones, et peuvent donc se permettre certains luxes, interdits par contre aux fils de paysans en sabots. Dauzat ajoute cependant un argument supplémentaire, présenté par lui comme le résultat de ses recherches de terrain : les premiers concernés, les paysans (puisque les « patois » sont ruraux, forcément ruraux) ne veulent absolument pas entendre parler d'un tel enseignement.

D'ailleurs, on se heurterait à l'opposition des paysans, réalistes, ne l'oublions pas, qui entendent qu'on apprenne à leurs enfants le français, langue utile, et qui se fâcheraient tout de bon si on enlevait les écoliers aux travaux de la ferme pour leur faire lire en patois les contes de ma Mère l'Oye. (Dauzat 1927, p. 59-60)

Du moment que la langue parlée des intellectuels n'est plus et ne sera plus jamais les dialectes, celui-ci sera toujours, aux yeux du paysan, un patois méprisé et sans utilité hors du rayon de son clocher ; les tentatives pour le réhabiliter et l'imprimer sont pour lui jeux d'esprit puérils. Le rural n'a pas l'âme littéraire, archéologique moins encore. Ceux qui croient le retenir aux champs par l'héritage du passé, traditions, folklore, « vieilleries » dont il a horreur, se méprennent étrangement sur sa mentalité. (*ibidem*, p. 61)

Dautat revient sur le sujet, décidément préoccupant, dans son *Europe Linguistique*, d'abord à propos des Bretons :

Certaines pressions ont pu faire émettre des vœux par quelques conseils municipaux en faveur du breton à l'école. Mais si jamais la question était posée par référendum, la population voterait non à une énorme majorité. Les billevesées des autonomistes ont, par réaction, compromis davantage encore la cause du breton. (Dautat 1940, 143)

Passons sur le fait que les « quelques conseils municipaux » sont en fait plus de trois cent ; passons aussi sur l'évidente allusion, d'ordre politique, à un mouvement nationaliste breton extrêmement radical. L'important est que le raisonnement demeure le même : le peuple, lui, ne veut pas d'un tel enseignement. Et Dautat d'insister, dans le paragraphe consacré, plus loin, aux « dialectes romans » :

... c'est avec l'appui total des paysans que le patois est exclu de l'école primaire. Le paysan entend que ses enfants aillent à l'école pour apprendre le français, le bon français, la langue de la classe cultivée, afin que dans la vie ils puissent faire leur chemin sans se singulariser, et briguer n'importe quelle fonction ou emploi. Du jour où nobles et bourgeois ont cessé de parler le dialecte, ils ont signé sa déchéance irrémédiable. (*ibidem* p. 151)

Bref, le projet des félibres est « irréalizable », et

soulèverait l'opposition violente des paysans, si ceux-ci ne le considéraient pas comme une galéjade.

Galéjade : le mot est tout à fait le bienvenu dans ce contexte, et il convient à merveille aux clichés qui courent chez les lecteurs de Dautat à propos des Méridionaux en général... Mais le grand linguiste, en dépit des coups bas qu'il n'hésite pas, on le voit, à distribuer à l'occasion, n'en sait pas moins faire preuve d'indulgence. Pas question pour lui de justifier une quelconque politique d'oppression linguistique. Une telle politique, possible chez les fascistes italiens (notamment au détriment du français, on l'a vu plus haut, *inde ira*) ou dans l'Alsace-Lorraine gémissant sous le joug prussien avant 1918, ne l'est pas dans un pays de vieille civilisation comme la France, qui joue essentiellement sur l'adhésion joyeuse de ses citoyens à sa politique linguistique. Cette politique repose sur deux grands principes, présentés comme il se doit comme

universels : l'enseignement de la langue nationale, mais aussi la « liberté linguistique de la population » :

Surtout n'exercer aucune brimade vis à vis de populations qui parlent une langue ou un dialecte allogène. On peut dire que les gouvernements français ont toujours suivi cette voie. (Dauzat 1940, p. 119)

Dès lors, il est normal de constater qu'en Alsace libérée par exemple,

sans aucune contrainte, les jeunes générations viennent d'enthousiasme au français. (*ibidem* p. 154)

C'est là une façon extraordinairement optimiste de voir la réalité de la situation alsacienne, comme celle de la politique que les autorités y ont appliquée. Mais la bonne conscience de Dauzat, comme celle d'ailleurs de tous les intellectuels français du temps, est ici totale : ce n'est pas le moment de leur parler du « signal », qui ne peut être perçu, dans le monde où ils se meuvent, que comme une désolante incongruité, une bavure d'exécutants maladroits. Car après tout, les « patois » — les « patois » « romans » s'entend — peuvent rendre quelques services, pourvu qu'on sache les utiliser sans excès : on trouve cette idée dès 1927, dans *Les Patois*, avec des considérations sur l'intérêt de leur étude, dans le Supérieur bien entendu, et le parti qu'on peut en tirer pour expliquer par exemple les mystères de l'orthographe des participes passés. Dauzat reprend les mêmes arguments par la suite.

On a même été trop loin dans cette voie, car un instituteur intelligent peut se servir du dialecte, d'abord pour faciliter les premiers rudiments du français, ensuite comme repoussoir, pour mieux faire saisir certains aspects de la grammaire française. (Dauzat 1940, p. 151)

Ne concluons pas qu'il faille proscrire impitoyablement la langue rurale de l'école. C'est à juste titre qu'une circulaire d'octobre 1940 rend à ce sujet la liberté aux maîtres. Chaque instituteur doit être laissé juge de la meilleure manière d'apprendre le français aux tout petits, en se servant ou non du dialecte, suivant que les jeunes enfants ignorent plus ou moins le français. Même pour l'enseignement de la grammaire française, un éducateur averti trouvera dans le patois local d'utiles points de comparaison, qui permettront aux enfants de mieux saisir certaines différences. On sait que les enfants ont du mal à distinguer l'infinitif en *-er* du participe en *-é* : l'inspecteur primaire Germouty a montré comment, dans la Creuse, on arrivait très vite à ce résultat en se servant du patois, où *parler* se dit *parlà*, et *parlé*, *parlô*. On m'a signalé le cas d'un instituteur béarnais qui pour faire distinguer à ses élèves les substantifs fémi-

nins en *-é* et en *-ée*, se servait du dialecte comme réactif ; en comparant *bonté* et *bountat*, *allée*¹ et *alado*. Le patois utilisé pour la grammaire française : Vaugelas et Ménage ne l'avaient pas prévu. (Dautzat 1941, p. 178)

Sans doute. Cela dit, et en laissant de côté le salut, bien compréhensible à l'époque, adressé à un ministre de Pétain (en l'occurrence Georges Ripert, frère du félibre Émile Ripert), Dautzat ne fait ici que reprendre des idées qui traînent partout dans les milieux pédagogiques depuis au moins les temps de Michel Bréal, dès 1872 (Boutan 1998). Et on remarque au passage comment Dautzat limite à deux points bien précis — sa Creuse et le lointain Béarn — des procédés utilisés sur l'ensemble de la France du Sud : considère-t-il que poser un tel espace dans sa totalité pourrait constituer un danger ? Le « patois », même mis au service de la bonne cause, se doit de rester local.

Il n'empêche que Dautzat prend bien soin de ne pas apparaître comme un ennemi trop acharné des « patois ». On s'explique dès lors qu'en dehors de cette concession à leur utilité pédagogique, si limitée qu'elle soit, il ait pu écrire les belles phrases que nous citons en introduction. Il y a là plus qu'une clause de style : on peut bel et bien trouver sous sa plume des arguments qui valorisent les parlers de France. Parce qu'ils sont de France, justement, de la vraie France, celle de nos provinces millénaires où s'enracine la Nation.

De son côté le public cultivé, surtout sous l'influence du régionalisme, a cessé en général de mépriser sottement les patois pour s'intéresser à ces idiomes pittoresques, qui forment un des éléments spirituels de la petite patrie. (Dautzat, 1927, p. 58)

Et dans le même ouvrage, Dautzat chante les louanges du bilinguisme, comme gymnastique intellectuelle susceptible de favoriser l'apprentissage d'autres langues (p. 9-10) : plus question, ici, de l'accuser de brouiller les jeunes cervelles ! Et de reprendre, juste avant d'éreinter les prétentions félibréennes, l'argument patriotique et patrimonial :

... la pensée, le langage, ne peut que s'enrichir à diversifier ses moyens d'expression. Car tous les parlers régionaux et locaux font partie de notre patrimoine national, que nous devons avoir à cœur de conserver. Car le régionalisme nous a permis de pénétrer plus profondément l'âme des provinces et des pays, et, en stimulant la recherche, a sauvé de l'ou-

1. Sic pour « *ailée* » ? *Allée*, ce serait plutôt *anada*, même en auvergnat de Vinzelles.

bli de nombreuses richesses folk-loriques, contes, chansons, traditions, etc., prêts à disparaître de la mémoire des hommes.

On ne s'étonnera pas de retrouver ce type de propos dans *Le Village et le paysan de France*. L'époque à vrai dire s'y prête à merveille : le régime de Vichy développe précisément toute une propagande « régionaliste », et utilise volontiers le folklore au profit de cette propagande. Ce en quoi d'ailleurs il ne fait somme toute que prolonger une tendance déjà présente sous la III^e République, mais c'est un autre sujet. On lit donc, en 1941, sous la plume de Dauzat, que « Le patois n'est pas du français corrompu », qu'il constitue un « aspect caractéristique et essentiel du terroir », ou qu'il « exprime la mentalité des hommes, leurs traditions, leurs goûts ». Et qu'il est rempli de « termes savoureux » et autres « locutions pittoresques ». Mieux : son étude sert à comprendre l'histoire du français (son « frère aîné » — la formule remonte au moins à Michel Bréal), et à développer la linguistique. Et il conclut :

le jour où les paysans auront conscience de cette double vérité, continueront-ils à mépriser leur patois ? (Dauzat 1941, p. 168)

La littérature d'oc elle-même est saluée :

Elle n'a jamais complètement disparu et elle a connu de nos jours une brillante renaissance, dont le précurseur fut l'Agenais Jasmin, et dont Frédéric Mistral, le génial auteur de *Mireille*, épopée rurale de la Provence, a été le plus illustre représentant avec Aubanel et Roumanille, également Provençaux. Plus près de nous, le Languedoc a donné Prosper Estieu et Antonin Perbosc, la haute Auvergne Vermenouze... Le Midi offre, d'Agen à Nice une assez grande homogénéité qui permet aux Agenais de lire Mistral et aux Provençaux de comprendre Jasmin ou Estieu. (p. 173)

Plus question, on le voit, de renvoyer sans phrases les rimeurs d'oc aux poubelles de la littérature pour cause de « nullité rare ». Plus question non plus d'affirmer témérairement que les dialectes d'oc sont mutuellement inintelligibles !

Contradictions ? Ou simplement conformité scrupuleuse au discours français admis sur cette question depuis la Révolution ?

Après tout l'Abbé Grégoire, en 1794, saluait déjà les mérites de la littérature d'oc, et de sa langue, celle d'un « peuple qui pense vivement et s'exprime de même ». Et lui aussi encourageait l'étude de ces patois qu'il entendait pourtant bien détruire. Et plus tard, il n'y a pas une seule fin

de non recevoir ministérielle, en réponse aux revendications des défenseurs des langues « régionales » qui ne soit accompagnée de considérations attendries sur le charme de ces idiomes naïfs nés du sol de la patrie. Sur ce point comme sur tous les autres, Dauzat ne dit absolument rien d'original. Il ne veut pas la mort des « patois », tout en considérant qu'elle est inévitable. Il entend simplement qu'ils restent à leur place, dans la cour des vieilles fermes, et dans les savants ouvrages des dialectologues ses collègues et disciples.

D'où la vigueur de sa réaction, aux débuts de la Quatrième République, quand l'impensable se produit, et que le danger d'une entrée des « patois » à l'école apparaît soudain.

8.2 Dauzat contre Deixonne : la guerre des langues

Régulièrement enterrée tout au long de la République précédente, ressortie pour un bref moment entre 1941 et 1944, la question de l'enseignement des langues régionales réapparaît en 1947. Le 16 mai de cette année, des députés communistes bretons, sous la houlette du vétéran Marcel Cachin, déposent une proposition de résolution favorable à l'enseignement du breton. Le 24 juillet 1948, d'autres communistes, dont André Marty, déposent un projet de loi en faveur cette fois-ci du catalan. Trois jours plus tard, c'est le tour d'un autre projet de loi concernant le breton, émanant de députés démocrates-chrétiens du M.R.P. Ces trois textes sont soumis à la Commission de l'Éducation Nationale. Le rapporteur, désigné dès 1947, est un socialiste, Maurice Deixonne. En d'autres termes, les trois grands partis de gouvernement du temps s'emparent chacun à leur tour de la question. Nous avons cherché ailleurs à expliquer en quoi cette rencontre n'était pas séparable du contexte politique de l'époque, marqué, quelques jours avant le dépôt du texte de Cachin, par la fin du tripartisme, l'éclatement de la coalition entre les trois grands partis fondateurs de la nouvelle république (Martel 1990, p. 41-57, et ici même, chapitre 7). Chacun des trois ex-partenaires occupe donc le terrain, même si ce terrain particulier est bien sûr plus que marginal par rapport aux grands débats du temps, et ils se surveillent mutuellement. Les plus réticents étant les socialistes, qui ne veillent à obtenir pour Deixonne le poste de rapporteur que pour mieux étouffer les propositions de leurs concurrents. Le lendemain de sa désignation, ils déposent d'ailleurs une proposition de résolution (dite Lem-

pereur) en faveur de la défense de la langue française, dans laquelle l'idée d'un enseignement des « patois » est explicitement condamnée. Longue et pénible, la discussion finit par aboutir à la Loi Deixonne votée le 11 janvier 1951, qui instaure pour la première fois la possibilité d'un enseignement facultatif de quatre des langues de France (l'occitan, le breton, le catalan et le basque). Si modestes soient-elles, les propositions finales de Deixonne suffisent quand même à déchaîner de violentes polémiques. Aux rangs des ennemis du « patois » à l'école, figurent des syndicalistes enseignants et des socialistes, congénères pourtant de Deixonne, qu'ils agacent d'ailleurs prodigieusement (ce qui n'est pas étranger au fait qu'il finisse par aller, sur cette question, plus loin qu'il ne le pensait au départ). Mais on y trouve aussi de grands intellectuels : Georges Duhamel, qui tonne dans le *Figaro*, et... Dautat, dans le rôle du linguiste compétent, qui se déchaîne aussi bien dans sa rubrique du *Monde* « défense de la Langue Française » que dans sa revue *Le Français Moderne*. Sept chroniques dans *Le Monde*, entre 1950 et 1954, dont cinq en 1950, au plus fort de la polémique. C'est le sujet qui tient le plus de place, cette année-là, dans les chroniques, à périodicité très irrégulière à vrai dire, de Dautat. Quatre articles dans *Le Français Moderne* en 1950 et 1951, sans préjudice des allusions que l'on peut trouver dans plusieurs comptes rendus — huit si notre comptage est correct — parus dans la même revue. En d'autres termes, et par rapport à l'ensemble de la production de Dautat, du moins de celle à laquelle nous avons pu avoir accès, les années Deixonne constituent l'apogée, le moment où la lutte contre les revendications occitanes ou bretonnes est la plus intense. Plus question à présent de se contenter de quelques lignes, ou de quelques paragraphes machinaux inclus dans des textes au propos plus large : Dautat entre directement dans l'arène.

Le ton est donné dans *Le Monde* du 15 mars 1950. Le texte de Deixonne vient juste d'être discuté, et sérieusement amendé, pour ne pas dire plus, au Conseil de la République, chambre haute qui a remplacé le vieux Sénat. Dautat fait l'historique du projet, salue au passage le projet de résolution Lempereur, et ses termes « excellents » (on y trouve de fait la plupart des arguments qu'il développe lui-même depuis des décennies, coup de chapeau au folklore compris), déplore que « nos députés » l'aient enterré pour cause de « nouvelle poussée régionaliste », et entre enfin dans le vif du sujet : « Donner le pas au dialecte sur le français ! On croit rêver ».

Ses arguments : les « jeunes ruraux » « savent à peine écrire ». Leur enseigner leur « patois », c'est « jeter la confusion dans de jeunes cerveaux et risquer de tout brouiller » Avant de porter l'estocade :

Nous sommes en démocratie : si l'on demandait l'avis des intéressés, au lieu de prétendre parler en leur nom ? Je connais assez la psychologie paysanne pour affirmer que les ruraux, avec leur robuste bon sens, envoient leurs enfants à l'école pour y apprendre le français et non un dialecte. Un référendum au vote secret réserverait bien des surprises aux régionalistes.

Tout au plus admet-il que l'on puisse se servir — mais uniquement dans le primaire supérieur — du breton pour enseigner l'anglais (sic !) et de l'occitan pour enseigner l'italien ou l'espagnol dans le Midi.

Le 25 mars, un article non signé revient sur la question, en faisant état de l'opinion d'un député socialiste hostile au projet, et de celle de M. Dautat, selon laquelle il y aurait 70 dialectes bretons différents. (En fait, si l'on en croit une réponse tonitruante du chanoine Falc'hun conservée dans les archives Deixonne, Dautat se serait borné... à compter les points d'enquête de *l'Atlas linguistique de Basse Bretagne* de Le Roux!).

Dautat lui-même revient à la charge le 29 mars.

Entre-temps, il a visiblement reçu des lettres moyennement courtoises : il parle de « vives réactions ». Il va donc mettre les points sur les i. D'abord en rappelant qu'il est un expert en la matière (il renvoie le lecteur profane à *Les Patois*, de 1927). Il accepte, classiquement, la présence de l'occitan ou du breton à l'Université, voire dans les lycées. Ayant ainsi montré sa bonne volonté, il peut contre-attaquer. Faire entrer le breton à l'école, ce serait une concession grave faite aux autonomistes. Quant aux défenseurs de l'occitan, il oppose leur élitisme aux aspirations des paysans...

Un régionaliste du Sud m'a dit : c'est une question qui échappe à l'entendement commun. C'est à nos élites, sic, que revient la tâche de parler au nom du pays. De petits groupes d'intellectuels régionaux s'arrogent le droit d'imposer aux paysans un enseignement dont ceux-ci ne veulent pas. Est-ce une conception démocratique ?

Sans oublier des objections d'ordre plus pratique :

Quel provençal, quel languedocien enseignera-t-on ? Sûrement pas le patois que parle le paysan, et qui varie d'un canton, voire d'une commune à l'autre. Il s'agit donc de la langue littéraire de Mistral et d'Estieu.

Et en plus il y a deux graphies pour la langue d'oc !

Le sujet est de nouveau évoqué le 26 avril, cette fois-ci à propos de l'Alsace, qui n'est pourtant pas concernée par le projet. Dauzat y répète, une fois de plus, qu'enseigner deux langues dans le primaire ne pourrait que « brouiller ces jeunes cerveaux avec deux grammaires ». On est loin des bienfaits du bilinguisme, évoqués jadis.

Enfin, le 17 mai, la chronique de Dauzat s'intitule « Pour conclure un débat ». Il y dénonce ceux qui font des « patois » des « langues minoritaires ». Pour lui c'est dangereux (et ne peut mener qu'au séparatisme) et au surplus inexact (il ne peut y avoir de langue minoritaire que parlée par l'ensemble d'une société régionale : ce qui exclut les « patois », que seuls parlent encore les paysans, et de moins en moins, d'ailleurs, les premières à les abandonner étant les jeunes filles). Ces « patois » sont par ailleurs l'héritage historique du morcellement féodal. Bref : « on ne remonte pas le courant », et

Le monde s'internationalise de plus en plus. Est-ce le moment de nous recoquiller (sic) chacun dans notre canton ?

Il faut croire que cette clôture était insuffisante, puisque Dauzat revient encore sur le sujet le 4 octobre. C'est pour démontrer une fois de plus que la langue de Mistral n'est pas celle du paysan, et surtout pour ajouter une touche originale, d'ordre politique : toute cette agitation autour des patois ne serait-elle pas une manœuvre des Soviétiques, relayés par le P.C.F. ?

Je ne pense pas que les Russes veuillent délibérément faire de la France une nouvelle Autriche-Hongrie ; mais comme ils voient les choses de chez nous à travers un prisme déformant, ils peuvent assimiler de bonne foi à leurs Zyriennes ou à leurs Kalmouks nos Bretons et nos Provençaux (ce qui n'est pas très flatteur pour ceux-ci). Évidemment le bon sens de nos populations se cabrerait, même devant un mot d'ordre de Moscou. Tout de même, mieux vaut prévenir.

Parallèlement à son combat dans *Le Monde*, Dauzat intervient aussi, sur le même sujet et sur le même ton, dans sa revue, *Le Français Moderne*.

Le numéro d'avril 1950 offre ainsi à ses lecteurs l'article déjà publié le 15 mars dans *Le Monde*.

Mais Dautat revient sur la question, à l'occasion d'un compte-rendu de la revue scientifique de l'Institut d'Études Occitanes, *les Annales de l'I.E.O.* Dans un numéro précédent, il avait dit du bien de cette revue, alors dirigée, il est vrai, par Louis Michel, impliqué par ailleurs dans le *Nouvel Atlas Linguistique de la France*. En avril 1950, le ton change, à cause d'un article du secrétaire général de l'I.E.O., Max Rouquette, intitulé « Une mesure d'intelligence et de justice, le projet de loi Deixonne ». Cet article s'ouvre sur une citation de Bebel, fondateur au XIX^e siècle du Parti Social-Démocrate allemand, et il est suivi par la reprise d'un article célèbre de Jaurès datant de 1911 sur la langue d'oc comme porte ouvrant sur les autres langues latines. Rouquette, qui était alors militant socialiste, choisissait soigneusement ses références. Dautat n'accepte pas la citation de Bebel. Il est vrai qu'il y est question d'un « peuple dirigeant » qui impose sa langue à un autre peuple :

Voilà vraiment qui est un peu fort. M. Rouquette se croit-il au lendemain de la Croisade contre les Albigeois, ou veut-il insinuer que Paris tyrannise le Midi ?

Le reste de l'article n'est guère plus tendre, une fausse concession, recouvrant un argument que nous avons déjà rencontré :

Que les félibres demandent l'introduction de la langue régionale à l'école, dans l'intention qu'on leur prépare des lecteurs pour leurs œuvres, c'est humain, et cette intention n'a en soi rien de subversif.

Et l'estocade, elle aussi familière, à présent :

Je souhaite que le bilinguisme, dont je reconnais les avantages, se maintienne longtemps encore, mais quand on parle de « libérer les méridionaux par la prise de conscience de leur langue originelle », je ne peux que constater un état d'esprit des plus fâcheux et qui serait grave si je ne savais que les populations rurales du Midi ne suivent pas les félibres dans cette voie, au contraire, puisqu'elles se francisent volontairement de plus en plus... de tels articles nuisent à la cause qu'ils croient servir (*Le Français Moderne* 1950, II, p. 159).

Moyennant quoi les *Annales de l'I.E.O.* ne réapparaîtront plus dans les comptes rendus du *Français Moderne*...

Le numéro suivant (juillet 1950) contient une nouvelle intervention de Dauzat, sous le titre : « le dialecte à l'école : l'enterrement du projet Deixonne ». Le ton est toujours très offensif, teinté d'arrière-pensées politiques très précises :

Les lettres invraisemblables que nous avons reçues, G. Duhamel et moi, nous ont montré comment un régionalisme mal compris avait tourné-boulé certaines cervelles, surtout chez les jeunes. Fait plus grave : les lettres des fanatiques, qui clament la haine de Paris et de la France, semblent sortir d'une même officine. Et l'on s'est rappelé les efforts des Allemands pendant l'Occupation pour favoriser les dialectes dans un but de séparatisme. (*Le Français Moderne*, 1950, III, p. 161)

Où les Nazis viennent au secours des Moscoutaires, pour reprendre un vocabulaire d'époque que Dauzat ne dédaigne pas d'utiliser.

Mais l'essentiel de l'article est consacré à rappeler les grands principes : toute entrée des dialectes à l'école ne peut être qu'une « machine de guerre contre l'unité nationale », un « mauvais coup », et de toute façon, une basse manœuvre politicienne menée par des « forces occultes ». Le projet Deixonne, qui a eu le mauvais goût de ne pas tenir compte de l'avis du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, est un « projet déposé en catimini, pour ne pas alerter l'opinion, qu'on savait hostile ». Sur le fond, c'est clair :

Pas d'enseignement de la langue locale ou du dialecte à l'école du premier degré : aucune transaction n'est possible à ce sujet. Jusqu'à douze ans au moins, l'élève de France ne doit apprendre qu'une langue, le français.

Et de rappeler que les programmes sont déjà surchargés : « pourquoi pas, au point où on en est, des cours d'archéologie ? » Avant de clore sa diatribe, comme souvent, par une concession apparente : pourquoi pas des cours de littérature d'oc dans les lycées ? De toute façon, espère Dauzat, encouragé par l'attitude du Conseil de la République, le projet va capoter.

La polémique occupe encore une bonne partie du numéro suivant (octobre 1950). Dauzat y fait intervenir des plumes de toutes sortes, intellectuels belges ou vieux politiciens comme Herriot, pour mener le bon combat pour la langue française. Il accepte toutefois de donner la parole à un militant breton de l'association d'enseignants laïques *Ar Falz*, et à deux de ses disciples qui sont, eux, engagés dans le combat pour la

langue d'oc : Charles Rostaing, félibre depuis 1925, futur président du Félibrige, et Charles Camproux, ex-tête pensante de l'occitanisme des années 30 et membre de l'I.E.O. Les deux hommes tiennent là des propos modérés. Non, ils ne sont pas séparatistes (Rostaing). Non, ils ne sont pas partisans de laisser n'importe quel « patois » entrer à l'école (Camproux). Mais la littérature d'oc fait partie du patrimoine national (Rostaing). Si les paysans abandonnent la langue, c'est qu'ils ont été dressés à le faire par des générations de chasse au « patois » (Rostaing). Et de toute façon, rien ne prouve qu'ils soient vraiment opposés à tout enseignement de l'occitan, à condition que la place du français ne soit pas remise en cause. Ils peuvent même tirer une certaine fierté de la découverte que leur « patois » est en fait une « vraie langue » dotée d'une grande littérature (Camproux).

À tout cela, Dautzat ne peut rien opposer, sinon la reprise de la thèse du complot communiste (réponse au Breton Le Creach), et l'idée que, somme toute, entre gens sensés, on devrait pouvoir s'entendre sur un minimum. Mais à vrai dire, on se demande sur quoi, quand on retrouve sous sa plume ce type d'affirmation :

Il est impossible d'apprendre à de jeunes enfants à lire dans deux langues différentes. On risque de tout brouiller dans ces jeunes cerveaux. Pour sauver les langues locales, ce qu'il faudrait, c'est supprimer le complexe d'infériorité qui s'attache à elles chez le paysan.

La littérature régionale n'intéresse que les citadins et les lettrés. Mistral croyait écrire pour les pâtres, et il a été lu par les bourgeois. Que dire alors des félibres actuels qui voudraient se faire lire par le peuple et qui s'éloignent de lui par une langue archaïsante et une orthographe médiévale ? (*Le Français Moderne*, 1950, III, p. 299)

Las, l'année 1951 voit le vote, sans enthousiasme, de la loi Deixonne. Dautzat salue l'épisode dans le n° 2 de sa revue, en termes amers :

La « langue locale » à l'école.

La loi a été votée dans l'ignorance de tous, y compris du rapporteur... Ce que veulent les écrivains dialectaux, c'est que l'école leur prépare des lecteurs et des acheteurs. Nous nous en doutions depuis longtemps. (*Le Français Moderne*, 1951, II, p. 134)

Mais ses commentaires sont brefs. Comme est bref le post-scriptum à sa chronique de défense du français dans *Le Monde* du 24 janvier :

Il sera intéressant de voir quelles seront les réactions des instituteurs et surtout des familles rurales.

Autant dire que si Dauzat reconnaît avoir perdu une bataille, il n'est pas certain d'avoir perdu la guerre, qui va donc se poursuivre, mais avec moins d'intensité, dans *le Monde*, et surtout dans *Le Français Moderne*, au gré de tel ou tel compte rendu. L'axe des attaques de Dauzat, c'est bien sûr l'application concrète de la loi Deixonne, mais aussi la critique des positions linguistiques et graphiques de ceux qu'il appelle les félibres. Quelques exemples :

◆ À propos de Cuzacq, *Généralités sur la langue gasconne et le gascon des Landes* :

M. Cuzacq, qui a beaucoup de bon sens, fait preuve d'ailleurs d'une grande indépendance d'esprit vis à vis du Félibrige, tout en reconnaissant l'importance et l'utilité de ce mouvement. Avec raison il critique les « chimères » d'une orthographe archaïsante qui rétablit des lettres éliminées depuis cinq ou six siècles par la phonétique, pour tenter de rétablir une unité linguistique utopique et contraire aux faits. Le gascon est vivant ; il vivra longtemps encore sans avoir besoin d'être enseigné à l'école primaire par des instituteurs qui le parleraient moins bien que leurs élèves. (*Le Français Moderne*, 1950, IV, p. 317)

◆ À propos d'une brochure de Theodor Elwert, « linguiste allemand impartial », *Della vitalità del provenzale et del felibrismo* :

L'auteur a été surpris de ne pas entendre parler provençal en Provence, sinon entre les paysans [...]. Il conclut que le provençal est en voie de devenir une langue de savants chez les félibres, et, en bas de l'échelle, chez les paysans, un patois de plus en plus dégradé par le français. Il estime que la Loi Deixonne (dont il ne connaissait pas encore l'échec à l'école primaire) sera impuissante à rendre au provençal sa vitalité. Il ne paraît pas savoir qu'il s'agissait d'un enseignement facultatif dans le cadre des activités dirigées. (*Le Français Moderne*, 1953, II, p. 145)

Dans le numéro suivant, c'est *l'Histoire de la littérature occitane* de Charles Camproux qui a les honneurs d'un compte-rendu nuancé. Tant qu'il n'est question que de la littérature médiévale, Dauzat abonde dans le sens de son disciple, et épouse du même coup ses conceptions marquées par un nationalisme certain, à propos de l'excellence de la société occitane médiévale, un des mythes occitanistes les plus éculés :

... une société plus évoluée, plus intellectuelle que la rude féodalité du Nord encore imprégnée de ses origines germaniques. Dans le Midi régnait davantage la tolérance, le respect de la loi et de la personne humaine, avec l'égalité accordée à la femme.

Par contre, en ce qui concerne la période contemporaine, et, donc, les félibres et les occitanistes, le ton change :

Pour qui les Languedociens poursuivent-ils la chimère d'une koinè inexistante, sous les apparences fallacieuses d'une graphie médiévale qui va à l'encontre de leur but, en rendant plus difficile aux lecteurs l'accès de leurs livres ? [...] Mais je reste sceptique sur la résurrection actuelle et sur l'influence de l'école, qui n'a pas pu sauver l'Erse en Écosse, tout en souhaitant la venue d'un nouveau Mistral (provençal, languedocien ou gascon). (*Le Français Moderne*, 1950, III, p. 225)

On remarque au passage que l'éventualité d'un Mistral limousin ou auvergnat n'est même pas évoquée...

À propos de l'Auvergne justement, un peu plus loin, c'est à une certaine M^{me} Abraham qu'il s'en prend : transcrivant des chansons populaires auvergnates dans la revue *L'Auvergne littéraire*, elle a eu le mauvais goût d'utiliser pour ce faire la graphie occitane (*ibidem* p. 228).

L'année 1954 lui permet de revenir, pour la dernière fois, sur la question, à la fois dans *Le Monde* et dans *Le Français Moderne*. Dans cette dernière revue, le prétexte lui en est fourni par un ouvrage d'Alphonse Roche, *Provençal Regionalism*. Dautat en profite pour pourfendre le fédéralisme félibréen, et l'amitié occitano-catalane — des « utopies » —, l'unification des dialectes occitans, « chimérique », et d'une manière générale la littérature d'oc contemporaine. Visiblement, il ne croit plus à la possibilité d'un nouveau Mistral ou d'un nouvel Aubanel. La question de l'enseignement, revendication constante des félibres, traitée comme il se doit par Roche, n'est pas oubliée : la loi Deixonne a abouti à « un échec complet », car « les paysans sont hostiles » (*Le Français Moderne*, 1954, III, p. 152).

Et il renvoie sans fausse modestie à l'article qu'il a donné au *Monde* du 6 octobre 1954, résultat d'une enquête menée par lui-même auprès du Ministère pour savoir quelles avaient été précisément les suites de la loi. Il y annonce une bonne nouvelle, il avait eu tort d'en avoir peur :

Ces craintes, que j'avais partagées avec Georges Duhamel (il avait reçu des lettres invraisemblables), ces craintes étaient infondées, je le recon-

nais aujourd'hui. Le robuste bon sens de nos paysans, dont la réaction a dépassé mes prévisions, les a réduites à néant.

Sur les 22 départements du Midi concernés (selon lui du moins : il en manque une bonne dizaine, mais peu importe) et sur quelque dix mille instituteurs, seuls deux en Bretagne et 26 en Occitanie (dont 22 dans les Bouches-du-Rhône) ont demandé l'autorisation de donner des cours de langue régionale.

Les résultats sont meilleurs dans le secondaire (quoiqu'il ne donne pas de chiffres), mais il est vrai que le public concerné est différent ; et on a vu comment et pourquoi il pouvait accepter un enseignement de la littérature d'oc à ce niveau.

En d'autres termes, la loi n'a servi à rien, et n'empêche nullement les parents « patoisants » de parler de plus en plus français à leurs enfants. Le bon sens a donc triomphé, et avec lui, la France et son unité : ceux qui rêvaient de « peuples minoritaires » prêts à se libérer en sont pour leurs frais :

L'autonomisme avéré ou larvé n'a aucune chance de prendre racine chez nos paysans, qui ont gardé un souvenir trop cuisant de la féodalité et de son particularisme pour être séduits par un retour en arrière.

Les chiffres donnés par Dautat étonnent : au même moment, les premiers stages pédagogiques organisés soit par *Ar Falz* en Bretagne, soit par le Secteur Pédagogique de l'I.E.O. ou l'association provençaliste *Lou Prouvençau à l'escolo* rassemblent des effectifs autrement plus nombreux.

Et Dautat se garde bien de signaler que l'administration, c'est le moins qu'on puisse dire, ne fait rien pour faciliter la tâche de ceux qui souhaiteraient enseigner une langue régionale. On sait en effet que la Loi Deixonne a été accompagnée par une seule et unique circulaire d'application, en tout et pour tout, signée au surplus par le directeur des Écoles Beslay qui avait compté, au sein du Conseil Supérieur de l'Éducation Nationale, parmi les plus farouches adversaires de Deixonne. Encore cette circulaire se bornait-elle à lever « l'interdiction absolue » d'utiliser le « patois » pour expliquer l'orthographe française. Dautat a-t-il connu ce texte, qui dément sèchement toutes les belles paroles qu'il avait pu jadis écrire sur les bienfaits de cette utilisation du patois, et encore plus sèchement son idée patriotique d'une France qui n'a jamais rien fait contre les langues parlées sur son sol ?

Bien entendu, son article suscite des réactions, qui l'obligent à revenir une fois de plus sur ses arguments habituels, le 20 octobre 1954 (« Un dernier mot sur les langues locales »).

Le ton y est assez défensif : pas question d'apparaître comme un ennemi irréductible des dialectes, bien au contraire, le dialectologue laisse ici parler son cœur, et son ego par la même occasion :

S'imaginer-t-on un spécialiste qui souhaiterait de voir disparaître la matière de ses études ? J'ajouterai en passant que je crois avoir rendu plus de services aux « langues locales » par des travaux résultant d'enquêtes personnelles dans les villages et par la mise en chantier d'atlas linguistiques régionaux que si j'avais écrit des contes ou des poésies banales dans un dialecte plus ou moins artificiel.

Ayant dit, Dautat peut revenir à ses marottes favorites. On apprend donc sans surprise que les paysans ne veulent pas de patois à l'école. Les félibres sont de nouveau étrillés comme il convient, avec les arguments ordinaires :

Un des buts de la loi Deixonne était de procurer des lecteurs aux écrivains de « langue locale ». Ceux-ci se font bien des illusions. Les sujets de la littérature régionaliste, repliée sur son coin de terre, n'intéressent guère le paysan, qu'ils soient traités en français ou en dialecte... On veut le confiner. Lui désire, plus ou moins consciemment, s'élever, voir au large. Qui a raison ?

Un argument nouveau, toutefois, mais bien dans la tonalité « progressiste » que Dautat entend donner à ses interventions sur le problème : pourquoi ne pas organiser l'enseignement du dialecte dans les écoles privées ? Ça les viderait au profit des écoles publiques ! Et pour finir, cette péroraison :

Je crois et j'espère que le Midi et la Bretagne resteront encore longtemps bilingues. Mais qu'on n'indispose pas le paysan par des « réformes » dont il ne veut pas.

C'est, à notre connaissance, la dernière intervention à chaud de Dautat, dans un organe de grande diffusion. Mais l'état final de sa réflexion, peu de temps avant sa mort, se trouve bien résumé dans ces lignes parues dans son article des *Mélanges Brunel* (1955) « Quelques aspects de la langue de Mistral » :

Toulouse pouvait refaire l'œuvre d'Avignon, et opposer, comme dans la Grèce antique, dialecte à dialecte ; son école a préféré poursuivre la chimère d'une unité irréalisable, en masquant le morcellement dialectal sous une orthographe médiévale. Par là on a éloigné du peuple la littérature félibréenne en la rendant difficile à lire. On l'a éloignée encore davantage en s'écartant de la langue vivante ; plus les parlers ruraux s'altèrent, et s'imprègnent de français, plus les poètes occitans, par réaction, remontent aux sources historiques de la langue et donnent dans l'archaïsme.

Malgré lui, contre ses désirs, le félibrige, dans son ensemble, devient une littérature livresque... les poètes occitans voudraient être lus par le peuple des campagnes. Mais ils n'écrivent plus sa langue. C'est le drame du félibrige. (p. 337-8)

Morcellement dialectal, caractère artificiel de la langue des félibres, opposée aux seuls « parlers naturels » qui vaillent, ceux des paysans : on est loin d'une étude sereine sur la langue de Mistral. Mais on est au cœur des conceptions de Dautat sur l'occitan. Ce texte fait en quelque sorte figure, sur ce point précis s'entend, de testament.

8.3 Dautat et les félibres, ou le sens commun

Nous voilà arrivés au terme de notre promenade à travers les écrits du grand linguiste, à la recherche de ses positions sur l'avenir de la langue d'oc. Il est temps à présent d'interroger ces positions.

Une première chose, frappante : leur grande cohérence.

Manifestement, la religion du maître est faite dès les débuts, et ne changera plus guère par la suite. Le choc de la loi Deixonne a des conséquences quantitatives, puisque les interventions de Dautat se multiplient alors. Mais on voit bien que, sur le fond, elles ne font que reprendre ce qu'il a pu dire, plus tranquillement, auparavant. On aura remarqué au fil des citations la récurrence des arguments, voire des formulations, reprises littéralement parfois à des années de distance. Nous n'en ferons pas grief à Dautat. Compte tenu de l'étendue de sa production, et de son caractère de vulgarisation, il est normal que les mêmes énoncés se retrouvent dans des textes différents. C'est d'autant plus normal que, somme toute, à partir du moment où ses idées sont toujours les mêmes, on ne voit pas pourquoi il aurait dû se fatiguer à les formuler chaque fois de façon originale.

Ces idées sont d'autant plus stables qu'elles sont fortement charpentées. Nous avons tronçonné nos citations pour la commodité de l'exposé, et, nous l'espérons du moins, sa clarté. Mais mises bout à bout, elles dessinent les contours d'une doctrine plus élaborée que leur relative brièveté, et leur marginalité dans la totalité de son œuvre ne pourraient le laisser penser. Cette doctrine s'articule autour d'un certain nombre de présupposées.

- a. Il n'y a pas de langue d'oc, mais des patois locaux, liés à une civilisation rurale en voie de disparition.
- b. Le processus est irréversible, et somme toute positif (« on ne remonte pas le courant »).
- c. Le paysan lui-même en est convaincu, qui n'aspire qu'à voir ses enfants maîtriser le français, qui ouvre les portes du vaste monde, et plus prosaïquement celles de la promotion sociale.
- d. Dès lors, les félibres sont nuls et non avenus. Ils ne sont pas paysans, parlent une autre langue que ces derniers, une langue fabriquée, ils ne disent rien qui soit susceptible de les intéresser. Mais ils n'ont rien à dire non plus à l'élite, car leurs œuvres sont nulles. Leurs revendications concernant l'enseignement de la langue n'ont d'autre but que de leur fournir des lecteurs, et n'ont donc pas à être entendues. Ce d'autant moins que l'enseignement des « patois » poserait d'énormes problèmes pratiques (quel « patois » enseigner ?), et risquerait par ailleurs de substituer le jargon artificiel des félibres aux parlers naturels, les seuls qui aient un intérêt aux yeux du linguiste. De toute façon, les paysans ne veulent pas d'un tel enseignement. Les félibres ne représentent donc qu'eux mêmes.

« Patois » et « paysan » — on pourrait presque écrire, vu la récurrence du syntagme, « Lepaysan » — : tels sont les mots-clés du discours de Dauzat.

Ce discours, répétons-le, a sa cohérence, celle de la démarche ultra-déterministe qui le fonde. Il serait vain, quarante ans après la mort de leur auteur, de discuter point par point toutes les idées ici exprimées. On se bornera à quelques remarques.

Dauzat fonde ses opinions sur des observations empiriques, faites au fil de ses séjours d'enquêteur au sein du monde rural. Ces observations sont souvent assez justes.

La francisation progressive des dialectes d'oc, d'ailleurs suffisamment déplorée par les félibres eux-mêmes, n'est pas niable.

Pas plus que ne l'est la distance qui s'établit entre les écrits de ces derniers, avec leur langue et leur(s) graphie(s), et des paysans qui ne lisent pas le « patois », ne croient même pas qu'il puisse s'écrire, sinon pour des histoires drôles publiées par la presse locale.

On peut tout autant suivre Dausat dans sa description de l'attitude des paysans face à leur « patois », et de la façon dont ils l'abandonnent progressivement comme langue de transmission familiale.

Le rôle des femmes dans le changement linguistique est bien vu, et ce d'ailleurs dès sa thèse de 1906.

Du coup, quand il spéculé sur l'hostilité des paysans à toute entrée du « patois » dans le système scolaire, il n'a sans doute pas tort : après avoir eux-mêmes souffert, souvent, dans leur propre enfance, de leur ignorance du français, après avoir été convaincus par ceux qui savent de l'incapacité de ce « patois » à exprimer quoi que ce soit, comment pourraient-ils comprendre qu'on le mette sur le même plan que les savoirs officiels dispensés par l'école ?

Mais Dausat ne se pose aucune question sur le processus historique qui a mené à cette situation. Il semble la croire toute naturelle, presque spontanée, et refuse explicitement l'idée qu'elle aurait pu être induite par la violence, symbolique ou non, exercée par l'appareil d'État à l'encontre des cultures différentes de celle dont il était lui-même porteur. Aucune prise de distance critique n'est ici pensable.

Il y a plus grave. Dausat épingle assez régulièrement les félibres. Mais on est en droit de se demander ce qu'il sait au juste à leur sujet. Le seul texte qui soit exclusivement consacré à l'un d'eux, l'incontournable Mistral, est tardif, court, et somme toute bien vague. Peu d'éléments concrets sont apportés pour étayer l'idée du caractère artificiel ou archaïque de la langue des félibres. L'idée souvent répétée de l'impossibilité d'écrire en occitan autre chose que des poésies ou des contes ne résiste pas à l'examen. Dès le xix^e siècle, les félibres ont bel et bien essayé de bâtir une prose romanesque, voire scientifique. Il aurait suffi à Dausat, pour s'en convaincre, de lire, dans la *Revue des Langues romanes* des années 20, les comptes-rendus critiques de Ronjat, rédigés souvent en provençal. Le même Ronjat avait d'ailleurs publié une brochure consacrée à l'explication de l'orthographe provençale, et divers articles dans des revues félibréennes. Quant à Charles Camproux, il se serait sans doute fait un plaisir de communiquer à son maître le recueil d'articles

politiques, économiques, sociaux, culturels, qu'il avait publiés dans les années 30 sous le titre *Per lo Camp Occitan*. On en vient donc à se demander sur quelles lectures au juste se fonde le jugement sévère de Dauzat, comme, par ailleurs, sa condamnation sans nuance de la nullité des œuvres félibréennes. Compte tenu du petit nombre des noms cités — Mistral, Aubanel, avec Estieu et Perbosc dans le rôle des Languedociens, et Michalias ou Vermenouze dans celui des Auvergnats, inévitables pour les raisons que l'on devine, on ne peut s'empêcher de conclure que tout cela fait bien peu de monde au total. Certes, il n'était pas spécialiste de littérature, et n'était pas tenu de tout lire. Mais on peut aussi se demander si pour une fois chez lui le préjugé ne l'a pas emporté sur le souci de l'observation concrète.

On est frappé par ailleurs par l'ignorance dont témoignent certaines remarques : la façon dont Dauzat rend compte du problème des deux graphies, auxquelles il ne donne d'ailleurs jamais leur nom (la « mistralienne » et « l'occitane ») témoigne d'une certaine légèreté. Il ne fait visiblement pas la différence entre occitanisme et Félibrige, sans voir que le premier a rompu violemment avec le second au moment où commence l'affaire Deixonne. Et il est assez savoureux de voir traiter de félibre un Max Rouquette qui non seulement n'a jamais fait partie du Félibrige, mais encore a commencé à en dire pis que pendre dès les années trente. Quant à la lecture par Dauzat du fameux article paru dans les *Annales de l'I.E.O.*, elle est plus que partielle : les arguments de Rouquette, sur la politique linguistique française reposant sur le « mensonge par omission », ou sur le bilinguisme, méritaient au moins une vraie discussion. On a le sentiment que la lecture de Dauzat s'est arrêtée à la citation de Bebel qui ouvre l'article. Pour ce qui est de la réflexion sur l'usage de l'occitan à l'école, tout se passe comme si Dauzat ignorait l'imposante littérature produite sur le sujet par les milieux félibréens ou occitanistes depuis le XIX^e siècle, de Savinien à Perbosc, en passant par des praticiens ni plus ni moins obscurs que le Creusois Germouty, de dauzattienne mémoire. Il est plus fâcheux de voir à quel point notre dialectologue méconnaît les fondements du projet félibréen.

Pour Mistral et ses disciples, et ce dès les débuts, le public visé n'est pas fondamentalement le public paysan, nonobstant les hommages lyriques qui peuvent lui être rendus.

La vraie cible, c'est l'élite, c'est à dire précisément ces groupes sociaux qui ont abandonné la langue, et qu'il s'agit d'y ramener en leur offrant une production littéraire digne de leurs propres standards culturels.

L'idée étant qu'une fois ceux-ci convaincus, et la culture d'oc réintégrée dans le patrimoine des valeurs légitimes, le peuple suivrait. Du coup la distance linguistique, mais surtout stylistique et thématique, entre la littérature que les félibres produisent et la culture populaire ne constitue pas vraiment un problème. Et par ailleurs, à partir du moment où le créateur occitan se situe dans l'univers esthétique de la culture haute, il n'est absolument pas obligé de se limiter à une thématique locale, de type « régionaliste ». En bref, il n'est pas obligé de ne parler que du pays. Il aurait suffi à Dauzat de lire Aubanel, sans parler des poètes d'oc du *xx^e* siècle, pour s'en convaincre. Mais précisément, cette démarche est pour lui impensable, en ce qu'elle contredit totalement l'idée qu'il se fait de la distribution des rôles entre « patois » et français. Il ne peut donc tout bonnement pas la percevoir, sinon comme une lubie totalement déconnectée de la réalité. Il a bien vu que les félibres et leurs lecteurs étaient des bourgeois, des petits-bourgeois plutôt, d'ailleurs, signe que leur stratégie de conquête des élites n'a pas vraiment fonctionné. Mais il s'est contenté d'ironiser sur ce phénomène, sans en mesurer toutes les implications, à savoir que c'est précisément la francisation progressive de pans entiers de la société méridionale qui fournit à la renaissance de la langue des troupes de moins en moins complexées par le retour au « patois », puisque ce dernier ne constitue plus pour eux un handicap, mais l'objet d'une reconquête. On voit bien en quoi ce retour inattendu d'une langue condamnée contredit insolemment le postulat déterministe qui fonde l'approche de Dauzat.

Il y a un autre problème, celui du statut exact de Lepaysan, ce héros positif qui d'une main fournit au dialectologue les phonèmes et les lexèmes qui nourriront ses savants ouvrages, et qui de l'autre barre la route aux prétentions ridicules de ces félibres en quête de lecteurs innocents recrutés dans les écoles de la République. Lepaysan, vu par Dauzat, a deux visages.

Il y a celui, attendu et attrayant, de l'homme de la terre, caractérisé par son « robuste bon sens », conformément aux clichés les mieux diffusés dans la société du temps. C'est au nom de celui-ci que Dauzat parle, dans le moment même, on l'a vu en passant, où il interdit aux félibres de faire de même.

Mais à côté de ce paysan de carte postale, ou d'illustration naïve pour manuel d'instruction civique et morale, il y en a un autre, pour lequel il éprouve en réalité des sentiments bien ambigus. Certes, il est le détenteur d'un savoir spontané sur le gallo-roman populaire. Mais cela ne le

rend pas nécessairement plus fréquentable. On trouve dans une des dernières interventions de Dauzat dans *Le Français Moderne* ce portrait des témoins idéaux, tels que peuvent encore en fournir des villages perdus dans la montagne, à l'écart de toutes les influences susceptibles d'adultérer leur idiolecte : il s'agit en l'occurrence des indigènes d'Auzat le Luguet (1155 m d'altitude), ainsi décrits :

La population rurale vit toujours isolée et casanière. Des jeunes gens à vingt ans n'ont jamais vu le chemin de fer et sont tout désemparés quand ils doivent partir pour faire leur service militaire dans l'Est.

Voilà un compliment bien empoisonné. Ce qui fait le prix de ces gens, c'est leur arriération. Parallèlement, et dès sa thèse de 1906, Dauzat décrit en termes très noirs les rapports que le dialectologue peut entretenir, au premier contact du moins, avec ses témoins potentiels : ces derniers ne comprennent rien à ce qu'il leur demande, ils se méfient de lui, au point de le soupçonner d'être un gabelou déguisé, et n'hésitent pas à le tromper en l'abreuvant d'informations fantaisistes :

On n'imagine pas combien le paysan a l'esprit lent et lourd, combien il est réfractaire à toute réflexion. (Dauzat, 1906, p. 260)

En bref, Lepaysan ne pense pas. On comprend mieux dès lors pourquoi Dauzat, dans *Les Patois* (Dauzat, 1927, p. 50), explique que le mot « *pensado* » en occitan n'est qu'un calque du français « *pensée* », et pourquoi il explique, encore en 1955, que Mistral « a fini par penser » en provençal — entendons, le provençal qu'il s'est fabriqué lui-même — alors que du fait de son éducation, il ne pouvait, au départ, penser qu'en français. Pauvre Lepaysan !

Ce point de vue pour le moins critique, sinon franchement méprisant, n'est pas propre à Dauzat. Quand Mistral parle en 1876 de la « sottise » et de la « vanité » du paysan qui ne rêve que de singer les « messieurs », son regard n'est pas fondamentalement différent, en dehors du fait que ce qui pour Dauzat caractérise le « bon » rural, celui qui a compris qu'il était temps d'abandonner le patois, caractérise pour Mistral le mauvais paysan, celui qui trahit sa langue et son pays.

Et au-delà, c'est dans l'ensemble de la société française des XIX^e et XX^e siècles que fonctionne cette cohabitation entre deux images contradictoires du paysan, la virgilienne, et la caricaturale.

Ce qui nous amène à une dernière remarque.

Nous avons signalé en passant que sur un certain nombre de points, Dauzat ne faisait, somme toute, que dire la même chose que tout le monde. Dès qu'il quitte son domaine de compétence pour se risquer à des idées générales sur la société et la culture, sa prose véhicule une invraisemblable quantité de clichés qui traînent partout. Lepaysan est un brave homme, mais bien primitif quand même. Les « patois » changent de village en village, et nous viennent tout droit des temps féodaux. Le bilinguisme trouble les cervelles des enfants. Mistral est génial, mais incompréhensible. L'avenir appartient aux grandes langues en général (et au français en particulier, grâce à son « génie »). Mais le culte de la petite patrie permet de mieux aimer la grande. Il y a du pilier de Café du Commerce dans cet homme-là.

On aurait pu attendre mieux de Dauzat, pourtant. Il est linguiste et dialectologue, il connaît les idiomes dont il parle, il pourrait sans trop d'efforts se tenir au courant de ce qui s'écrit du côté des félibres et des occitanistes. Il est vrai toutefois que la plupart des romanistes français de son temps ne se soucient guère de semblables détails, ni de l'avenir des langues qu'ils étudient (Martel, 1998). Dauzat est donc en bonne compagnie. C'est que les linguistes appartiennent aux élites sociales, et qu'ils ont un sentiment très net de ce qui relève de la vraie culture, la leur, et de ce qui n'en relève pas — tout ce qui est « populaire ». Albert Dauzat, fils de professeur, est encore assez proche des origines rurales de sa famille pour pouvoir connaître le « patois ». Mais socialement, idéologiquement, affectivement, il est déjà passé de l'autre côté de la barrière, et n'entend nullement, à la différence des félibres et des occitanistes, la repasser dans l'autre sens. Ce grand connaisseur de l'occitan d'Auvergne ne s'en fera donc pas le champion.

Bibliographie

- DAUZAT, Albert. 1906 : *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*, Paris, Champion.
- DAUZAT, Albert. 1922 : *La Géographie linguistique*, Paris, Flammarion.
- DAUZAT, Albert. 1927 : *Les Patois*, Paris, Delagrave.
- DAUZAT, Albert. 1940 : *L'Europe linguistique*, Paris, Payot.
- DAUZAT, Albert. 1941 : *Le Village et le Paysan de France*, Paris, Gallimard.
- DAUZAT, Albert. 1944-1958 : *Histoire de la langue française*, Paris, PUF (« Que-sais-je ? »)

- DAUZAT, Albert. 1955 : « Quelques aspects de la langue de Mistral », *Recueil offert à Clovis Brunel*, Paris, Bibliothèque de l'École des Chartes, p. 327-338.
- MARTEL, Philippe. 1990 : « Autour de la loi Deixonne », *Actes de l'Université d'Été (Universitat occitana d'estiu) 1990*, Nîmes, Marpoc, pp. 41-57. Repris, ici même, chapitre 1, p. 19-48.
- MARTEL, Philippe. 1998 : « Les Félibres, leur langue et les linguistes, ou le grand malentendu », *De François Raynouard à Auguste Brun, la contribution des méridionaux aux premières études de linguistique romane, Lengas n° 42* (Montpellier) p. 105-122.

Les personnages principaux de cette histoire

BERTHAUD, Pierre-Louis (1898-1956) : journaliste au parcours politique sinueux, militant occitaniste dès avant la guerre de 40 ; s'investit alors dans l'aide aux réfugiés catalans. Après la défaite, assure un travail de *lobbying* pour l'occitan à Vichy, tout en s'engageant dans la résistance, ce qui entraîne sa déportation à Dachau. Après la guerre, reprend son activité de *lobbying* : c'est un des acteurs principaux, quoique discret, de l'adoption de la loi Deixonne.

BONNAFOUS, Jean (1893-1987) : natif de Cajarc-en-Quercy, originaire du Lot, professeur agrégé de castillan, c'est au début des années 1920 le fondateur et l'animateur de la Ligue pour la langue d'oc à l'école. Un des piliers de l'occitanisme notamment aux « Amis de la Langue d'oc » après son retour à Paris en 1947. Avant Alibert, il avait conçu un projet « d'unification synthétique des dialectes occitans (catalan compris) ». Il joue aussi un rôle dans les relations occitano-catalanes.

BRÉAL, Michel (1832-1915) : né à Landau en Allemagne, d'une famille d'origine juive, c'est dans la seconde moitié du XIX^e siècle une des sommités de la linguistique française, spécialiste de grammaire comparée des langues indo-européennes, professeur au Collège de France, secrétaire de la Société de Linguistique de Paris. Préconise l'utilisation des « patois » dans *Quelques mots sur l'instruction publique en France* (1872).

CAMPROUX, Charles (1908-1996) : né à Marseille, un des animateurs de l'occitanisme politique des années 30. Linguiste, disciple de Dauzat, spécialiste de littérature occitane, écrivain par ailleurs, finit sa carrière comme professeur à l'Université de Montpellier et fondateur du Centre d'Études Occitanes de cette Université.

CARCOPINO, Jérôme (1881-1970) : historien, spécialiste reconnu de la Rome antique, il est ministre de l'Éducation Nationale à Vichy en 1941-

1942. On lui doit le premier texte réglementaire concernant les langues « locales » en décembre 1941.

CARRÉ, Irénée (1829-1909) : originaire des Ardennes, inspecteur, directeur de l'Enseignement pratique, théoricien de la méthode directe sous la Troisième République.

CHARLES-BRUN, Jean (1870-1946) : professeur de lettres, félibre à Montpellier dans sa jeunesse puis majoral du Félibrige en 1918, fondateur de la Fédération Régionaliste Française (1901) *lobby* décentralisateur sous la III^e République, le régime de Vichy et les débuts de la IV^e République.

DALADIER, Édouard (1884-1970) : né dans le Vaucluse, homme politique, un des chefs du parti radical, plusieurs fois président du Conseil sous la III^e République après avoir été maire de Carpentras et député du Vaucluse. Surtout célèbre pour son rôle dans les accords de Munich en 1938 et pour sa gestion des débuts de la seconde guerre Mondiale. Ministre de l'Instruction Publique en 1925, il s'oppose à toute entrée des langues locales dans l'enseignement primaire. Invité en 1939 à un banquet des Provençaux de Paris, il proclame, en occitan, « ceux qui l'ont oubliée, la langue, il faudra qu'ils la réapprennent »...

DAUZAT, Albert (1877-1955) : né à Guéret, dialectologue spécialiste des parlers auvergnats, puis du français, et de la toponymie française, animateur de la revue *Le Français Moderne*. Adversaire déclaré de toute prise en compte des « patois » par l'enseignement.

DEIXONNE, Maurice (1904-1988) : député socialiste aux débuts de la IV^e République, chargé de suivre le dossier des langues locales après le dépôt des propositions communistes et M.R.P. Quoique député du Tarn et d'origines en partie catalanes, s'intéresse a priori fort peu à la question, et ne s'y investit qu'après une phase initiale d'hostilité. Paradoxalement, n'a jamais vraiment compris pourquoi il était connu pour la loi qui porte son nom, alors qu'il était persuadé que ses autres initiatives parlementaires étaient bien plus intéressantes.

DESTRADE, Jean-Pierre et **DOLLO Yves** : députés socialistes (des Pyrénées-Atlantiques et du Morbihan), porteurs successifs entre 1982 et 1986 d'un des nombreux projets de loi avortés destinés à améliorer la loi Deixonne.

GAIDOZ, Henri (1842-1932) : linguiste spécialiste de celtique, et un des fondateurs de l'ethnologie en France (revue *Mélusine*). Co-auteur de la Pétition au Corps législatif en 1870 au sujet des langues provinciales.

GREGOIRE, Henri (1750-1831) : vosgien d'origine, homme d'Église converti à la cause révolutionnaire, député à la Constituante et à la Convention, défendant discrètement des positions centristes, spécialisé par prudence dans les questions culturelles sous la Terreur. Auteur de la première enquête sur les « patois » et d'un rapport visant à les anéantir. Un des pères fondateurs avec François I^{er} d'une certaine politique d'État sur la question linguistique.

LEYGUES, Georges (1857-1933) : homme politique, républicain « de gauche », c'est à dire modéré, originaire de Villeneuve-sur-Lot, plusieurs fois ministre, une fois président du Conseil (en 1920). Fréquente les félibres de Paris avant la guerre de 14, mais ne manifeste guère d'intérêt pour la question de l'enseignement de la langue.

MAURRAS, Charles (1868-1952) : écrivain et homme politique, leader de la Ligue d'Action Française, monarchiste et directeur du journal du même nom. Un des penseurs de l'extrême-droite française avant de devenir un des inspirateurs de Vichy. Mais, d'origine provençale, lié avec Mistral dès la fin des années 80, il manifeste tout au long de sa vie un intérêt certain pour la langue d'oc. Ses amis Léon Daudet et Xavier de Magallon, élus à la Chambre des députés après la guerre de 14, figurent parmi ceux qui interviennent sur la question de l'occitan à l'école..

MISTRAL, Frédéric (1830-1914) : écrivain d'oc, fondateur du Félibrige en 1854, et sa figure principale jusqu'à sa mort. Reconnu au niveau national, non sans ambiguïté, depuis 1859 et la publication de son poème *Mirèio*. D'abord réticent face à l'école, finit par comprendre son importance stratégique, et formule les premières revendications sur ce terrain dès les années 1870.

MONZIE, Anatole de (1876-1947) : homme politique français de centre-gauche, originaire du Lot. Ministre de l'Instruction Publique en 1925, il signe la seule circulaire officielle dans laquelle les « patois » sont explicitement mis au ban de l'école.

PERBOSC, Antonin (1861-1944) : félibre, écrivain d'oc et instituteur, avant de finir à la bibliothèque de Montauban. Avec son ami Propser Estieu, lance au début du xx^e siècle la réforme graphique dite occitane. Auteur en 1925 d'une brochure polémique en réponse à la circulaire de Monzie, *La langue d'oc et l'école*.

REBOUL, Jòrgi (1901-1993) : poète et militant occitan, instituteur de formation, fondateur du groupe marseillais *Lou Calen*, animateur avant guerre d'une Auberge de Jeunesse. Ami de Camproux qu'il suit dans

l'aventure du Parti occitaniste des années 30. Actif au moment de la gestation de la loi Deixonne, il organise dans les années suivantes des stages du *Calen* qui enracinent en Provence un occitanisme moderne.

SAVINIEN (Joseph Lhermitte dit le frère Savinien), (1844-1920) : religieux, membre des frères des écoles chrétiennes, enseignant à Avignon, félibre, il lance en 1875 sa méthode, fondée sur l'apprentissage du français et du provençal écrit à travers un jeu de versions et de thèmes.

TRÉMINTIN, Joseph (1876-1966) : député breton de sensibilité chrétienne-démocrate, un des 80 à refuser les pleins pouvoirs à Pétain en juillet 1940 ; commence à poser la question du breton à l'école dès 1925, dépose en 1936, en vain, la première proposition de loi pour l'enseignement du breton, encore signataire de la proposition Vourc'h en 1948, prélude à la loi Deixonne.

VILLENEUVE-ESCLAPON, Christian de (1852-1931) : félibre, dès la fin du Second Empire, confident de Mistral au début des années soixante-dix. S'éloigne ensuite du Félibrige pour mener une carrière politique sinueuse, avant de revenir dans les affaires félibréennes au début du xx^e. Dirige entre 1876 et 1879 le journal, *Lou Prouvençau* ; lance en 1910 la revue *Occitania*.

Bibliographie sommaire

- ABRATE, Laurent. *Occitanie 1900-1968, des idées et des hommes*, s. l. I.E.O., 2001.
- BARIS, Michel. *Langue d'oïl contre langue d'oc*, Lyon, Fédérop, 1978.
- BARSOTTI, Claude. « Félibrige et collaboration », *La Bugada* n^{os} 31 et 32, sept.-déc. 1978
- BERGÈS, Michel. « Le provincialisme pétainiste », *Amiras* n^o 3, septembre 1982, p. 27-51.
- BONIFASSI, Georges. *La presse régionale de Provence en langue d'oc*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2003 p. 286.
- BOUTAN Pierre. « Michel Bréal, ami des patois : linguistique, pédagogie, politique », in *Langages*, décembre 1995, p. 33-51.
- BOUTAN, Pierre. « Langue nationale et langues régionales à l'école : le débat politique de 1925 ». *Mots*, n^o 61, décembre 1999, p. 29-48.
- BOUTAN, Pierre. *La langue des Messieurs*, Paris, Nathan, 1996
- BOUTAN, Pierre. *De l'enseignement des langues. Michel Bréal linguiste et pédagogue*, Paris, Hatier, Le temps des savoirs, 1998, 188 p.
- BROUDIC, Fanch. *La pratique du breton de l'Ancien Régime à nos jours*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 1995
- BRUMMERT, Ulrike. *L'Universel et le particulier dans la pensée de Jean Jaurès*, Gunter Narr Verlag, Tübingen, 1990, p. 301 et sqq.
- CHANET, Jean-François. *L'école républicaine et les petites patries*, Paris, Aubier, 1996.
- FAURE, Christian. *Le projet culturel de Vichy*, Lyon, presses universitaires et éditions du C.N.R.S., 1989.
- FOURIÉ, Jean. *Dictionnaire des Auteurs de langue d'oc*, Paris, Amis de la Langue d'Oc, 1994.
- FUSINA, Jacques. *L'enseignement du corse. Histoire, développements récents et perspectives*, Ajaccio, A squadra di u Finusellu, 1994.
- GARDIN, Bernard. « Loi Deixonne et langues régionales : représentations de la nature et de la fonction de leur enseignement », *Langue Française*, n^o 25, février 1975, p. 29-36.

- GARDY, Philippe. « L'occitan au miroir de la sociolinguistique : vingt ans après, 1968-1988 ». *Lengas* n° 25, 1989, p. 27-49.
- GENDRE, Claude et JAVELLIER, Françoise. *École, histoire de France et minorités nationales*, Lyon, Fédérop, 1978.
- JOUVEAU, René. *Histoire du Félibrige, 1914-1941*, s. n., Nîmes, 1974.
- LAFONT, Robert. *La Revendication Occitane*, Paris, Flammarion, 1974.
- MARTEL, Philippe. « Bleu, blanc ou rouge : la politique félibréenne autour de 1870 », *Amiras/Repères* n° 13, Édisud, Aix en Provence, 1986.
- MARTEL, Philippe. « L'impossible dialogue », *Revue des Langues Romanes*, XC-2, 1986, p. 207-232.
- MARTEL, Philippe. « Le seuil de tolérance : les hommes politiques et l'occitan sous la Troisième République », *Actes du colloque Les Français et leurs langues*, Aix, Université de Provence, 1991, p. 259-275.
- MARTEL, Philippe. *Les félibres et leur temps ; renaissance d'oc et opinion, 1850-1914*, thèse d'État, sous la direction de Maurice Agulhon (Paris I, 1993).
- MARTEL, Philippe. 1998 : « Les Félibres, leur langue et les linguistes, ou le grand malentendu », *De François Raynouard à Auguste Brun, la contribution des méridionaux aux premières études de linguistique romane*, *Lengas* n° 42 (1998, Montpellier) p. 105-122.
- MARTEL, Philippe. « La France et l'occitan à l'époque contemporaine : histoire d'une étrange politique linguistique », *Dix siècles d'usages et d'images de l'occitan*, H. Boyer, Ph. Gardy, dir., Paris, l'Harmattan, 2001, p. 367-384.
- MARTEL, Philippe. « Le mouvement occitan pendant la seconde guerre mondiale, ou le temps de la grande tentation », *Lengas* n° 51, 2001, p. 15-57.
- MARTEL, Philippe. « Un félibre nationaliste : Christian de Villeneuve-Esclapon (1852-1931) », *Actes du VI^e Congrès de l'A.I.E.O.* de Vienne, en 1999, Vienne (Autriche), Praesens, 2001, p. 797-809.
- MORVANNOU, Fanch. *Le Breton, jeunesse d'une vieille langue*, Brest, 1980, p. 33.
- PAXTON, Robert O. *La France de Vichy*, Paris, Le Seuil, Points Histoire, 1974.
- PROST, Antoine. *L'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968
- RIOUX, Jean-Pierre. *La France de la Quatrième République*, Paris, le Seuil, 1980, t. 15 de la *Nouvelle Histoire de la France contemporaine, (L'ardeur et la nécessité, 1944-1952)*.
- TABOURET-KELLER, Andrée. « Les langues dialectales ou encore locales sous le régime de Vichy », *La Bretagne linguistique*, 12, 1998, p. 89-116.
- WEBER, Eugen. *La fin des terroirs*, Paris, Fayard, 1983.
- WRIGHT, Julian. *The regionalist movement in France, 1890-1914*, Oxford Historical Monographs, Oxford, Clarendon Press, 2003

Table des matières

Préface En France, le divers vaut l'un	5
Avant-propos	11
1 Le « patois à l'école » ? Retour sur un débat (xix ^e -xx ^e siècles)	19
1.1 Le temps du refus fleuri	20
1.2 Le temps des concessions maussades	27
1.3 Le temps du verrouillage « citoyen »	35
2 L'impossible politique linguistique occitaniste	49
3 Les pédagogues et les « patois » sous la Troisième République	69
3.1 Les chiens de garde	69
3.2 Pour une pédagogie bilingue ?	77
4 Les félibres, leur langue, et l'école : à propos d'un débat de 1911	85
5 L'école de la III ^e République et l'occitan	107
6 Travail, famille, patois : Vichy et l'enseignement de l'occitan, apparences et réalités	119
6.1 1940 : le temps de la divine surprise	120
6.2 Le temps passe	122
6.3 Sur le terrain	124
7 Autour de la loi Deixonne	131
7.1 Un peu de préhistoire	132
7.1.1 Textes et contre-textes	134
7.2 Course d'obstacles dans les palais nationaux	137
7.3 Pour ou contre	141
8 Dauzat et la revendication occitane : une certaine distance	149
8.1 Avant Deixonne : le temps des convictions tranquilles	151
8.1.1 Les « patois » se meurent, et c'est plutôt une bonne nouvelle	151
	189

Table des matières

8.1.2	Les efforts des défenseurs des patois ne peuvent rien changer à leur destin. Là encore, le ton est donné dès 1906	153
8.2	Dauzat contre Deixonne : la guerre des langues	164
8.3	Dauzat et les félibres, ou le sens commun	175
	Les personnages principaux de cette histoire	183
	Bibliographie sommaire	187

« Estudis occitans »

TITRES DÉJÀ PARUS DANS LA MÊME COLLECTION

L'occitan en guerre. Lettres à Pierre Azéma (août 1914-décembre 1916).

Louis BONFILS. Lettres éditées et traduites par G. BARRAL, 2015.

Qui a volé mon patois? L'épopée scolaire aveyronnaise d'une langue proscrite.

M. LAFON, 2015.

Paysages du poème. Six poètes d'oc entre XX^e et XXI^e siècle. P. GARDY, 2014.

Lettres de la Félibresse rouge Lydie Wilson de Ricard (1850-1880). R. BLIN-MIOCH,
2013.

*De Peïr de Garròs à l'abbé Fabre. Trois siècles de poésie occitane XVI^e, XVII^e et
XVIII^e siècles.* P. FABRE, 2012.

Louis Bellaud de la Bellaudière. Obros et Rimos (Sonnets et autres rimes de la prison).
S. CHABAUD, 2011.

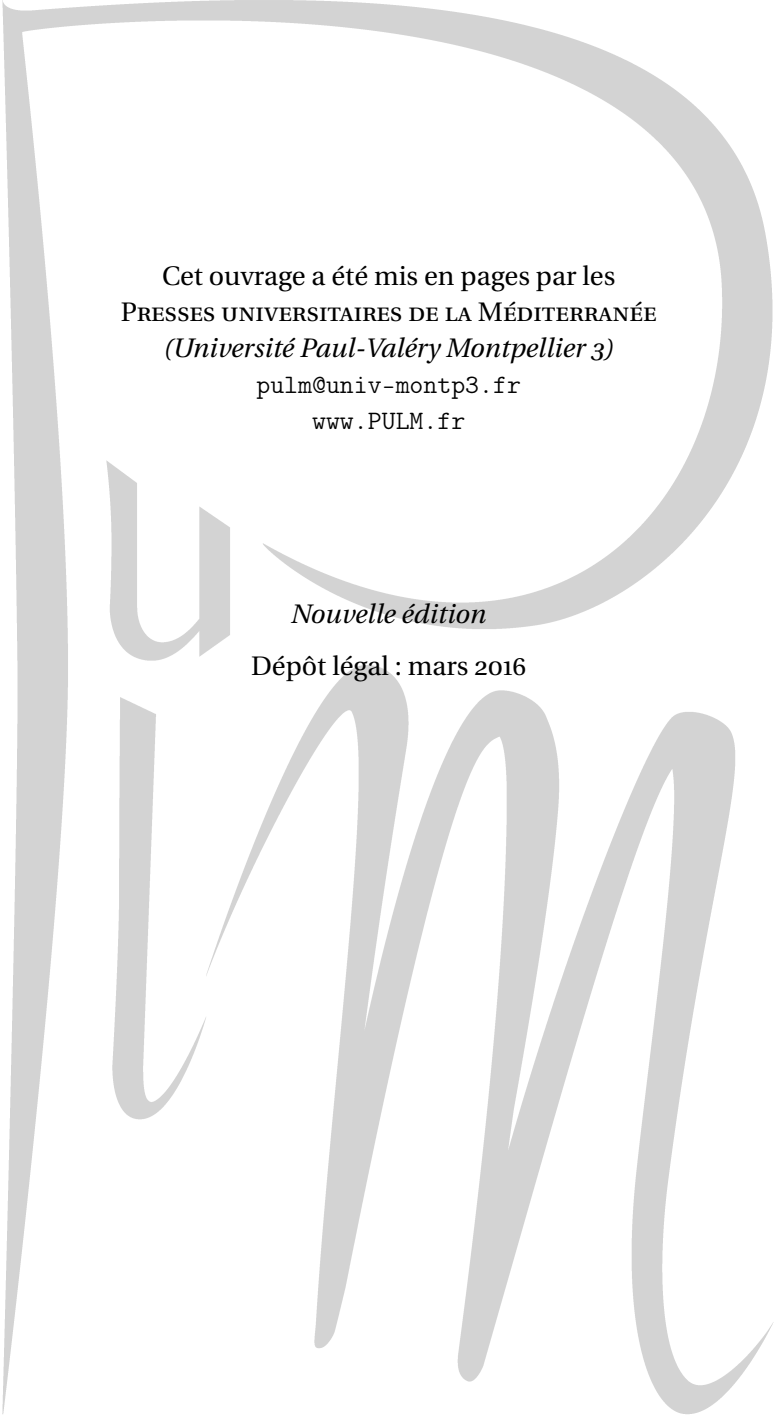
*Manuscrit 327 de l'Inguimbertaine dit « Traité d'Arpentage ». Transcription, traduction
du provençal, notes et commentaires de Magdeleine Motte.* B. BOYSSET,
2011.

Max Rouquette et le renouveau de la poésie occitane. P. GARDY, M.-J. VERNY, 2009.

*Lucifer au couvent. La femme criminelle et l'institution du Refuge au siècle des
Lumières.* P. GARDY, C. REGINA, 2009.

L'école française et les langues régionales (XIX^e-XX^e siècles). H. LIEUTARD, M.-J.
VERNY, 2007.

Flamenca et les novas à triangle amoureux : contestation et renouveau de la fin'amor.
D. LUCE-DUDEMAINE, 2007.



Cet ouvrage a été mis en pages par les
PRESSES UNIVERSITAIRES DE LA MÉDITERRANÉE
(*Université Paul-Valéry Montpellier 3*)
pulm@univ-montp3.fr
www.PULM.fr

Nouvelle édition

Dépôt légal : mars 2016

